NUMISMATIQUE

DU MOYEN-AGE,

CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT DU TYPE;

ACCOMPAGNÉE D'UN ATLAS, COMPOSÉ DE TABLES CHRONOLOGIQUES,

DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES DE MONNAIES, GRAVÉES SUR CUIVRE;

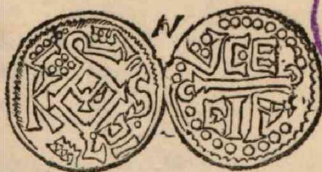
PAR JOACHIM LELEWEL.

OUVRAGE PUBLIÉ

PAR JOSEPH STRASZÉWICZ.

PREMIERE PARTIE.





PARIS,

CHEZ L'ÉDITEUR, RUE DU COLOMBIER, N° 3,

ET A LA LIBRAIRIE POLONAISE, RUE DU MARAIS-SAINT-GERMAIN, N° 17 *bis*.

IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET, SUCCESSEURS DE LACHEVARDIÈRE,

RUE DU COLOMBIER, N° 30.

1835.

NUMISMATIQUE

DU MOYEN-AGE.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

Artaria et Fontaine, libraires à Manheim	3
Barbier-Arnoux, fondé de pouvoir à la recette des finances, à Valenciennes.	1
Baron, professeur à l'université libre de Belgique.	1
Belgique, le roi Léopold	4
Belin-Mandar, libraire à Paris	1
Bertrand *Arthus*, à Paris.	2
Bibliothèque du gymnase de Coblentz.	1
Bibliothèque de Rouen	1
Bigaud, conseiller à la cour royale de Douai	1
Blommaert, agent de change à Gand	1
Bocca, libraire à Turin	4
Bohl, à Coblentz	1
Boilleaux, directeur de messageries à Blois	1
Bossange *Hector*, libraire à Paris.	3
Brame-Dogimont, rentier à Lille.	1
Cabarèt *Fréderic*, employé supplémentaire à la rente.	1
Carlier *E.*, ancien caissier de la monnaie de Paris, à Amboise . . .	1
Cavrois-Grimonprez, propriétaire à Roubaix	1
Chalon *Renier*, avocat, à Mons	1
Coustenoble *Mucius*, pharmacien, à Lille.	1
Cordier, libraire, à Paris.	2
Dancoisne, propriétaire, à Douai	1

d'Arconati Visconti, marquis, à Bruxelles 1
de Crane d'Heysselaer, propriétaire, à Malines. 1
de Givenchy *Louis*, de la société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer 1
de Hamel-Bellenglise, comte, à Lille 1
de Jonghe, à Bruxelles 1
de la Fontenelle, à Poitiers 1
de la Saussaye *L.*, ancien employé des finances, à Blois 1
d'Elhoungue *Julie*, libraire, à Gand 3
de Monnecove *Edouard*, à Saint Omer 1
den Duyts, agent de change 1
Derheims, courtier maritime, à Calais. 1
de Saulcy *Fr.*, lieutenant d'artillerie 1
Deschamps *Auguste*, antiquaire 1
Dessains *Minimus*, propriétaire, à Saint-Quentin 1
Deveria, à Paris 1
de Welens *Jules*, à Bruxelles 1
Dinaux *Arthur*, homme de lettres, à Valenciennes. 1
Dubois, notaire au Havre. 1
Ducas *Charles-Louis*, agent de change, à Lille. 1
Dumolard et fils, libraire, à Milan 1
Dumortier, de la chambre des représentans de la Belgique 1
Dujat *Étienne*, orfèvre, à Lille. 1
Emler, à Paris 2
Forest, à Nantes 1
Fougères fils, changeurs, à Paris 1
Gavelle, banquier, à Abbeville 1
Gentil-Descamps, adjoint au maire de Lille 1
Goethals, commissaire de district, à Courtrai 1
Grodée-Alavoine, fils, négociant, à Lille. 1
Grote, pour la rédaction du journal numismatique de Hanovre . . 4
Guffroy, essayeur à la monnaie de Lille 1
Guioth, ingénieur des ponts et chaussées, à Liége 1
Hermand *Alexandre*, propriétaire, à Saint-Omer 1
His, libraire, à Paris, plusieurs exemplaires . . . .
Ieuffrin *André*, de Tours. 1
Lemaitre, libraire, à Valenciennes 1
Lechevardière *Jules*, à Paris. 1
Lecointe et Pougin, libraires, à Paris 1

Lecointre-Dupont, à Poitiers 1
Lafitte, bibliothécaire, à Lille 1
Le Grand, libraire, à Rouen. 1
Lever, marquis. 1
Louandre, bibliothécaire, à Abbeville. 1
Melinet, général, en Belgique 1
Meynerts, agent de change, à Gand 1
Monteaux, changeur, à Paris 1
Norblin *Martin*, à Paris 4
Ostrowski *Antoine*, sénateur-palatin, général de la garde nationale de Varsovie 1
Pesche, libraire au Mans 1
Pierret, à Paris. 1
Regnaut *Eugène*, agent de change, à Gand 1
Rigollot, médecin, à Amiens 1
Rogier, ministre de l'intérieur, en Belgique 2
Rollin *Louis*, ancien négociant, antiquaire à Paris. 1
Rousseau *J.*, employé à la monnaie de Paris 1
Royer *Louis*, avoué près le tribunal de commerce, à Valenciennes. . 1
Serrure, archiviste de la province de Flandre, à Gand 1
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer 1
Société des sciences, des arts et d'agriculture, à Lille. 1
Soive, changeur, à Paris. 1
Treuttel et Würtz, libraires. 6
Vanackere fils, imprimeur-libraire, à Lille. 2
Van der Meer fils, à Tongre. 1
Voillemier, médecin en chef des hôpitaux, à Senlis 1
Warre, à Paris. 1
Weyss, polonais, à Paris 1
Wolicki, polonais, à Paris 1
Wolowski *François*, député de la diète polonaise, à Paris 1
Zaluski *Romain*, de la diplomatie polonaise. 1

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

L'ouvrage que j'offre au public devait paraître il y a quelques mois, ainsi que l'avait annoncé le prospectus adressé aux amateurs des recherches numismatiques. Mais tandis que l'auteur mettait la dernière main à son travail, plusieurs personnes qui possédaient des pièces rares et curieuses, ont bien voulu les lui communiquer. Il a pensé qu'il valait mieux apporter quelque retard dans la publication que de priver la science de documens précieux. Je suis persuadé aussi que les savans éclairés, qui, par leurs nombreuses souscriptions, ont bien voulu contribuer au succès de l'ouvrage, tiendront compte des difficultés qu'à dû rencontrer une publication dont l'exactitude doit être le mérite principal. Par suite de son éloignement de Paris, où les secours indispensables aux recherches scientifiques sont en plus grand nombre que partout ailleurs, l'auteur a souvent éprouvé beaucoup de difficultés à se procurer les ouvrages nécessaires à son entreprise.

On doit remarquer encore la nature de l'impression de cet ou-

vrage, bien différente de la majeure partie des livres destinés au public. Les recherches et les observations sur les monnaies expliquées ou mentionnées dans le texte ont dû être accompagnées de caractères du moyen-âge, d'emblèmes, de symboles; plusieurs monnaies ont été insérées dans le corps même des pages imprimées en caractères ordinaires; sans cela, le lecteur eût été renvoyé à chaque instant aux planches, et son attention, en se partageant, eût été affaiblie. Un coup d'œil, jeté sur les nombreuses pages remplies de caractères hétérogènes, suffira pour faire apprécier la vérité de ces observations. Mais telle était à mes yeux l'importance de cette publication, que tous ces inconvéniens, auxquels je devais m'attendre, ne m'ont pas arrêté *.

M. Lelewel, à qui des liens d'amitié m'unissaient depuis longtemps, m'avait parlé de son projet de réunir les matériaux pour un ouvrage de Numismatique et de le publier en français. Un ouvrage de ce genre ne s'adressant qu'à un nombre choisi de lecteurs, on conçoit facilement que la plupart des libraires de Paris ne pouvaient ou ne voulaient pas avancer les fonds nécessaires, quoique le nom de M. Lelewel dût être pour eux une garantie suffisante de l'importance et de la valeur du travail. Je crus devoir lui offrir mes services.

* Mon désir fut stimulé par des motifs d'une autre nature que ceux d'une spéculation commerciale. Arrivé par suite des événemens politiques de Pologne en France, j'ai pensé qu'il était du devoir de chaque Polonais, disposant de quelques ressources, d'offrir à la France un tableau de notre histoire la plus récente, de nos illustrations modernes, de lui faire connaître ce qu'une sympathie vive et soutenue ne lui faisait que deviner en quelque sorte. J'ai entrepris la publication des portraits des Polonais et des Polonaises qui ont figuré dans la dernière insurrection. Une vie intéressante, romanesque, héroïque, la vie d'Émilie Plater, dont j'eus le bonheur d'être ami et compagnon, m'a fourni un autre sujet propre à piquer la curiosité du public français. Le succès de ces deux publications toutes de patriotisme, auxquelles vint se joindre celle de l'ouvrage sur l'armée polonaise, m'ayant lancé dans la carrière d'éditeur, je ne crus pas devoir m'arrêter là.

M. Lelewel est connu depuis trente ans en Pologne par ses travaux littéraires sur l'histoire et la législation du pays; écrivain exact et consciencieux, profondément versé dans la connaissance des annales de sa patrie et des divers états de l'Europe ancienne et moderne, observateur habile et judicieux, il occupe le premier rang parmi nos littérateurs; et ses travaux sur l'histoire et la géographie anciennes sont connus et dignement appréciés en France et en Allemagne. Pendant long-temps ces deux branches de connaissances l'occupèrent spécialement, mais la Société philotechnique de Varsovie ayant acquis, en 1825, un nombre considérable de monnaies trouvées non loin de Plotzk, chargea M. Lelewel, qui était membre de ce corps savant, de faire un rapport sur la nature et l'importance de cette découverte. Le travail de M. Lelewel justifia pleinement le choix de la société; il fut imprimé un an après, dans le recueil périodique intitulé : *Dziennik Warszawski* (Journal de Varsovie). Dès ce moment la numismatique moderne, et surtout celle du moyen âge, entrèrent dans le cadre de ses investigations. Riche d'observations faites pendant quelques années, M. Lelewel fut assez heureux pour les étendre et les compléter pendant son séjour en France, où beaucoup d'amateurs mirent à sa disposition leurs intéressantes collections. Le nombre de ses observations devint assez considérable pour qu'il pût former le plan de cet ouvrage et en faire l'objet favori de ses études. J'aurais cru manquer à mes anciennes liaisons d'amitié si, dans l'embarras où se trouvait M. Lelewel pour rencontrer un éditeur, je ne m'étais empressé de lui offrir mes services. A ce premier motif s'en joignait un autre : c'est le désir de contribuer pour ma part au progrès des sciences historiques. La numismatique m'a toujours paru en être le principal auxiliaire. Dans les siècles précédens, lorsque les connaissances historiques renaissaient à peine, on ne se doutait guère de l'utilité et de la valeur de différens monumens des temps anciens; mais lorsque le mouvement scientifique, imprimé dans la moitié du dernier siècle par l'Allemagne et dirigé vers l'analyse scrupuleuse de l'histoire, attira l'attention sur ces mo-

numens, lorsque l'archéologie, les antiquités, la paléographie, la chronologie vinrent tour à tour prêter leur ministère à la critique, la connaissance des monnaies ne tarda pas à occuper un rang distingué parmi les élémens indispensables de l'histoire.

Pour se convaincre de tout ce qui est dû à ces diverses branches en fait d'éclaircissemens, de rectifications, de nouvelles méthodes d'appréciation pour les temps anciens, il suffit d'observer la différence qui existe entre les productions historiques du seizième et du dix-septième siècles, et celles qui leur ont succédé. A l'aide d'observations sur les divers monumens des arts qui se rattachent aux annales de tel ou tel peuple, plusieurs époques de l'histoire ancienne ont pris une physionomie plus complète et plus vraie; les monumens des Grecs et des Romains, les inscriptions de leurs monnaies, exerçant la sagacité des investigateurs, ont rendu en quelque sorte à l'existence des villes, des colonies, des princes, dont les livres n'avaient jamais parlé, ou qu'ils avaient confondu avec d'autres; souvent la chronologie fut ainsi rectifiée, et les vues de l'historien, s'appuyant sur les découvertes partielles en ce genre, acquirent de l'étendue et de la solidité. Grâce aux travaux des Vaillant, des Frœlich, des Pellerin, des Sestini, des Eckel; grâce aux recueils des Rasche et des Mionnet, l'historien a trouvé une porte nouvelle pour pénétrer dans le temple de l'antiquité. Si de là, nous portons nos regards vers les siècles plus rapprochés de nous, l'utilité de ces études auxiliaires sera plus évidente encore, et l'intérêt de la numismatique en particulier ne pourra que s'accroître.

A mon avis, les peuples du moyen-âge étaient moins curieux que les anciens de nous laisser des monumens de leur existence, ou l'occasion de le faire leur manquait; chaque jour cependant le soc du laboureur, la bêche du terrassier, découvrent des monumens monétaires du passé, et chaque jour la main investigatrice d'un savant enlève la poussière d'un fragment, laissé comme en passant par quelque pieux écrivain du

moyen-âge, qui y a consigné les faits accomplis sous ses yeux. Cette simultanéité de découvertes promet un heureux succès pour les recherches à venir. Les rectifications de dates, la précision dans la détermination des limites des pays et des morcellemens opérés dans le moyen-âge, ne sont pas les seuls résultats qu'on est en droit d'attendre de la numismatique. M. Lelewel l'a senti dans ses recherches. On verra de quel avantage ont été pour lui les découvertes de Tronville, de Harkirk, de Châtillon-sur-Cher, des décombres de la cathédrale de Liége, de Sierpov, de Trchébougne. Toutes les fois que l'occasion s'en présente, toutes les fois qu'il a réuni des faits isolés en un faisceau, il s'élève à des considérations générales, à un point de vue plus important, et c'est par ce moyen que les recherches numismatiques viennent en aide à l'histoire. Ainsi, la présence de telle monnaie étrangère sur le sol d'un peuple lointain n'atteste-t-elle pas l'existence de certains rapports, de relations commerciales, d'emprunts faits à la civilisation, aux usages du peuple qui venait les communiquer, sans doute, en même temps que sa monnaie, et les faisait passer, pour parler le langage numismatique, avec sa légende? Quand, sur une pièce barbare, s'allie au type local quelque signe, quelque emblême de l'empire romain, n'en doit-on pas conclure qu'à ce moment le prestige de l'ancienne Rome n'était pas encore tout-à-fait évanoui? que les localités, tout en cherchant à s'isoler, tenaient encore par quelque lien à une certaine unité d'origine, d'intérêts ou de principes? Toutes ces observations viennent à l'appui de l'histoire, l'éclaircissent ou la commentent. Cette manière d'envisager et de traiter la numismatique me paraît être celle de M. Lelewel. Son ouvrage embrasse les monnaies anglosaxonnes, l'origine de leur type, leur changement sous Etelred, leurs modifications successives et leur influence sur le système numismatique des contrées éloignées. L'auteur n'a pas compris dans son ouvrage les monnaies de Portugal, de Suisse, de Russie, probablement parce que les matériaux pour les traiter à fond lui manquaient dans les pays où il se trouvait. Mais en revanche, les monnaies de France,

d'Allemagne, d'Angleterre, de Pologne, du Danemark, d'Espagne, présentent une suite d'observations importantes, d'explications faites avec sagacité, et un grand nombre de pièces inédites, les unes provenant des découvertes faites en Pologne, les autres qui lui ont été communiquées par les savans français ou allemands, dont il a eu soin de citer les noms. Les savans familiarisés avec ce genre de recherches sauront apprécier l'exactitude et les soins apportés par l'auteur à l'exécution de son travail, qui, sans être surchargé de citations, n'a pu être que le fruit de longues veilles et le résultat de la lecture d'un grand nombre d'ouvrages dont il a dû tirer, soit des matériaux, soit des indications.

Mais les premiers élémens des travaux numismatiques de M. Lelewel ont été les monnaies elles-mêmes. Rarement il s'est servi, pour ses preuves et ses argumens, de gravures tirées des ouvrages de ses prédécesseurs; il ne s'est jamais appuyé que sur les monnaies réelles, sur les coins originaux. Dans le cadre des ouvrages où l'auteur était obligé de puiser, entraient également les chroniques, les atlas anciens, les dictionnaires géographiques, les monumens écrits de tout genre. Si les traités composés par M. Lelewel sur les monnaies de France, d'Allemagne, d'Italie, après les ouvrages importans des savans de ces pays mêmes, présentent des découvertes partielles, des observations basées en grande partie sur les travaux antérieurs, la partie sur les monnaies de Pologne, qui appartiennent presque toutes au moyen-âge, est essentiellement neuve pour les étrangers et même pour la Pologne, par la manière dont l'auteur envisage le siècle de Boleslas le grand, celui de ses successeurs immédiats, et plus tard celui de Ladislas le bref. Quelques monnaies orientales trouvent aussi leur place dans ce recueil; elles ont été ajoutées comme curiosités et prouvent que ce champ n'est pas étranger non plus à l'auteur. Plusieurs planches gravées par M. Lelewel forment l'appendice nécessaire de cet ouvrage. Elles ne peuvent sans doute lutter d'élégance avec la plupart des produc-

tions françaises dans ce genre, et tel n'a pas été le but de l'auteur; il n'a visé qu'à l'exactitude, et ne s'est épargné aucun travail, quelque pénible qu'il fût, pour résumer dans des copies fidèles le texte de son ouvrage.

AVANT-PROPOS.

.....Et refellere sine pertinacia et
refelli sine iracundia parati sumus.
CICERO, *Tusc.*, II, 2.

Plusieurs découvertes de monnaies du moyen-âge, faites en Pologne, donnèrent occasion à mes recherches numismatiques. Ces découvertes me parurent importantes, car elles me procurèrent grand nombre d'espèces d'une époque déterminée.

Mes recherches ont été insérées dans les journaux littéraires de Pologne en 1826 : celles qui furent insérées dans un journal de M. *Podczaszyn'ski* furent imprimées séparément sous le titre : — Stare pieniądze, roku 1824 w czerwcu blisko Plocka w Trzebuniu wykopané, przez Joachima Lelewela objaśnioné; Warszawa, 1826, in-8°; ce qui veut dire : *Monnaies du moyen-âge trouvées à Trchébougne, près de Plotzk, au mois de juin* 1824, *expliquées par Joachim Lelewel; Varsovie*, 1826, in-8°.

Dans un autre journal littéraire, publié par M. *Szyrma*, j'ai rédigé un mémoire *sur plusieurs monnaies mahométanes.*

Ces publications n'ont ni terminé, ni ralenti mes recherches; je les ai poursuivies, et j'ai rassemblé différentes notices qui peuvent servir d'appui aux précédentes et qui augmentent le nombre des observations particulières. Mais toutes ces notices sont restées dans ma patrie, que l'infortune de notre cause m'a forcé d'abandonner. Je ne sais quel en est actuellement le sort. Je les ai confiées à mes amis; vivent-ils encore? je l'ignore également.

Cependant, même dans mon pélérinage, j'ai été assez heureux d'étendre plusieurs points de vue, de corriger les erreurs de mes publications polonaises et d'avancer bien avant sur le terrain qui reste à cultiver. Ce petit succès m'a déterminé à rédiger mes observations dans une langue universellement connue. Il ne s'agissait plus de reproduire ce qui était dit en polonais, mais d'écrire un autre mémoire et d'aller plus loin. En suivant cette

nouvelle route, j'ai parcouru presque toute la numismatique du moyen-âge.

Mon séjour à La Grange-Lafayette (La Grange-Bleneau), au mois de février 1833, me procura des momens de loisir pour commencer mon entreprise. Ma solitude y était consolée et animée par les sollicitudes touchantes d'un ami, dont la mémoire est chérie de tous les peuples, et particulièrement des Polonais. Entouré des souvenirs des deux mondes, j'étais arrivé au bout de mon travail, restreint encore dans le cercle de mes publications polonaises, lorsque la violence me transporta à Tours.

Le gros tournois est le dernier terme de mes recherches numismatiques, et je ne pouvais guère prévoir que sa terre natale, Tours, ouvrirait un champ plus vaste à mes études; qu'elle étendrait mon plan; qu'elle me procurerait les moyens de pénétrer dans les nombreux détours des monnaies de France, qui n'étaient que l'objet secondaire de mes observations polonaises.

Avant tout, j'ai une obligation infinie à M. André Jeuffrin de Tours, qui mit à ma disposition toute sa riche et nombreuse collection, d'où j'ai tiré plus de quatre-vingts dessins originaux de différentes monnaies du moyen-âge, la plupart françaises, au nombre desquelles il y en avait un tiers d'inconnues et d'inédites. Je fis connaissance de la précieuse collection de M. Cartier, à Amboise. Une douzaine de copies qui enrichirent mes planches, et la connaissance de curiosités qui me donnèrent des notions d'une grande valeur, sont les avantages qu'elle m'a procurés. C'est encore chez MM. Cartier et Jeuffrin que j'ai rencontré les ouvrages numismatiques qui m'étaient indispensables, surtout pour la numismatique de la France.

Mais mon voyage forcé dans l'intérieur de la France n'était pas terminé et mon travail fut de nouveau interrompu par une nouvelle traversée pour sortir de France. Je laisse à des intérêts plus élevés toutes les sympathies qui se manifestèrent à cette occasion, à Tours et sur toute ma route, depuis Rouen jusqu'en Belgique : elles ébranlent toute la sensibilité de cœur et d'ame. Je redescends sur l'humble terrain de mes études, et je dois me féliciter

de l'hospitalité que j'ai trouvée chez les amateurs d'Abbeville et d'Amiens. Des collections que possèdent MM. Boucher, à Abbeville; MM. Salmon, Ledieu, Rigollot, à Amiens : j'ai eu la satisfaction d'emporter quelques copies des pièces inédites et des notices sur les autres. Je rendrai compte, dans le cours de mon ouvrage, de toutes ces acquisitions, qui furent secondées singulièrement par l'amitié du savant Rigollot, par ses renseignemens et ses communications suivies.

La Belgique est le dernier point où j'ai eu le bonheur de profiter de différentes collections. A Gand, le conservateur du musée de l'université, M. Van Duyts, me donna toutes les facilités possibles pour prendre connaissance de ce qui s'y trouvait, et M. Serrure, conservateur des archives de Flandre, me fit connaître son estimable collection. Après cette excursion littéraire, il m'était impossible de poursuivre mes courses, dans lesquelles je me suis vu frustré plus d'une fois; cependant, à Bruxelles, la complaisance de M. Braëmt me permit de profiter de la collection du musée confiée à ses soins.

Je croyais avoir réuni ce qui était possible, lorsqu'inopinément différentes communications surgirent et accrurent, sous tous les rapports, mes connaissances. MM. de la Saussaye et Boilleau de Blois, Ducas de Lille, Norblin de Paris, Bohl de Coblentz, de Saulcy de Metz, s'empressèrent de servir mes études. Les dessins des pièces inconnues, leurs clichés empreints sur la cire d'Espagne, les pièces mêmes, les notices, les renseignemens nécessaires, tout me fut prêté avec profusion. Par leur bons officess, on verra combien mon ouvrage a gagné; on verra les découvertes toutes récentes communiquées par MM. de la Saussaye, de Saulcy; on verra sur mes planches une vingtaine de pièces de la collection de M. Ducas, plus de quarante de celle de M. Norblin, et plus de quatre-vingts de celle de M. de Saulcy et de la ville de Metz, dont je possédais la clef par l'intervention de M. de Saulcy. M. Bohl, en me procurant plusieurs ouvrages allemands, ouvrit à mes études les deux battans de la porte du sanctuaire de la numismatique de l'Allemagne. La complaisance

de plusieurs amateurs instruits favorisa mes efforts au point de résigner à ma publication les raretés et les nouveautés qu'ils se proposaient de faire connaître. Je citerai particulièrement MM. Cartier, Rigollot, Ducas, de Saulcy, qui ont fait des sacrifices semblables. La générosité de M. de Saulcy alla bien plus loin à cet égard, et les lecteurs éclairés apprécieront combien je dois me louer d'avoir été aidé, dans mon travail, par ce numismat exercé et excellent auteur; d'avoir profité de ses connaissances et de sa bienveillance.

Je regrette que mes relations avec MM. *Van der Meer*, de Tongres, *Chalon*, de Mons, *Grote*, d'Hanovre, se soient ouvertes tardivement, et que, par conséquent, cet ouvrage n'ait pu jouir de tous les avantages scientifiques qu'elles me présentent.

Si mes lecteurs trouvent quelqu'intérêt dans les nouveautés que j'ai réunies, je les engage à partager mes gratitudes pour tous les amis des études numismatiques qui ont contribué à mon ouvrage; je les prie de conserver avec moi les obligations que je dois à M. *Vandermaelen*, propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, ainsi qu'à MM. les bibliothécaires *Chauvaut*, à Tours, *Louandre*, à Abbeville, *Goethals*, à Bruxelles, qui me livrèrent les sources nécessaires à des recherches poursuivies souvent au hasard. L'approche libre qui me fut accordée à la bibliothèque de Tours, durant le séjour de quelques mois que je fis en cette ville, ainsi qu'à celle de l'établissement géographique de Bruxelles, où je jouis même de l'avantage d'emporter certains ouvrages dans mon domicile, me mirent en état de poursuivre mes recherches. L'infatigable empressement de M. Goethals à livrer pour mon profit, dans l'enceinte de la bibliothèque confiée à sa surveillance, toutes les richesses qu'elle contient, seconda aussi admirablement mes efforts. Il s'épuisa à rechercher tous les ouvrages concernant la numismatique et contribua à multiplier des notices précieuses pour l'érudition.

Enfin je dois de la reconnaissance à plusieurs de mes compatriotes qui m'ont servi dans les recherches des notes nécessaires, dispersées dans les bibliothèques de Paris.

Mes études numismatiques, entreprises dans le but d'y trouver une agréable distraction, grandissant de jour en jour, exigeaient leur publication : tâche bien difficile à surmonter. Le célèbre bibliographe Renouard m'a dit qu'ordinairement on ne tirait que 300 exemplaires de ce genre d'ouvrage ; qu'il y a toute probabilité d'échouer dans une semblable publication. Cette opinion d'un homme expérimenté ne me déconcerta pas. Moi-même je fis l'ouverture de cette entreprise, bien que périlleuse dans notre position. Je commençai par graver les planches : elles m'occasionnèrent une petite dépense qui me devint bientôt onéreuse. Je cherchais un entrepreneur et personne ne se présentait ; partout j'éprouvais des refus. Les propositions de plusieurs sociétés littéraires de France, toutes favorables, devenaient impossibles, vu mon absence ; les quelques petites avances qu'il était indispensable de faire n'étaient plus praticables pour moi. Au milieu de ces embarras, mon compatriote et ami, M. Straszewicz, vint me tirer d'affaire en se chargeant de l'entreprise. Sur le lieu même, l'annonce fut publiée au mois d'avril 1834 et l'impression immédiatement disposée. M. Straszewicz ajourna des plans plus brillans pour servir la science ; il n'épargna rien pour faire aller au plus vite la publication de mes recherches dans toute leur croissance ; il risqua en pure perte des ressources qu'il aurait pu employer plus avantageusement ; et je lui sais des obligations infinies de ce qu'il n'a pas laissé languir et dépérir mon travail dans l'oubli.

Mon plan avait déjà pris une extension assez considérable, lorsque mon estimable éditeur proposa pour mon ouvrage le titre plus général de *numismatique du moyen-âge :* il me fallut répondre à son exigence. Me croyant suffisamment pourvu de monumens monétaires, de matériaux et de sources historiques pour remplir cette tâche, j'entrepris de parcourir presque tout le champ de la numismatique du moyen-âge, à l'exception de quelques petites lacunes. La lenteur de l'impression, contrariant nos calculs et l'attente des souscripteurs, favorisa admirablement le perfectionnement de la rédaction.

J'ai signalé tout ce qui concourut à l'avantage de cette publication, tout ce qui contribua à son amélioration et à son perfectionnement : je vais maintenant indiquer tout ce qui concerne son imperfection.

Comme je l'ai dit, mes études, entreprises pour me distraire, pour m'amuser, pour m'instruire, par suite de la complication de différentes branches de la numismatique qui entrèrent dans le cadre de mes mémoires, se changèrent en un travail pénible. Il fallait continuellement fouiller dans des volumes nombreux, souvent avec peu de succès; il fallait forcer les yeux pour saisir les traits que le temps insatiable a enlevé des monumens monétaires; il fallait être à tout moment entouré de toute sorte de sources monétaires, et les puiser sans relâche; et, dans ma position, toutes espèces d'entraves, d'incertitudes, de contrariétés se succédaient, interrompaient ou dérangaient la marche des recherches, empêchaient l'entière jouissance des richesses numismatiques qui affluaient de toutes parts, se présentaient dispersées isolément, ou comparaissaient transitoirement.

Étranger, voyageur, réfugié, expulsé, pourchassé, jamais je ne pouvais avoir dans mon laboratoire, en nombre suffisant, les livres essentiellement nécessaires pour vérifier à tout moment les dates et les monumens; j'étais forcé de courir aux heures des bibliothèques, de gâter mes journées, de perdre un temps immense, pour emporter un petit nombre de notes et de dessins, afin de m'en servir pendant mes veilles nocturnes : et, dans la ferveur de mes travaux, je me voyais réduit à des notions dont l'insuffisance se faisait sentir à l'heure d'urgence; au clair du jour, il fallait de nouveau recommencer les courses et les exploitations vagues.

Que dirai-je des incidens répétés quatre à cinq fois, qui interrompaient et désœuvraient mon exercice littéraire? Il ne me restait alors qu'à ramasser pêle-mêle tous mes dessins, toutes mes notes, toutes mes esquisses, toutes mes paperasses, pour les emporter avec moi en quatre-vingts heures : la gravure des planches commencées courait risque d'être détruite. Plusieurs inter-

ruptions semblables dérangeaient la marche de mes idées et de mes recherches.

Les personnes qui connaissent la nature de ce genre de travail sauront certainement apprécier les suites inévitables résultant de tant de fatalités; elles ne seront guères étonnées de trouver le plan de l'ouvrage inégal et désordonné, peut-être, à leur avis, mal conçu et mal exécuté, et d'y voir des répétitions involontaires. Les notes, continuellement encombrées et copiées, apportèrent certaines inexactitudes, suite indispensable de leur insuffisance et différentes fautes qui réjaillissent sur l'ouvrage. Tout cela engendra des erreurs et même des bévues littéraires que les connaisseurs remarqueront avec un sourir de velléité.

Le célèbre lexicographe polonais Linde, traducteur d'une de mes publications polonaises en allemand, se plaint des difficultés que mon style polonais lui présenta, et qu'il a admirablement surmontées. Plusieurs de nos publicistes inculpaient mes expressions et considéraient mon style polonais comme vicieux. Certes, ces défauts ont grandi dans une langue qui m'est étrangère : je me console cependant en pensant que mes lecteurs voudront être aussi bons interprêtes que mon traducteur allemand, qu'ils surmonteront les difficultés pour comprendre ma pensée et donner leur opinion sur mes recherches.

Je ne suis pas le maître de ma position, et je ne dispose point de mon avenir. Il me faut profiter du moment favorable pour livrer au public le fruit de mes études de deux ans, tel qu'il est. J'ai bon droit d'exiger de l'indulgence de tout lecteur. J'espère enfin que si mes observations ne paraissent pas de quelque mérite ou de quelque valeur aux connaisseurs, au moins ils voudront apprécier la publication d'un certain nombre de pièces inédites et inconnues.

Toutes ces pièces, je les ai gravées moi-même pour la plupart sur cuivre, à l'eau forte ou au burin, ainsi que les cartes géographiques; car autrement la publication en eût été impossible, à cause des dépenses qu'elles auraient occasionnées. On me reprochera peut-être le manque d'élégance dans l'exécution, le resser-

rement des monnaies, mais une disposition plus diffuse aurait doublé les dépenses, qui surpassaient mes ressources. Depuis même que mon ami, M. Straszewicz, s'est chargé de l'entreprise, j'aimai mieux surcharger mes planches que de les laisser claires et vides au détriment de la science. Leur nombre, devenant onéreux à notre entreprise, je coupai et ciselai différentes pièces avec mon canif, et je les fis imprimer sur la presse typographique. Cette œuvre de mon canif n'a pu rendre aussi scrupuleusement les détails des monumens monétaires que l'aiguille ou le burin, mais j'espère qu'elle donne une idée très-rapprochée et assez satisfaisante pour les connaisseurs. Au reste, je dois prévenir le lecteur que je suis graveur sans instruction, que la vue affaiblie et la main fatiguée refusent quelquefois de me servir.

Bruxelles, le25 mars 1835.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE

QUI ONT SERVI A MES RECHERCHES.

John Pinkerton. En essay on medals, the third edition. London, 1808; in-8°; t. I et II.

Jean Frideric Joachim. Neugeofnetes Groschen Cabinet et la continuation de *Boehme.* Sammlumg deutscher Müntzen, zwelftes Fach. sachsische. Leipzig, 1765; in-8°. On y trouve l'explication de plus de 3000 pièces gravées des empereurs d'Allemagne; des rois de France, d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, de Pologne, de Bohême, de Hongrie, d'Espagne et de Portugal; des archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence; les monnaies de Bavière, de Saxe et de Russie.

Joseph Mader. Kritische Beytrage zur Müntz kunde des Mittelalters. Prague, 1803-1813; in-8°; 6 vol. sur la monnaie d'Allemagne, de France, d'Italie, de Hongrie, de Bohême, etc.

Mahudel. Dissertation historique sur les monnaies antiques d'Espagne. Paris, 1725, in-4°.

Marchant. Mélange de numismatique et d'histoire.

Paulus Petavius. in francorum curia consiliarius, antiquariæ supellectilis portiuncula, et veterum nummorum γνωρισμα. Parisius, 1610; petit in-fol. Sous ce double titre parurent 47 planches gravées de la collection de Petau, tirées avant la lettre pour un petit nombre d'exemplaires. Ces gravures furent copiées par Sallengre : Thesaurus antiquitatum romanorum. Venetiis, 1735; in-fol.; t. II, p. 997-1050. Les planches originales furent numérotées 1-22. A-X, 24-27, et publiées par le libraire Jean Neaulme, sous le titre : Explication de plusieurs antiquités recueillies par Paul Petau sur 47 planches. Amsterdam, 1757; in-4°. Veterum nummorum γνωρισμα, remplit les planches A-X.

Claude Bouteroue. Recherches curieuses des monnaies de France. Paris, 1666; in-fol.

J.-G. Eckhard. Commentarii de rebus Franciæ orientalis. Wirceburgi, 1729; in-fol.; t. I, II.

Le Blanc. Traité historique des monnaies de France. Paris, 1692; in-4°.

Pierre Ancher Tobiésen Duby. Récréations numismatiques, unies au recueil des pièces obsidionales et de nécessité. Paris, 1786; in-4° maj. — Traité des monnaies des barons. Paris, 1790; in-4° maj.; t. I, II.

André Jeuffrin. Observations numismatiques à l'occasion de quelques monnaies françaises des XI[e] et XII[e] siècles. Tours, 1832; in-8°.

E. Cartier. Essai sur les monnaies chartraines et sur quelques autres qui ont le même type. Tours, 1833; in-8°.

(*Thomas Snelling*). A view of the Silver coin and coinage of England

from the Norman conquest to the present time. London, 1762; in-fol.

(*Gio R. Ainslie*). Illustration of the Anglo-French coinage. London, 1831; in-4°.

Joh. Spelman. Aelfredi magni vita. Oxoniæ, 1678, in-fol.

André Fountaine. Numismata anglo-saxonica et anglodanica, breviter illustrata. Oxoniæ è theatro Sheldoniano, 1705, ad calcem Hickesii (Wanleii) antiquæ literaturæ septentrionalis liber alter, p. 161-188.

Nicolaus Keder. De argento runis inscripto. Lipsiæ, 1703. — Runæ in nummis inventæ. Lipsiæ, 1704. Nummi aliquot Olai, Anundi, Haquini, Sueciæ regum, nec non Suenonis Daniæ. Lipsiæ, 1706. — Nummorum in Hibernia cusorum indagatio. Lipsiæ, 1708. — Catalogus nummorum anglosaxonicorum et anglodanicorum. Ibid., in-4°.

Oligerus Jacobæus. Museum regium, seu catalogus rerum quæ in basilica bibliothecæ Christiani quinti Hafniæ asservantur. Hafniæ, 1696, in-fol.

Elias Brenner. Thesaurus nummorum Sueo Gothicorum. Holmiæ, 1731, in-4°.

Adauctus Voigt. Beschreibung Bœhmischen Müntzen. Prag. 1771, in-4°.

Gotfrid Dewerdek. Silesia numismatica. 1711, in-4°.

Stephanus Schœnvisner. Notitia Hungaricæ rei numariæ. Budæ, 1801, in-4°.

Ludovicus Antonius Muratori. Antiquitates Italicæ medii ævi, sive dissertationes. Mediolani, 1739; in-fol; t. II, p. 547-826.

Giannrinaldo Carlo Rubbi. Delle monete e dell' instituzione delle zecche d'Italia. al' Aja, 1754, in-4°.

Cousinery. Catalogue raisonné des médailles qui ont été frappées en orient par les princes croisés, à la fin du 5[e] vol. de l'histoire des croisades, par Michaud. 1822; p. 525 et suivantes.

Nicolai Seelænder. Zehen Schriften von Teutschen Müntzen. Hannover, 1743; in-4°.

Boehme. (*V.* ci-devant Joachim.)

F. Wallraf. Beschreibung der kœlnischen Münzsammlung des Domherrn von Merle. Kœlln, 1792; in-8°.

Joseph Harzheim. Historia nummaria Coloniensis. Coloniæ, 1754; in-4°.

J.-J. Bohl. Trierischen Münzen. Coblentz, 1823; in-4°.

Stephan Alexander Würdtwein. Mainzer Münzen. Mannheim, 1769, in-4°.

Johann.-Georg. Leuckfeld. Historische Nachricht von Bracteaten gewesenen Magdeburgischen Ertzbischœffe. Halberstad, 1723; in-4°.

Schlegel. De nummis abbatum Hersfeldensium. 1723, in-4°.

Joseph.-Euchar. Obermaier. Historische Nachricht Bayerischen Münzen, oder muthmassliche Erklærung derer zu Reichenhall (1756) ausgegrabenen, und in dem XI nud XII Jahrhundert geschlagenen Münzen—nebst einer weiteren Anzeige von den Bayrischen Münzwesen, bis an das Ende des XIII Jahrhunderts. Frankof., 1763; in-4°.

De Renesse-Breidbach. Histoire numismatique de l'évêché de Liége. Bruxelles, 1831; in-8°.

De Saulcy. Recherches sur les mon-

naies des évêques de Metz. Metz, 1833; in-8°. — Supplément. Metz, 1835, in-8°. — Notes sur quelques monnaies trouvées à Tronville. Caen, 1833; in-8°. — Observations numismatiques; nos 1-3. Metz, 1834; in-8°.

Ghesquière. Mémoire sur trois points de l'histoire monétaire des Pays-Bas. Bruxelles, 1786, in-8°.

Frans van Mieris. Beschryving der bisschoplyke numten en zegelen van Utrecht in't byzonder. Te Leyden, 1726; in-fol. et in-8°.

Kornelis van Alkemade, de Munt. (Penningen) der graaven van Holland. Delft, 1700; in-fol.

Je ne porte point sur cette liste les ouvrages numismatiques, bien que très-utiles et souvent très-estimables, qui n'ont servi que secondairement à mes recherches, de *Banduri*, de *Rasche*, de *Mionnet*, d'*Ennery*, de *Bartholin*, de *Goesin-Verhaeghe*, de *Khoeler*, de *Tribou*, de *Calmet*, de *Potocki*, de *van Loon*, de *Czacki*, de *Schœpflin* et différens autres, que j'ai cités dans le cours de cet ouvrage lorsque l'occasion s'est présentée.

Il existe plusieurs ouvrages très-importans et très-utiles sur les monnaies kufiques et autres mahométanes, savoir : de *Kehr*, de *Tychsen*, de *Castiglioni*, d'*Adler*, de *Marsden*, de *Fræhn*; je les ai consultés pour l'explication des pièces kufiques.

CABINETS, COLLECTIONS ET DECOUVERTES QUI M'ONT SERVI.

Du musée de Bruxelles.
De l'université de Gand.
De la ville de Metz.

De l'université de Varsovie.
De la société philotechnique de Varsovie.

De MM. Boilleau, à Blois.
Boucher, à Abbeville.
Cartier, à Amboise.
Chalon, à Mons.
De la Saussaye, à Blois.
De Saulcy, à Metz.
Ducas, à Lille.
Jeuffrin, à Tours.
Kruszynski, en Pologne.
Le Dieu, à Amiens.

De MM. Lelewel, en Pologne.
Norblin, à Paris.
Polinski, en Pologne.
Rastavietzki, en Pologne.
Rigollot, à Amiens.
Salmon, à Amiens.
Serrure, à Gand.
Swidzinski, en Pologne.
Van der Meer, à Tongres.

Les découvertes de Sierpov.
Trchébougne.
Châtillon-sur-Cher.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

POUR LES LECTEURS, ESSENTIELLEMENT NÉCESSAIRES,

contenant

les rectifications, les additions et l'errata.

Les lecteurs pardonneront les erreurs de l'orthographe qu'il leur sera facile de remarquer, et voudront, *avant d'entreprendre la lecture* de l'ouvrage, prendre le soin de signaler les corrections suivantes et différentes rectifications et additions qui sont indispensables pour éviter les erreurs désagréables.

PREMIÈRE PARTIE.

p. 10, v. 24, leur *lisez* sa   p. 12, v. 19, n° 10, 17 *lisez* n° 17, 18

p. 15, *en bas, ajoutez:* La même pièce de Cunibert, se trouvant gravée chez Mader I n° 112 porte dans la légende DNCVNINCPRIX de l'autre côté SCSMI HAHIL il n'y a donc pas de titre d'archange mais simplement *scs Mihael.*

p. 19, v. 10, Ro- *lisez* Re- [illegible] 19, v. 11, Witiza, *lisez* Witiza (32),

p. 20, v. 13, monde *lisez* n[illegible]de   p. 20, v. 37, *lisez* CeSa RauGuSta

p. 21, v. 22, maîtres *lisez* m[illegible]es.

BECKER. J'ai énoncé mon opinion trop absolue sur l'authenticité des copies ou des contrefaçons de Becker. Malheureusement il ne manque pas de pièces postiches de sa pure invention. Une semblable se trouve figurée sur ma pl. XVII. n° 5 denier de Charlemagne de Spire: c'est M. Bohl qui m'a instruit de sa fausseté. M. Bohl a cru garantir l'exactitude des copies wissigothes: mais il est a déplorer que Becker se permit d'inventer : la méfiance une fois jeté déconsidère le reste. L'argent wissigoth est plus connu depuis Swintilla. Dans l'espace antérieur entre Reccared I et Swintilla, sur 140 Velasquez à peine a pu rencontrer 5 en argent. Cependant la collection de Gand possède une pièce de Liuba II, une de Witteric, une de Sisebut, une de Reccared II. Par quel bonheur Becker a-t-il pu voir tant de pièces blanches, de l'époque dépourvue de semblables monumens? — Quant au flan de la monnaie wissigothe, que j'ai mis en comparaison avec les autres, je ferai remarquer que le flan de la monnaie sassanienne des Persans et puis koufique des Arabes ne différait guère, même le flan de la monnaie blanche de Benevent ne fut pas beaucoup plus épais, comme je vois par la pièce en argent de Sico qui se trouve dans la collection de M. Van der Meer à Tongres (v. ci-après p. 113).

MÉROVINGIENS.

P. 23, v. 26, Mundelinus, *lisez* Mudulenus

p. 26, v. 12, *ajoutez* Mader est de la même opinion que les Francs ne commencèrent à fabriquer leur monnaie qu'après la prise d'Arles, 536; il donne un tiers de sol frappé à cette occasion (Kritische Beytrage I. n° 2 p. 15): il offre un profil gauche diadémé,

entouré de THEODOBERTO AVC de l'autre côté AR dans le champ, les initiales d'Arles et la légende endommagée ... TOBO MONIT

p. 26, v. 17, *lisez* Clovis II (pl. III 10). p. 26, v. 21 Thierry III (pl. III 14)

p. 26 et suiv. *Têtes*. Réunissez les réflexions sur les portraits insérées dans la table XXXIII de l'Atlas

p. 27, v. 2, 3, 6; p. 28 v. 24; p. 29, v. 20, 22; p. 30, v. 3; p. 31, v. 11; p. 33, v. 20, 28, 31; p. 36, v. 37; p. 63, v. 5; p. 66, v. 25; p. 74, v. 13; p. 79, v. 15; p. 77, v. 10, 27; *partout au lieu de* pl. II *lisez* pl. III.

p. 27, v. 3, 266 *lisez* 26 bis. On voit encore chez Mader des pièces offrant une tête de face : du monétaire Austa... à Châlons-sur-Saône; du monétaire Santolus du lieu AV.; du monétaire Tasone, lieu indéchiffrable; du monétaire de Besançon dont le nom est indéchiffrable; enfin on le voit sur une pièce marquée de l'alpha et de l'omega accrochés aux branches de la croix.

p. 27, v. 34, *lisez* Clotaire III (pl. III, 11) p. 27. v. 39 Metz (pl. III, 14)

p. 28, v. 7, maître *lisez* maire p. 29, v. 25, son *lisez* on

Notez : La croix recroisée dans son cœur connue à Bayeux, à Tournay, fut retrouvée par Mader à Zurich : mais il est tombé dans l'erreur lisant Turiaco III n° 39, au lieu de *Turnaco* Tournay.

p. 30, v. 20, 14 bis *lisez* 49 p. 31, v. 36, Clotaire III (pl. III, 1).

p. 31, v. 18, La croix chrismée se fait encore voir à Rheims, à Issoire, au Palais sous le burin de s. Éloi (Mader III n° 24), à Arcis-sur-Aube.

p. 33, *deux remarques à notifier*. 1° Le monétaire Eligi (s. Éloi) qui fabriquait la monnaie de Paris à la croix ancrée, façonnait celle du palais à la croix chrismée (Mader III. n° 24).

2° La conjecture qui a rapproché les monnaies de Javoul, avec celles du monétaire Telafius, et les autres attribuées à Sigebert, est décidément constatée par la découverte et la publication de Mader (I. p. 19) d'une pièce nommément du roi Sigebert frappée à Gavaletano ayant le calice et à l'exergue BAN.

p. 40, v. 27, *lisez* Childebert (pl. III, 2). p. 40, v. 33, *lisez* 8; IV, 40)

p. 40 et 41. On a encore des lieux marqués de leurs initiales MA Matalone; IC Iconna. — On a une pièce faite par Bertoald à Wicoiedus marquée de AR d'une ressemblance frappante à celle de Vorolio en Auvergne. — La monnaie frappée à Trusciaco offre AR.ci. et elle semble plutôt appartenir à la famille des monnaies d'Arles.

p. 42, v. 26 et 27. O. ⳩., lisez ⳩ O. Kas; *corrigez* ⳩. K., lisez ⳩ o. Kas;

p. 45, v. 30, *au lieu de* ~ *il faut mettre* ~

p. 47, v. 31, ses *lisez* leurs p. 48, v. 28, et 36, IV *lisez* II

p. 52. *Inscription*. Mader (III. n° 18) trouva une petite pièce à des longues légendes indéchiffrées, offrant dans l'inscription ⳩ I N I A I Ƨ il croit y voir le nom de Genève.

p. 53, v. 5, *ajoutez* (pl. III, 18) p. 53, v. 17, *corum* (pl. III. 19)

p. 55, v. 7, II *lisez* IV, p. 59, v. 30, *lisez* Mudulenus

p. 56. Malgré la communication réciproque de différens objets du type monétaire, il me semble, que déjà du temps des Mérovingiens le rayon du nord commence à sillonner ses traces. Dans son intérieur on voit les têtes de face, les personnes assises, dans la configuration des croix une localité plus prononcée, des lettres que nous croyons royales, des profils aux coiffures jetées en arrières, des variétés plus compliquées.

p. 62. *Inexactitude*. — Il faut excepter Mader dont l'exactitude est édifiante. On y a chez lui à peu près 50 pièces Mérovingiennes.

p. 63, v. 14, VI, 9; *lisez* IV, 9; p. 63, v. 29, 47 bis *lisez* 49,

p. 64, v. 4, *lisez* De la Saussaye p. 64, v. 6, b bis; *lisez* 6 bis;

p. 64, *après la ligne* IIe *ajoutez* Bohl de Coblentz IV, 6, 62.

p. 64 et 65. *Austa civitas*. Mader (III p. 4. n° 3) a bien avant parlé de la monnaie de cette ville : mais il a commis une méprise en prenant une monnaie connue de Châlons-sur-Saône du monétaire Austa... pour celle de la ville Aosta.

p. 65. *Maurienne*. Une semblable pièce se trouve chez Mader III n° 22.

p. 68. *Tidiriciaco*. Mader (III 15) donna une semblable pièce du monétaire Aonumudo. Il retrouve Tidiriciac dans S.-Didier en Dombes

p. 69, v. 8. à *lisez* à des p. 69, v. 38, sV, *lisez* IV,

p. 70, v. 9, SVNIRCIO *lisez* SVNIRICO

p. 70, v. 29, EIRIWONDRY *lisez* EIRIWONDEV

p. 70, v. 30. n° 23 *lisez* n° 33 p. 70, v. 36, DE *lisez* OE

p. 71, v. 4, ou *Audeg lisez* ou *Andeg* p. 71, v. 8, ER *lisez* BER

p. 71, v. 35, BALAOVO *lisez* BALAVO

p. 72, v. 31, IV, *lisez* III,

p. 72, v. 32, LAVNEARDO *lisez* LAVNARDO

p. 73, v. 19, Per....ardus. — Pour disperser les incertitudes sur cette monnaie de Besançon, je ferai remarquer qu'on trouve chez Mader (III n° 35, 37, 40. p. 11, 17), plusieurs variétés dont une donne la légende monétaire entière ЄENNARDVS+AERio je crois que *Aerio* veut dire monetario.

p. 74, v. 5. 61 *lisez* 51

p. 74, v. 35, WTSECI... *lisez* WTTSCI

p. 77, v. 29, VI, *lisez* VIII, p. 78, v. 10 *marquez* (pl. IV, 22).

p. 79. Pour la liste des lieux et des monétaires voyez un SUPPLÉMENT, sur le tableau XXXVIII de l'Atlas.

p. 80, col. 1, v. 32, HODOME *lisez* ꝬODOME

p. 80, col. 2, v. 6, Gemodico *lisez* Gemedico

p. 80, col. 2, v. 10, Jsar *Jzer lisez* Isar *Izer*

p. 80, col. 2, v. 14, Lenduno *lisez* Leudano

p. 81, col. 1, v. 14, EVS. BP *lisez* EVS. B p. 81, v. 26 *Catolac*

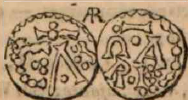
p. 81, col. 2, v. 20, Valmiollo p. 81, v. 41 *Verdun*

CARLOVINGIENS.

p. 83. Au nombre des auteurs d'importance pour la numismatique carlovingienne, il faut citer Mader ; dans ses supplémens critiques à la numismatique il attaque les inexactitudes et les négligences de Le Blanc ; il s'efforce à démêler les signes distinctifs pour déterminer l'âge des deniers ; et il donne une trentaine des figures exactes et plusieurs inédites.

p. 84. *La monnaie d'or de Charlemagne* : voyez le titre de la première partie et l'explication du tableau XXXVIII de l'Atlas.

Voici une monnaie que j'appelle (p. 54, 55, 85) transitoire du type mérovingien à celui des Carlovingiens. Une petite pièce, d'argent, crasse, pesante à 21 grains, marquée d'un côté de CAꝜ *Carolus* de l'autre PARI *Paris*, parsemée des perles, offrant le nom de la seconde race, mais une physio-



nomie de la précédente. Elle fut publiée par Mader IV 6 p. 7. et attribuée à Charlemagne.

p. 85, v. 33, *ajoutez:* (pl. V, 1; VI, 2).

p. 86, v. 2, *ajoutez:* Un autre exemple nous signale Mader IV n° 3, p. 5 où l'on voit d'un côté RP *rex Pipinus;* de l'autre, autour de la croix la légende lue de l'extérieur porte : CIUARoRAT *Arrat civ.* Arras.

p. 86, v. 16, 9) *lisez* 9; IV, 4), p. 86, v. 20, 15). *lisez* 15; VI, 5).

p. 88, 101 et 102. *Le lecteur est prié de faire biffer les quatre lignes de* 20 *à* 23 *de la page* 88 *; les trois dernières de la page* 101 *, et les deux premières de la p.* 102. Schöpflin a proposé une mauvaise lecture de la pièce de Strasbourg où il a vu les titres réunis du roi et de l'empereur. Mader relève cette fausse lecture où il n'y a réellement que KAROLVS PIVS REX; une autre semblable porte *Ludovicus pius.* Mader attribue celle de Karl. à Charles le gros 882-887 et cette autre de Ludov. à un des Louis qui entre 870-880 précédèrent Charles le gros dans la possession de Strasbourg (Mader IV, n° 16, p. 13, 15).

Dans le cabinet impérial de Vienne on conserve un denier dont les légendes singulières portent d'un côté CARLVSREXFR de l'autre côté ETLANGACPATROM *Carlus rex Francorum et Longobandorum ac patricius Romanorum.* Il fut publié d'abord par G. Bauer, Neuigkeiten für Müntzbeliebhaber p. 83; puis indiqué par Voigt muni Germaniæ medii aevi p. 5; enfin cité avec confiance par Mader kritische Beytrage I. p. 43; IV p. 197. Ce denier, selon l'opinion de Mader, est frappé à Rome.

p. 90 et 91. Aux deniers offrant les TÊTES, ajoutez les deniers de l'empereur Louis le débonnaire frappés à Sens (Mader I, n° 15, p. 51), et à Strasbourg (Magasin pittoresque, t. II, p. 372. Grote dans son journal, Blätter für Münzkunde, Hanovre, IV, Taf. n° 182) qui ont un portail au revers. Le denier de l'empereur Lothaire (823-855) empreint d'une tête offre de l'autre côté un temple et *Xristiana religio* (Grote, n° 181).

p. 90, v. 39 et 40, *biffez les mots* sans la légende de christiana religio. *On n'a pas d'exemple qu'il y ait cette légende près d'un portail.*

p. 90, v. 38, lets; *lisez* lets (pl. V, 34);

p. 91, v. 9, temple. *lisez* temple (pl. V, 2).

p. 91, v. 14, (voyez la pl. XVII, n° 7) *est à biffer.*

p. 91, v. 16, à l'inscription, au revers *corrigez* n'ayant au revers que la seule inscription du lieu.

p. 92, v. 23, de la Loire, *ajoutez* qui (le portail) cependant, se montra d'abord à Sens, à Strasbourg.

p. 93, v. 12, Aux deniers qui s'accordent avec les dispositions de Piste, il faut ajouter celui de Marseille (Mader IV, n° 12, p. 10, 11).

p. 93, v. 23, Au nombre de ceux qui plaçaient les MONOGRAMMES sur leurs deniers il faut ajouter, Louis le jeune (876-882, Mader IV, n° 20), Eudes (888-896), Lothaire roi (954-986) et peut-être Louis Bosonide l'aveugle (887-896). *Mader conteste la monnaie d'Arles à Louis, frère de Carloman, et l'attribue à Louis Bosonide : par conséquent l'opinion de Le Blanc que nous avons adoptée.*

p. 93, v. 36, Ils (Carloman et Louis) frappaient quelquefois leur monnaie dans leurs partages réciproques. — *est rejetée par Mader. Voir plus bas : les deniers de Louis* à la p. 108.

p. 93, v. 17, V, *lisez* VI, p. 94, v. 13, 593 *lisez* 893

p. 94, v. 27, *ajoutez* (pl. VI, 26). p. 98, v. 29, 9), *lisez* 9; VI, 4),

p. 98, v. 32, *à la suite je ferai remarquer que* la monnaie de Charlemagne offrant

ƐVꝺ?QƎ où Mader IV 4, p. 6 croit retrouver Sisteron, ne donne à mon avis que dans le sens rétrograde ⩧Q ϛ QVS MOGOVS Mayence.

p. 99, v. 23, 24 et 25. *Il faut rayer ces trois lignes.* J'ai un désavantage de publier cette pièce postiche que j'ai stigmatisée sur ma planche XVII, n° 5, de la couleur rouge. Elle est de l'invention de Becker, comme lui-même il l'a avoué à M. Bohl.

p. 99, v. 38, On y débrouille *ajoutez* (pl. V, 17)

p. 100, v. 3, des noms de *corrigez* le nom d'un

p. 100, v. 29, *Metallum* corrigez *Metullum.*

p. 100, v. 35, l'emporta *corrigez* l'emportera

p. 101. Metullum. Mader voulut trancher la question en faveur de Medoc par la remarque qu'il n'y a point de monument qui constate l'existence de Melle du temps des Carlovingiens. Je le laisse parler lui-même. « Von Melle ist gar nicht erwiesen dass es unter Carlingern existirt, oder dass er Metallum geheissen habe. Dagegen erzählen die gesta Normannorum beym Jahr 840 Burdegalum incenderunt, deinde Metullum vicum. Auch liest man auf zwey Pfenningen Carls des grossen ziemlich deutlich MEDOꝗVS

p. 104. Au nombre de la monnaie de Charles le simple, je signalerai un denier dont l'empreinte m'a été communiquée par M. de Saulcy et qui se trouve dans l'ouvrage de Mader I. n° 11, p. 36, qui, par méprise y trouva le nom de Henri. Cette pièce autour de la croix offre +CARLVSEX et autour du tempi BLЄ-OONIS *Bledonis.*

p. 105. Voici à cette page les nouvelles découvertes des monnaies au monogramme de Karl, qui m'ont été communiqués par M. Boilleau de Blois.

Vendenis castro, Vendôme. *Vendis civitas*, Vannes. CATIVIS CNIOMAINS une singulière transposition de lettres *Civitas Cinomanis* le Mans.

p. 105, v. 19, *lisez* la Loeuve p. 106, v. 6, *corrigez* MAVRINIANEVAI

p. 108. Deniers des Louis. Je signalerai ici quelques observations de Mader sans savoir les refuter; et je ferai remarquer que les deniers qui ont une croix cantonnée des quatre boules, sont plutôt des Louis qui vivaient au moment de la dissolution de l'empire vers 888.

Mader s'efforce à revendiquer plusieurs deniers aux Louis qui régnaient en Allemagne et possédaient les pays rhénans. Il a retrouvé une pièce d'un mauvais métal, pesant 27 grains, marquée d'un côté du monogramme de Louis sans aucune légende, de l'autre côté ayant une croix cantonnée des quatre boules et entourée de + MOCONTIA. Il croit que ce denier est à Louis le jeune (875-882) (IV, n° 20). — Un autre denier connu ailleurs, offrant autour de la croix HLVDOVVICVS PIVS et de l'autre côté une inscription bislinéaire *Argentina civitas* (*cunas*) est attribuée ARGENTI
par Mader au même Louis (Le Bl. p. 100, n° 28; NACVNAS
Joach. I, suppl. n° 10; Mader IV, n° 15, p. 13). Un semblable denier au nom de Charles est à son avis de Charles le gros qui succéda à Louis (882-887, Schöpfl. Alsat. illu. tab. II, 2, p. 811. Mader IV, n° 16).

Le Blanc attribua au frère de Carloman Louis, plusieurs pièces frappées à Arles, conjecturant que cela a eu lieu avec le consentement de son frère Carloman qui possédait cette ville. Mader rejette cette hypothèse et voyant qu'Arles avec le titre de la royauté devint le partage de Louis fils de Boson (888-920) se met à la recherche de ses deniers. Il observe que Louis succédant à son père qui a eu sa monnaie, fit d'abord hommage à Charles le gros qui lui imposa le monogramme: par conséquent on a un denier d'Arles au monogramme de Karl et au nom de Louis (Mader I, p. 63; la figure chez Le Blanc, p. 142, n° 2). — Plus tard Charles cessa de régner, et vers 896 Louis Bosonide reconnut la suprématie de l'empereur Arnulf: alors il abandonna le mo-

nogramme de Karl et plaça d'un côté de la monnaie d'Arles le sien propre, de l'autre côté son portrait et son nom Ludovvicus (Mader I, p. 63; la fig. chez Le Blanc p. 142, nº 1). — Il faut encore remarquer qu'en 901, Louis Bosonide devint lui-même empereur : il a dû depuis ce moment prendre le titre de l'empereur, et je crois qu'il est juste de lui attribuer plusieurs monnaies qui ont un temple avec la légende *xpiana religio* et autour de la croix cantonnée des quatre boules son nom *Ludovicus imp.*

p. 109. LE ROI ODON. A la même empreinte que la pièce Odonienne de Chartre, Mader en a publié une autre frappée à Limoge LIMOVICASCIVLS (V, nº 1, p. 7). — Il a trouvé un autre denier différent des autres qui offre d'un côté autour de la + ODOREXFR -C *Franscorum*, de l'autre côté la légende +TO LOSACIV environne les quatre lettres royales rangées à la manière tolosane en carré (Mader V, nº 2, p. 8; voyez plus bas p. 155, v. 14 de mon ouvrage). — Je signalerai encore une pièce d'Odon qui offre + GRATIA DEI REX autour du monogramme odonique, et de l'autre côté autour de la croix + REMIS CIVITAS Rheims. Cette pièce curieuse se trouve dans la collection de M. Van der Meer à Tongres.



p. 112, col. 2, v. 6, *biffez* Spira, *Spire*. p. 112, v. 24 *lisez* Viennaciv.

p. 111 et 112. Supplément aux lieux où les Carlovingiens monnayèrent.

Agin civit *Agens.*	Limovicas, *Limoges.*
Arrat civ. *Arras.*	Vendenis castro, *Vendôme.*
Bledonis.	Vendis civitas, *Vannes.*
Curia, *Coire.*	Ancone *en Italie.*

p. 114, v. 22, 25 et 28, p. 115, v. 2. S. R. ne sont point le résultat de la négligeance du graveur : mais la méprise de ceux qui n'ont pas eu assez de discernement d'y voir ÇR les initiales de *GRimvald.* La monnaie de Radelgise (850) offre ses initiales RA (Mader II, p. 125 qui se rapporte sur l'ouvrage de Borgia.) — On lit sur un denier de Grimvald IV, GRIMOAI D. FILIVS. ERMENRIH, dans les histoires son père est nommé Ilderich (Mader VI, p. 41). Les deniers d'argent furent chargés des légendes plus que l'or, et ne tenaient guère à des têtes. Un denier de la collection de M. Van der Meer offre autour du nom de *Sico* (827-833) cruciformément arrangé *princeps Beneventi*; et autour de la croix potencée et posée sur des marches, *archangelus Michael.*

C
S ◇ I
O



p. 121. On voit chez Mader (IV, nº 10, 11) des deniers de l'empereur Lothaire, frappés à Milan, à Pavie, qui ont d'un côté le nom impérial autour de la croix, et de l'autre côté le seul nom du lieu inscrit.

Mader rapporte un denier de Louis, marqués des deux côtés par une croix, offrant autour XHLVOVVICVS + ANCONA VTS (IV nº 19). Les lettres y sont lisibles et anciennes : cependant il hésite à y voir Ancône.

p. 129, v. 13, *lisez* Saint-Omer (pl. VI[c] 31, 32, 33).

p. 129, v. 14, *lisez* Montreuil-Bonin.

p. 130, v. 24, *lisez* face (pl. VI, 31).

MONNAIE DES BARONS.

p. 134, v. 33, à la à son *corrigez* de la de son

p. 139, v. 9, connut *lisez* connait p. 141, v. 22, 887, *lisez* 887, pl. V, 5).

p. 142, v. 18, *notez* (pl. VI, 27).

p. 147, v. 10, *rayez* de Châlons-sur-Marne (1060-1065) et de celui

p. 148, v. 36, de la couronne. *lisez* à la couronne.

p. 150, v. 30, *notez* (pl. VIII, 32).

p. 151, v. 8, France et au sud; *corrigez* France et au sud,

p. 155, v. 14, de Charles *ajoutez* 0 ⊂
et d'Odon ⊃ 0

p. 156, v. dernier, (pl. IX, 30),

p. 160, v. 6, (1032), *ajoutez* 1032, pl. (VII, 1),

p. 162, v. 8, et celles *lisez* et sur celles

p. 173, v. 6, et leur *corrigez*. Leur p. 174, v. 9, guère *corrigez* que

p. 179, v. 6 (pl. IX, 7) p. 180, v. 36, pl. IX, 7, *lisez* pl. IX, 4

p. 189, v. 24, monétaires *corrigez* monnaieries de

p. 189, v. 29, Martin *corrigez* Maurice *et ajoutez aux lignes suivantes :* à Vienne S. Maurice (pl. IX, 17, au portrait avec la légende *S. M. maxima Galliarum;* pl. XVII, 12, sans portrait les initiales S. M. dans le champ, avec la légende *urbs Vienna caput Gallie,* cette dernière se trouve dans la collection de M. Norblin); à Grenoble S. Vincent, à Valence, S. Apollinaire (pl. IX, 18),

p. 191, v. 4, 1054 *lisez* 1154, p. 191, v. 17, 30 *lisez* 33

p. 191. M. Rigollot hésite à admettre mon explication de la monnaie de Corbie par le nom de S. Anschaire, car dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Corbie où se trouve une chronique de ce monastère, il n'est fait nulle mention de l'envoi des reliques quoique les plus petites circonstences relatives à l'abbaye y soient relatées. Mais dans un autre manuscrit provenant de Corbie, il retrouve une mention parmi les reliques de l'abbaye d'un bras de S. Anscharius, garni en argent : brachium S. Anscharii argento obvoluntum. Il est donc hors de doute que la vénération particulière de S. Anschaire avait lieu à Corbie. En lisant ce manuscrit M. Rigollot trouva un passage remarquable relatif à la monnaie de Corbie, dont voici la teneur. Jus monetæ cudendæ aureæ et argenteæ quod paucis concessum abbatibus videri est : abbati Corbeiensi asserant, non modo *custoditi cunei* et aliquot nummi, sed etiam *edita de qualitate et valore* monetæ ab Everhardo (1096-1123) abbate constitutio : nec id latuit Philippum Augustum cum rogabat Gossonum seu Joscium (1187-1193) abbatem, ut moneta sua regia in villa Corbeiensi cursum daret, salvo suo jure; eidemque jurabat quando monetam suam facere vellet se non impediturum anno 1185. Cette convention est d'ailleurs connue : on voit que le gardien du coin, si ce n'est pas Everhard lui-même, au moins un de ses successeurs entre 1123 et 1172, disposa de la qualité et de la valeur de la monnaie, et y mit le nom d'Anschaire et depuis son propre abbatial.

p. 193, v. 36, 78 *lisez* 7, 8 p. 195, v. 37 *lisez* Tours (pl. VIII, 23, 24).

p. 196, v. 15, n° 8 *corrigez n°* 5 p. 196, v. 35, 3, 10, 27 *lisez* 3, 5, 10, 11, 28

p. 197, v. 20, n°s 3, 5, *lisez* n° 5, p. 201, v. 24, *lisez* et la réalisa par

p. 202, v. 20, Au nord de la France la première monnaie marquée du nom du seigneur est celle de Hugues, comte de Vermandois (mort en 1102, voyez p. 262 de la troisième partie de cet ouvrage).

p. 202, v. 32, Rencorantin *corrigez* Romorantin

p. 203, v. 1, suivante *lisez* précédente p. 203, v. 4, XII[e] *lisez* XIII[e]

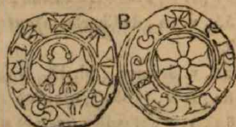
p. 204, v. 12, mèrent *lisez* merèrent p. 207, v. 15, 1221; pl. IX, 33),

p. 210, v. 21, angevine (pl. VIII, 4). p. 212, v. 9 et 10, *corrigez* légende, et cantonnée des douze boules ou pommes dans le champ.

p. 213, v. 9, *lisez* l'évêque de Valence Jean

p. 214, v. 1, *corrigez* Cette innovation fut supprimée bientôt.

p. 214, MONNAIE D'ORANGE. Les comtes et les princes d'Orange, avant de mettre leurs noms sur leurs espèces fabriquaient une monnaie anonyme assez connue dans la numismatique. Elle offrait leur emblème, un cor de casse, qui depuis leur servit d'armoiries. Autour on lisait *princeps Aurasice.* Mais ils avaient encore un autre coin pour leur monnaie qui doit exciter plus de curiosité aux amateurs. Mader le fit connaître le premier (V. n° 16). Il offre exactement le même type que la monnaie de Clermont figurée sur notre pl. IX, n° 19; changez-y les légendes et substituez autour de l'effigie SЄPSRRIH *princeps* et autour de la croix ✠AVRACISЄS* *Orange*, et vous aurez juste la monnaie d'Orange publiée par Mader V, n° 16. Cette identité des types, fait présumer que le principuscule d'Orange suivait le type Auvergnat de Clermont, et l'effigie fictive d'Alatelina prit peut-être son origine de la sainte Vierge de Clermont.



p. 215, v. 11. *lisez* Maine (pl. VIII, 6),

p. 215, v. 31, *lisez* prérogative d'empreindre le

p. 215, v. 37, *biffez* le comte de Hainaut (1303), *substituez à sa place :* le comte de Hollande (1256-1296), le duc de Lorraine (1251-1304), l'évêque de Verdun (1278-1286), et voyez p. 289 de la III[e] partie de cet ouvrage où il y a l'indication de la marche que le gros d'argent prit à l'extérieure. Mader signale les gros d'argent TVRONVS CIVIS de l'évêque Pierre ✠ PЬETRVS.EPS. X il l'attribue à Pierre évêques de Saintes (1281-1287; Mader V, n° 11, p. 21); les autres de l'évêque Eberhard ✠ EBIRh'DVS DEPIS ✠ EB'ARDVS DЄ·ЄPS etil croit que c'est l'évêque de Die (V. n° 9, p. 19). Mais si l'explication des gros de l'évêque Pierre n'est pas sans difficultés, celle des gros d'Eberhard en souffre beaucoup plus, car il n'y a pas d'Eberhard entre les évêques de Die. Je pense qu'il y faut lire: *Eherhardus Diest episcopus*, et que c'est Eberhard de Diest évêque de Münster (1301-1305); la Westphalie fournissant une exubérance des gros tournois. Quant à l'autre à l'évêque Pierre, ce serait une chose incroyable de trouver un gros tournois d'un évêque de Saintes dont on n'a point de monnaie. Je crois plutôt, que le X n'a aucune signification réelle, il remplit le vide. Le nom de Pierre parmi les évêques des régions où l'on aimait à battre les tournois étant peu commun, je pense que ce gros peut être de Pierre III, évêque de Cambrai (1309-1323).

p. 218, v. 8, *lisez* au duc Raimond p. 219, v. 15 *lisez* (1272; pl. IX, 12),

p. 219, v. 13, lisez *benedictum sit*

p. 220, v. 5, *lisez* (1404; pl. IX, 32). p. 220, v. 6 *in ipso speravit.*

SECONDE PARTIE.

Les notes supplémentaires pour la seconde partie sont à la tête de l'index alphabétique de ladite II[e] partie.

TROISIÈME PARTIE.

Les notes supplémentaires pour la troisième partie, se trouvent placées à la fin de cette même troisième partie; mais le retard de l'impression de la feuille qui contient les notes pour la première partie, me donne l'avantage d'y joindre encore quelques observations pour la troisième partie.

p. 27, v. 15. J'ai dit dans les notes supplémentaires de la troisième partie, p. 321, que Marchant déplorait la privation de la monnaie des rois de Jérusalem. Tout nouvellement je puis consoler tous ceux qui partagent ses plaintes, elle se retrouve. M. Norblin possède une pièce du roi Amauri et il faut espérer qu'on en retrouvera d'autres.

p. 30, v. 23, Norblin *lisez* Ducas

p. 217, v. 20–23, *il faut rayer tout ce qui concerne le type controuvé des évêques de Chalons-sur-Marne, et ne laisser que :* La plus ancienne apparition de la mitre épiscopale à deux cornes sur la monnaie, est vers 1076 à Cologne. Mais les archevêques de Co-

p. 217, v. 38, vers 1050 ou 1060, *corrigez* vers 1070 ou 1080,

p. 254 et 255. *Louis de Loos comte de Hollande.* Tout ce que je dis de sa monnaie où Louis prend le titre de comte de Hollande est d'une tout-à-fait mauvaise invention. Louis II mourut sans enfans et n'a pas pu transmettre les prétentions à la Hollande, à ses successeurs qui ne descendait point de sa femme Ada. La monnaie est donc à Louis II (1203–1205) lorsqu'il possédait éphémérement une grande portion de la Hollande. M. Vander Meer a eu la complaisance de me communiquer la pièce elle-même : son profil à la chevelure frisée en désordre répond à l'époque du prétendant : mais un aigle à deux têtes vers 1205 doit étonner et exige une explication de son apparition trop prématurée; est-il un symbole du lieu de la maison de Loos, ou de l'empire? sert-il pour emblème ou pour les armoiries?

p. 263, v. 31, M. Rigollot *lisez* M. Desains

p. 263, v. 32, à Amiens *lisez* à St.-Quentin

p. 264, Gros tournois *supposé de Philippe d'Alsace.* M. Rigollot m'écrit tout récemment : « J'ai une observation bien importante à vous faire sur la pièce de Philippe d'Alsace, gravée dans Le Blanc, à la page 174, reproduite dans Duby, d'après Le Blanc, et dont Ghesquier désirait la découverte en nature. Comme ce serait le plus ancien gros tournois connu, attendu qu'on n'en connaît pas de Philippe Auguste, il est utile de déterminer au juste à quel prince il appartient : or tout fait présumer que Le Blanc s'est trompé, en lisant mal un gros tournois, mal conservé de Philippe le hardi (vers 1400?) fait à l'imitation des gros de S. Louis. Ce que le raisonnement indique est confirmé par la pièce que je possède et qui est évidemment pareille à celle de Le Blanc, à l'exception de l'E signifiant *Elsatiae* suivant Le Blanc. Cette opinion est entièrement partagée par M. Cartier d'Amboise, qui a eu connaissance de ma pièce et qui s'occupe spécialement des gros tournois. Il me paraît contraire d'ailleurs à tout ce qu'on connaît que le surnom d'Alsace, soit indiqué par une lettre initiale. Ce sera un service rendu à la numismatique que de détruire cette fausse attribution qui fait remonter trop haut l'émission des gros tournois. Je ne possédais pas cette pièce lors de votre passage par Amiens. » — M. Rigollot m'a communiqué en même temps l'empreinte de sa pièce. Le portail y est exactement le même que des esterlingens d'argent de Maestrecht des Jean ducs de Brabant 1248–1355 (voyez p. 293 de la IIIe partie), et du billon des

Guillaume comtes de Namur (1337-1418); l'expression *gratia domini dei nostri factus sum*, le rapporte à une semblable, employée par le comte de Hainaut entre 1280-1304; enfin la légende intérieure de la croix sur la pièce de M. Rigollot porte Ph: COITFLARD' Il est à remarquer qu'ailleurs, au temps de Philippe le hardi vers 1400, les gros tournois déviaient beaucoup plus de leurs modèles de France; que le manuscrit de Sanderus ne connaît guère des gros tournois de Flandre de Philippe le hardi, tout ce qu'il dit de la monnaie de ce comte se réduit à : « Monsieur le duc Philippe dict le hardi forga nobles de Flandres de XXXII au marck a XXIII carras et demi. M. le conte Loys de Male forga pareillement diverse monnoye blanche et entre aultres roosekens. Aussi faict monsieur le duc Philippe le hardi ». Nous observons enfin que la légende *Ph: coit Fland'* est bien extraordinaire pour le titre latin d'un comte *comes* et répond plutôt au titre de la comtesse *comitissa*. Or on peut conjecturer que les Ph sont plutôt les initiales I'h de la comtesse Jeanne *Johanna* (1206-1244) CO*m* IT*issa* dont le règne précéda peu le règne de Florent V en Hollande (1256-1296) qui forgeait ses gros tournois; et le règne de Marguerite de Constantinople son successeur dont les espèces offrent beaucoup d'intérêt.

p. 266, v. 28, signalé sur la monnaie. (*faites-y insérer une nouvelle découverte comme suit*) Henri de Courtenai (1226-1228) marquait la sienne d'un H placé entre les deux tours; son revers porte les quatre lettres NAMV de Namur cantonnés entre les branches de la croix. (Cette petite pièce se trouve dans la collection de M. Ducas à Lille.) Baudouin de Courtenai possédait

p. 273, v. 3, *lisez* Baudouin 1194, de Henri 1227, de Marie

p. 278, v. 17; p. 282, dernier verset, et p. 283, MONNAIE DE MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, COMTESSE DE FLANDRE ET DE HAINAUT (1244-1280). Nous avons donné la description d'une de ses pièces frappée à Alost, observée autrefois par Bast. Nous en signalons ici une autre publiée récemment par M. Desains de Saint-Quentin. Elle est de la grandeur d'un esterlingue et offre d'un côté autour d'une croix cantonnée des trifeuilles + MARGARETA D OITISSA de l'autre, autour de l'écu à lion + FLANDRIE A CHA-MONIE Enfin nous donnons à cette comtesse encore une monnaie de la même grandeur et à une différente empreinte suivant l'opinion de M. Chalon de Mons.



M. Chalon en me communiquant les pièces même de Jean d'Avesne comte de Hainaut (1280-1304), et de la comtesse Marguerite offrant un chevalier brabançon, en fit une observation qu'Alkemade a eu tort, en reléguant cette monnaie, à la comtesse plus récente (1345-1356). Le caractère semi-gothique la formule *signum crucis* et toute la ressemblance à la monnaie du même genre de Jean d'Avesne, la relatent à Marguerite de Constantinople (1244-1280). Par conséquent, le chevalier brabançon connu avant sur les espèces mêmes, prit sa place sur la grosse monnaie avant 1280, et ce fut après cette date que le chevalier lorrain accourut de l'étranger vers 1300, suivre quelque temps ses traces.

p. 282, 283, *voyez les remarques précédentes.*

p. 289, v. 4. *Il y faut effacer la mention du gros de Guillaume d'Alsace, et y substituer, s'il plaît, celui de la comtesse de Flandre Jeanne avant* 1244. *L'énumération des gros tournois que nous avons vu notifier, se prolonge jusque*

vers 1350, *il est encore bien loin à l'époque de Philippe le Hardi* (voir ci-dessus la remarque à la p. 264).

p. 293, nota. FLORIN D'OR. Je ne me propose pas d'entrer dans ce hors d'œuvre de mes recherches : mais en signalant les florins du roi Jean, j'indiquerai une curiosité extraordinaire pour les amateurs : c'est un quart de florin d'or. Cette petite pièce appartient à M. Ducas qui me la communiqua. Elle offre près de la tête de saint Jean-Baptiste une petite marque ♀ et autour de la fleur WILhAMEPVS le nom de l'évêque Guillaume. Le chapitre et les évêques de Cambray frappèrent les florins d'or anonymes, et j'attribue à coup sûr ce quart de florin à l'évêque de Cambray, Guillaume d'Auxone (1336-1342).

p. 255, MONNAIE DE LOOS. Nous avons vu que cette monnaie se présente sous différens types. M. Cartier, tout récemment m'avise qu'il a trouvé des pièces des comtes Arnold et Louis, fabriquées à l'imitation des regalis de Philippe-Auguste : d'un côté AR NOLDVS COMES ou LVDOVICVS COMES, de l'autre côté MONETADVPEX dans le champ COMI TIS
Il a cru d'abord que la pièce de Louis était de Louis d'Artois, comme nous l'avons signalé à la p. 263. Mais il retracte cette opinion, et la rend au comte de Loos, car il a depuis remarqué une autre identique du comte Arnold

ATLAS.

Tab. I, col. 5, v. 11, Renismond *lisez* Remismond

Tab. II, col. 4, v. 15-19 *sont à corriger* 636 Chintilla
640 Tulgan
642 Chindaswinth
649 Receswinth
672 Wamba
680 Erviga
687 Egiza
700 Witiza,

Tab. III, col. 1, v. 4, *lisez* 1015 Canut le grand, Lambricht
1, v. 17, *lisez* 1047 Swen graatcheda Petrus et Canut V.

Tab. XIV, col. 7, v. 2, LORRAINE *lisez* LOTHARINGIE
7, v. 9, 10, LOTHARINGIE *lisez* LORRAINE
8, v. 9, LOTHAR *lisez* LOTHIER

Tab. XVI, col. 6, v. 24, *lisez* 1206 Jeanne mariée à Ferrand ou Fernand de Portugal † 1233, puis à Thomas de Savoie † 1237
7, v. 28, *lisez* 1417 Jacqueline (Jean de Bavière évêque de Liége).
8, v. 16, *ajoutez après cette ligne* 1203 Louis de Loos *prétendent*.

Tab. XXV. *dans les lignes* 8 et 9, *rayez* 1060 *et les points qui suivent.*
v. 8, *rayez* 1174 *et mettez* 1152.
v. 9, *rayez* 1195 *et mettez y un trait* —

Tab. XXXIII, col. 4, v. 4, 5, *biffez* et de Chalons-sur-Marne 1060 1170, *et corrigez* des évêques de Laon 1150-1200.
4, v. 35, 36 *lisez* 83. Portrait *hollandais*, 1180-1230, à droite et à gauche, à la frisure bouclée ;
4, v. 37 *lisez* 84, imité à gauche en

MONNAIE

DE FRANCE,

DES MÉROVINGIENS,

DES CARLOVINGIENS ET DES BARONS,

PRÉCÉDÉE

DE CELLE DES PEUPLES QUI DÉMEMBRÈRENT

L'EMPIRE ROMAIN EN OCCIDENT.

MONNAIE BARBARE

SEMIROMAINE.

Les barbares en s'établissant dans l'empire romain, frappaient leur monnaie à la manière romaine. Quelquefois c'était la monnaie romaine elle-même, mal exécutée qui sortait de leur marteau (peut-être les pièces qui sont sur ma planche Ire, no 20, 20 *bis*, sont de ce genre; il est possible aussi qu'elles sont une imitation infidèle de l'empereur Anastase). Quelquefois, c'était le nom barbare qui, prenant possession de la légende, expulsait complètement les titres romains. Ces premiers essais servirent d'exemple aux temps postérieurs, mieux déterminés par les dispositions monétaires et les traités conclus avec les empereurs.

A la chute de l'empire romain en occident (460-480), ils érigèrent des états organisés. Cependant leur monnaie ne s'affranchit de la dépendance de la monnaie romaine que vers 550. Cette dépendance rendait leurs espèces partie nationales, partie romaines. Ce premier siècle, cette période, nous la nommons semi-romaine. La monnaie des Vandales, des Ostrogoths y est totalement enclavée; quant à celle des Wissigoths, des Francs, des Lombards, l'émancipation en fut depuis décidée. Nous avons rempli notre première planche des pièces sueves, vandales, franques et gothes de cette période, et nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs pour saisir les différences et quelques particularités du type de ces espèces.

La monnaie est en or, en argent, ou en bronze, comme était celle de Rome. Toute cette monnaie semi-romaine, s'attache de préférence aux expressions antiques. On ne voit que très-rarement une croix ou une victoire changée en un archange. Communément le profil est droit, comme celui de la monnaie romaine. Le profil gauche est plus rare que les images de face. Les têtes sont impériales, diadémées, ordinairement à double rang de perles. Les conventions particulières des barbares avec Rome, les obli-

geaient à placer l'effigie impériale sur les pièces d'or, mais elles paraissaient aussi sur les pièces d'argent et de bronze.

SUÈVES.

Les Suèves, sur leur monnaie, qu'ils frappaient de bonne heure, n'oubliaient pas d'inscrire le nom impérial autour de la tête, pour la faire valoir chez le peuple. Pour satisfaire et rassurer ce peuple, ils mettaient souvent le nom et les titres de l'empereur Honorius, décédé depuis long-temps, et prolongeaient d'autoriser leur monnaie avec son nom pendant près de 30 ans. Nous en avons un exemple du roi Richiaire (447-457), sur notre planche I, 15.

VANDALES.

Peut-être que les Vandales apportèrent d'Espagne le même respect pour le nom d'Honorius. Feu Marchant, dans ses savantes recherches, croit que la pièce d'Honorius, frappée à Carthage, l'an quatre, IIII, fut frappée par Genseric en 439, quatre ans après la prise de cette ville. La supposition est ingénieuse et plausible, quoiqu'elle manque de preuves suffisantes.

Mais les Vandales aimaient mieux écarter les titres impériaux de leurs espèces. Genseric prenait lui-même le titre d'Auguste sur son bronze, comme on le voit par une pièce publiée par le savant Münter, de Zélande, en Danemark. (*Voyez* notre planche I, 1). Sur l'autre bronze on ne remarque que les numéros de la valeur, avec les emblèmes de Carthage : tête de cheval bridée, un Numide debout tenant une lance ; ou Carthage personnifiée, tenant dans chaque main trois épis. Le savant Marchant a très-positivement expliqué les numéros qu'on y trouve, par la valeur du bronze, et ses rapports avec l'argent. Les numéros sont, sur les petites pièces : N. XII.; XXI. Sur les grandes du même type : N. XLII.; XLII. Le nombre NXII n'est, selon lui, que l'indication de la douzième partie du *numus*, unité monétaire de bronze. Cette douzième fait la sixième de phollis. Dans l'N du nombre XLII il ne voit que le numus *argenteus* ou *millaresion* du Bas-empire. Un millaresion s'échangeait contre 21 phollis ou

contre 42 assarions, ce que désignent les nombres N XLII ou simplement XLII. Le quadrans du phollis, ou moitié de ces assarios, est désigné par le nombre XXI.

Le troisième roi vandale en Afrique, comme l'a observé très-heureusement Marchant, devança Justinien dans la réforme du système monétaire. Il y réussit par le rétablissement de l'ancien denier. D. N. *Denarius novus*, qui valait 50 pièces de monnaie de bronze; le demi, 25, le double 100. Les pièces marquées de numéros, ou non marquées, furent autorisées par le nom du roi et son titre D. N. REX. *Dominus noster rex.* Les têtes qui y étaient figurées portaient une coiffure romaine impériale. Le peuple pouvait croire que c'était l'image des empereurs. (Voir sur notre planche, les monnaies de Gunthram, 484-496; de Thrasamond, 496-523; de Hilderic, 523-530; et de Gilimer, 530-534. (Pl. I, n° 2-7).

OSTROGOTHS.

Les Ostrogoths, avec leur monnaie, restaient plus évidemment sous l'obéissance de l'empire. Ils exprimaient cette dépendance par les légendes INVICTA ROMA; VICTORIA PRINCIPVM, ou par le nom et les titres des empereurs Anastase, Justin et Justinien, dont ils figuraient l'image. Les dispositions de Théodoric le grand réglaient, que le pied de la monnaie devait être strictement observé; que son visage royal devait y être représenté et l'utilité générale conservée (*Theodor. magnus apud Cassiod. VII*, 32 (1)). Cependant, l'expression de l'utilité publique n'est retrouvée sur aucune monnaie. On connaît une pièce carrée, en cuivre, qu'on ne peut pas considérer comme une monnaie, qui offre dans sa légende le nom du magistrat CATVLINVS. V. C. ET. I. P. F. V. *Catulinus, utilitati communis et imperii prefectus fecit urbis.* Cette légende entoure l'inscription D. N. THEORICI. De l'autre côté sont les deux initiales de T E, de Theodoric (*Murator diss.*, t. II, p. 581).

Le visage, *vultus Theodorici*, est inconnu. On ne voit que les têtes impériales diadêmées, ou les têtes de Rome ornées d'un cas-

(1) Monetæ debet integritas quæri, ubi et *vultus* noster imprimitur et generalis utilitas invenitur.

que. Les noms et les titres des empereurs sont conservés. Les noms des rois goths ne sont que comme assistans aux impériaux. Ils y sont inscrits tout au long, ou entrelacés en monogrammes.

Les monogrammes furent très-connus dans la numismatique ancienne grecque et romaine. Leur multitude et la difficulté qu'ils présentent dans leurs nœuds, sont cause que la plupart sont restés indéchiffrés et dans l'oubli. Aux Ve et VIe siècles, ils n'étaient que trop fréquens sur la monnaie romaine. Il paraît même que l'empereur Marcien (450-457) assigna au monogramme l'honneur de marquer son auguste nom. Les rois ostrogoths firent le même usage du monogramme : Theodoric, 493-526; Theodat, 526-536; Hildebald, 540; Eraric, 541; Baduela, 542-552, le placent à l'opposite de l'empreinte impériale. (Voir les exemples sur notre planche I, 8-12 , 34-36). La plupart des monnaies au monogramme sont d'argent; mais il en existe beaucoup de bronze qui sont munies du monogramme royal. On connaît la monnaie d'Athalaric, 526-534, de Theodat, 534-536, de Vitiges, 536-540, qui inscrivaient simplement leur nom au revers : elle est d'argent ou de cuivre. (Muratori, Mionnet, *voyez* la pl. I, 13.)

Totila, ou Baduela, 542-552, D. N. BADVELA. REX., combattant Justinien, fut le seul qui se glorifiait de la félicité continuelle, FELICITAS SEMPER ou FELIX TICINVS, et ne voulait plus joindre sur les espèces le nom de l'empereur au sien (Bauduri, Ducange, Muratori, Mionnet).

Mais l'Italie était le cœur pourri de l'empire, et le préjugé que les espèces sans le nom ou l'effigie de l'empereur n'avaient guère de valeur, y était le même qu'ailleurs et plus enraciné. Il paraît même qu'en Italie le préjugé étendait son opinion jusqu'aux espèces de cuivre, puisque Baduela fut forcé de les marquer des distinctions impériales. En guerre avec Justinien, il repoussait son nom; mais au revers de son monogramme royal, il fit graver le buste et le nom d'Anastase, qui donna origine à la domination ostrogothe en Italie. Nous avons déjà observé que les Suèves en Espagne employaient le même subterfuge pour satisfaire les exigences de la population, qu'ils y inséraient le nom d'Honorius. Baduela plaçait le nom d'Anastase. Les deux petites pièces de bronze qu'on voit sur notre planche I, 34, 35, et qui sont une preuve évidente de ce que j'avance, sont publiées pour la première fois. M. de Saulcy a eu la complaisance de me les

communiquer. Il les avait extraites de la collection de M. Marchant, à Metz, et me céda l'avantage de les publier le premier.

M. Braemt, à Bruxelles, m'a communiqué aussi une pièce du musée de cette capitale, qui paraît pour la première fois et offre un intérêt particulier. On ne peut pas deviner quel empereur y est signalé; mais le monogramme se distingue des autres (voyez la pl. I, 36). M. de Saulcy, dans ce monogramme, veut débrouiller le nom de *Teias*, réuni avec les lettres D. N., *Dominus noster*. Je n'ose pas appuyer son explication. L'M existe trop évidemment dans le monogramme; il ne peut pas être trop secondaire, il doit entrer dans la composition du nom. Le monogramme offre TMADNSV. Ces lettres me donnent le nom de *Matasunda*, de Matasunthe, femme de Vitiges (536-540). C'était imiter la monnaie romaine frappée aux noms des impératrices. Je présume qu'avec le temps on retrouvera le monogramme et la monnaie d'Amalasunthe. Reine et tutrice du petit roi qui succédait à Théodoric le grand, elle était en grande considération chez les Ostrogoths : sa fille Matasunthe l'était aussi. Vitiges la maria, pour mieux diriger la cause chancelante des Ostrogoths. Après leur chute, la politique de Constantinople chercha à rendre tous les honneurs possibles à Matasunthe, et réussit à la remarier à Germanus, neveu de Justinien. C'était pour mieux maîtriser les Ostrogoths subjugués. Les monnaies d'Amalasunthe et de Matasunthe devaient nécessairement exister.

PAPES DE ROME.

J'ai placé sur ma planche I, 14, une pièce d'or que j'ai trouvée dans l'ouvrage de Carli Rubbi (delle monete d'Italia), qu'il attribua aux Ostrogoths. D'un côté la tête et la légende CONSINO? ?, qu'il explique par *Constantinopolis*. Cette explication est inusitée. Mais on ne saura deviner avec lequel, de Constantin, Constance ou Constant, les Goths pouvaient avoir des relations, si ce n'est avec Constantin le grand et ses fils, antérieurs de deux cents ans. Ce souvenir paraît être trop éloigné.

De l'autre côté c'est une croix. Ses deux branches potencées, et les deux autres patriarchalement recroisetées. La légende offre DEODATVS. *Theodat*, roi des Ostrogoths, régnait en 534-

536. Je ne trouve sur les monnaies romaines et byzantines des croix de ce genre, que depuis Tibère-Constant, 578-582. On les retrouve rarement sur celles de Tibère-Constant, 575-582, de Maurice, 582-602, de Héraclius, 610-641; depuis Absimar, 697, au VIII[e] siècle, elles deviennent très-fréquentes. Il y a donc des doutes et il est difficile de s'assurer comment Theodat, avec sa croix, eût devancé toutes les autres; et pourquoi aurait-il fabriqué la monnaie à un type si différent, lorsqu'il la frappait à un autre en argent et en cuivre?

Cependant, on ne voit d'autre Deodat que le Theuda des Wisigoths, 532-540, son contemporain. Il n'y eut qu'un seul pape Déodat, Adéodat, 672-676, qui exerçait son pontificat du temps de Constant, 668-685. Il est le premier qui ait employé dans ses lettres la formule des bénédictions apostoliques; il est le premier, que l'on sache, qui ait daté des années de son pontificat. Il devança peu les Grégoire et Zacharie. S'est-il permis de battre monnaie sans rompre cependant avec l'empereur? La monnaie n'offre pas l'expression de *papa*, comme la plus grande partie des plus récentes; mais elle ne présente pas non plus la formule de *dominus noster rex*, que les rois ostrogoths inséraient dans les légendes et inscriptions de leur monnaie. Toutefois, la monnaie qui nous occupe est semi-romaine.

Il paraît peut-être absurde d'attribuer une monnaie à un pape avant Adrien; mais si l'on considère l'état de Rome, sous tous les rapports, péniblement dépendante de Byzance; si l'on se souvient de l'intérêt que prenaient leurs évêques-papes à tous leurs dangers, la *civitas leonina*, le ton que tenaient les Grégoire avec les empereurs de Byzance; la manière dont les papes sollicitaient les secours et la protection des Francs; les prétentions qu'ils manifestaient à leurs protecteurs, et les priviléges accordés par Charlemagne à Adrien de battre monnaie; si l'on prend en considération toutes ces circonstances, on ne sera peut-être pas trop révolté de l'idée qu'il existait une monnaie impériale au nom du pape Déodat. Je ferai encore une comparaison de cette pièce avec celle qui est reconnue appartenir à Adrien (771-795). Sa monnaie offre d'un côté une tête de face accostée de I. B, et une légende HADR-ooANVS P·PA; de l'autre une croix haussée, croisetée à sa tête, potencée à ses deux branches, du même genre que celle de Deodat, accostée de R. M., *Roma*, et entourée de la la légende VICTORIA DNN, à l'exergue CONOB.

Il est donc évident que les papes frappaient la monnaie de Rome à la manière grecque byzantine; et ils ne changèrent et ne modifièrent cette empreinte que lorsque les Carlovingiens s'emparèrent de l'Italie et disposèrent de la capitale de Rome. Adrien, vers 772, frappait la monnaie sans y mentionner l'empereur. Deodat (673) y fit empreindre et son nom et sa tête. Toutefois, je me désisterai de ma supposition, si l'on me donne une explication plus satisfaisante de la pièce de Deodat, que j'ai trouvée gravée dans l'ouvrage de Carli Rubbi (1).

WISSIGOTHS.

Il n'y a pas de notions suffisantes pour parler des monnaies wissigothes antérieures à Leovigilde (568). Les ouvrages espagnols qui en font mention se bornent à indiquer une pièce à légendes découpées, sans aucun sens, qu'ils ont attribuée sans fondement à Athanagilde. Puis ils ne donnent que la monnaie de Liuba (567-568). C'est par cette dernière, et par d'autres plus récentes, qu'on peut juger de la monnaie wissigothe.

Toutes les formes de la monnaie romaine furent adoptées par les Wissigoths. Les titres et les épithètes *Dominus noster, victoria, pius, justus;* dans l'exergue CONOB. VOII. Le profil, la figure d'une victoire, ou quelquefois une croix haussée. Mais je ne saurais dire de quelle date sont, chez les Wissigoths, les têtes de faces qui depuis peuplèrent leur monnaie.

Je ne sais auquel des deux Liuba, au premier, vers 567, ou au second (601-603), peut être attribuée une pièce d'argent de ce roi, que j'ai trouvée dans le musée de Gand, et que j'ai fait graver sur ma planche I, 22. Autour de la victoire on distingue les vestiges des termes connus, CONOB. VICTOR. AVGT.,

(1) Moneta di Zaccheria papa creato nell' anno 741 di metallo di forma quadrata, che da una parte nel mezzo ha ZACCHARIÆ e dall' altra PAPÆ. Altra moneta di Gregorio III (731) in cui da una parte si legge GREII PAPE et dall' altra SCIPTR. an che questa di forma quadrata. Di fatto monete quadrate in Italia, nel VIII secolo, non erano in corso, ne in Roma s' usò giammai di coniar moneta in tal forma. Nel giorno solenne della coronatione, prima della calvacata, si esponeva l'eletto pontifice al popolo, sedente sulla sede stercoraria, prendeva anticamente tre pugnate di danari, e gli spargeva al popolo, unicamente per simboli, o segni (Carli Rubbi).

défigurés en ωTVATOOVA. De l'autre côté, autour du profil droit, placé sur un piédouche, on voit IIIVZTI. ILIAVA. Cette pièce est connue en quatre variétés. Pour mieux apprécier la légende royale, je la reproduis dans toutes ces variétés connues, pour les comparer avec celle de Gand. (Voyez Rasche.)

IIIAVA . IIIASTI
IIIAVA . IIISYSTII
IIIAVA . IIIVST
IIIIJVI . IVIISIVI
ILIAVA . IIIVZTI

Partout on remarque le même ordre, le nom *Iliava*, puis deux ou trois II pour D. N., *Dominus noster ;* enfin *just.*, *justi*, *justii*. Il reste à savoir s'il faut lire *D. N. Justin. Livva,* ou plutôt *D. N. justus Livva.* Dans le premier cas, ce serait l'empereur Justin II (565-578), au temps duquel a eu lieu le règne de deux ans de Liuva premier (567-568). Les épithètes sont très-connues chez les Wissigoths, et n'y furent placées qu'aux revers. L'épithète placée auprès du nom, devait plutôt le suivre que de s'entremettre entre II, *Dominus noster* et *Liuva.* Il paraît donc raisonnable d'y voir Justin II et Liuva I.

FRANCS (420-550).

Les rois des Francs suivirent d'abord l'exemple des rois leurs voisins et observèrent beaucoup l'autorité romaine. Si ce ne fut point le prestige de leur grandeur qui les éclipsa, ce fut au moins l'intérêt de ces rois envahisseurs et conquérans pour établir leur domination, affermir leur conquête, et subjuguer avec plus de facilité les habitans des provinces occupées, qui y furent infiniment plus nombreux en comparaison des conquérans. Ils s'empressèrent donc de se procurer les titres de magistrats romains, de maîtres de la milice, de consuls, de patriciens : ils obtinrent en présent les marques distinctives de ces honneurs, ils laissèrent circuler et battre la monnaie impériale, et ils s'obligèrent à signer la leur, qu'ils frappèrent en or, de l'effigie impériale.

Clovis le conquérant recherchait ces titres : l'empereur Anastase lui envoya, en 508, une couronne et la robe de pourpre, avec le titre de patrice, de consul et d'auguste. Clovis accepta ces pompeux honneurs et ornemens, et s'en revêtit d'une

manière solennelle (Greg. Turon., II, 38). Le clergé l'engagea à respecter ces titres, et le soutint dans cette politique.

On n'a pas de monumens monétaires de ce roi. Les écrivains de Constantinople assurent cependant qu'il était permis aux rois des Francs, ainsi qu'aux autres rois de ce temps, de battre monnaie, mais à condition qu'ils conservassent l'empreinte impériale. Il paraît même que les empereurs, par les mêmes traités, se réservèrent leur propre monnayage en Gaule, et qu'ils y jouirent de leur droit, du moins en Bourgogne, à Vienne, à Marseille.

Une monnaie d'or très-précieuse et rare de Justin, mais universellement connue, offre d'un côté un profil D.N.IVSTINVS. P.F.AVG.; de l'autre, une croix haussée sur trois marches GAbALORVM. (Cimel. Vindob., t. I, p. 30; Banduri, t. II, p. 651; Petau, p. 1049, E. 7). Harduin a cru y voir le Gevaudan situé sur le confin d'Aquitaine et de la province narbonnaise, occupée par les Bourguignons (*Hard. num. sæculi Constant. in operib.*, p. 438). La monnaie citée et reproduite par différens auteurs, fut souvent, selon l'opinion d'Harduin, attribuée à la Gaule. D'autres savans connaisseurs de médailles romaines partagèrent leur opinion entre Justin I (518-527) et Justin II (565-578), entre Gabales, ville de Lydie, et Gabales, ville de Syrie (Gusseme, t. III, p. 270, n° 18; Eckhel, *Catal. II*, p. 538; voyez Rasche, *lexic.*, t. II, 2e partie, p. 1239, 1241, 1243). Eckhel, en observant la pièce même, a cru reconnaître le portrait de Justin II. Ainsi la question parut s'être assoupie, et la monnaie fut attribuée à l'Asie.

Mais si l'on remarque que la monnaie de Gabales de Lydie et de Syrie avait disparu depuis Caracalla, on est étonné de la voir reparaître, au plus tôt, trois siècles après (217-518—300). A l'occident, c'est tout le contraire. On y marque le lieu de la fabrication de la monnaie. Maurice, qui suivit les deux Justins, battit la monnaie au nom de Vienne et de Marseille, villes de la Gaule. Ses prédécesseurs ne pouvaient-ils pas la battre au nom de Javouls, de Gevaudan de la Gaule?

Je crois appuyer cette présomption par une monnaie d'or, conservée dans le musée de la ville de Metz (*Voyez* notre pl. IV, n° 26). Elle offre d'un côté un profil droit diadémé .HVA..... LORUM; de l'autre deux personnes face à face, debout dans une couronne de feuilles. Elle ressemble à la monnaie des Francs,

et dans la légende de la tête, où les premières lettres manquent, on ne trouve rien que *Gavalorum*, le nom du Gevaudan, de la même forme que celui de la monnaie de l'empereur Justin.

Gevaudan fut conquis sur les Goths par Clovis, en 507. Si donc la monnaie de Gabales est de l'empereur Justin l'ancien (518-527), il faut convenir que Rome se réserva le droit de battre sa monnaie dans la partie de la Gaule sous la domination des Francs et qu'elle jouit de ce droit dans certaines parties de cette province du temps des enfans de Clovis, avant qu'ils affranchissent leur monnaie de l'autorité impériale. Si elle est de Justin II (565-578), elle fut le produit de nouveaux accommodemens semblables à ceux qui survinrent sous Maurice.

Ces monumens monétaires de Rome dans la Gaule, au VI[e] siècle, me paraissent évidemment prouver que la monnaie fut l'objet de conventions entre les rois des Francs et les empereurs, et que ces rois, entraînés dans la politique honorable de Byzance, furent assujétis à certaines formes comme les autres rois voisins.

Théodebert (dont le sol et le tiers de sol sont figurés sur la pl. I, n[os] 10, 17), tout fier qu'il était, le devint plus encore par son alliance avec l'empereur de Constantinople, qu'il viola impudemment par ses rapines au-delà des Alpes. On connaît la politique mesquine de Byzance, qui, toute rampante, fausse et frauduleuse, sut tendre des piéges et entraîner ses amis dans ses alliances, où ils éprouvèrent l'humiliation qu'ils ne pouvaient guère éviter. Théodebert fut son allié, et on le vit battre sa monnaie au coin romain. Il est vrai qu'il n'a guère nommé l'empereur; mais il a fabriqué sa monnaie à l'image romaine : lui et ses prédécesseurs y furent obligés.

Le fier Théodebert arrangea son coin à la romaine. Il y plaça une tête. Elle est considérée aujourd'hui par plusieurs savans pour la sienne : mais de son vivant il put et dut en être autrement. Tout le monde connaissait l'obligation de marquer d'une tête impériale les sols et les tiers de sol, et on était convaincu que la tête qu'on y voyait était une tête d'empereur : cela était convenu. Nous voyons un grand nombre de pièces de monétaires, et personne ne dira que la tête qu'on y remarque est celle du monétaire. Tout le monde sut et sait encore aujourd'hui que c'est la tête royale anonyme. On n'y cherche ni portrait ni ressemblance. L'art de ces siècles délivre de cette peine les laborieux scrutateurs; mais on est satisfait de

ce que la ceinture du front et la coiffure de la tète sont royales, quoique les défauts multipliés de l'art manquassent quelquefois à cette obligation distinctive. La même chose existait lorsque les rois furent obligés de placer les têtes impériales sur leurs espèces. Il y eut à cette fin des marques distinctives qui, aux yeux du vulgaire, prouvaient que c'était précisément l'image de l'empereur. La tête diadêmée, richement ornée de perles, une lance, le manteau, tout ce qui, depuis, devint la distinction royale, existait alors pour l'empereur. Justinien, orné de sa parure impériale, figurait également sur sa propre monnaie et sur celle de Théodebert. VICTORIA AVGVSTORVM, qui est au revers des pièces de Théodebert, ne se rapporte guère à la légende royale, mais à l'image impériale. Je voudrais bien expliquer de cette manière les sols et les tiers de sol de Théodebert et de ses prédécesseurs, si l'on en trouvait quelques pièces.

On objecte contre cette explication que des écrivains romains, par une vaine flatterie, se permettaient des mensonges pour relever la gloire de leurs empereurs. C'est à l'occasion des alliances recherchées par Justin et de la conquête d'Arles par les Francs, que l'historien et l'homme d'état, le contemporain Procope, dit que, depuis ce temps-là, les rois de France firent battre monnaie d'or à Arles; que l'empereur leur permit de faire mettre sur ses monnaies leur effigie au lieu de la sienne; qu'il n'y avait que les rois de France qui jouissaient de ce privilége (1). Cet écrivain distingué avoue naïvement que les empereurs de Rome n'avaient plus la force de soutenir les provinces occupées par les Germains et qu'ils faisaient des concessions de bonne volonté, ce que les Francs désiraient, de leur côté, pour légaliser par écrit, par des chartes impériales, leurs nouvelles possessions (Procop., *de bello Goth.*, III, 33.). Je crois qu'il faut s'en tenir à la lettre de tout ce que dit Procope, considérant les circonstances et l'opinion du siècle. Les expressions mêmes de Procope ne sont pas de nature à être soupçonnées de flatterie, surtout que les monumens monétaires du siècle s'accordent avec ce qu'il avance. Il nous assure que les rois barbares

(1) Ἐν τῇ Ἀρελάτῳ νόμισμα δὲ χρυσοῦν ἐκ τῶν ἐν Γάλλοις μετάλλων πεποίηνται· οὐ τοῦ Ῥωμαίων αὐτοκράτορος, (ᾗπερ εἴθισται) χαρακτῆρα ἐνθέμενοι τῷ στατῆρι τούτῳ ἀλλὰ τὴν σφετέραν αὐτῶν εἰκόνα. Procop., de bello Goth., III, 33.

étaient forcés de se servir de l'empreinte impériale, puisque, sans l'image impériale, la monnaie n'avait point de valeur, et n'était pas même acceptée chez les barbares. Mais, sans s'attacher à ses assurances, on sait comment, dans les traités, on impose, on accepte des conditions réciproques, et comment on les élude. Si les rois des Perses promirent de marquer leur monnaie des signes impériaux, en preuve de leur alliance et de leur amitié, ils surent manquer à leurs promesses aussi bien que les empereurs, lorsqu'ils furent forcés de faire battre leur monnaie au coin des califes. Les arrangemens avec les rois de l'occident n'étaient pas aussi trompeurs. Les rois remplissaient leurs promesses plus franchement et les rompaient brusquement et sans honte. Mais nous avons observé qu'il était de leur intérêt de respecter ce prestige de l'empereur de Rome, qui ne cessa pas même, trois siècles après, d'influencer et séduire le monde abatardi.

C'est de la conquête des Bourguignons et l'occupation d'Arles que date la monnaie émancipée des Francs. Les conquérans des Bourguignons et les spoliateurs des Ostrogoths n'avaient plus d'intérêt à ménager les habitans de la Gaule, trop long-temps subjugués et trop long-temps séparés de leur souverain. Ils repoussaient déjà, de même que leurs voisins les Visigoths et les Lombards, l'autorité byzantine, et ils se délivraient par les armes et les traités des pratiques humiliantes que les empereurs, de leur côté, savaient élargir à mesure. Alors, la monnaie des Francs rejeta cette servile imitation, que l'intérêt et les circonstances lui imposaient. Elle dressa son propre type, que nous allons analyser. C'est ainsi que Childebert la frappait à Arles, Clotaire à Marseille, et Théodebert à Metz, à Châlon et peut-être à Lyon.

MONNAIE

DES LOMBARDS.

Il m'eût été très-utile d'avoir des notices détaillées sur la monnaie des Lombards. Leur voisinage avec la France fait présumer des rapports avec la monnaie mérovingienne. Mais à ce qu'il paraît, il reste très-peu de monumens monétaires des Lombards, et le peu de pièces connues donnent plus d'embarras pour être comprises, qu'elle ne procurent de lumière. C'est pourquoi on devine et indique plutôt ses rapports avec l'empreinte mérovingienne sans pouvoir les déterminer.

La monnaie lombarde était en or et en bronze. Peut-être était elle en argent. Elle imitait le coin romain, mais elle était indépendante et n'employait guère de signes de l'autorité romaine. La tête du roi chef ou d'un duc fut simplement gravée, avec la légende de son nom. Le revers offrait, ou la gloire ou une victoire ailée, ou l'archange, et les autres une croix haussée sur le dégré. La monnaie fut frappée à Milan, à Gênes, à Lucques, à Benevent. Et ces lieux sont souvent mentionnés sur les pièces elles-mêmes. On connaît quelques noms des monétaires, mais j'ignore si c'est par les pièces existantes ou par les diplômes. Je ne sait si les noms des saints ornaient la monnaie de Milan, de Lucque, de Venise. Toutefois il est indispensable, que S. Pierre de Rome précède les autres dans cette invasion des saints dans les régions de la monnaie.

Je n'ai gravé que deux pièces lombardes. Une en bronze (voy. pl. 1, 19) que feu Marchant a publiée, qu'il suppose être d'Autharis (535-591) où on lit DNFIA. RICIT *Domini Nostri FlaviI AutaRICI.T.* dans l'exergue *MeDiolani Signata.*

On connaît une pièce de Cunibert (686-700). DN. CINNICPERT à un profil diadèmé. Au revers, l'archange Michel tenant le labarum, autour SC ꟽNANIL. *SanCtus Michael ANchANILus,* pour archangelus. (Spiegazione di tre monete di un re de Visigotti e di due re de Longobardi, quæ legitur, t. XXVIII. opusc. scientif. p. 486; Rasche, t. III. p. 679.)

Une autre pièce, gravée sur notre planche 1, 21, est de Didier (756-772). Frappée à Lucque, elle n'est marquée ni de la tête ni d'aucune figure; une croix et un astre composent son empreinte.

Celle des ducs de Benevente fut signalée par une tête de face. On en a une d'argent du duc Grégoire (733-739), qui offre d'un côté une tête de face sans légende, de l'autre les quatre lettres du nom GREGOR en ordre cruciforme.

O
G ✠ R
Є

MONNAIE

DES WISSIGOTHS.

(Depuis 570 jusqu'à 711.)

Tout ce que Velazquez, Florez, Gusseme, ont dit de la monnaie wissigothe, Rasche l'a répété dans son *lexicon, rei numariæ,* d'où j'ai pu tirer une ample notice sur cette branche de la numismatique. Depuis, les gravures de Le Blanc, celles de Mahudel, et plusieurs pièces que j'ai vues en nature m'ont mis à même de faire avec quelque certitude certaines observations. Les originaux que j'ai gravés sur ma planche, sont : un en or (pl. I, 26) de Witeric, de la collection de M. Jeuffrin; les huit autres de Liuva, de Tulgan et des suivans (n°s 22, 27, 33), sont de la collection de l'université de Gand, soignée par M. Den Duyts. C'est à lui que je dois d'avoir la connaissance et la copie de ces pièces, très-intéressantes pour mes recherches (*voyez* la note page ci-dessus, 21).

Cette quarantaine de pièces gravées ou vues en nature, et toute la notice de plus de cent autres dans le Dictionnaire de Rasche, me décident à partager la monnaie des Wissigoths en trois périodes, dans lesquelles l'or retient la crassitude de l'or romain : mais l'argent se forme à sa manière, pour servir de modèle à la monnaie postérieure de l'Europe occidentale.

Le coin est libre de toute autorité romaine. On rencontre quelquefois CONOB; on voit les deux têtes, mais elles n'ont plus d'autre signification que de marquer chaque côté d'un front royal. Leovigild (568-586) est le premier qui ait pris le sceptre, la couronne et le manteau royal, et qui combattait le reste de la possession des empereurs byzantins en Espagne. C'est de lui que je commence à distinguer les trois périodes.

L'argent, presque inconnu dans la Gaule, chez les Mérovingiens et chez les autres en Italie, ne fut pas rare chez les Wissigoths, en Espagne. Il conservait les mêmes formes que l'or chez les autres, mais il changea sous le marteau wissigoth. L'argent pur, le flan peu épais, mais assez gros pour accepter régulière-

ment le coin doucement gravé. Le coin et le marteau sont bien justement appliqués et donnent une espèce de charme à l'art grossier de la gravure. Le dessin, réduit à des traits peu nombreux et rudes, est soutenu par le burin dans la netteté et une sorte d'aplanissement qui l'adoucit.

Durant toutes les trois périodes, les légendes offrent le nom du roi et le nom du lieu presque d'obligation. La monnaie fut frappée au moins dans vingt-cinq villes différentes.

Imitation du type romain. (570-610. — 40).

Nous avons déjà remarqué que le type des espèces wissigothes imitait le romain. Cette imitation était dans sa force sous Leovigild (n. pl. I, 23), Reccared (24-25), Witteric (26). Une victoire ailée ornait souvent leur revers. Les épithètes PIVS. INCLITVS. IVSTVS. VICTORIA. D*ominus* N*oster*, remplissaient la légende CONOB COMOB. *Constantinopoli obryza, moneta obryza*, VOII. *vovet* ou *vota*, formaient l'exergue ou s'introduisaient dans le champ ou dans les légendes ; le nom du roi était toujours marqué, et presque toujours celui du lieu. On voyait partout la tête. Le profil droit n'est que d'un côté, ayant au revers une victoire ou une croix haussée. Les têtes de face sont toujours deux, et composent chacune séparément l'empreinte de deux coins. Cette singulière multiplication des têtes, nous l'avons observé, a certainement son origine dans l'obligation que les envahisseurs prenaient autrefois sur eux, de représenter l'image des empereurs romains avec la leur.

Hésitation à s'écarter du type romain. (610-650. — 40).

C'était se distinguer beaucoup des manières romaines, que d'avoir son argent pur. Avec le temps, la monnaie wissigothe se distingue de plus en plus par l'abandon des épithètes et des variétés romaines. Elle ne tenait presque qu'à deux têtes de face, qu'à une seule épithète PIVS, et à des légendes qui exprimaient simplement le nom du roi, avec son titre REX, et le nom du lieu.

Parmi les pièces de Gondamar, Sisebut, de Sivintilla, de Sisenand, de Chintilla, de Tulgan (n. pl. I, 27), de Cindaswinth

(28-29) s'il en existe quelque variété, c'est plutôt par exception. Les anciennes manières se perdaient comme la lumière d'une lampe qui va s'éteindre. Les nouvelles, s'il s'en trouve, sont les tentatives incertaines avant qu'elles se consolident (1).

La monnaie de Tulgan, qui se trouve dans le musée de l'université de Gand, et que nous avons dessiné (27) est inédite. Velazquez, Gussume, Rasche ne connaissent qu'une seule frappée à Cordoue, la nôtre est à Mérida.

Variété. (650-711. — 60).

La dernière période de soixante ans, sous les règnes de Roceswint (n. pl. I, 29), Wamba, Erviga, Egiza (30), Witiza, et Rodric (33), ne montre que les nouveautés et les variétés. Les doubles têtes de face disparaissent presque totalement et font place au profil droit et quelquefois au profil gauche. Le revers offre le plus souvent une petite croix, pied posé sur les degrés, et quelquefois le monogramme ou les lettres arrangées dans le champ cruciformément.

Le profil est quelquefois couvert d'un bonnet; tout autour, la légende du nom royal est amplifiée par la formule IN. D. N.; I. D. N.; NDNMNE. *In dei nomine*, ou quelquefois IN. XPI. NN. *in Christi nomine.* La lettre C ajoutée sur certaines pièces au titre REX veut dire *Rex Gothorum.* L'épithète PIVS se soutenait encore, et Cordoue prenait l'épithète de PATRICIA. On le voit depuis 642.

Sur la monnaie d'Egiza, nous voyons par devant le profil, un bâton surmonté d'une croix. C'est un sceptre. Le même Egiza, après s'être associé en 696 Wittiza, fit battre monnaie à double nom royal et de face de la monnaie, l'art grossier traçant les

(1) Florez, après lui Gusseme, IV, p. 221, et Rasche, n° 2, donnent la description d'une pièce trop singulière, non-seulement pour cette époque, mais pour tous les siècles précédens et suivans, jusqu'au XIV[e], pour être acceptée comme authentique. D'un côté, elle offre une tête de face, DNSISEBVTVS REX; de l'autre côté, CIVITAS EBORA; dans le champ cerné, une croix, DEVS ADJVTOR MEVS, ce qui paraît indiquer au revers une double légende. Je le répète, l'authenticité de cette pièce est plus que douteuse : elle est, à mon avis, d'une fabrication moderne, et très-maladroitement inventée. C'est la seule pièce de Sisebut qui offre le *Dominus Noster.*

deux profils affrontés sous une croix haussée et bien élancée, a voulu exprimer le sceptre que les deux rois tenaient conjointement. Les pièces connues à cette empreinte sont de Narbonne, de Sarragosse, de Tarragone, de Tolède, de Séville, de Merida, de Bretonia.

Nous avons vu les monogrammes employés sur la monnaie des Ostrogoths, exprimer les noms des rois. Les mêmes monogrammes servaient à signaler les lieux. Parmi les pièces de l'empereur Maurice (582-602) j'en vois chez Du Cange et Banduri, une frappée de Ravenne, qui offre sans aucun doute le monogramme à Ravenne. De même sur une pièce [29] de Receswint (653-672) nous voyons un monogramme qui offre IspalIs, le monde Seville. Sur une autre pièce [31], celle des associés Egiza et Witiza (696-700), nous remarquons dans le champ du revers cinq lettres, T. A. R. C. cruciformement arrangés, ayant au centre O. Elles composent le nom de TARRACO de Tarragone.

Chindaswinth, en 649, le 22 janvier, associa au trône son fils Receswint. Cette association fut bientôt une abdication de la part du père, qui abandonna toute l'autorité pour passer le reste de ses jours dans la retraite et les œuvres de piété. C'est pourquoi Receswint, associé, prend le premier rang sur la monnaie. Mais il paraît qu'il voulait manifester le respect à son père, qui vécut encore trois ou quatre ans (649-653), et il mettait son nom au revers de la monnaie. C'est ce que je crois déchiffrer dans la légende de celle d'Ispalis que je donne gravée [29] CHiNdaSVINO(d)VS Rex. C'est une des pièces connues. Il n'y en a que deux aux noms réunis de Receswint et de Chindaswinth : l'une battue à Séville [29], l'autre à Tolède. Le nom de l'associé occupant la légende du lieu, on plaça le nom de celui-ci dans le champ en monogramme cruciforme. On connaît de la monnaie à double nom de Receswint avec Chindaswinth (649-653), et d'Egiza avec Wittiza (959-700), cinq monogrammes cruciformes.

P	O	T	C	M
S ✠ A	T ✠ L	Ↄ O ⊳	S ✠ R	E ✠ R
L	E	ꓤ	G	A

ISPALIS [29]. TOLETO. TARRACO [31]. CeSaRaCuSta. EMERitA.

Je répète que toutes ces pièces ne sont pas indifférentes pour le curieux qui cherche la marche des choses numismatiques. Avec Rodric, la domination des Goths en Espagne passa aux

Maures. Les réfugiés dans les montagnes ne frappaient point de monnaie dans leur première détresse. La monnaie koufique, remplaça celle des wissigoths et n'avait aucun rapport avec elle. Cependant, celle des Wissigoths ne disparut sans avoir influencé ses voisines. Comparant la monnaie contemporaine des Mérovingiens avec celle des Wissigoths, on voit une différence immense. Le peu d'argent qu'on connaît des Mérovingiens ressemble à l'or. L'argent des Wissigoths est essentiellement différent, ressemble à l'argent des Carlovingiens. Mettez à côté le denier carlovingien et wissigoth, et vous remarquerez une ressemblance singulière, dans sa grandeur, dans sa ténuité. Les images du coin espagnol ne furent point accueillies par les Carlovingiens : mais la désignation des lieux par le monogramme, par les lettres-isolément dispersées dans le champ, ne devinte fréquente qu sur le denier de Charlemagne. Les Wissigoths tenaient jusqu'à la fin sous leur domination une partie de la Gaule, et battaient leur monnaie à Narbonne. Ils soutenaieut leurs relations avec leurs anciennes possessions dans la même Gaule. Il n'y a donc rien d'étonnant si la France méridionale embrassa leur manière de battre monnaie. Entre la chute des Wissigoths (711) et le sacre de Pépin (752), le temps ne paraîtra point trop long, si l'on considère, que les maîtres dominaient sans aucune contestation, bien avant, depuis 650 jusqu'à 687. C'est sous les derniers, que se préparait le changement dans la monnaie de France, qui s'opérait à l'aide de l'influence de la monnaie wissigothe. Le changement qui décidément prévalut sous les Carlovingiens, introduisit le mode du flan wissigoth, d'abord en France, et puis en Angleterre, et en Allemagne.

Nota. Plusieurs connaisseurs m'ont témoigné leur méfiance sur l'authenticité des pièces wissigothes de Gand, croyant qu'elles peuvent être de la fabrique du fameux contrefacteur allemand Becker, d'Offenbach, près de Francfort. Becker ne voulait pas tromper : il était excellent et scrupuleux copiste. Les amateurs de médailles connaissent les pièces et les médailles antiques de cet habile contrefacteur. Elles sont mille fois plus exactes qu'une multitude de gravures très en vogue ; elles remplacent admirablement les originaux pour ceux qui ne sont pas en état de les posséder. Il lui fut plus facile de copier les monnaies du moyen-âge. Pour avoir des renseignemens plus certains sur les pièces wissigothes fabriquées par Becker, je me suis adressé au savant Bohl, à Coblentz, qui en est très-instruit. Voici ce qu'il m'a répondu : « Je puis vous donner l'assurance que les médailles wissigothes de Becker *ne sont pas de pure invention*, mais des copies extrêmement bien faites, d'après des originaux authentiques, dont il avait pris les dessins à Vienne (et partout où il en avait rencontrés. » J'aime à croire que Becker, exact dans la fabrication des médailles grecques et romaines pour leur gravure et le volume de eur métal, l'était aussi pour le flan de ses pièces wissigothes.

Noms des lieux où la monnaie wissigothe fut fabriquée.

Aemnio ou Iminio, *Coïmbre.*

Barbi (Barbitanum municipium), *Barbi*, en Andalousie, à 3 lieues de Jaen, vers le couchant.

Barcino, *Barcelone.*

Beatia ou Biacia, *Beaza*, dans le royaume de Jaen, ville épiscopale.

Bergio, *Berga*, en Catalogne, entre Puicerda et Manresa, dans le pays des anciens Bergitaniens.

Bracara, *Braga*, en Portugal.

Brea, inconnu.

Bretonia, *Bretagna*, en Galicie, ville épiscopale.

Cearagotaiux (Cæsar augusta justus), *Saragosse.*

Cesaragosta, *Saragosse.*

Cordoba, *Cordoue.*

Dertosa, *Tortose.*

Ebora, *Evora.*

Egetania ou Egitania, *Aquitaine.*

Eliberi, *Elvire*, en Grenade, ville épiscopale.

Elvora (Elbora), *Talavera la reina*, dans la Nouvelle-Castille.

Emerita, *Merida.*

Iminio ou Aemnio, *Coïmbre.*

Ispalis, Spalis, *Séville.*

Mentesa (Bastulorum; au dixième concile de Tolède, l'évêque prenait le titre : *episcopus ecclesiæ Mentesanæ*), dans la Grenade.

Narbona, *Narbonne.*

Olduasio (Althea, ville des Olcade), *Ocana.*

Portogale, *Oporto.*

Reccopoli, fondée en 567 par Leuvigilde, aujourd'hui *Almonacide*, à 4 lieues de Tolède.

Salamatica, Salmantica, *Salamanque.*

Tarraco, *Tarragone.*

Toleto, *Tolède.*

Valencia, Valentia, *Valence.*

MONNAIE

DES MÉROVINGIENS.

(Depuis 550 jusqu'à 752. — 200 ans.)

Il m'est difficile, presque impossible, de distinguer les pièces des différens rois mérovingiens du même nom, ainsi que de classer par époques les pièces des monétaires. Avec tout ce que réunirent Petau et Bouteroue; avec tout ce que dit Le Blanc; avec leurs gravures et plusieurs autres pièces que j'ai trouvées mentionnées ou dessinées çà et là, et avec celles des différentes collections des savans et des amateurs dont je nommerai religieusement les noms, je ne puis obtenir des résultats positifs, ni rien d'assez satisfaisant. Cependant, je crois qu'il ne faut pas désespérer de pouvoir réussir, et qu'à force d'observations réitérées, on parviendra à déterminer une liste chronologique des monétaires et les changemens consécutifs de l'empreinte. Quant à moi, il ne me reste qu'à analyser le coin mérovingien et à indiquer sur quoi je fonde mes espérances.

Il y a deux sortes d'espèces mérovingiennes, les unes royales, les autres monétaires. Les unes sont autorisées par le nom du roi, les autres par le nom du monétaire. Cette autorisation nominale les sépare de telle manière, qu'à peine connaît-on trois ou quatre exemples de monétaires qui se soient associés sur la même pièce avec leur roi. Je ne connais que quatre exemples de cette réunion :

Maximinus avec Cherebert, 561-567.

Mundelinus avec Mérovée, 613.

Eligius (S. Eloi) avec Dagobert, 628-638.

Le même avec Clovis II, 638-641. (Voyez la pl. III, 4, 8, 9; IV, 3).

On a cru reconnaître les noms royaux de Theodebert et de Theodoric réunis avec leurs monétaires. J'ai conçu des doutes sur cette réunion, et j'espère en donner des preuves contraires

lorsque je ferai connaître quelques pièces inédites à la fin de cet article.

Le temps des pièces royales se détermine par leurs noms : l'époque de leur règne étant connue. Il n'en est pas ainsi avec les monétaires. On sait que S. Eloi étudiait chez l'orfèvre et monétaire de Limoges Abbon ; que depuis il a formé d'habiles orfèvres ; qu'il était lui-même monétaire à Paris, avant de devenir évêque de Noyon en 641, et qu'il eut pour successeur dans la monnaierie de Paris le monétaire Thillo. Le temps des pièces de ces monétaires est assez déterminé.

On détermine sans difficulté le temps des monnaies de Gontran, de Cherebert ; mais il n'en est pas de même avec les Clovis, les Thierry, les Theodebert, les Childebert, les Clotaire, les Sigebert, les Dagobert, les Mérovée, dont il y en avait deux, trois, quatre. Il n'y a presque pas de cas où les incertitudes puissent être levées par l'indication du lieu où la pièce était forgée, et il ne manque pas d'occasions où l'indication du lieu les augmente. La langue française se forma depuis, et la dénomination latine ou gauloise de tous les lieux fut radicalement travestie. Depuis la chute des Mérovingiens, la France souffrit à plusieurs reprises de violens changemens et des invasions destructrices. Une multitude de couvens, de palais, de temples, de bourgs, disparurent à jamais de la carte géographique ; ruinés, démolis déjà du temps des Carlovingiens, et puis dans les siècles de féodalité, les annales elles-mêmes ne conservèrent pas le nom du grand nombre. Très-souvent on désespère de retrouver ce que la monnaie du temps indique obscurément.

Il y a très-peu de villes connues où l'on ait frappé la monnaie marquée du nom royal ; à peine en connaît-on douze ou treize : Arles, Marseille, Metz, Paris, Tournay, Sens, Châlons-sur-Saône, Bagnols, Petra, Bannes, Vireliaco, Cantofiano. On connaît cent à cent cinquante autres lieux où les monétaires fabriquaient la monnaie mérovingienne, en y plaçant leur propre nom.

On peut dire que c'est par exception qu'on voit sur les espèces de ce temps-là le nom royal. Les pièces royales sont très-rares. Dans toutes les collections des amateurs que j'ai vues, je n'en ai rencontré aucune. Celles des monétaires ne sont que fréquentes en comparaison de la rareté des autres. Nous observerons qu'on a même attribué trop précipitamment différentes pièces aux

noms royaux, et cette observation diminuera le petit nombre des pièces nommées royales. La monnaie des monétaires n'est générale qu'en France, sous les Mérovingiens : elle ne se montre nulle autre part, que par des exceptions inexplicables, par abus.

Ces deux sortes d'espèces, frappées au temps des Mérovingiens, s'accordaient par leur forme, leur art, leur poids et leur métal. Presque toutes sont en or, très-peu en argent, et moins encore en cuivre et billon. Elles ont également, toutes, de leur face, l'image de la tête, et au revers une croix, ou différens emblèmes, figures.

Leur type prit naissance du type romain. Il retint beaucoup de celui-ci, mais il ne l'imita scrupuleusement que jusque vers 550. On connaît les pièces, petites et grandes, de Theodebert (534-548), qui sont tout à fait romaines, composées à l'imitation fidèle des pièces de l'empereur Justinien. Il y a certaines pièces de monétaires, particulièrement celles des monétaires Doccio (Bouteroue, p. 34, 219; Le Blanc, p. 34) et Taniolino (Bouter., p. 185; Le Blanc, p. 58 c.) sont une preuve qu'elles imitaient la monnaie romaine. On croyait probable que celle de Doccio est du temps de Theodebert, parce qu'il paraissait qu'elle était fabriquée par Doccio, monétaire à Lyon, conquis par Theodebert. Il me semble que la pièce de Doccio, à Lyon, est plus récente que celle de l'autre Doccio, qui a dressé son revers d'après les empreintes impériales.

Il serait bien de s'assurer à quelle époque la monnaie des monétaires prit naissance. Je doute qu'elle date avant 550, même chez les Francs. Il fallait auparavant que les rois eux-mêmes fussent maîtres de leur monnaie, avant que les monétaires s'emparassent de leur propre autorisation; et ce n'est qu'avec le temps que le nombre des monnaieries se multiplia. Les monnaieries romaines, en comparaison des mérovingiennes, n'étaient pas si nombreuses. Celles dont les Francs prirent possession, se réduisaient à quelques villes considérables; et avant l'extinction de la première race, la Gaule a vu à peu près cent cinquante monnaieries différentes. Cette multitude avançait à mesure de l'émancipation de la monnaie de l'autorité romaine; à mesure des partages de l'état, du partage de la monnaie entre l'empreinte nominale des rois et des monétaires; elle s'augmentait enfin à mesure de l'établissement de nouveaux hôtels moné-

taires. Ces établissemens ne parurent pas simultanément : les monnaieries de Luxeuil, de Senone, de Jummiège, ne furent établies qu'après 592, 661, 684. La durée des hôtels était par conséquent différente, et certainement il ne manqua pas de monnaieries dont l'existence fut très-courte, éphémère. Mais sur le grand nombre des monnaieries des Carlovingiens, il faut présumer qu'au moins la moitié a eu une durée plus longue. Nous avons observé que la monnaie des Francs ne fut émancipée de l'autorité impériale romaine qu'à l'occupation d'Arles et après la chute des Bourguignons. C'est alors que Childebert la frappait à Arles, Clotaire à Marseille, Theodebert à Metz, à Châlons, et peut-être à Lyon.

Qu'il nous soit donc permis, par suite, de douter de l'opinion émise par Le Blanc (p. 14, 16) sur les monnaies de Clovis Ier et de Thierry Ier. Le Blanc a promis, mais il a oublié de tenir parole, de prouver que la troisième de Clovis, frappée à Tournay, est de Clovis II. Je ne connais aucune raison qui puisse empêcher d'attribuer les deux autres au même Clovis II, comme l'a autrefois très-justement avancé Bouteroue. Elles ne sont que trop ressemblantes aux autres de ce temps. La pièce de Thierry, frappée à Metz, est de Thierry III, comme nous l'indiquerons. Son type est parfaitement en harmonie avec celui du temps de Thierry II et il ne pouvait bien s'accorder avec celui qui devança le règne de Théodebert I.

Nous avons vu que le type mérovingien a eu son origine du romain; mais il prit bientôt une marche différente. Le type des espèces monétaires est devenu plus varié que celui des espèces royales.

Les têtes.

Ces deux espèces ont également l'image de la tête royale en profil droit, connu chez les Romains; rarement en profil gauche, comme cela était bien plus rare chez les Romains. On ne connaît que par exception les exemples d'une tête de face, quoique chez les Romains on la rencontre plus souvent de face que le profil gauche. Chez les Francs, on la voit de face sur les pièces

semi-romaines de Theodebert; on la voit sur les pièces des monétaires de Châlons-sur-Saône, Magnoald (v. pl. II, 26) et Alasius (pl. II, 26, 266), et du monétaire de Paris Noaldus. (Bout., V, 4). On n'a qu'un seul exemple de deux profils droits conjugués sur une pièce fabriquée à Autun par le monétaire Baudulfus (v. planche III, 25).

Dans l'empreinte de cette pièce singulière, on a voulu reconnaître l'âge et le sexe des portraits que les têtes représentaient. Par les dessins inexacts de Le Blanc et de Tobiesen-Duby, je ne puis apprécier la différence de la coiffure, qui devait marquer la distinction. Cependant, Le Blanc convient que ces deux têtes signalaient les portraits de Brunehaud et du jeune Thierry, son pupille, observant que Brunehaud résidait à Autun, et que Baudulfus fut envoyé par elle et par son pupille pour expulser saint Colomban de Luxeuil. Le Blanc, p. 49, fait croire qu'en qualité de régente, elle fit mettre sur les monnaies sa tête avec celle de son fils. Je fis copier la pièce d'après le dessin de Duby, et je présume que les deux têtes conjuguées signalent les deux rois régnant conjointement. Par cette raison, j'attribue la pièce à Gontram et à Childebert II. En 577, Gontram adopta son neveu Childebert, le fit asseoir sur son trône en lui disant : « Que nos intérêts soient communs, que le même bouclier nous couvre, que la même lance nous défende à l'avenir. » Childebert, devenu majeur, Gontram, en 585, à Châlons-sur-Saône, le déclara derechef héritier. Ils se querellaient et s'accordaient. Leur entrevue et leur traité à Andelot, en 587, devait confirmer leur pacte. Il refroidit plus tôt leur affection; mais pour frapper la monnaie à leurs deux têtes à Autun, il ne fallait qu'un moment d'accord. Les pactes, renouvelés en 585 et en 587, me paraissent présenter l'occasion la plus favorable. Pour mieux affirmer cette explication, j'observerai que les têtes tenaient la place des noms royaux sous-entendus. Si donc nous connaissons une pièce royale frappée à Metz, marquée des noms des deux rois Childéric II et Clotaire III, il s'ensuit nécessairement que les deux têtes indiquent la conjonction de deux rois, de Gontram et de Childebert II.

On connaît des pièces monétaires de Rouen et de Brioude, où l'on voit une tête à un bras élevé.

Je voulais supposer que les pièces de Thierry frappées à Metz (Le Blanc, p. 19), de Clotaire, frappées à Vervick (Le Blanc,

p. 35, n. 8), et de Dagobert, frappées peut-être à Isarnobor (Le Blanc, p. 50, n. 10), qui ont le profil gauche, sont de Clotaire III, de Thierry III et de Dagobert III. On ne doutera pas que Clotaire III possédait Vervick; on peut présumer qu'après la bataille de Testri, en 687, lorsque le maire Pépin Heristal s'est emparé de Thierry III, il lui permit de battre monnaie à Metz. Dagobert III, sous la tutelle du même maître, n'aurait pas été contrarié de voir son nom placé sur la monnaie, quelque part qu'elle ait été forgée. Je croyais rapprocher le profil gauche au temps des Carlovingiens, parce qu'on le voit reproduit plusieurs fois sur la monnaie de ces derniers. Cependant, je ne saurais contester que le profil gauche se montrait en tout temps. L'observation du coin monétaire et la comparaison de ses images le font présumer.

La tête sur les espèces nommément royales est ceinte à la romaine, d'un diadème, espèce de simple ruban ou d'une bande perlée. Quelquefois la bande est double. Il n'y a que les pièces de Theodebert, pièces semi-romaines, qui ont des bonnets impériaux perlés; et nous avons observé que ce sont précisément les têtes impériales. Gontram a un bonnet entouré d'un ruban perlé. Sur les pièces des monétaires, la plupart des têtes sont aussi diadêmées; mais on y remarque les couronnes radiées (sur les monnaies fabriquées à Orléans, à Auxerre, à Clery, à Sonne, v. n. pl. II, 42); les couronnes crenelées (voyez la pl. III, 7 bis), les bonnets perlés, les casques, les chapeaux, les couronnes et bonnets de différentes formes. Les couronnes radiées paraissent être d'un usage plus moderne.

Il y a des têtes tranchées à leur gorge; mais la plupart ont leur buste, leurs épaules, leur poitrine, dont la couverture et les habits varient. Il est beaucoup de pièces qui présentent les têtes dressées en manière des Wissigoths et de certaines pièces romaines. Elles semblent placées sur un piédouche.

La croix, simple, chrismée, ancrée.

La plupart des revers ont une croix; elle prit une place éminente sur la monnaie des Mérovingiens, comme elle tenait sur la monnaie romaine depuis Theodose II (408-450) et Valenti-

nien III (424-455). D'abord c'était la croix haussée qui marquait la monnaie chrétienne des deux empires, le pied posé sur un globe ou sur plusieurs degrés. Les bouts de ses branches furent quelquefois pommettées.

Les Francs adoptèrent cette croix de la monnaie romaine. Son pied est prolongé ou distingué par un globe, par les marches, par un perron, ou par quelque autre marque. Sur toutes les pièces des rois nommément connues, cette forme est conservée, excepté une, qui fut attribuée au roi Theodebert, parce que le nom de Theodebert y figure : elle offre une croix à branches égales. Nous allons faire connaître notre opinion à cet égard.

La forme de la croix haussée est aussi très-vulgaire sur la monnaie des monétaires, et elle prolongea son existence jusqu'à la fin de la première race : elle disparaît avec les Mérovingiens. Mais comme l'existence des Mérovingiens marchait vers sa décadence, l'usage de la croix haussée tombait lentement en désuétude.

Parmi les différentes attitudes de la croix haussée, j'en remarque une qui paraît être de localité. Sur les monnaies d'Utrecht et de Dorestad (v. pl. II, 38), elle surmonte les rangées ou un groupe de perles ⁝⁝⁝ ⁝⁝⁝ qu'on ne remarque pas autre part. A Quentovic (II, 28), à Choae, à Vellac, onvoit son pied posé sur un piédestal, sur lequel on voit une petite croix ⊠ L'emplacement de Quertovic est connu; il se trouve près de l'embouchure de la Canche; mais on était incertain sur les autres lieux. Je crois que Choè est l'expression vulgaire de Caletanus-ager, communément nommé pays de Caux. Le nom de Choè et l'attitude de la croix l'approchent infiniment de Cayeux, ou Heu, Eu, qui sont dans le pays de Caux. Le vic Vellac peut être Veulles, proche de Saint-Valery en Caux. Mais si, à raison de la forme de la croix, je cherche le vic Vellac dans le pays de Caux, je ne puis passer sous silence que Vesli ou Veilli, sur l'Aisne, à quatre lieues au-dessous de Soissons, est nommé en latin Velliacum, Valliacum, Villiacum.

Une autre forme de croix remplaça celle de la croix haussée : c'est la croix à branches égales. Sur les pièces nommément royales, on ne la rencontre jamais. Nous avons cependant remarqué qu'il en existe une au nom de Theodebert, qu'on a attribuée au roi de ce nom. Nous voulons la prendre en considération.

Elle est frappée à Châlons-sur-Saône (Bouteroue, p. 224, n. 86; Le Blanc, p. 22, col. 2, n. 4); elle offre une croix à branches égales, sans distinguer son pied (v. pl. II, 47). Elle est d'argent, billon ou cuivre. L'infatigable Rasche, dans son *Dictionnaire de la Numismatique* (Lexicon rei mumariæ, t. V, p. 1039), est induit en erreur lorsqu'il la croit être d'or, d'après Bandouri (II, 648) ou Gusseme (VI, p. 325, n. 11). Elle est dépourvue de l'image de la tête et du titre *rex*. On peut l'attribuer à Theodebert I ou II, sans qu'on sache si Châlons-sur-Saône était en leur possession. La monnaie devait prouver qu'un d'eux au moins étendait ses droits sur Châlons. Theodebert II, peut-être, n'en eut aucun, Châlons étant en la possession de son frère. Il y fut tué. Le Blanc s'efforce de prouver que Theodebert I le possédait : il y en a quelqu'apparence. Mais Bouteroue a fait connaître une autre pièce de Châlons-sur-Saône (III, 14), fabriquée par le monétaire ...TVNO, qui ne diffère de la précédente que par le nom ....TVNOMONI✠, qui remplace le nom de TЄVDЄBЄRTЄ. M. de Saulcy en a acquis une troisième, qui offre DIN... Un fragment du nom du monétaire, qui ne ressemble point aux précédens (voyez la pl. III, 14 bis). Ne serait-il pas juste de considérer le nom de *Teudeberte* pour le nom du monétaire, et de déchiffrer même dans la dernière lettre Є un ᗰ, l'indication du titre monétaire? En effet, cette exubération d'Є paraît provenir de la symétrie qui, peut-être, frappa le monétaire. Il supprima l'H et inséra l'Є, pour mieux symétriser sa composition.

T Є T Є V
D Є B Є R

Les noms que les rois prenaient n'appartenaient pas exclusivement à la famille royale. Les habitans des différentes classes les employaient quelquefois, au moins dans les derniers temps des Mérovingiens. Je peux donner des exemples, dans les monétaires d'Angers, qui se nommaient Sigbertus (Bouteroue, I, 25); dans les Teoderic, à Neufvic, à Viriliaco, à Rié. S'il arrive que le nom royal est placé sur la monnaie sans son titre *rex*, de même on rencontre les noms des monétaires, sans leur titre *monetarius* : le nom de Theodebert de Châlons, à l'empreinte de la croix à branches égales, doit donc être considéré pour le nom du monétaire.

Cette forme de la croix paraissait par accident sur la monnaie romaine de l'empire d'occident : on ne la voit pas en orient. On la voit sur la monnaie d'Avitus (455-457), et autres; mais elle était peu commune. Elle ne fut long-temps qu'accidentelle chez

les Francs. Depuis, elle est devenue plus commune et prévalut sur toutes les autres formes. Il est indispensable de convenir que toutes les pièces des monétaires qui ont une croix à branches égales, sans aucune distinction de leur pied, sont plutôt des derniers temps de la première race. Il sera bon de déterminer le moment où on a commencé à multiplier la croix de cette manière, et si cette configuration, dans les derniers momens, prévalut réellement sur l'ancienne forme, comme je le présume.

Le chrisme qu'on voit sur ces deux monnaies de Châlons-sur-Saône, se communiqua aux Francs de la monnaie romaine; et d'abord le roi Childebert (550-558) l'employa à Arles (v. pl. II, 2). Il paraît tenir à la Bourgogne. Sous sa forme véritable et complète, il se reproduit à Arles, à Vienne (sur la pièce de l'empereur Maurice), à Châlons-sur-Saône. Autre part, les monétaires croyaient l'imiter et le combiner mieux avec la croix, en accrochant la lettre R ou P au haut, à la tête de la croix. Cette façon parut à Autun, à Arzat, à Limoges, à Angers, à Orléans, à Rouen, à Senlis, à Cherbonne. Il paraît qu'elle se répandit des frontières de la Bourgogne.

L'alpha et l'oméga ne sont pas d'une production commune et trop ancienne. Ces lettres, symbole de l'éternel, qui dit : « Je suis l'alpha et l'oméga, le principe et la fin de toutes choses, » (Apocalypse, I, 8) apparut sur la monnaie romaine, d'abord avec le chrisme, et se communiqua aux Francs. On en voit quatre exemples chez eux : sur les pièces de Clovis, de Theodebert, de Clotaire et de Dagobert. La première, comme nous l'avons dit, est de Clovis II (638-656); la deuxième, qui ressemble à celle de Clovis, n'ayant aucune indication de lieu ni aucune inscription autour de la croix, s'adjuge à Theodebert II (596-612). Nous avons cru attribuer la quatrième à Dagobert III (711-715), et par suite de cette distribution, la troisième ne peut être que de Clotaire II ou III, qui possédaient également Marseille, où la pièce fut fabriquée, l'un depuis 613 jusqu'à 628, l'autre depuis 656 jusqu'à 660. La monnaie de Marseille tenait plus long-temps à ses manières romaines; elle offrait dans les légendes les honneurs de la victoire à Clotaire I, à Dagobert I, elle ne l'aurait pas refusée à Clotaire II, ou même à Clotaire III, qui paraît tenir autant à la possession de Marseille, qu'on le voit associé, sur certaines pièces marseillaises, à son frère, Childeric (660-670).

La croix qu'on voit sur ces pièces, paraît n'avoir pas de distinction de son pied. C'est encore une raison de plus de l'attribuer à l'un des deux derniers Clotaire.

L'usage de l'alpha et de l'oméga paraît aussi n'être que passager et accidentel. Il ne reparut que trois siècles après. Mais leur figure monogrammatique, s'unit à la croix haussée. Cette liaison singulière donne à la croix la forme d'un ancre, et dorénavant nous la nommerons, sous cette figure, croix à l'ancre, croix ancrée. Cette figure de la croix paraît déterminée avec certitude sur les monnaies de Dagobert et de Clovis II, frappées à Paris et au palais par S. Eloi (628-641). (V. pl. III, 9; IV, 3.) J'aime à présumer que c'était le premier exemple donné aux autres monétaires, qui l'ont imité, et que depuis elle s'est répandue par toute la France. Pour appuyer cette assertion, il faut observer que l'usage de la croix à l'ancre, faiblement éparse au loin, s'est multipliée et concentrée près de Paris. On connaît des pièces de monétaires assez nombreuses, où cette figure de la croix, unie avec l'oméga, est représentée. Les pièces de Paris, du palais, de Catolac, de Saint-Denis, de Leudeville, de Trianon, de Villeron, de Chelles, de Chaume, de Besuns, d'Agnets, d'Essone, de Palaissau, de Senlis, se groupent autour de la Seine, près du confluent de la Marne. Les autres, du Grand-Vé, de Rouen, d'Amiens, de Boulogne, de Quiersi, de Chiremond, de Douzi, de Verdun, d'Embrau, d'Yrier-de-la-Perche, de St.-Flours, de Cahors, de Saintes, de Poitiers, de Chemillé, de Rennes, de Blois, d'Orléans, de Chartres, se répètent comme un écho (v. nos pl. II, III, IV). La seule Bourgogne, conservant le chrisme dans son entier, paraît avoir eu de la répugnance à embrasser cette combinaison.

Considérant ces deux combinaisons, du chrisme et des alpha et oméga, avec la croix, je désire accorder de préférence l'ancienneté à la première. Elle est plus romaine; elle se trouve sur les monnaies de Justinien, et elle ne s'attache pas autant aux manières plus récentes que l'autre. Nous verrons celle de la croix ancrée, au contraire, s'attacher au manque de légende, aux titres royaux placés dans le champ, aux lettres, qui nous semblent indiquer les noms des derniers rois de la raceméro-vingienne. Cependant, ces deux combinaisons, de la croix chrismée et de la croix ancrée, avant de se succéder, se rencon-

traient sous le marteau de plusieurs monétaires. A Orléans, Bertulf fabriquait d'abord la monnaie à la croix chrismée (Bouteroue, p. 336, I, 6), puis à la croix ancrée (Petau, p. 1045, H. 3). De même, Nunnus, à Angers, ornait ses pièces de la croix au chrisme (Bouter., p. 342; II, 1); puis il y plaça une croix à l'ancre (id., ib., II, 3). Il est juste de considérer pour contemporains Bertulf et Nunnus, et croire qu'ils suivirent S. Eloi de près. S'ils étaient monétaires vers 630 et 640, il s'ensuit que ceux qui employaient la croix au chrisme, Chagnedo et autres (Boutr., I, 5), devancèrent Bertulf; les autres, Angiulf, Aco, qui figuraient la croix à l'ancre (Boutr., I, 4, 7), le suivirent.

On conçoit très-bien que les différentes autres figures qu'on inventait quelquefois en forme de croix, et qui s'éloignaient de la simplicité primitive, doivent être regardées comme plus récentes.

Le calice, l'ostensoir.

Sur les pièces de Cherebert (561-567) (Boutr., p. 247; Le Bl., p. 39) frappées à Bagnols et sur celles fabriquées par Maximin, monétaire au nom de Cherebert (Boutr., p. 248, n. 132), on voit un calice surmonté d'une croix (v. pl. II, 4; III, 4). Vu l'identité du coin, on ne peut pas douter que Maximin était monétaire à Bagnols. On ne peut excuser Le Blanc d'avoir, en copiant les planches de Bouteroue, omis la pièce de Maximin, et de l'avoir dérobée à la connaissance de tous ceux qui n'auront pas l'occasion de connaître l'ouvrage de Bouteroue (v. pl. II, 4).

Sur une pièce anonyme, frappée aussi à Bagnols, sous le titre de S. Martin, conservée dans la collection de M. Boucher, à Abbeville, et qui orne notre planche II, 6, on remarque la même figure du calice.

On a approché très-heureusement les pièces frappées à Javouls et les autres par le monétaire Telafius (pl. II, 5) à celles-là, et on les a attribuées très-justement à Sigebert (561-575), qui était en possession de Javouls et de Gévaudan. Sur les quatre pièces forgées à Javouls (Btr., p. 252; Le Bl., p. 42), on voit, dans l'exergue, BAN (pl. II, 4). N'est-ce pas la première syllabe du nom du monétaire?

Le calice reparaît sur une pièce de Dagobert (628-638) (Le Bl.,

p. 50), fabriquée dans un lieu qui est indiqué par une légende, dans laquelle, telle qu'elle est gravée, je crois démêler ⊏AN-TOVIANO, ce qui la rapproche de Gandavum, Gand, dont le château et le nom remontent au temps de Dagobert. La même figure de calice paraît sur la monnaie frappée dans le monastère de Luxeuil (Carpentier, *Supplem. au Gloss. de Du Cange*). Le monastère de Luxeuil fut fondé par S. Colomban en 592. Ainsi, cette pièce est au plus tôt du commencement du VII[e] siècle, et contemporaine de Dagobert I. Le calice reparut à Nantes sur la pièce du monétaire Jean (Btr., p. 354, IV, II); à Cahors (pl. IV, 51), à Amiens (pl. IV, 14).

Le même calice, chargé d'astériques, de l'alpha et de l'oméga, d'une croix chrismée, se trouve sur une monnaie fabriquée à Rouen par Melgito (Btr., p. 263; Le Bl., n. 46), pareillement composée sur la pièce d'Orléans, du monétaire Sigomnus (Btr., p. 241). Cette combinaison de différentes figures leur donne un aspect plus moderne.

J'ai trouvé, dans la collection de M. Salmon, à Amiens, une pièce singulière et curieuse (voyez la pl. III, 27). Elle me paraît être monétaire. On y voit autour de la tête, MVIƆ MOTOTd✠, le nom du lieu inséré à l'envers. Il paraît que c'est *Rtotom. civ. m.* Rouen. Le revers offre le nom du monétaire ✠MERI◇M, *Merius.* Dans le champ du revers, je crois reconnaître un ostensoir, accosté d'une petite couronne radiée et d'une petite croix. Il paraît que la pièce du monétaire Canterellus, de Rennes (Btr., V, 8; Le Bl., n. 43) a aussi l'ostensoir. Ces pièces ne devancent certainement pas les pièces au calice.

L'image du calice et de l'ostensoir ne se montre que sur la seule monnaie des Mérovingiens. Il y a beaucoup d'apparence qu'on la figurait en mémoire des ordonnances et des statuts ecclésiastiques sur la vénération de l'eucharistie. Mais on a attribué une pièce de *Theudomer* à la fabrique payenne, et cette pièce offrait une boîte ou une coupe semblable aux calices des monnaies sus-mentionnées. Nous voulons prendre en considération spéciale cette pièce singulière.

La monnaie tiers de sol d'or, de Theudomer, fut publiée d'abord par Petau, puis répétée par les autres (v. pl. I, 16). Elle offre d'un côté ✠TEVDOMERE; de l'autre VVLTA. CONNO. Le Blanc, p. 11, assure que les types de Theodemir, roi des Ostrogoths en 472, et de Theodemir, roi des Suèves (559-570), sont fort dis-

semblables, et il attribue la monnaie de Teudomer à Theodemir, roi des Francs. On sait que les Francs se sont réunis, en 418, pour élire leur chef Theodemir. Depuis peu, la Gaule était délivrée de plusieurs usurpateurs, par Constance, général d'Honorius, qui y rétablit l'ordre. Honorius, voyant que son général empêchait la ruine totale de l'empire d'Occident, le fit, en récompense, son beau-père, et depuis se l'associa, en lui déférant les titres d'Auguste et d'empereur, le 8 février 421. Constance ne jouit pas long-temps de cette dignité suprême, et mourut l'année suivante, le 2 septembre 422. C'est donc alors que Theodemir, chef et roi des Francs, allié des empereurs, aura frappé ladite monnaie au coin et à l'image de Constance. Theodemir fut tué avec sa femme Aschila, sans qu'on sache en quelle année. Son successeur, Clodion, fut mis à la tête de la nation vers 427. C'est tout ce qu'on peut dire pour éclaircir les conjectures de Le Blanc.

Mais il est inutile de chercher dans cette monnaie un roi Theodemir. Grégoire de Tours (II, 45), parle des miracles de S. Martin, *Vultaconno vico*, en Poitou (Hadr. Valesii, dernière page de sa *Notice de la Gaule*). Il en résulte qu'un bourg, nommé *Vultaconum*, existait, et qu'on y frappait la monnaie. Aucun roi Theodemir ne possédait ni le Poitou, ni Vultaconnum. Eh bien! ✠TEVDOMERE ne signifie guère *Theodemir rex*, mais signale le nom du monétaire *Teudomer. m.* ou *f.*, qui fabriquait la monnaie à Vultaconnum et y figurait un vase qui renferme le mystère de l'eucharistie, comme le calice ou l'ostensoir. Le nom de Theudemer n'était pas étranger dans un temps plus récent. Le même Grégoire de Tours rapporte la guérison miraculeuse du diacre Theudomer, qui, sur le lit du saint évêque, à Cande, recouvra la vue (Greg. Tour., *de mirac. S. Mart.*, II, 19, p. 1051).

Quant à l'emplacement de Vultaconnum, je remarquerai que la rivière Vultonna, vulgairement appelée Boutonne, se jette dans la Charente, et donne des épithètes à plusieurs lieux du pays. Au dixième siècle, le lieu du pays appelé Caput-Vultonnæ, aujourd'hui Chef-Boutonne, placé au midi de Melle, près des sources de la Boutonne, fut assez renommé dans les annales militaires des seigneurs combattans. Je pense qu'il n'est pas déraisonnable de conjecturer l'identité de Vultaconnum avec Chef-Boutonne. Le miracle de S. Martin fut jeté dans l'oubli par les aggressions seigneuriales; mais le château-fort conserva la renommée du lieu.

Les petites marques et les ornemens.

Les pièces de Telafius, et les autres frappées à Javouls, offrent encore une singularité qu'il est juste d'observer. D'abord, il faut convenir que Telafius fut monétaire à Javouls. La comparaison de ses pièces avec celles de Javouls, anonymes, le prouve évidemment. La tête couverte du même bonnet, en forme de calotte, et terminée à la tranche de la gorge par un fil de perles; dessous une boule, par devant une croix ou un rameau à trois feuilles, rapprochent jusqu'à l'identité les pièces de Telafius des autres de Javouls. Celle dont nous donnons le dessin (pl. III, 5), n'offre pas toutes ces particularités; mais elle n'en ressemble pas moins aux autres, étant ornée par-devant le profil de deux globules (comparez pl. II, 4; III, 5).

Nous voulons prendre en considération ces croix, ces croisettes, ces rameaux, ces trèfles ou nèfles, ces boules, placées par-devant la face du profil, comme un objet qui distingue la monnaie de ce temps (561-575), et quelquefois la suivante. Cette observation est appuyée par les pièces de Cherebert (561-567), frappées à Marseille, qui présentent devant la face trois boules ou perles, un B ou P (Le Bl., p. 39), et par les pièces de Sigebert II, aussi frappées à Marseille (567-575), qui offrent un ornement perlé, ou une lettre H placée devant le profil (Le Blanc, p. 45). La pièce marseillaise de Sigebert, que nous avons dessinée sur notre planche IV, 2, offre la même particularité. On y voit par-devant une couronne de perles, qui entoure une boule. Des marques semblables reparaissent sur une pièce de Dagobert (628-638), frappée à Marseille, où on a la lettre K (Le Bl., p. 50). Ces ornemens, ces signes monétaires, ne se montrent que très-rarement sur les espèces des monétaires eux-mêmes. On peut les voir sur plusieurs pièces d'Orléans forgées par Maurinus (Petau, 1046, G. 8; Btr., p. 336, I, 1; *v.* ma pl. V, 5), ou Melinus (Pet., 1045, H., 2), ou Aulinus (Btr., I, 3, 8), et par Sigomnus, qui accueillit sur son coin et le calice de Gévaudan et les petites décorations (Btr., p. 241). De même, on les voit sur la pièce frappée à Brioude (Btr., VII, 10; Le Bl., p. 58, a. n. 17), et sur celles de Trèves fabriquées par les monétaires Gosolus, Aspasius, Vememius ou Vencenius (Mahudel, pl. XIII, voyez notre pl. II, 45, 45 *bis*). On les voit sur

la pièce du lieu inconnu, forgée par Leudelin (Tob. Duby, récréations pl. III, 11). Cette dernière offre une tête couverte d'un chapeau; devant sa bouche une croisette, et par derrière trois perles rangées dans le champ. Cette pièce n'est pas trop ancienne, car elle a une croix à des branches égales. Il y a encore une pièce du monétaire Leoderamne frappée à Arpacone qui offre un astre devant sa tête (Mader III, 1). Ces petites parures, ces différens prirent naissance dans le Gevaudan, et semblent se répandre, à Marseille, à Brioude, à Orléans, à Trèves.

L'usage des perles cantonnées dans le champ de la croix ou dispersées pour servir d'ornement, est plus récent. Il se rapporte à la monnaie anglo-saxonne du VIII[e] siècle, et à la première monnaie des Carlovingiens: toutes les pièces richement perlées, ne remontent pas beaucoup à l'an 700.

Différentes figures.

Plusieurs pièces présentent des figures entières d'hommes debout ou assis. L'usage de représenter les figures entières se perd dans l'empire romain. Je crois qu'il faut plutôt chercher le temps où elles disparurent, que celui de leur apparition. La monnaie semi-romaine de Theodebert porte une image de l'archange ou de la victoire. Du reste, on ne connaît, parmi les figures entières au nom royal qu'une seule pièce, celle de Gontram (561-593), frappée à Sens. On y voit une personne debout dans un char, ou dans une chaire, tenant une croix (pl. III, 3).

Les pièces des monétaires offrant les figures entières, qui sont venues à ma connaissance, sont les suivantes. D'abord cinq qui ont une figure, assise sur une chaise: elle tient une croix sur les monnaies de Baugi et de Rennes, des monétaires Produlf et Canterellus (Btr. II, 5, V, 8; Le Bl. 13, 45); sur celle de Leunard à Angers, une couronne (voyez la pl. III, 29 bis); sur celle de Sigimund de Laon, une massue si l'on veut l'y voir (pl. IV. 61); sur celle enfin de Vulzolenus à Rouen, elle tient un gros bâton tourné en bas (Btr. V, 5).

On voit les figures uniques debout, les mains étendues, du monétaire Aunulf à Auch (Mader III, 2); armés d'une massue levée, du monétaire Betton à Soissons (Btr. p. 196, 209); tenant une longue croix ou hallebarde et appuyée sur un bouclier, du monétaire Landulf à Domnirac (Btr. III, 7; Le B. I. incert. 15).

*

La figure d'une monnaie de Tournay est entre deux croix ou hallebardes (Ghesquière, mémoire; et Goesin-Verhaeghe, catal. n° 4452). Deux pièces, dont les légendes ne sont pas complètes, une du monétaire Dructoald ou Druçoald, frappée à .... BAIECMo (v. la pl. IV, 25); l'autre du monétaire Alemund, fabriquée à VATVI.... (communiquée par M. Norblin; comparez Mader III, 7): offrent une personne marchant, et tenant un long bâton.

Les pièces à double figure sont encore plus rares. Celle de Cadaindilgilio à Vence, offre deux personnes se tenant par la main (communiquée par M. Norblin); l'autre AVALORVM frappée à Gevaudan, porte deux personnes affrontées (v. pl. III, 26); enfin celle du monétaire Roccon à Bayeux, plaça les deux personnes debout, une grande, l'autre petite, auprès d'une colonne (Petau, 1046, F. 4).

Par ces exemples on voit que les figures entières, servirent d'empreinte pour toute la Gaule, mais particulièrement pour la septentrionale, où l'on a toutes les monnaies ayant les figures assises, et pour la pluspart celles à des figures debout. On connaît une pièce d'Egbert roi de Kent (664-673, v. la pl. X. 2), qui présente une figure debout tenant de la main gauche un bâton surmonté d'une croix et de la droite une hallebarde. Cette pièce est une imitation de celle de Tournay et détermine son temps d'existence : donc l'usage des figures se prolongea. La pièce de Landulf est assez récente, car elle porte une croix à branches égales. L'emplacement de Domuirac est inconnu, je suis tenté de croire que c'est Denain, qui fut nommé en latin Domniacum. Il en résulte que le nord de la Gaule communique les figures aux Saxons de la Bretagne, et aux Saxons de Bayeux.

Une espèce de dragon sur une monnaie d'un Childebert (Le Bl. p. 30, 3); un oiseau, ou plutôt un coq, sur la monnaie de Laon (Btr. p. 195; Le Bl. n° 30); un oiseau ou un aigle, avec la légende VICTORIA, sur celle de Ciney (v. la pl. IV, 10); et les animaux quadrupèdes, un loup, un cheval sur les pièces des monétaires, Ancahar à NIVIALCHA et Aldegisel à NACIOCCIM (Petau 1046, F. 12. XV, 13) dont les lieux sont indéterminés (Nivialcha, peut-être Nivelles en Belgique); un chevalier monté sur une pièce d'argent frappée à Arles (Btr. p. 68, n° 61), sont des exemples rares, qui prouvent qu'on plaçait sur les pièces des Mérovingiens différentes figures d'animaux. Ghesquière (mémoire sur trois points de l'hist. monétaire des Pays-Bas, p. 56) a voulu

attribuer le tiers de sol frappé à Sefiniaco, à une petite ville du pays de Liége, Ciney, dont l'ancien nom est *Cennacum*. Ce rapprochement est trop hasardé. J'espère que tout le monde avouera que *Cannacum*, de la monnaie à l'oiseau et à la légende *victoria*, répond mieux aux désirs de Ghesquière de trouver un hôtel de monnaies à Ciney. Il est à remarquer que bien plus tard, plusieurs siècles après, un évêque de Liége plaçait sur sa monnaie un oiseau avec la légende *victrix a.* (aquila) (de Renesse-Breidbach, *Hist. numism. de Liége*, pl. 3).

Une pièce de laquelle nous avons parlé ci-dessus, celle de Produlf, frappée à Baugi, ayant d'un côté une figure assise, offre de l'autre un bâtiment ou un portail d'église. Une porte entre deux colonnes ou deux tours, chargée d'un fronton et surmontée d'une croix. Je ne connais pas d'autre exemple d'un bâtiment sur la monnaie mérovingienne. L'auteur de cette singulière monnaie fut Produlf. Produlf, oncle maternel de Cherebert II, soutenait la cause de son neveu et fut tué, en 628, par les ordres de Dagobert (Fredegar., *Hist. Franc.*, XI, 55, 56, 58). Peut-être le même dirigeait-il autrefois la monnaie de Baugi.

Les lettres isolées.

L'usage des lettres isolées fut toujours trop répandu pour en chercher l'origine. Il ne s'agit que d'observer leur existence dans la monnaie mérovingienne et de les expliquer. Mais, avant d'aborder la question, je crois convenable de mentionner quelques pièces romaines, qui, par leurs lettres initiales, se rapportent à la Gaule.

L'empereur Maurice (582-602) paraissait vouloir réveiller les prétentions de l'empire à la Gaule. Il frappait sa monnaie, qui, au revers, offre le chrisme accosté de l'alpha et de l'oméga, et dans la légende : VIENNA DE OFFICINA LAVRENTI. On connaît les autres monnaies du même Maurice, ayant au revers VICTORIA AVG., et dans le champ une croix sur un globe et les lettres MA. MA VII. MAS XXI, évidemment pour indiquer que c'est la monnaie de *Massilia*, de Marseille. C'était précisément le type de Marseille auquel tenaient les Mérovingiens. Maurice avait des relations fréquentes avec les rois mérovingiens, et il conclut avec eux plusieurs traités; peut-être ces traités accordaient-ils

à l'empereur Maurice, à certaines conditions, le droit de battre la monnaie en Provence et en Bourgogne.

Je connais peu de monogrammes sur la monnaie mérovingienne. J'en ai trouvé un dans la collection de M. Ducas, à Lille. (Voyez notre planche III, 25 *bis*). Il signale le nom du lieu où le monétaire Baudulfus la fabriquait, et on y débrouille AVSTEVNIS CIVITAS, le nom d'Autun. La composition du monogramme est parfaite.

Un autre monogramme, non moins bien composé et fini, se trouve sur les monnaies des monétaires de Trèves, Gosolus, Aspasius, Vencenius (voyez Mahudel, *Monnaie d'Espagne*, pl. XIII, 11, 12; et notre pl. III, 45, 45 *bis*), où on reconnaît TREVERIS ou TRIVIRIS. Cette explication ingénieuse est faite par M. de Saulcy, qui observe que la monnaie à ce monogramme se retrouve assez souvent à Trèves.

J'ai rencontré encore un exemple du monogramme, mais moins parfait, sur une pièce frappée à Angers par le monétaire Leuden. Elle se trouvedans la collection de M. Jeuffrin; je la fis graver sur ma planche III, 29. On y voit une ligature des lettres initiales AND dessus ⊣ dessous ꝏ. Ces lettres n'offrent qu'une répétition du nom d'Angers AND(ec)AVIS.

La ville d'Arles signait sa monnaie par deux grandes initiales AR, auxquelles était quelquefois accosté ou attaché en bas un petit T, et au haut une croisette; quelquefois on plaça dessous les petites lettres C. I., *civitas* (Petau, p. 1037, tab. 24, 11; Btr., p. 227, n. 2, 3; p. 288, pl. III, 8; p. 68, n. 61; p. 238; Le Bl., n. 5, 29, et la monnaie de Childebert). Nous reviendrons encore sur cette monnaie d'Arles.

La répétition du nom du lieu sur la même pièce fut pratiquée de bonne heure par les deux initiales placées dans le champ, ou accostées près de la croix. On en voit de fréquens exemples, tant sur les pièces monétaires que sur les royales : sur celles frappées à Toul TV, à Châlons-sur-Saône CA (blonno) (v. la pl. III, 26, 8), à Autun, A. G. (Augustoduno) (Btr., p. 280; notre pl. IV, 38), à Lyon LV, à Vienne VI, à Limoge LE, à Clermont, en Auvergne, AR (vernis) (v. la pl. IV, 52), à Izernore IS, à AREDI✠VS (Btr., p. 201), que je crois retrouver dans Yrier de la Perche, en latin S. Aredius AR; à Arles AR, à Marseille MA, à Maurienne MA

(v. la pl. IV, 49); à Calliaco CO (v. la p. IV, 27), et à LV, lieu inconnu, signalé] par LV> V°IO (Bouteroue, III, 16; Le Bl., inconnus, 21), et qui n'est rien autre chose que *Ludono*, Lyon.

Les AR sont les initiales de plusieurs lieux, entr'autres d'Arvernis. Une pièce d'argent (v. la pl. IV, 58) offre d'un côté CLA, de l'autre AR, ce qui veut dire tout simplement CLArus mons. ARvernis. Une autre pièce, frappée par le monétaire Ebroald à Vorolio vico (v. la pl. IV, 53), a aussi dans son champ AR. Theodoric, fils de Clovis, saccagea le château Lovolautrum, dont le nom vulgaire est Volore, près de Thiers, en Auvergne. C'est là que la monnaie fut fabriquée, et ses lettres signifient Auvergne, Arvernis, le pays de Vorole, Volore.

Nous avons une pièce de Mérovée, frappée par le monétaire Mudulen, sur le revers de laquelle on voit les deux lettres CA (v. n. pl. III, 8). Je crois que ces lettres nous indiquent le lieu de sa fabrication, Châlons-sur-Saône. Le Blanc ne savait pas auquel des Mérovée il devait attribuer cette pièce. Il s'attacha à Mérovée, fils de Chilperic, qui, fuyant la poursuite de son père, se fit donner la mort en 577 : mais il ne peut pas deviner, et il ignore pourquoi ce prince, qui ne fut jamais roi et n'aspirait point à la royauté, fit faire la monnaie. Je partage cet étonnement et cette ignorance : mais je connais trois autres Mérovée contemporains. Mérovée, fils de Clotaire II, qui fut tué par ordre de Brunehaud, sa grande tante, en 604, du vivant de son père; l'autre fils de Theodebert II, qui, après la défaite de son père, eut la tête brisée contre une pierre, par ordre de son oncle Thierry II, en 612; son père fut conduit à Châlons-sur-Saône, où Brunehaud, sa grand'mère, lui fit d'abord couper les cheveux, puis la tête. Le troisième des Mérovée est fils naturel de Thierry II. Saint Colomban prédit aux enfans illégitimes de Thierri II qu'ils ne succéderont jamais au royaume de leur père. Cependant, à la mort de Thierri II, Brunehaud, leur aïeule, s'efforçait de placer sur le trône l'aîné d'entre eux, Sigebert. Brunehaud était à Worms. Sur les frontières de la Bourgogne, les frères furent abandonnés par leur armée et livrés à Clotaire II. L'un d'entre eux s'échappa; les deux autres furent tués. Mérovée seul fut épargné, parce que Clotaire était son parrain. Brunehaud elle-même fut arrêtée par son confident, entre Dijon et Langres. Clotaire l'accusait d'avoir fait mourir dix rois francs, et prononça contre elle l'arrêt d'une mort cruelle, en 613.

Je raconte ces circonstances, trop connues, pour preuve que c'est le seul Mérovée qui, conjointement avec ses frères, peut être présumé roi, et qu'il possédait Châlons-sur-Saône, où leur oncle Theodebert fut exécuté par leur père. C'est donc en 613 que le monétaire Mudulenus, à Châlons-sur-Saône, fabriqua la monnaie au coin de Mérovée.

On remarque encore des lettres isolées, cantonnées dans le champ de la croix, dont on ne connaît pas le sens, et qui n'indiquent aucun lieu. Essayons de les expliquer. VII, VI, sont les restes du romain *vovet vota*. AV sont placées pour alpha et oméga. M. N. se présentent sur la monnaie de Vienne de l'empereur Maurice; elles se trouvent aussi sur une pièce frappée par un monétaire à Besançon. Tout cela, je crois, ne présente guère de difficulté, comme suite de l'imitation. Les autres sont plus curieuses.

Nous avons déjà vu des lieux indiqués par les initiales ou par leurs ligatures, placées dans le champ. S. Eloi, monétaire, gravait son nom dans le champ. Nous verrons le nom du roi inscrit sur la surface de la monnaie. On voit, par ces exemples, que les noms du lieu des monétaires, des rois, furent marqués dans le champ de différentes manières. Qu'il me soit donc permis d'expliquer certaines lettres, que les monétaires plaçaient dans le champ de leur monnaie pour les noms royaux. Ces explications ne paraîtront pas sans intérêt, si l'on considère que l'empereur Focas (602-610) et Heraclius (610-641) faisaient marquer leurs noms par des lettres isolées de leurs syllabes. Ainsi, O. Φ., lisez ΦO. Kas; et l'autre HK. RAV., lisez IIe. RA. Kli. Vs. Je crois que cela appuiera un grand nombre d'explications que j'essaierai de proposer.

S. Gundelbert, archevêque de Sens, vers 661, quitta son archevêché et fonda, par la libéralité de Childeric, un monastère dans le pays des Vosges, qu'il nomma Senone. Un village ou un château y fut bâti peu après, et on y fabriquait la monnaie. On connaît une pièce frappée à Senone, vic ou château, par le monétaire Rerso (Btr., V, 15; Le Bl., 51). D'un côté on voit, dans le champ, un anneau cernant une petite boule; de l'autre une croix haussée, chargée d'une lettre qui ressemble à un *d* rond, et ayant à son pied, à droite, un trait qui forme un ⊏. Je pense qu'il est très-juste d'expliquer ces deux lettres par le nom

du roi Da□obert, Dagobert II (673-679), ou bien Dagobert III (711-715).

La pièce du monétaire Theopolen, fabriquée à Riedun (Btr., VII, 13; Le Bl., incert., p. 58 d, n. 23, notre pl. III, 16), présente les lettres cantonnées, qui expriment D | C
le nom de Da-Gob-Ert, Dagobert. E |

De même, celle de Fravars, à Kiersi (Btr., II, 23; notre pl. III, 17), ayant les E. D. accostés à la croix, indique El-De-bert.

Une autre, frappée par Bertoald, à Douzi (Btr., I, 14, 13; Le Bl., *ibid.*, n. 4, 14; notre pl. III, 15), et par Theudbien, à Metz (notice donnée par M. de Saulcy), offrent C. V., qui sont les lettres de deux syllabes Clod-Vig, de Clovis.

Je nommerai maintenant les pièces connues qui offrent les lettres C. A. accostées à la croix. De Sion, du monétaire indéterminé ..... BIO (Btr., V, 14); de Mousson-sur-la-Meuse, du monétaire Teudelin (Goesin-Verh., n. 4450); des monétaires Theudelen, Neudelin, Chuldiric, Ansoald, à Metz (Petau, 1049, E. 10; Btr., p. 222; Calmet, *Hist. de la Lorr.*, *table II*, 58; notice de M. de Saulcy; notre pl. II, 1); de Fati, Garoald et Gisloald, à Marsal (M. de Saulcy; voyez notre pl. III, 13, 13 *bis*); de Bosoald et Madelin, à Bodonville (Calmet, I, 62; n. pl. II, 2); enfin, celle du monétaire Marius, forgée à MICVS. ASTRO, ou à CASTRO, lisez *Vicus Castro*, Vic-sur-Seille (et comparez Petau, 1049, E. 10; 1046, G. 16; Bouter., IV, 7, VII, 16). Presque toutes ces pièces sont fabriquées dans l'Austrasie, dans la France mosellane, et leurs lettres CA s'expliquent par Clot-Arius, Clotaire.

Celle de Vulteric, à Sarreburg (Le Bl., incert., 5; n. pl. III, 2); de Doa...ilus, à Palaisseau (Btr., IV, 15; Le Bl., p. 586, n. 39, c. n. 5), et de Fainulf, à Charpagne (Marchant, *Mél. de Num.*) ont les initiales CL, de CLotaire.

Cette explication me paraît être appuyée par une pièce nouvellement découverte et publiée par le savant Rigollot (*Notice sur une feuille représentant le baptême de Clovis*. Amiens, 1823, 8), et dont nous reproduisons la figure sur notre pl. III, 44. Elle est frappée à Amiens et porte dans le champ de la croix le titre REX. Les monétaires qui plaçaient le titre royal dans le champ, furent assurément disposés à marquer de même les noms de leurs rois. Ces lettres sont cantonnées près de croix haussées, sur un perron, près des croix ancrées et près des croix à branches égales.

Toutes ces réunions les rapprochent aux derniers Mérovingiens. Je les attribue sans hésiter à Clotaire III (656-670), à Clovis III (691-695), à Childebert III (695-611), à Dagobert III (711-715). Je ne les attribue point à d'autres de ces noms qui furent plus anciens, parce que la manière d'exprimer le nom du lieu et du roi par les initiales ou par des lettres détachées de chaque syllabe, s'est perpétuée sous la seconde race, en France, et puis en Allemagne et en Italie. Il faut encore observer que d'après les exemples qu'on peut réunir, l'usage d'exprimer le nom royal par les lettres isolées, se borne à l'Austrasie. On voudra peut-être, par ces nombreux exemples retrouvés en Austrasie, reconnaître dans CA le nom de Charles Martel (715-741), dans CL, Carloman (741-...); moi, je n'oserais proposer cette explication, n'ayant trouvé pour l'appuyer d'autres noms des maires du palais, de Martin ou de Pépin.

Les légendes.

La langue et le caractère des légendes sont toujours latins. On remarque plusieurs différences dans la forme des lettres; mais je n'en puis pas déterminer l'époque. Le *c* carré, ⊏, paraît déjà sur la monnaie de Charibert (560); l'*o* losangé, ◇, paraît sur celle de Mérovée (613). Toutefois, je crois avoir raison de présumer que ces formes carrées furent plus en usage dans les derniers temps des Mérovingiens. Elles sont très-fréquentes sur les pièces d'argent; elles se communiquent à la monnaie carlovingienne et à celle des Anglosaxons : elles devaient donc avoir assez de crédit alors. Le *d* triangulaire, △, est aussi d'une invention plus récente.

Les pièces nommément royales offrent des légendes assez bien arrangées; quelquefois les lettres sont couchées, surtout l'∽ et le ɷ; mais dans beaucoup de légendes monétaires, on voit une bizarrerie qui détourne et renverse les lettres. Il paraît qu'on le faisait pour mieux remplir la place qui, à la marge, a plus d'espace. Cela se pratique sur les pièces plus récentes.

Les légendes renfermaient communément, sur la monnaie des rois, d'un côté le nom du roi, et de l'autre le nom du lieu; sur la monnaie des monétaires, d'un côté le nom du monétaire, de l'autre le nom du lieu. Il était presque indispensable de nom-

mer le nom du lieu. Mais il existe des pièces qui n'ont que le nom du monétaire, et d'autres qui n'ont que le seul nom du lieu, sans se soucier de l'autorisation royale ou monétaire. Nous avons déjà remarqué qu'il ne manque pas de pièces au triple nom, qui marquent les noms réunis du roi, du monétaire et du lieu.

Leurs noms furent inscrits tout au long. Leurs titres : *rex, monetarius, vicus, villa, castrum, castellum, civitas*, quelquefois au long, communément indiqués par les initiales ou premières syllabes, et quelquefois passés sous silence.

Dans la légende du lieu, on voit très-souvent FITVR. FECIT. FIET. FIT. FT. F., ce qui veut dire que la monnaie est fabriquée dans le lieu marqué. Nous ne dirons rien de FELIX, de VICTO RIA, de CONOB, qui se reproduisent jusque vers la fin du VII[e] siècle, à l'imitation des anciens Romains. On doit encore observer les lettres superflues qui embarrassent quelquefois les légendes, les erreurs et la défiguration des lettres.

Comparez, entre les monétaires inconnus de Bouteroue (I, 13, 14) et de Le Blanc (n. 4, 14), les deux pièces d'Adoso (notre pl. III, 15) et de Doso. Vous y voyez la même façon de tête, leur profil, leur gorge, leur piédouche; le champ de la croix cerné de la même manière, les lettres C. V. également cantonnées (Clod-Vig), le même nom du monétaire :

BERTOALDO MN
ЬERTOALDUSMOI

Je crois qu'il faut aussi convenir que ces deux pièces, qui ont dans leurs autres légendes :

VDOSOVICOE lisez A. DOSO. VICO. F.
ᐁOSOVICO ✠ DOSO. VICO. ✠

sont toutes deux fabriquées à Dosum, Douzi en Lorraine, et que l'A renversé doit être considéré comme une lettre superflue.

De même, je vois dans la légende de MSCARPONNAT, publiée par Marchant, dans ses Mélanges, l'M et le T comme superflus. L'M veut dire *Moneta* de Charpagne, et le dernier T tient lieu de F, fabriquée. De l'autre côté de la même pièce, on lit FAINVLFOMONETHT, et on n'y voit que *monetario*, sans s'inquiéter des lettres mal placées, HT au lieu de AR.

La monnaie du monétaire Madelin, ✠ MADELINOMONE, figurée sur notre pl. II, 2, offre la légende :

ꟽVODMGISIƎDO &

Les lettres sont évidemment tournées à droite ou à gauche, tête en bas, et certaines sont fautives. Il en coûte beaucoup de peine pour y démêler, lisant à la renverse :

BODEISIOI.VICO.TA

Cette exubérance des quatre I, I, I, I, paraît être un jeu de symétrie, et les dernières lettres, ꓶV, *ta*, aussi superflues, complètent la légende monétaire *Madelino. mone. ta.* La monnaie frappée à Bodesium, en Lorraine, est connue par une autre pièce d'argent du monétaire Bosoald, publiée par Calmet (*Histoire de la Lorraine*, pl. I, 62).

BODE
ISIOIVI
COTA

Cependant, le savant Marchant, qui a rendu plusieurs services très-marquans aux recherches de la numismatique, a voulu, d'une légende défigurée par les erreurs, annoncer la découverte de la seule monnaie épiscopale en or qui existât du temps de la première race. Sur une pièce de Lyon, il a trouvé la légende du monétaire PETRVS ꞩVINIVSE, et elle lui donna occasion d'inventer une monnaie épiscopale. Je crois qu'il y a erreur, et qu'elle ne présente que la ligature fantastique de MON; on y déchiffre *mon*ITRIVS. E, et l'E superflu. La ligature des lettres est pratiquée sur la face de la même pièce, où LVꞬ VNOFIET et le G est lié avec le D (pl. III, n. 36).

Quand je contemple les deux pièces des monétaires Drustoalius et Dructoaldus, chez Bouteroue (VI, 1, 9), et chez Le Bl., (n. 53, 54), je désire m'assurer de leur identité. Les mêmes têtes et leurs bustes, les mêmes croix, pieds posés sur des perles, placées entre les lettres TV; le champ cerné. Les légendes, de la manière qu'elles sont gravées, se rapprochent infiniment.

✠TVINO ΓIVITA	DRVSTO✠ALIVS MO
✠TVLLO CIVITA	✠DRVCTO ALAVS MO

Je crois que pour Tuino, il faut lire Tullo, Toul, et pour Drustoalius, Dructoaldus. C'est-à-dire que les légendes de la première sont mal déchiffrées et faussement gravées, d'abord par Bouteroue, et puis copiées par Le Blanc.

Je crois que parmi les monétaires inconnus de Bouteroue (VI, 3) et de Le Blanc (n. 25), TVRTVRONNO, le lieu du monétaire Ricobod, n'est inconnu que par les trois lettres TVR, qui sont, ou le résultat d'une répétition, un jeu de prononciation, ou peut-être indiquent-t-elles Turris Turonna, la tour de la ville de Tours ou de S. Martin; ou enfin elles ne sont que le reste de FITVR. TVRONNO.

La monnaie au monogramme de la ville d'Autun, que j'ai trouvée dans la collection de M. Ducas, à Lille, et qui est gravée sur la planche III, 25 *bis*, offre le nom du monétaire Baudulfus, et corrige les erreurs et les conjectures malheureuses de Chifflet, de Le Blanc, de Tobiessen-Duby, qui n'ont pas réussi à déchiffrer ce nom de la fameuse pièce d'Autun à deux têtes (voyez notre petit mémoire, dans la *Revue du Nord*, publiée à Lille). La monnaie mérovingienne n'offre très-souvent que des fragmens de lettres et occasionne des casse-tête quelquefois indéchiffrables pour les plus habiles.

Je ne sais pas s'il existe des légendes énigmatiques dans la monnaie mérovingienne; mais on y observe les lettres défigurées, réunies, plusieurs dans un nœud (pl. IV, 34), les lettres supprimées, les lettres substituées aux autres, les lettres intercalées pour étendre la légende, pour remplir la place vide, pour faire une composition symétrique. Pour les débrouiller il faut deviner. On trouve même dans ces légendes des signes emblématiques, des lettres fictives.

Une pièce en argent, plus obscure que les autres, de la collection de M. de Saulcy, m'a été communiquée (pl. IV, 44). On y voit un profil droit ƆHVA AVHC, deux membres de la même légende revenant aux mêmes lettres. Au revers, dans le champ cerné, une croix, à branches égales, cantonnée de quatre anneaux; dans la légende, AVNVSAVNV, et quatre figures, qui paraissent remplir la fonction de certaines lettres. Elles sont au nombre de quatre, comme sont les quatre AVHC et les AVNV; elles sont entre AVNV. AVNV, et elles répondent à la suite des lettres AVNV, ainsi que la figure placée au second se répète au quatrième.

Dans toutes les explications, le produit est le plus satisfaisant s'il donne le nom du roi, du lieu, du monétaire et de ses titres. On a voulu y trouver les noms de différens fonctionnaires, magistrats, les expressions de leurs attributions, les droits de la monnaie, les différentes verbalisations exprimées par les initiales. Mais je crois que tout cela répugne à l'usage du siècle. Il vaut mieux rester quelque temps dans l'incertitude et attendre que le hasard apporte quelques éclaircissemens, que d'avancer des explications forcées et hasardées, qui seraient combattues et repoussées.

Claude Boze, donnant l'explication de plusieurs pièces mo-

dernes, dans l'*Histoire de l'académie des inscriptions*, tome I, p. 286, fit graver sur une grande échelle une petite pièce, sur laquelle il a reconnu un profil droit, barbu et casqué; de l'autre côté il a trouvé dans le champ les lettres de la ville d'Arles, ARelATe. Dans les légendes il vit : dans celle de la tête, ANTIRE MIVICOS, dans l'autre, ✠ BETTOMONE-PRALCI. Pour les expliquer, il propose de lire dans la première, ANTIREMI*us*. VIC*e*. CO*mes*, ou bien SANCTI. REMI. VICO; dans l'autre, BETTO. MONE*tarius* PR*ovinciae* AC. CI*vitatis* ARelATe*nsis*. Mais, à mon avis, ni le vicomte, ni l'expression de la province, ne peuvent pas servir pour cette pièce monétaire. Je présume que dans la légende monétaire la fin est mal déchiffrée, et peut-être était-elle mal exécutée sur la monnaie elle-même. Quant à la légende de la tête, elle offre effectivement *Santiremi vico*. Dans l'archidiocèse d'Arles, entre Tarascon et Cavaillon, on a un bourg S.-Remi, où Betto fabriquait la monnaie.

A R
A T

C'est donc le nom du vic S.-Remi que nous offre la monnaie. Elle a du rapport avec une autre de S.-Denis, qui nous occupera à l'instant avec les autres qui portent des noms de saints. Ils donnaient les leurs aux lieux où ils étaient vénérés, et ils servaient d'objet aux monétaires, de manifestations pieuses dans leur monnaie.

Les noms des saints.

Le nom des saints sur la monnaie mérovingienne est une nouvelle découverte. Bouteroue (III, 9) et Le Blanc (incert., 16), en ont publié une de S. Flour; mais c'est un nom de lieu. Ils en ont fait connaître une autre, SZIΔIONISI, de S. Denis. (Btr., III, 8; Le Bl., 29; notre pl. IV, 5), et ils ont discuté sur la construction de l'église de S. Denis, à Catolaco, Basilica Sancti Dionysii. Ils trouvèrent que Dagobert, en 634, en éleva une plus grande et y établit sa résidence; que depuis ce temps la ville fut nommée S. Denis, et que le palais royal y existait. La construction du palais donna l'origine à la monnaie de S. Denis, puisqu'on ne voulait pas admettre de priviléges à son abbaye. Mais il échappa une seule remarque aux observateurs, c'est que de l'autre côté de la monnaie on voit (n. pl. IV, 5) les grandes lettres AR, dessus une croisette, dessous un petit T, ce qui indique

la ville d'Arles pour le lieu de sa fabrication. Elle est à comparer avec la précédente, frappée à S.-Remi et offrant les initiales d'Arles. A cet égard, elles se ressemblent beaucoup; elles s'attachent également à Arles. Mais on connaît un vic S.-Remi, lieu particulier de la fabrication de la précédente, et dans tout le pays arelatois, on ne retrouve aucun lieu qui tirât sa dénomination de S. Denis. Il est donc nécessaire, dans celle-ci, de considérer le nom de S. Denis pour le nom du patron et protecteur de la monnaie d'Arles. Mais je ne peux indiquer aucun temple d'Arles consacré à S. Denis. On sait cependant que la tradition du pays flottait dans l'incertitude, si c'était S. Denis ou S. Trophimus qui fut le premier propagateur de la religion chrétienne; que le successeur de l'évêque d'Arles Trophimus, S. Régulus, fut réputé disciple de S. Denis, et que sa commémoration était accueillie dans le diocèse de Paris, de même que celle de S. Denis le fut dans l'archidiocèse d'Arles. Il est donc à présumer qu'il existait à Arles une chapelle ou un autel de S. Denis, qui donna occasion au monétaire de la ville d'introduire son nom sur la monnaie, comme le nom du patron du pays, pour lequel le monétaire avait le plus de vénération. Le coin de la monnaie était à la disposition des monétaires, et ils étaient maîtres de l'inventer. La pratique de placer le nom des patrons sur la monnaie se montrait déjà en Italie et traversait les Alpes pour être imité par certains monétaires mérovingiens. La monnaie romaine byzantine tenait plus long-temps à ses anciennes habitudes; elle se bornait au chrisme, à la croix, et ne prit l'effigie du Christ que vers 811, celle de la vierge vers 970, et celles des autres saints vers 1090. Rome et l'Italie la devancèrent avec l'archange Michel, S. Pierre et S. Janvier. Les empreintes lombardes, à l'archange, donnaient certainement l'idée aux monétaires mérovingiens de frapper leur monnaie sous les auspices de leurs patrons.

Revenons à S. Denis. La pièce en question marquée des ART est certainement d'Arles; mais la vénération pour S. Denis n'était pas moindre dans le diocèse de Paris, où le roi Dagobert construisait, à Catolac, une basilique. La monnaie y fut forgée, et on connaît une pièce du monétaire Ebregisil à la croix ancrée (Btr., II, 16; Le Bl., 22; notre pl. IV, 28). Le même Ebregisil fabriquait aussi des pièces à la croix ancrée au nom de S. Denis, SCIDIONISIIMA, *Sancti Dionisii moneta* (voyez notre planche IV, 29). Cette pièce curieuse est venue à ma connaissance de

la collection de M. Ducas, de Lille. Elle était bien certainement battue sous les auspices de S. Denis, par Ebregisil, à Catolac, et on peut présumer qu'alors le lieu de la monnaierie devenant plus célèbre par le culte de son saint, se nommait tantôt Catolac, tantôt Saint-Denis, et que le monétaire Ebregisil imitait l'empreinte nouvellement inventée à Paris par son voisin, S. Eloi; qu'il était son contemporain, vers 630. Un certain Ebregisil allait souvent en Espagne. En 589, envoyé par Brunehaud, il fut arrêté près de Paris par le duc Ebrachar et conduit devant le roi Gontram. Gontram crut à sa parole et le fit délivrer (Greg. de Tours, *Hist. francor.*, IX, 28, p. 451, 452). Peut-être, dans son âge avancé, le même Ebregisil dirigeait-il la monnaie de S. Denis, à Catolac, en 630 et 634, au moment de la construction du temple de Saint Denis.

J'ai trouvé à Abbeville, chez M. Boucher, un tiers de sol frappé à Bagnols, BANNACIACOFIIT, au coin très-caractéristique de Bagnols de Gevaudans, c'est-à-dire à la figure du calice au revers (v. pl. III, 6). De face, on voit un profil droit, et tout autour SCIMARTINI. Il est hors de doute que la tête est royale, diadêmée. La légende qui l'environne ne se rapporte guère à elle. Elle est plutôt l'indication du saint patron, dont la vénération était trop répandue par toute la France et dans le diocèse de Gevaudan. L'ancienne gloire de Bagnols s'est éclipsée, et il sera peut-être très-difficile de retrouver le souvenir de l'existence d'une chapelle ou d'un temple de S. Martin à Bagnols. Cependant sa vénération devait y exister comme ailleurs. La monnaie que nous faisons connaître le prouve suffisamment. Elle ne diffère guère des autres que Cherebert y frappait (561-567). Il est à croire qu'elle est contemporaine, et c'est la date bien ancienne des noms de saints insérés sur la monnaie.

Celle de S. Denis, à Arles et à Catolac, pouvaient être plus récentes. Je citerai encore d'autres exemples des temps postérieurs à la pièce de S. Martin de Bagnols.

Dans le musée de la ville de Metz, on conserve une pièce ayant d'un côté un vase, coupe ou calice entre les deux croisettes, dessous SCI, dessus MAR, avec les traits d'abréviation. De l'autre côté la croix haussée sur un degré, autour de laquelle on voit GEMELLOS (v. la pl. IV, 14), *Sanctus Martinus ad Gemellos*. Sous ce titre existait autrefois un cloître de filles et une abbaye près la porte d'Amiens, érigé en commémoration de S. Martin,

qui, sous ladite porte, coupa un morceau de son manteau pour couvrir un pauvre qui grelottait de froid (Greg. Turon., *de mirac. S. Martin*, I, 17; Gallia christiana, t. XI, p. 1226). Ce couvent fut démoli en 1073, lorsque l'évêque d'Amiens, Gui, restaura le temple.

M. Cartier, d'Amboise, possède une pièce frappée à ✠GEMEDIΣO ΣΛLetano, à Jummiège de Caux, sous les auspices du nom de ✠SCOFILI BER, de S. Filibert (v. pl. IV, 16). D'un côté, la monnaie offre, dans le champ, une fleur à six feuilles, ou un astre cleché à six cornes; de l'autre un anneau, cernant une boule. Cette pièce est d'argent. S. Filibert fonda le monastère de Jummiège en 655 et mourut en 684. La pièce est nécessairement postérieure à cette date. La dissertation de M. Cartier sur cet objet est insérée dans le premier volume des *mémoires de la société des antiquaires de Normandie*. Cette pièce en explique une autre du monétaire Grimber.u., publiée d'abord par Bouteroue (III, 12), puis par Le Blanc (inconnus, 18), qui est à la même empreinte, évidemment frappée à Jummiège; et la conjecture faite à cet égard par Eckhart (p. 295; Ghesquière, p. 56), est décidément confirmée.

M. Cartier, si heureux de reconnaître l'importance de ces curiosités, possède une monnaie fabriquée à Rennes, ✠-REƆONIꙍ, qui porte RATIO FISci (v. pl. IV, 4), manifestation évidente du droit de la couronne. Il en possède une autre de la ville de Tours : elle est de S. Martin, Sancti MARTINI, et par une autre légende, RACIO BASILICI, elle manifeste le droit de l'église de S. Martin; d'où l'on peut conclure que l'église de S. Martin tenait en ferme la monnaie de Tours. Nous ne pouvons que mentionner ce que nous avons vu. M. Cartier, faisant connaître les raretés de sa collection, donnera au public le dessin de ses pièces inédites et inconnues; il nous expliquera les droits de S. Martin.

Saint Martin, dont le nom est devenu si célèbre et si répandu dans toute la Gaule, avait son historien parmi ses successeurs dans le diocèse de Tours. Grégoire honorait par sa plume la gloire de son prédécesseur et voulait en même temps rendre hommage aux vertus de S. Paulin de Nole. Paulin, riche habitant de Nole, et sa femme, se dépouillèrent de leur immense fortune, en faveur de l'humanité, et embrassèrent l'humble pauvreté. Paulin, en homme instruit, soutenait ses relations avec les célébrités du

siècle, et il les avait très-étendues parmi le clergé de la Gaule. Depuis, il fut élu évêque de Nole, en 409, et, à la tête de ses compatriotes, il donnait l'exemple des vertus, ainsi que sa chaste épouse, qui ne le quittait jamais. Il a vu S. Martin avant sa mort, arrivée en 412, et il mourut lui-même, en odeur de sainteté, en 431 (Greg. Turon., *de gloria confessor.*, 110, p. 988, 990; *Gall. christ.*, t. XI, p. 7, 8). Mais ni sa connaissance avec S. Martin, ni ses nombreuses relations en Gaule, ni le respect pour la mémoire de Grégoire de Tours, n'ont pu établir bien solidement la vénération des habitans de la Gaule pour lui. J'ai parcouru vainement la Gaule chrétienne, en y cherchant une fondation en l'honneur de S. Paulin : je n'en pus trouver aucune, et cependant elle devait exister autrefois quelque part, puisqu'un tiers de sol d'or, conservé dans la collection de M. Norblin, à Paris, le dit très-positivement.

D'un côté, on voit un profil droit, et tout autour dAVJINA ꟼNALVS, *Paulin ad Nolas.* De l'autre, une croix sur un globe et la légende : MVTNVΓ FIT, *Magnulf fit* (pl. IV, 15).

Mais, je le répète, dans toute la France, dans toute la Gaule, jusqu'au Rhin, à peine connaît-on deux ou trois fois les noms de Paulin ou de S. Paulin. Ces Paulin sont tout autres : le nom de Paulin de Nole y est tout-à-fait étranger. Peut-être le monétaire Magnulf donnera-t-il avec le temps quelques indications du lieu auquel on doit attribuer sa monnaie.

Inscriptions.

Il y a peu de pièces royales ou monétaires qui n'ont qu'une seule et unique légende. Mais il y en a encore moins qui ont une inscription dans le champ. Je crois que l'inscription, toute connue qu'elle était chez les Romains, doit être considérée comme une chose plus récente chez les Francs. Nous avons déjà indiqué une pièce, fabriquée à Brioude, qui a une inscription en deux lignes, ce qui fait que je la présume de la fin du VIIe siècle au plus tôt. Il y en a une autre, fabriquée à Paris par Frido (Btr., IV, 19), qui inscrit Paris par trois lettres PAR, placées dans le champ.

B R I
V A T E

On connaît une monnaie de cuivre (Btr., p. 317, n° 282; Le

Bl., p. 46), qui offre d'un côté le monogramme du Christ, de l'autre l'inscription :



	EL	*Eldebertus*,
	DEBER	pour Hildebertus.
	TVS	

Je présume qu'elle a été frappée dans quelque endroit de la Bourgogne, parce qu'elle conserve en entier la forme du chrisme. A cause de l'inscription, je l'attribue à Childebert III, (695-711). L'inscription, presque inconnue à la monnaie mérovingienne, devint commune à la carlovingienne. Il faut donc chercher le principe de cet usage dans les derniers momens de l'existence des Mérovingiens.

On connaît une pièce de cuivre (Btr., p. 313, n° 273; Le Bl., p. 54), ayant pour légende autour de la croix haussée, TEVDORICI ; de l'autre côté on distingue dans le champ trois grandes lettres, TR, liés, et l'F, ce qui veut dire *Theodoricus Rex Francorum*. Je crois qu'elle est de Thierry IV (720-737). Les trois lettres T. R. F. approchent cette pièce des monnaies de Pépin. Elle les devança, et peut-être qu'elle et ses semblables servirent de modèle. Elle devança de peu la monnaie de Pépin.

*Pièces du VIII*e *siècle.*

La monnaie d'Eldebert et de Thierry, dont nous nous sommes occupé, entre dans le siècle qui a vu la grande époque de la disparution de la monnaie mérovingienne et l'apparition de la carlovingienne; et par sa physionomie elle nous caractérise les autres monnaies contemporaines.

Nous croyons que jusqu'à son extinction, la première race forgea les sols d'or et les tiers d'or. Mais nous présumons que dans le dernier siècle de leur existence (650-750) il s'opéra un changement qui rapprochait la monnaie mérovingienne et son coin de la monnaie et du coin des premiers Carlovingiens. L'argent devait prendre le dessus sur l'or; la richesse du type, de ses images et de ses légendes devait disparaître; elle devait être remplacée par des lettres isolées, par les perles parsemées, par les croix à branches égales, et par quelques traces de figures indistinctes, fragmens de têtes brisées, ou d'autres emblèmes. Les observations que nous avons faites jusqu'ici, nous amènent à-

peu-près à ce résultat, et nous ne voulons que chercher des exemples pour preuves.

La monnaie de Saint Filibert de Jummiège, postérieure à sa mort, arrivée en 684, est frappée vers 700. Elle offre, dans son champ, un anneau et un astre. Un type semblable reparaît sur la monnaie d'Audolenus, à Poitou (Btr., IV, 7; notre pl. III, 40). Je présume qu'elle est aussi fabriquée vers 700. Son type est inanimé, sans tête, et réduit à des marques qui servaient plutôt d'ornement.

J'ai copié (pl. XVII, 3) une monnaie d'argent d'Adalbert, publiée par Schœpflin, et attribuée à Adalard ou Adalbert, comte d'Alsace, qui devait gouverner cette province vers la fin du VIIe siècle (680-723) (Schœpf., *Alsatia*, t. I, p. 768). Je ne combattrai pas cette conjecture, malheureusement inventée : j'observerai seulement que le monétaire Adalbert, ADALBERT◇, est un monétaire plus moderne, et on peut penser qu'il était du VIIIe siècle. Le type de son argent offre un cœur surmonté d'une croix; de l'autre côté, il paraît contenir quelques lettres triparties, où l'on peut débrouiller, si je ne me trompe pas, BAS. CI. *Basilea civitas*, le lieu de la monnaie, Bâle.



Parmi les pièces des monétaires qui sont en argent, la plupart sont distinguées de ce caractère récent. Je vois chez Bouteroue (p. 207, 237, 359; VI, 1, 2, 3), des pièces frappées à Paris; chez le même (III, 20), chez Petau (p. 1042, L, 11), et chez Le Blanc (incert., 20), une pièce frappée à Leudeville (notre pl. III, 46), qui n'ont au revers qu'une espèce de croix ancrée, son croison cramponné en bas, entourée et cantonnée de perles et de boules, sans aucune légende.

Observons les pièces d'argent dessinées sur nos planches : elles sont, par leur métal et par leur empreinte, plus récentes. Les croix qu'elles offrent sont toutes à branches égales, plusieurs à peine marquées de quelques lettres, les légendes des autres sont embrouillées : mais elles sont assez épaisses.

Je vois chez Petau et chez Bouteroue, plusieurs pièces d'argent fabriquées à Arles, qui ressemblent aux précédentes et se rapportent à cette dernière époque. Elles sont bien distinctes par les lettres

			+ – V
A R	A R	A R	T A R T
	C I	T	I C

ornées de perles et d'autres parures. Une de ces pièces offre de l'autre côté un chevalier monté et une croisette (Btr., p. 68, n° 61); une autre, une croix placée au-dessus de deux demi-cercles, au-dessous desquels une boule et les deux autres accostées à la croix (Pet. et Btr., p. 238; notre pl. III, 48); la troisième offre les deux lettres R. F. accostées de deux perles et d'un astre (Petau, 1037, tab. 25, n° 11; notre pl. II, 1). Toutes ces pièces d'Arles, aussi bien que les précédentes, de Paris, de Leudeville, VI VI (v. la pl. IV, 56, 57), de Laon, ne sont que du VIIIe siècle (700-750). Elles se rapprochent infiniment de celles de Childebert III et de Thierry IV, dont nous avons fait l'analyse ci-dessus. Elles ressemblent par leur type au type de Pépin le bref. Il faut encore voir les pièces d'Arles en nature et observer leur fabrication et leur épaisseur. Peut-être les supposera-t-on être frappées du temps de Pépin.

On rencontre chaque jour en France un nombre très-considérable de pièces d'argent, et quelquefois d'or, qui sont indéterminées et qui offrent ce caractère, que nous désirons voir dans les monnaies des rois fainéans. On y remarque quelquefois des têtes; point de légendes. Mais la surface de la monnaie est couverte, tantôt d'un carré, tantôt de lignes courbées en différentes directions. Les croisettes, les lettres isolées et les perles symétriquement arrangées ou jetées au hasard, surchargent le champ (Btr., VII, 12, p. 215; notre pl. III, 20, 21, 22, 23, 24). Elles sont assez épaisses; elles semblent représenter les débris d'un navire, un oiseau, quelques lettres. Sur une pièce dont le type ressemble à un navire (v. pl. II, 20), Bouteroue (p. 215) a cru déchiffrer VILO, le nom de Quentovic et le nom du monétaire VIIN△. Une autre pièce pareille, de M. Rigollot, offre aussi quelques lettres, et on y voit T∘T, ce qui peut-être s'explique par *Totric*, Thierry IV (721-737). Je le répète, je crois que cette monnaie n'est pas aussi ancienne qu'on l'a communément supposé, et qu'elle fut forgée avec les autres, par les monétaires des derniers rois fainéans.

L'empreinte est-elle locale ou de certaine époque?

Le Blanc a terminé sa distribution des pièces connues sur Thierry III en 690. Nous avons cherché à consolider l'opinion

que la pièce de Theodemir est une pièce des Francs du monétaire, nous avons contesté l'ancienneté de plusieurs autres, qui furent considérées comme antérieures à Theodebert I, et nous avons essayé de faire participer au partage universel, Childebert III, Dagobert III, Thierry IV.

Nous croyons qu'il est important d'observer sous un autre point de vue la monnaie qui précéda les traités conclus avec Justinien et la chute des Bourguignons, que celle qui se forma depuis; que si la monnaie des monétaires prit naissance vers 550, elle se multiplia et devint au fur et à mesure plus commune; que le chrisme attaché à une croix précéda la croix ancrée, et qu'il s'est répandu de la Bourgogne. Le calice, l'ostensoir, l'insertion des noms de saints, eurent leur origine à Gevaudan vers 561, et la croix ancrée, à Paris, vers 630; d'où toutes ces singularités se communiquèrent à d'autres contrées. Le nom royal commença à être indiqué par ses initiales ou par ses lettres singulières, vers 650, et depuis, ses titres et son insertion par les initiales ou les lettres isolées, occupent souvent le champ de la monnaie. En même temps, la croix à branches égales, en concurrence avec la croix haussée, prenait le dessus.

Par suite, il est évident que certaines marques du type ont leur origine, leur commencement fixés à une époque; que leur durée est fermée par un espace de temps déterminé. Le chrisme bourguignon, le calice gevaudan, la croix ancrée parisienne, ont leur lieu de naissance, leur berceau local. Mais ils ne sont guère limités dans leur localité étroite : ils se dispersent çà et là par toute la Gaule; et dans leur voyage, ils se rencontrent dans certains endroits qui manquaient d'originalité, à Orléans, à Rouen, où tous les types trouvaient l'hospitalité et composaient des combinaisons compliquées. Déjà la Gaule du nord, plus dénationalisée par l'affluence des Francs, aima mieux la variété du type que la Gaule du sud, que l'Aquitaine et le pays des Bourguignons. C'est au nord de la France qu'on voit le plus les calices, les ostensoirs, le coq, les figures entières d'hommes, les oiseaux, les animaux, et des combinaisons plus multipliées. Au midi, il y avait plus de simplicité.

Cette analyse du type mérovingien me fait espérer qu'on parviendra à trouver les marques distinctives des différentes époques de cet espace de trois cent trente ans, depuis 420, de deux cent, depuis 550 jusqu'en 750, et de différentes provinces qui

composaient un état très-étendu. Ces marques serviront à éclaircir et déterminer les pièces incertaines.

Observations sur les monétaires.

Les noms du plus grand nombre des monétaires sont généralement obscurs et inconnus : on en trouve très-rarement un historique. Les rois étaient indifférens pour l'insertion de leur nom sur leur monnaie, et cette insertion avait peu de valeur chez les seigneurs, qui n'ambitionnaient guère d'y voir placer le leur. Le nom autorisait la monnaie, et les noms des monétaires remplissaient cette fonction : mais son insertion même n'était pas d'une absolue nécessité. On voit tant de pièces qui ne sont autorisées que par l'image royale, ou par la croix, ou enfin par quelques lettres qui n'indiquaient que le lieu de la monnaie. Le seigneurage ou le profit appartenait à la couronne, ou bien était destiné à ceux qui le recevaient de la munificence royale : mais il était réservé aux monétaires d'empreindre nommément de leur autorité la monnaie elle-même. Peut-être les comtes et les ducs avaient-ils l'inspection et la surveillance de la monnaie de leurs provinces respectives, de tous les hôtels de monnaies qui existaient dans les limites de leur office, comme cela se fit après, du temps des Carlovingiens : mais ils affectaient de ne jamais se mettre au niveau de leurs subalternes monétaires, et de confondre leurs noms et dignités avec leur fonction. La monnaie connue de nombreux hôtels de monnaie n'offre que les noms d'humbles monétaires, qui peut-être espéraient quelquefois de changer avantageusement leur poste inférieur pour des honneurs plus élevés.

On sait très-bien que le monétaire de Paris, Eloi, fut élu en 641 évêque de Laon. Peut-être qu'un monétaire de Lyon, Pierre, devint aussi, vers 695, archevêque de Lyon. On remarque Magnoald, monétaire à Châlons-sur-Saône, Berthoald à Douzi : mais il est impossible de chercher leur identité avec le duc d'Austrasie, Magnoald, mort en 586, ou avec Berthoald, maire de Bourgogne en 599. Un seigneur d'Austrasie, vers 580, se nommait Boso, et à Utrecht un Boso fut monétaire. Produlf fut monétaire à Baugi, en Berri, et on connaît un oncle de Charibert II, Produlf, tué en 628. Un Ebregésil fut envoyé, en 589, en Espagne,

par Bruneliaud, et le monétaire Ebregésil dirigeait la monnaie de Catolac vers 630. Baudulfus, monétaire à Autun, forgeait la monnaie à deux têtes que nous avons attribuée à Gontram et à Childebert II, en 585 ou 587, et en 608 Baudulfus fut envoyé à Luxeuil à la tête d'une compagnie d'archers, pour y expulser S. Colomban du monastère.

M. de Saulcy, à Metz, un des observateurs les plus habiles de la monnaie du moyen âge, dans ses *Observations numismatiques*, nº 11, nous donne une notice sur le tiers de sol d'or frappé à Tirruciac, Troucey, dans le pays Toulois, et il présume que sa légende GVNDOALDOX offre le nom du duc Gundoald, qui, vers 575, rendit des services éminens à Childebert. Mais la monnaie de Troucey, inscrite de GVNDOALDO. X*onetario* (voyez la pl. IV, 13), nous fournit un monétaire Gundoald, qui, peut-être depuis, fut honoré de la dignité ducale.

Tout obscurs, tout insignifians que se montrent les noms des monétaires, je ne crains pas de dire que leur connaissance peut se tourner à l'avantage de l'histoire numismatique. Des recherches plus approfondies parviendront à y jeter la lumière. Un Betton à Soissons, à Essone, à S. Remi, à Laon (*v.* notre planche III, 37); un Rimoald à Alesto et à Utrecht; un Madelinus à Bodese, à Duerstede et à Utrecht (P. F. de Goesin Verhaeghe, *cathal. de méd. et mon.*, à Gand, in-8º; v. pl. III, 38; IV, 2); un Baidenus à Kiersi et à Cantriaco; un Ansoald à Metz (v. pl. II, 1) et à Utrecht; un Audolenus à Poitiers (n. pl. III, 40) et à Troyes; un Angiulf à Orléans et à Verdun; un Theodoric à Rié, à Neufvic, à Virialaco; un Theudelin à Metz et à Mousson sur Meuse, ne sont que très-rarement en état de constater l'identité des monétaires de différens endroits. S. Éloi avait une inspection sur la monnaie de Paris et du palais. J'admettrais l'identité de Madelinus de Duerstede et d'Utrecht; de Theudelin à Mousson et à Metz, et, à leur inspection des hôtels de monnaies voisins ou peu éloignés, les types de Theudelin de Mousson et de Theudelen de Metz coïncident admirablement : évidemment c'est le même. Mais je ne saurais convenir de l'identité de Betton, de Soissons et d'Essone, comme on l'a très-précipitamment conclu, leur coin étant très-différent (Le Blanc, p. 16) et les lieux trop éloignés. Les coins de Betton, de Soissons et de Laon, repoussent l'idée de leur identité, quoique les lieux soient très-rapprochés. Les noms des monétaires Baudulfus, Ebregisil

nous ont été fort utiles dans nos explications précédentes.

Nous avons déjà fait observer qu'il nous semble qu'on a très-heureusement rapproché Telafius de Javouls. De même on peut présumer de Maximinus qu'il est monétaire de Bagnols. — Il y avait à Marseille un monétaire Isarn (Bouter., p. 354, IV, 2), et nous voyons une pièce du monétaire Isarn sans l'indication du lieu (Bouter., p. 269). Je consentirais de tout mon cœur à le considérer pour le même qu'Isarn de Marseille. Sa pièce offre d'un côté un rameau et son nom, de l'autre un profil droit et par-devant une trèfle. Le type gévaudan n'était point inconnu à Marseille, et Isarn l'imita plus que les autres.

Parmi le nombre très-considérable des monétaires, on observe les noms latins ou italiens : Maximus, Maximinus, Magnus, Marius, Rimoaldus, Leo, Boetius, Patricius, Spectatus, Optatus; on remarque les noms goths et lombards : Theodegisilus, Theodoricus, Ebregisilus, Theudacharius, Autharius, Arimund, Fidigius, Ludomer, Frungisilas, Andegiselas, Bridigisclus, Ricisilus; Thrasemund, nom vandale, à Utrecht. Ne faut-il pas conclure de là, que ces ouvriers, artistes, ou inspecteurs, introduisaient les manières de leur pays? Nous nous sommes rapportés plusieurs fois aux coins romain, wissigoth, anglosaxon, et il est indispensable, dans les recherches plus avancées, d'avoir égard aux combinaisons qui en résulteront, de la comparaison du coin mérovingien avec ceux des voisins.

Le temps déterminé de plusieurs monétaires doit aussi servir aux recherches.

Maximin, à Bagnols, 561-567.

Telafius, à Javouls vers 565.

Baudulfus, à Autun, 585-612.

Mudelunus, à Châlons-sur-Saône en 613.

Produlf, à Bangi vers 620.

Abbon, à Limoge vers 620.

Eligius, à Paris depuis 630 jusqu'en 641.

Ebregisil, à Catolac vers 630-634.

Thillo, à Paris vers 641.

Ansoald, Neudellius, Chulderic, Theudelen et Budelen, tous à Metz, 656-670.

Madelinus et Bosoald, à Bodèse, 656-670.

Fati, Gisloald et Garoald, à Marsal, 656-670.

Theudelin, à Mousson, 656-670.

Theudemund et Valfechramne, à Moyenvic, 656-670.
Vulteric, à Sarrebury, 656-670.
Fainulf, à Charpagne, 656-670.
Bertoald, à Douzi, 691-695.
Fravar, à Kiersi, 711-715.

On connaît plusieurs monétaires de Paris, d'Orléans, d'Angers, de Châlons-sur-Saône, de Rouen, d'Amiens, de Senlis, d'Essone, de Troyes, de Metz, de Verdun, d'Utrecht, de Wic, de Lyon, d'Autun, d'Arles, de Poitiers, d'Amboise, de Nantes, de Rennes, et on en doit tirer quelques conséquences.

Le type de Magnoald et d'Alasius sont les mêmes, d'où l'on peut conclure, que ces deux monétaires se succédèrent immédiatement, et que la tête de face représentée sur leurs pièces fut un coin local de Châlons-sur-Saône. Les pièces de Gechramme et de Médoald se ressemblent aussi par leur croix d'ancre : il paraît que cette forme de croix fut acceptée à Amiens à une certaine époque (pl. III, 44).

Les monétaires de Paris, Munsobe, Aut...aris et Noald, qui figuraient la tête de face, aussi bien que Rigulde, Vulfar... (géographiæ Blavianæ, 1662, vol. VII), tenaient à la croix ancrée. Il paraît donc qu'ils suivirent Thillo, successeur de S. Eloi. Sesi, qui mit une croix à branches égales sur ses pièces, et Frido, qui indiqua le lieu par trois lettres PAR, paraissent être plus récens.

A Orléans, le monétaire Chagned (Bouter., 1, 5), plaçait au revers une croix au chrisme. Melinus,.... ioscipeta, et Maurinus, dont les pièces sont nombreuses (Bouter., pl. I, 1, 3, 8, p. 212, 1, 2, 3, 4; Ennery, p. 451; Petau, IV, 2, VII, 8; *v.* ma pl. IV, 5), plaçaient au revers une croix haussée, perlée au bout de ses branches. Mais Maurinus ornait quelques-unes de ses pièces avec la croisette par-devant le profil, Melinus de même, ce qui paraît les attacher à la seconde moitié du VIe siècle. Cette supposition est appuyée par les pièces de Sigomnus (Bouter., p. 241), qui gravait aussi la croisette en y joignant à l'ancien type orléanais, c'est-à-dire à la croix chrismée, le calice. Il est évident que le type gévaudans fut imité à Orléans. Sigomnus pouvait donc frapper sa monnaie vers 600. Nous avons déjà fait observer qu'un de ses successeurs, Bertulfus, tenant à la croix au chrisme, selon l'habitude de ses prédécesseurs, imita le coin parisien et figura sur ses autres pièces la croix ancrée. Cela pouvait être au moins vers 630 ou 640. Ses successeurs l'imitèrent : Angiulf, Aco, qui tenaient à

la croix ancrée. Cependant les autres plus récens, s'attachèrent à la croix à branches égales, cantonnée de perles (Bouter., 1, 2).

Il paraît que plusieurs monnaieries coururent les mêmes phases que celle d'Orléans. A Angers, Bonriadus et Nunnus mettaient sur leur pièces la croix au chrisme. Mais Nunnus, nous l'avons déjà dit, paraît être contemporain de Bertulf. Il a changé le type précédent de la croix au chrisme en une croix à l'ancre. Un de ses successeurs, Sigbert (Bouter., pl. I, 25), tenait à la croix ancrée. Lairard figurait simplement une croix haussée sur un globe. Theodegiscl traçait les traits d'un cordon symétriquement noué, et Leuden le monogramme d'Angers.

On voit la même mutabilité du type à Senlis, sur les pièces de ...ronus, Regnulf et Wrusolin, qui tint à la croix haussée sur les degrés. La même de celui à Rouen, sur les pièces de Merio à l'ostensoir; de Melgito, à la combinaison du calice avec la croix chrismée et des lettres de l'éternel; de Peccane à la croix ancrée et de Cniloac, qui de même que Chramnot, tenaient à la croix à branches égales. Vulzolene y figurait une personne sur une chaise à la manière des monnaies de Rennes, d'Angers et de Baugi.

Angiulf et Ambrovald, à Verdun; Andegisil, à Poitiers; Chaberius et Ricisil, à Amboise; Fravar vers 711-715, à Kiersi, figuraient sur leurs pièces une croix ancrée. Fragiulf, à Verdun; Adado, à Poitiers; Domnachaire, à Amboise; Baiden à Kiersi, ne tenaient qu'à une simple croix. Andolenus, à Poitiers, plaçait un astre à la manière de la monnaie de Jummiège frappée vers l'an 700.

Les monétaires d'un lieu, réunis en un nombre assez considérable, donneront une suite de monnaies qui déterminera le caractère local du type et le changement qu'il subissait. La suite bien déterminée des monétaires, les différens lieux, rendra les mêmes services dans les recherches ultérieures, que la suite des rois. Si l'on parvient à composer les suites nombreuses des monétaires, elles s'appuieront réciproquement et composeront un ensemble, qui ne peut que donner d'amples lumières dans les recherches numismatiques, et pour les antiquités de la France.

L'inexactitude.

Pour y réussir, il faut donner au public les dessins les plus exacts de toutes les pièces des Mérovingiens dispersées par toute

la France, avec une indication des lieux où elles furent trouvées, autant que cela sera possible. J'ai dit le dessin le plus exact : car il manque d'exactitude dans la plus grande partie des publications. Les planches de Petau firent connaître beaucoup de pièces mérovingiennes. Leur gravure approche par sa rudesse des originaux, et peut-être qu'elle a su mieux conserver la précision des lettres que les autres. Bouteroue en a copié un grand nombre dans son ouvrage inappréciable jusqu'à ce moment, et il a réuni un nombre plus considérable de toutes celles qu'il pouvait rencontrer et les a faitgraver. Diffus, dans la distribution des pièces aux rois Mérovingiens, les dispersa parmi eux au hasard. Mais son ouvrage est le seul jusqu'aujourd'hui et l'unique dans ce genre. Il est riche en détails et en figures : ces figures ont de la grâce, elles sont jolies, leurs formes sont finies, dégagées, claires, nettes, distinctes : mais elle ne sont guère vraies. Le Blanc les a copiées très-fidèlement, et il a conservé leur charme et leur infidélité. Il n'a que diminué leur nombre et à peine rencontre-t-on chez lui une ou deux pièces qu'on ne trouve pas dans Bouteroue.

Comparez par exemple une des pièces les plus remarquables, celle du monétaire Magnoalde, de Châlons-sur-Saône, que Le Blanc (p. 47) a fidèlement gravée d'après Bouteroue (p. 280, n° 198), avec celle que Tobiesen Duby a dessinée d'après l'original dans ses récréations numismatiques (pl. II, n° 1; pl. II, n° 26). Comparez une autre pièce à deux têtes conjuguées, frappée à Autun, sur laquelle on déchiffrait le nom du monétaire, tantôt Balulfus, tantôt Sigebertus, tantôt Bitudulfus, et demandez chez qui est la vérité? parce qu'il est impossible de douter de l'exactitude de Duby (recréat. num., *v.* notre pl. II, 25). Comparez encore une autre pièce du monétaire Uncco frappée à Wic, dessinée chez Bouteroue (VI, 15), chez Le Blanc (p. 58, c. n° 16), et chez Duby (pl. I, 7), avec celle que nous avons trouvée dans la collection de M. Salmon, à Amiens, et que nous avons placée sur notre planche III, 28, et toutes les autres de nos planches que nous citerons ci-après : et vous vous convaincrez suffisamment de l'inexactitude du dessin de Le Blanc, qui dirige cependant toutes les observations des scrutateurs !

J'ai de la peine d'avoir été forcé de copier quelque pièces de Le Blanc et de Bouteroue, n'ayant ni les originaux, ni d'autres dessins plus exacts. (Ma planche en offre de telles copies :

I, 17, 18; II, 4, 5; III, 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 40, 46, 47, 48; IV, 28). Quelquefois j'aimais mieux tenir à la façon de Petau, qui me semblait plus exacte (planche I, 16; IV, 1; V, 1). Je trouvais plus fidèles les figures publiées par Duby (planche II, 25, 26), par Marchant (planche I, 2, - 12, 15, 19; II, 36, 37), et par MM. Rigollot et Desains de S. Quintin (*voyez* la pl. III, 34, 39, 22). Enrichi depuis par les originaux ou par leurs empreintes, qui m'ont été envoyés de Lille, de Metz, de Paris, j'étais à même de tripler le nombre de pièces qui composaient ma troisèime planche, et je me suis empressé de profiter de tout ce que je pouvais utiliser. Je dessinais d'après les originaux les pièces qui sont connues par les ouvrages de Petau, de Bouteroue et de Le Blanc : celle de Rimoald, frappée à Utrecht (pl. VI, 9; Btr., VI, 6; Le Bl., 56), de Nadelinus, à Duerstede (pl. III, 38; Btr., III, 45; Le Bl., 27), de Fréderic, à Viriliac (pl. IV, 22; Btr., VI, 23), d'Uncco, à Quentoric (pl. III, 28; Btr., VI, 15; Le Bl., p. 58, c. n° 61; Tob. Duby, pl. I, 7), de Medobodus, à Limarai (pl. IV, 24; Btr., III, 17; Le Bl., 32), d'Austrul, à Autun (pl. IV, 38; Btr., p. 280), du monétaire indéterminé à Veuniolo (pl. IV, 32; Petau, 1049, E., 12), de S. Eloi avec le roi Clovis, à Paris (pl. IV, 3; Btr., n° 232, p. 299; Le Bl., p.), du roi Clotaire et de Sigebert, à Marseille (pl. IV, 1, 2; Pet., p. 1045, H., 1; Btr,, p. 227; Le Bl., p. 35, 45). Je les dessinais pour donner plus d'exemples à mes lecteurs de la différence qui existe entre la difformité des originaux et les belles imitations des graveurs. Le hasard m'a fourni quelquefois des pièces semblables. C'est ainsi què j'ai mis la monnaie de Spectatus, frappée à Theodeberciac, d'un monétaire indéterminé, à Châlons-sur-Saône (pl. III, 7 *bis*, 47 *bis*, 20 *bis*), à côté de celles qui sont copiées d'après les susdites gravures.

Les dessins que j'ai pris des originaux ou de leurs empreintes sont de différentes collections et cabinets de médailles, dont voici la liste de MM. Jeuffrin, de Tours, pl. III, 29, 35, 41, 42.

Cartier, d'Amboise pl. III, 30, 31; IV, 4, 16, 59; et les dessins de deux pièces qui sont à M. Lange à Saumur, pl. III, 50, 51.

Boucher, d'Abbeville, pl. II, 23; III, 613.

Rigollot, d'Amiens, pl. III, 21, 23, 24, 44.

Salmon, d'Amiens, pl. III, 27, 28, 33, 5.

Le Dieù, d'Amiens, pl. III, 43, 45.

Serrure, de Gand, pl. IV, 34.

Braemt, du musée de Bruxelles, pl. III, 38.

Norblin, de Paris, pl. III, 33 bis; IV, 15, 31, 36, 42.

Ducas, de Lille, pl. IV, 25 bis; IV, 29, 34.

De la Saussaye, de Blois, IV, 7, 8.

Boilleau, de Blois, III, 29 ter.; IV, 5, 60.

. De Saulcy, de Metz, pl. III, 20, 29, 45, 49, b bis; IV, 2, 10, 13, 18, 30, 32, 35, 40, 43, 44, 45, 49, 53, 54, 57, 58, et de la ville de Metz, que M. de Saulcy a bien voulu me communiquer, pl. III, 7 bis, 13 bis; IV, 1, 3, 9, 11, 12, 14, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 33, 37, 38, 39, 41, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 55, 56.

Quelques pièces inédites qui se trouvent sur nos planches.

En donnant au public plus de quatre-vingts pièces mérovingiennes, la plupart inédites ou inconnues, il était nécessaire de donner leur explication. Je ne répéterai plus ce que j'ai dit de plusieurs dans mon analyse précédente, espérant qu'elles sont suffisamment expliquées; ni de celles qui portent le nom des saints, ni de celles d'Auvergne, de Trèves, de Bodonville, ni des autres qui me servirent à éclairer le type. Je donnerai la description de plusieurs autres. Mais je préviens qu'il en restera encore certain nombre que je ne puis comprendre. Certe, j'ai déjà hasardé différentes explications qui seront contestées; il ne convenait plus d'en aventurer d'autres sans être convaincu de leur certitude.

Or : tiers de sol.

Les traces défigurées d'un profil gauche ✠ ABRA. CATAS = *Abrancatas*. Au revers, la croix pied posé sur un globe, cantonnée de deux perles, d'un croissant ou d'une croisette LEVDVI FVS *Leudulfus* (voyez la pl. IV, 19). Ingena Abrincatorum au moyen âge, fut différemment nommé, Abrincatui, Aprincatus, vulgairement Avranche, en Normandie. Nous avons la preuve par la monnaie au monogramme d'Autun, et par celle-ci d'Avranche, que dans les siècles des Mérovingiens, la prononciation vulgaire gagnait du terrain sur l'ancienne latine.

Profil droit diadémée ✠AVSTACiVi, *Austa civitas*. Au revers

une croix à branches égales AOVNVAO (voyez la pl. IV, 50). Je ne sais pas si Unva peut être considéré pour un nom de monétaire. Augusta prætoria Salassorum, vulgairement Aosta, Osta, ville épiscopale d'Italie, avec l'évêché de Sion, appartenait, au Ve siècle, à la métropole Tarantaise. Guntram, roi d'Orléans et de Bourgogne, l'a conquis sur les Lombards, et réuni à la domination des Francs, vers 570 (Frédegar, V. 45, Aimon).

Profil droit diadémé, MAVRIENN quelques lettres en ligature. Au revers, dans le chapeau, la croix sur un globe accostée de MA, initiale de Maurienne : tout autour ✠CAROLVS MONITA (voyez la pl. IV, 49). Guntram possédait Maurienne, et même il ajouta au diocèse de Maurienne la ville de Suze, qu'il conquit sur les Lombards.

De face, profil droit, diadème perlé double, autour IARTOVICOVIT *Jarto vico fit.* Jartus vic est le Jart en Poitou, non loin d'Olonne, près de la mer, autrefois une abbaye et un monastère nommé Lieu-Dieu. Le revers offre une espèce de croix suspendue, le champ cerné; autour : H-IIVOITISVƆOI dont je ne sais que faire (*voyez* pl. III, 35).

De face, profil droit, autour : VADOE⊥, *Vadofit,* Vadum. Le Grand-Vé, ou Vé-de-St.-Clément, en Normandie, à l'embouchure de la rivière Viré, près d'Isigny (H. Vales., notit. Gall., p. 580). Le revers présente une croix à l'ancre, montée d'une boule; les deux perles y sont cantonnées. La légende offre : ✠ BA^DD^IΓA, Barbica, Babrica, Babrila, Baprica, nom du monétaire, coupé par le tranché de la pièce (*voyez* pl. III, 31). Une autre pièce, un sol d'or, frappée au Grand-Vé, est la propriété de M. Desains, de S. Quentin (planche III, n° 32). La légende du profil gauche casqué, offre le nom du monétaire IOANNЄSAV. L'autre, autour d'une croix enhandée d'en haut, cramponnée en bas, ✠ VAPOVIPI. Les lettres sont grossières et ne tiennent pas leur attitude. Les Ves en latin : *Vada viriæ,* gués renommés vers l'embouchure des rivières de Vire, d'Oure et de Tante, dans la Manche, embrassent le grand-Vé et le petit-Vé.

D'un côté, profil droit, ayant une croix sur le côté droit de sa poitrine, autour : CRI::TOIALO. *Crietolaio,* Cristoilum, est

Creteuil ou Creteil en Brie, non loin de l'embouchure de la Marne, dans la Seine (H. Vales., notit., Gall., p. 416). De l'autre côté, une étoile à six rayons, autour : PORTO IOANNES. *Porto* appartient à *Cristolaio porto*. Il paraît qu'il y avait près du confluent des deux rivières un lieu où les navires prenaient port, pour se reposer, radouber ou pour changer leurs denrées ou marchandises. Aujourd'hui même, on voit, non loin de Creteil, à l'opposite de Charenton, le port à l'Anglais. *Joannes* est le nom du monétaire (*voyez* pl. III, 30). Le terme du port donné à un lieu placé près d'une rivière n'était point étranger à la monnaie de France. On connaît un denier carlovingien de Charles le chauve, frappé à Valenciennes, qui offre la légende *Valentianus portus*. Le nom de Jean est assez connu parmi les monétaires. Un autre Jean paraît sur une pièce réputée de Theodebert (Le Bl., p. 22). Le troisième monétaire Jean est connu par les gravures de M. Desains (planche II, n° 32), et un quatrième Jean, à Nantes, chez Bouteroue (p. 354, IV, 11).

On a cru remarquer sur la monnaie le nom historique de Chramne : les exemples que je citerai prouveront qu'on se méprenait en considérant pour le nom entier, ce qui était la terminaison des autres. Une pièce nous offre d'un côté, un profil droit, de l'autre, une croix à branches égales, dont la tête est distinguée par une boule. La légende ✠ ROTOMOLIV continue de l'autre côté : ✠ VEMELHRAMNO (publiée par M. Desains, à Saint-Quentin, *voyez* planche II, n° 39). On a donc un monétaire *Vemechramn*. Le monétaire de Moyenvic (*voyez* planche II, 3, 6), se nomme *Valfechramn* ou *Valtechramn*. Un autre à Amiens, *Igechramn* ou *Sechramn* (*voyez* pl. III, 44). Je crois que, par ces rapprochemens et par cette comparaison, les suppositions de M. Rigollot, qui voulait y voir le nom historique du malheureux Chramne, sont suffisamment écartées (*Voyez* sa notice sur une feuille diptique représentant le baptême de Clovis).

Une pièce conservée à Blois offre DVNIIꞨ Ꞩ (pl. IV, 8); de l'autre côté, je crois déchiffrer *Leudocinus*. Cette pièce est à comparer avec celle de Petau (p. 1049, D., 17), où l'on lit DVNIS FIT, et le nom du monétaire INꞨ ...VE. Ces pièces sont frappées à Dun, en Verdunois.

On connaît les monnaies de Soissons : celle qui est dessinée sur notre planche IV, n° 18, offre cette singulière particularité que

le nom de SVESSIONIS y est répété de deux côtés, autour du profil droit et autour de la croix posée sur un globe.

Je crois remarquer la même répétition du lieu sur une pièce d'Amiens, où l'on voit autour du profil gauche AM8 ƐANIC et autour de la croix ✠ AM.....CITAS *Ambianis civitas*. La croix est à branches égales, cantonnées, avec des boules cernées par des perles. (*Voyez* pl. IV, 17).

On connaît la monnaie de Verdun. J'espère cependant qu'il ne sera pas inutile d'observer les deux variétés du monétaire Dodo, qui sont gravées sur notre planche IV, 11, 12. On y voit d'un côté, le profil droit diadémé, mais l'un est cerné de la légende du lieu, l'autre de la légende monétaire. Au revers, la croix haussée de l'une, est entourée de la légende monétaire qui s'étend jusque dans l'exergue, et la croix couverte d'un arc de perles est posée sur un globe et accostée de V, II. La croix de l'autre est à branches égales, pied posé sur un marche et un globe, accostée de deux croisettes, placée dans un champ cerné et entourée de la légende du lieu. Les légendes ainsi transposées offrent la différence comme suit :

La légende du lieu	✠VIR DVNOFIT
	✠VEREDVNOFIT
La légende monétaire	✠DODONIMONITARIO
	DODO MVNET

J'ai mis sur mes planches (II, 1, 2, 3, 6; III, 13; IV, 11, 12), les dessins de plusieurs pièces austrasiennes du même genre, dont j'ai fait plus haut mention et donné l'explication. De celle d'Ansoalde, frappée à Metz; de Madelin, à Bodonville; de Valtechramme, à Moyenvic; de Garoald et Gisloald, à Marsal.

Près de la monnaie teodebertienne du coin de Jean, j'ai mis une pièce semblable, faite par le monétaire Spectatus (*voyez* planche III, 7, 7 *bis*). On croira que je partage l'opinion que c'est la monnaie *teodebercia*, nommément du roi Theodebert, et que les monétaires Jean, Lhadulf, frappèrent la monnaie en y insérant le nom du roi Theodebert d'une manière inusitée autre part. Mais je veux protester contre cette opinion, m'appuyant sur la pièce de Spectatus, conservée au musée de la ville de Metz. Ses légendes sont si complètes, si bien conservées, qu'elles sont en état d'expliquer les autres.

Le profil droit à la couronne crénelée, est entouré de : SPECTATVS M ✠, *Spectatus monetarius*. La croix à branches égales, pied posé sur un degré, est cernée de ✠ TEODOBERCIACO. C'est donc le nom du lieu, et *Theodobertiacum* existait quelque part, ainsi nommé en l'honneur d'un des rois Theodebert. Les deux Theodebert résidaient continuellement à Metz. Cependant, il ne paraît pas probable que Metz ait porté le nom officiel de *Theodebertciac*. C'était plutôt un château qui disparut depuis et dont le nom s'est perdu. Son existence datait des temps de Theodebert, et peut-être ne se conserva-t-elle plus sous la puissance des ducs d'Austrasie. La géographie de notre siècle n'a conservé aucune trace de son existence, et l'histoire ne fit nulle mention du lieu, moins obscure, que de sa durée trop abrégée. Cependant, la monnaie s'y frappait, et déjà plusieurs monétaires y sont connus.

A l'occasion de la monnaie de Spectatus qui nous a occupé, je reproduirai une pièce qui se trouve chez Hartzheim, dans son misérable ouvrage sur la monnaie de Cologne. Elle était du musée de Reiffenberg : un tiers de sol d'or. D'un côté on voit une tête de face, et autour : TEODEBERTI. *Teodebertiaco*. De l'autre côté, dans le champ cerné, une espèce de monogramme, ou bien la lettre N dont les bras sont changés en croix par les traits qui les traversent ; dessus et dessous ayant un O. Tout autour il y avait une légende dont le reste, ou la fraction, offre : ..ECTATV. *Spectatus*. Malheureusement, nous ne pouvons nous reposer sur l'exactitude du dessin des premières planches de l'ouvrage de Hartzheim. Je ne peux qu'indiquer cette pièce singulière, qui ne ressemble aux autres des Mérovingiens, qui, cependant, par sa légende, se lie à merveille à Spectatus, fabriquant à Teodeberciac.

M. Cartier m'a communiqué une pièce, le tiers de sol, déposée à Saumur, qui offre un profil droit diadémé, avec la légende ✠ TIDI RICIACO VI. Au revers, une croix et tout autour SIGOALDV2 MON (*voyez* pl. III, 50). Dans le *Vicus Tidiriciacus*, je crois reconnaître un vic appelé du nom de Thierri, Theodoric, Tideric. On connaît le chateau Thierry, *castrum Theodorici*, qui est assez renommé dans l'histoire depuis 923. Peut-être qu'il fut construit près du vic de Thierry, d'où il a tiré son nom. Le monétaire de Tidiriciac, Sigoald, ne peut pas être le fameux Sigoald, parent de Thierry, homme violent, en 525, gouverneur d'Auvergne, qui fut tué par le roi son cousin en 533 (Gr. Tur.,

hist. Fr., III, 13, 16, 23; vitae patrum, V, 2, XII, 3, de miraculis S. Juliani, 3). Sa fortune fut rétablie par Theodebert à son fils Givold. (Gr. Tur., hist. Fr., III, 24). Mais il est un autre Sigoald, non moins renommé, envoyé en 584, par Guntram, à Childebert (Gr. Tur., hist. Fr., V, 12, VII, 14). Il est plus récent: peut-être voudra-t-on conjecturer qu'il était petit-fils du précédent et monétaire à Tidiriac.

J'ai gravé quatre pièces d'Autun, à empreintes très-différentes. Une (pl. III, 25), est la copie du dessin de Tobiesen Duby, fameuse pièce de Baudulfus, sur laquelle nous avons déjà discuté. Une autre (la même planche, nº 25 *bis*), est du même monétaire Baudulfus au monogramme, elle fut aussi l'objet de discussion. La troisième est celle du monétaire Austral, connu par la publication de Bouteroue, p. 280; la quatrième du monétaire Ideal. Ces deux dernières sont à analyser. (*Voyez* pl. IV, 38, 39; elles sont du musée de la ville de Metz).

D'un côté, la croix chrismée sur un perron à trois degrés, accostée de A. G. De l'autre côté, profil droit diadémé. Les légendes reconnaissables sur celle

de Bouter.: AVSTRAVCEVST . . AVGVST EDVNO
la nôtre: AVSTRVL . . VSTATAVGVST✠EDVNVM
Lisez *Austrul* *Civitas* *Augustedunum.*

L'autre pièce nous offre une croix haussée, sa tête accostée de deux astres, et son pied de V. IH. Tout autour ·CEVIETAS AVGVSTEDVNOM. *Civitas Augustodunum.* Au revers, un profil gauche entouré de WONI⊥✠ IPEAV. Il faut y lire: *Monetarius Ideal* ou *Ipeal.*

J'ai déjà parlé de la pièce de S. Denis, frappée à Catolac, par le monétaire Ebregisil (*voyez* pl. IV, 28, 29). Elle offre une croix ancrée. Les monnaies de Grand-Vé, d'Amiens, de Chartres (*voyez* pl. III, 31, 33, 33 *bis*, 44), déjà décrites, sont munies de la même croix. J'ai réuni sur ma planche une dixaine d'autres à la même empreinte (IV, 20, 28-34, 60). Elles offrent de l'autre côté, un profil gauche et rarement un profil droit. Le nom des lieux où cette monnaie fut battue, pour la plupart sont obscurs. Je ne sais si mes explications seront satisfaisantes.

Profil droit: ΓAMILIACO. Au revers, la croix ancrée HADENAƧ MV (*voyez* pl. sV, 20). *Camilliacum, Camiliacum castellum,* au-

jourd'hui Chemillé, dans l'Anjou, sur les frontières de Poitou.

Profil droit, par-devant une croisette et trois boules, dessus CELO. Au revers, une croix ancrée, cantonnée de perles DND...E nom du monétaire indéterminé (pl. IV, n° 30), Cala, vulgairement Cheles. Les écrivains du Xe siècle nommaient Kala, Chela, dans le diocèse de Paris, lieu célèbre par son couvent et par le palais de Chilperic.

Profil droit ✠ COILMA ✠ Au revers, la croix ancrée accostée de deux croisettes ✠ SVNIRCIO (n° 30). Calma, vulgairement Chaume en Brie, avait un monastère renommé. La ressemblance singulière du type, et de la coiffure de la tête met en relation les pièces de Cheles et de Chaume et les rapproche.

Profil droit, les jambes des lettres se prêtent à des conjectures incertaines pour y découvrir un nom du monétaire *Cluile*. Au revers, la croix ancrée VILERARIT. Plusieurs lettres n'offrent que des fragmens de ses jambes (n° 36). Il paraît que c'est *Vilera fit*, et qu'il faut y reconnaître un lieu. Le nom répond à Villare, Villarium dans Hurepoix, à 3 lieues d'Étampes; ou bien à Vilero, Villeron, près de Paris, au nord.

La pièce du numéro 32, est à comparer avec la même chez (Petau p. 1049, E. 12). Elle offre un profil gauche, avec le nom du monétaire qui est retranché, il n'en reste que M□UIL *Monit.* Au revers, la croix ancrée. Sur la pièce

de Petau : ✠ V E u W Γ I ◇ I
sur la nôtre : ✠ V E V⅂NI ⅂ ◇ I

Je n'ai pas eu le bonheur d'y trouver le sens. Faut-il y lire : Veulnilo, ou bien Vevanilo, Veulnilio. La chronique Fontanelle (cap. 9, 12), parle du lieu Viniolas, Vineolas dans le pays de Vimen.

Profil droit, diadémé LIRIWONDRY *Cirimond fit.* Au revers, la croix ancrée ∀IVOH ∾ HLVIWO (n° 23). J'ai trouvé Chiremont en Picardie, près d'Ailly sur Noye, dans le pays où la croix ancrée s'est bien domiciliée. Mais je ne peux pas deviner le nom du monétaire. J'observerai seulement que la légende monétaire offre une rare symétrie dans ses lettres, qui forment deux séries correspondantes. Simplement ne donnent aucune combinaison qui puisse être prononcée. Nous avons remarqué une semblable symétrie dans une monnaie de Teudebert, de Bodonville. Le sens de cette dernière ne disparut point, est assez clair, de la monnaie de Cirimond, parfaitement embrouillée.

S
H H
D L
V V
I I
⅄ W
O

Profil droit : ✠ꞔAVARONNOFIT. Le revers offre une chose toute hérissée en manière de cornes de cerf. Il est impossible de deviner ce qu'elle veut signifier. La légende monétaire ADE-ꞔISELVS, ✠ *Audegiselus* ou *Audegiselus* (pl. IV, 21), *Gavaronnum*, est peut-être le même que Gabronium, Gabro vico, aujourd'hui Jauron, dans le Mans, entre Sarthe et Mayenne.

Profil droit ARISIVSHTR. Au revers, la croix chrismée, dessous une coupe ou un calice ER. ALDOƧ *Beroaldo* ou *Bertaldo*. (*Voyez* planche IV, 47). Les légendes réunies composent *Arisius MoneTaRius Bertaldus*. Arisius, ou peut-être Aristus, est le nom du lieu. Il y avait autrefois en Rouergue, à cinq lieues au sud de Milhaud, un lieu assez considérable dont le nom se perpétua, et le pays y est nommé jusqu'aurd'hui l'Arzat. Le roi Theodebert fit don de ce lieu, *Vicum Arisidium*, à l'église de S. Étienne de Metz. On y érigea un évêché vers 750. Le roi Sigebert lui accordait sa protection. L'évêché existait encore en 625. Depuis réuni à l'évêché de Rodez (*voyez* la Gaule chrétienne, *ecclesia Ruthenensis*, t. II, p. 195, 196).

Comparons maintenant notre monnaie avec celle que Bouteroue (n° 77, p. 222) et Le Blanc (p. 19), ont attribuée au roi Thierry et au monétaire Arastes, parce qu'elle offre des légendes ✠ ARASTS. TEVDERICꝏ. Dans le champ, elle a un profil droit et une croix chrismée semblablement à la nôtre. On peut présumer que les lettres ARASTS ne furent pas levées et devinées sans quelques difficultés : mais elles approchent infiniment d'Arisius, Aristus, Arisitus. Enfin, je ne suis pas certain que le nom TEVDERICꝏ soit royal. Supposons que la dernière lettre ꝏ veut dire O, elle termine le nom au datif, et cette terminaisons est monétaire et non royale. Mais peut-être veut-elle dire M, et elle ne signifie rien autre chose que M, monetarius. Theuderic, monétaire à Arzat, aussi bon monétaire que les autres Téodiric, monétaires à Neufvic, à Retz, à Viriliac. Nous avons vu une semblable figure X remplacer le M sur une monnaie de Troucey, frappée par Gundoald (planche IV, 13).

Profil droit, son diadème difformément déplacé ✠ BALAOVO. Au revers, une croix haussée WTRAEꞔV2 EIO (planche IV, 23). Traeguselo m., ou bien Guselo monetario, dont les lettres MonETAR sont transposées. Balavum est, je crois, Castrum

Balao, communément Baillou, dans le Dunois, à quelques lieues de Chateaudun.

Profil droit, diadémé VЄLLAO Le revers offre une croix, pied posé sur deux degrés placée dans une espèce de fer de cheval. La légende ✱·Є ωPЄRIO ✱W (*voy.* pl. IV, 41). Vellao, Vellaum, paraît être Puy en Velay, qui portait le nom de Vellavo, du peuple Velauniens, Vellaviens, Velleiens.

Profil droit, diadémé ꞬANAI Au revers, la croix haussée séparée par quatre clous perpendiculaires, par un trait horizontal courbé à ses deux bouts; le nom indéchiffré ИΛ..VON (pl. IV, 54). Gannat, dans le Bourbonnais, près de Riom.

Profil droit, diadémé CATHIRIꞬI Au revers, la croix potencée, dessous un globe entre deux petites boules, puis un trait horizontal qui forme un exergue dans lequel il y a un ω couché. La légende VꞬIHTИAR (pl. IV, 48). *Ugimtnar* veut peut-être dire : *Ugi*, MoNiTAR. *Cathirigi ;* je crois que ce sont les Caturigæ, entre Embrun et Gap, aujourd'hui Chorges.

Profil droit qui paraît être casqué ✠ CHABALLOCA Au revers, dans le champ cerné, la croix terminée par un anneau, à sa tête les deux perles accostées, tout autour ✠ LVLVOMONETAR (pl. IV, 45). Caballo, aujourd'hui Cavaillon, sur la Durance.

Profil droit, diadémé BVRDE Ð ALAFIET Bordeaux. Au revers, dans le champ cerné, une croix sur un globe ; tout autour : ✠ ALAPTAMONITARIO (pl. IV, 46).

Nous avons déjà parlé de la monnaie du monétaire Leuden, faite à Angers, il nous en reste une autre (*voy.* pl. III, 29 *bis*), du monétaire Leunard. Elle offre d'un côté un profil droit et autour : ANdECAVIS. De l'autre côté, une personne assise sur une chaise, tenant une couronne ou une guirlande, tout autour : LEVNARDVS. Nous avons une autre pièce de ce même Leunard (pl. IV, 29 *ter*), d'un côté, profil droit et ANDECAVIS de l'autre une personne debout tenant une croix LAVNEARDO, Launard.

Parmi toutes les pièces publiées par Petau, et parmi celles publiées par Bouteroue et Le Blanc, il n'y en a qu'une seule de Besançon, qui offre dans son champ M.N. (Petau, p. 1046, G., 9, Btr.,

pl. VII, 21, Le Bl., 59). Du nombre de cent qui sont parvenues à ma connaissance, il n'y en a qu'une seule que je fis graver sur ma planche IV, 43, qui offre ces lettres M.N. Elle est aussi de Besançon, et évidemment du même monétaire que celle de Petau et de Bouteroue; elle appartient à M. de Saulcy. Je les ai comparées avec soin et j'obtenais toujours le même résultat. D'un côté, c'est le profil droit diadémé, dont le diadème a un bouton sur le front. Ce bouton sépare la légende en deux moitiés; sur les pièces de Petau et de Bouteroue VESON ○ CIONE, sur la nôtre VESO○ NCIONE. De l'autre côté, une croix haussée accostée de M N et élevée sur trois degrés. Les légendes sont :

de Petau : . . . . ○ ○ V E N N A R D V S
de Bouteroue : . . . . . B E N N A R △ V S
de M. de Saulcy : ✠PERvii . — . . A R D V S

Ces dernières lettres sont défigurées. Je ne sais guère quel nom composer de cette longue légende. Je me méfie cependant du B, qu'il est impossible de saisir par les pieds, sur la pièce de M. de Saulcy. Mais je présume que les lettres M N placées dans le champ, servirent pour marquer le titre du *monetarius* pour Per....ardus.

D'un côté, profil droit très-difforme, autour : CAΓNOTAS *Carnotas,* Chartres. De l'autre côté, la croix ancrée et deux perles accostées, autour : ✠ BLIDOMVNDO (*voyez* pl. III, 33). Une autre monnaie semblable offre le nom de Blidiric. ✠BLIC IBI)I/IO (pl. III, 33 *bis*). Grégoire de Tours nous a dit qu'il y avait un citoyen de Chartres Blidiric, qui vivait en mariage avec sa femme depuis trente ans, sans avoir d'enfans. Il se décida à faire son héritière la basilique de S. Martin de Tours, et il alla lui donner sa fortune. Alors S. Martin opéra un miracle. Blidiric eut un fils, puis il procréa du même mariage d'autres enfans. Cette aventure paraît être contemporaine à Grégoire de Tours. On peut supposer que Blidiric qui était monétaire à Chartres, fut un de ses descendans, le petit-fils de Blidiric, qui se dépouilla de sa fortune pour le saint opérateur.

De face on voit un profil droit, ceint d'un diadème à deux rangs de perles. La légende autour, coupée, impossible à deviner, offrait certainement un nom du monétaire ✠ ID...C.AC. Le revers présente une croix cantonnée de trois globules, autour ✠ SAϤOM et trois lettres retranchées (voyez la pl. III, 41). Cette légende me conduit in pago aSgamnensi, Sagamnensi,

Sagonensi, vulgairement le Saonois ou Sonnois, dans le Mans, où il y avait une colonie des Saxons, Otlinga Saxonica, et un château, Castrum Sagonense, vulgairement Sonne, non loin de Mamers (Hadr. Vales. not. Gall. p. 494).

M. Cartier m'a communiqué le dessin d'une pièce (pl. III, 61) frappée à *Blatomag*. Les lettres cantonnées près de la croix, LEMO me font croire que ce lieu est dans le diocèse de Limoge.

Argent.

D'un côté le profil droit a une couronne radiée. Sur la gorge et dessous une douzaine de perles, autour ON✠OC A ⟨S⟩. Je crois y voir *Sagono*, Sonne, dont nous avons parlé. De l'autre côté une petite croix, cantonnée de quatre perles, autour ASEC RO, Orgesa, nom du monétaire (pl. II, 42). Si cette explicatio nest admise, il faut aussi convenir, que cette pièce singulière et curieuse est fabriquée après 700. Elle est d'argent, elle a une croix à branches égales, elle est perlée : tout cela se rapproche du VIIIe siècle. Sa couronne radiée ressemble à celle qu'on voit sur la pièce de Roderic, roi des Wissigoths (710-711). (pl. I. 33.)

La pièce d'argent tirée de la collection de M. Ledieu, à Amiens, (n. pl. III, 43), offre certainement un grand intérêt, mais malheureusement la légende du profil droit diadémé est hors de tranche de la monnaie; il n'en reste que *vico*, et une fraction de la première lettre qui paraît être un O et puis un R. Celle de la croix ancrée est aussi imparfaite, de sorte qu'on ne peut deviner la terminaison du nom de monétaire BO ⟨S⟩OLE...MO. Cette pièce est surtout intéressante, par l'insertion de plusieurs lettres dans le champ de la croix et qui accostent ladite croix VIC✝IVI ou bien VIC✝AЯ. Mais je n'ai pas eu le bonheur de les déterminer et d'y demêler un sens quelconque. Je pense cependant que c'est une simple imitation de VOII.

Presque dans le même état se trouve une autre pièce du musée de la ville de Metz (pl. IV, 55). Elle a un profil droit diadémé et couvert d'un bonnet. La légende y est tronquée. Il paraît qu'on y reconnaît les premières lettres ORBL... De l'autre côté la croix ornée de rubans et le nom du monétaire aussi tronqué, WTSECl...

Plusieurs lieux inconnus expliqués.

Bouteroue et Le Blanc, réunissant nommément une centaine

de lieux où les hôtels des monnaies mérovingiennes existaient, en laissèrent une trentaine inexpliqués. Depuis, la sagacité des scrutateurs a réussi à les déterminer, et plusieurs savans en découvrirent de nouveaux. M. Cartier nous fit connaître Gemedicum, Curciacum, Cisomum ou Cisomagum; M. de Saulcy, Tirruciacum, Treveris; Marchant, Scarponna; Calmet, Bodesium; Claude Boze, S. Remi en Provence; Charpentier, Lossovium. Moi j'ai eu le bonheur de faire connaître : Abrancatas, Arisius, Austa, Balavum, Cadorcum, Camiliacum, Cannacum, Cathirigae, Celum, Chaballum, Cirimond, Coilma, Colliacum, Crietolaius portus, Ganat, Gavaronnum, Jartum, Maurienna, Sagonum, Vellaum, Vilare, Vorolium, Vadum, S. Martin aux jumeaux; j'ai proposé l'explication des lieux Aredius, Dosum, Choae, Vellacum, Gantovianum, Domnirac. On a pu observer que différens lieux prenaient déjà le nom de leurs saints patrons; que généralement les noms des lieux furent insérés en latin, mais l'appellation vulgaire commençait à prévaloir quelquefois et se manifeste très-distinctement dans certaines légendes. J'ai eu occasion d'indiquer toutes ces observations dans mes recherches précédentes : pour terminer mon article sur la monnaie mérovingienne, je proposerai encore l'explication de quelques lieux.

ADEDVNOVICO FITVR (Bouter., p. 185; Le Bl., inconn. 1), du monétaire Taniolino, je présume qu'il faut lire *Ageduno*, Agedunum l'abbaye d'Ahun, dans la Haute-Marche.

AϚNE⊥I ꝏCO du monétaire Vipolin (Btr., 1, 10; Le B., 1, 3). Je crois qu'il faut y voir *Agnetis vico*, Agnets, en Beauvoisis.

AMBROWIC du monétaire Audemar (Btr., 1, 21; Le B. 2.) On remarque en Bourgogne plusieurs lieux semblables : Embrun ou Ambrun, Ambournay ou Ambronai, dans le pays des anciens Ambares. Mais le vic Ambrun ne peut pas être rapporté à la ville archidiocésale d'Embrun, et la monnaie étant marquée de la croix ancrée, je ne pouvais pas me décider à l'attribuer au pays des Ambares, qui devint une partie intégrante des possessions des Bourguignons. Sur les bords de la Gironde, à deux lieues de Blay, existait un château Embrau bâti sur le terrain de Saintonge. Il m'a paru plus conséquent d'y chercher le vic Ambrov. Aux environs, à Saintes, à Poitiers, à S. Yrier on marquait la monnaie de la croix ancrée. Ce pays, du temps de Childebert et de Charibert, fut le partage des rois de Paris, peut-être conserva-t-il des re-

lations plus intimes avec Paris, et imita-t-il le type parisien de la croix ancrée.

I꓿OϽAIϽƎꓤ Ꮛ ✠ *Breciaco*, du monétaire Fredulius (Tob. Duby, récr., 1, 5). Brecae, Broyes, bourg de Champagne, près de Sezane, selon l'opinion de l'éditeur des monnaies des barons de Duby, p. XXXI.

CANTRIACO VICO du monétaire Baidenus (Btr., II, 21. Le B., inconn., n° 7). Ce nom est connu aussi dans les annales. Hadrien Valesius croit retrouver dans Sintrium, vulgairement Sentri, entre Essone et Creteuil.

CABRIANECO du monétaire Autharius (Btr., II, 21; Le B., 10). Hadrien Valesius (notitia Gall., p. 412) présume que c'est Capriacum, vulgairement Chevry, en Brie.

✠LVRISIACO du monétaire Fravar (Bouter., II, 23). Il faut lire *Carisiaco*, Kiersi (n. pl. II, 17).

Je compare deux pièces du monétaire Arimund. Celle fruste publiée par Bouteroue (III, 10; et Le Blanc, 17). avec celle qu'on trouve sur les planches de Petau, 1049, E, 11.

G Λ V . . I Λ C O
. Λ V R ✠ I Λ C O S

Cette comparaison me donne, *Gaurciaco*, Gavarciacum, vulgairement Javarcay, Jarzay, était un fisc royal en Poitou, à quelques lieues ouest de Poitiers.

IƧARNOBERO, du monétaire Droctebalus (Btr. p. 265; Le B., inc., 19); une autre pièce, ISERNOBERO, du monétaire Wintrio (Btr., p. 268); et les deux pièces du roi Dagobert, qui offrent (Le Bl., p. 50).

. . . A R I O R ✠ A E I . . } *Isaribora fit.*
. . . A R I B O R ✠ A F I T }

On savait qu'il existait un lieu célèbre nommé Isernobero, Isarnodero, Isarno vicus, où il y avait un temple des Gaulois. On savait que l'antique paganisme a imposé ce nom, qui signifiait dans la langue vulgaire porte de fer (vita S. Augendi abb. Jurensis). Effectivement, dans la langue allemande, *Eisernethor* signifie porte de fer. On supposait qu'elle était placée non loin du Jura : mais Le Blanc ne savait pas déterminer l'emplacement. Ce n'est que les recherches ultérieures qui firent découvrir Isernore, ou Izernore, village du Bugay, près de Nantua. Il y reste une frise de trois colonnes avec des figures de l'ancien temple de Mercure, que Du-

nod a fait graver dans son histoire des Sequanois, t. I, p. 153. Lempereur a fait une dissertation sur cet endroit, p. 4. On appelle encore porte de fer, la gorge fort étroite par où l'on passe pour aller à Montréal et à Nantua.

LIMMVSIM a une croix chrismée; le nom du monétaire ne peut pas être déterminé avec certitude VNI℞VASV (Petau, 1045, H, 6). Poitiers, capitale des Pictones, nommé en latin Pictavium, Pictavi, Pictavorum, anciennement porta le nom de Limonum, Limonium.

LVDEDIS VILO (Btr., III, 20; Le B., 20; notre pl. II, 46). Hadrien Valese, d'après Bouteroue, présume que c'est Ludovilla ou Lodovilla, vulgairement Leudeville, entre Corbeil et Estampes, aux environs de Paris. Cette explication me paraît être fortement appuyée par le type du revers du monétaire anonyme, qui est le même qu'on retrouve sur plusieurs pièces anonymes parisiennes.

✠NIVIALCHA a un animal quadrupède, le monétaire XAIC AHARIO *Anganario,* (Petau, 1046, F, 12). Le nom latin de Nivelle très-ancienne ville de la Belgique, variait : Nivella, Nivigalla, Nivialla.

NOVILENTOVILVFIT du monétaire dont le nom est exprimé ainsi BVCCVNLIOVSIVN (Btr., IV, 9; Le Bl., monétaires 36). Le Blanc n'hésite pas à expliquer que *Novicento vico* veut dire Nogent; mais il n'a pas déterminé lequel de plusieurs lieux qui portaient ce nom. Je présume que c'est Nogent, depuis S. Cloud, où Thierry III, en 673, établit sa cour.

RNEO Þ VNIN du monétaire Theopolen (Btr., VII. Le Blanc,13; inc., 23; n. pl. II), 16. Je me flatte de pouvoir indiquer quelques traces pour retrouver ce lieu inconnu. Comparons une pièce bien plus récente, un denier en billon de la ville de Sens des siècles des Capets (*voyez* pl. VI, 10) et nous y voyons d'un côté le nom de la ville de Sens, de l'autre ✠RILDVMISCATO, *Riedunis castro*? D'où il paraît que le château de Rieodunin, Riedum, fut proche de la ville de Sens.

SLTAFLVRA à la croix ancrée du monétaire dont le nom est endommagé...ω ... ΔEFII (Btr., III, 9; Le Bl., 16). S.-Flour, selon l'explication très-juste de M. Jeuffrin.

SAREBVRCO du monétaire Wlteric. Je ne sais pas pourquoi Le Blanc, s'efforçant à supprimer la première lettre S, voulait lire Areburco et considérer le lieu comme inconnu. C'est évidemment Sarreburg, au pied des Vosges en Lorraine, sur la Sare.

SESEMO VILLA du monétaire... ilgisilo (Btr. V, 20). SESIMO du monétaire... arigil. (Btr., IV, 18). Essommes sur Marne, près de Château-Thierry, où il y avait au IX[e] siècle une abbaye *Sosmensis* dotée de *Castellum sosmense*, ou bien *Sissonne*, sur la Souche, à quatre lieues à l'est de Laon, ou *Sesanne*, en Champagne, à huit lieues de Provins.

VIRILIACO VICO du monétaire Theodoric (Btr., VI, 22; Le B., 25). Verry, sur la route de Rheims à Chalon, porte le nom latin *Viriziacum*, *Virisiacum*. Vezelay, dans le Nivernois, se nomme en latin *Viceliacum*, *Vizeliacum*, *Verziliacum*.

✠VERЕMVN du monétaire Dotiloran, (Petau, 1046, G, 5). Vermand, près de S. Quintin; nom de l'ancien Vermandois.

VESONNOVICO à la croix ancrée, du monétaire Frunigisilas (Btr., VII, 1; Le Bl., 30). C'est Besuns, près de Paris.

Le roi Childebert II, qui unissait du vivant de Gontram, son oncle, les royaumes de Metz, d'Orléans et de Bourgogne, frappait la monnaie nominale à *Banis* et à *Petra* (Le Bl., p. 46). J'ai trouvé sur les anciennes cartes, dans la diocèse de Langres, tout près de Langres, Bannes, et un autre lieu Pierre, et j'ai cru y retrouver les monnaieries de Childebert.



NOMS DES LIEUX

OU LES MONÉTAIRES DE LA PREMIÈRE RACE FABRIQUAIENT LA MONNAIE,

ET NOMS DES MONÉTAIRES.

Abrancatas, *Avranche*. LEVDVIFVS, Leudulfus.

Adedunovico, inconnu; lisez : Agedunum, *Ahun*, dans la Haute-Marche. TANIOLINO MONITARIO.

Agnetisico, inconnu; lisez : Agnetis vico. *Agnets*, en Beauvoisis. VIPOLINO.

Ailirubrias, inconnu. PALLINO. (Petau, p. 1049, D, 15).

Alesto, *Alesis* ou *Aleto*, près de St.-Malo; ou bien *Alost*, en Flandre. RIMVALDVS.

Ambeanis, Ambianis civitas, *Amiens*. MEDOALDO ...ECHRAMNO.

Ambacia, Ambaciaco vico ou castro, *Amboise*. CHABEVICVS, Chabericus. RICISILVS. DOMNACHARVS. PASSENCIO.

Ambrovvic, *Embrau*, château en Saintonge, à deux lieues de Blaye. ...NDEMARO.

Andecavis, *Angers*. NVNNVS. BONRIAOVL. SISBERTVS, lisez Sigbertus. LAIRARDVS. THEODEGISILVS. LEVDENVS. LEVNARDVS. LAVNARDVS.

Andernoings, *Andernach*. TEODENVS.

Aquis, *Aix-la-Chapelle*. ERPONE

Apraricia, inconnu. PATRICIVS.

Aredius, *Yrier* de la Perche. LEVDOLENO

AR. ARCI. ART. ARTVIT. Arelate, *Arles*. MAXIMOMONITARIO. LEOMOTITIRICAOA, lisez : Leo, monitario. ..BAVDRICVS... BINIDIVS.

Arisito, *Arzat*. BERTOALDOS.

AR. Arvernus civis, Arverno civi, *Clermont*.

Augustodunum, Austevnis civ., *Autun*. BAVDVLFVS ISORVS AVSTRVL. IDEAL.

Aurelianis civita, *Orléans*. LHASNEDOIS, lisez : Chagnedo m. MAVRINVS.AVLINVS, je crois aussi Maurinus. MELINVS. ∞ I COINNVS MON. BERTVLFVS. ANGIVLFVS. ACO.

Austa civi, *Aosta*. VNVA.

Austevnis, *voyez* Augustodun.

Autisiodero ci., *Auxerre*. TASILONE.

Auxia ci., *Auch*. ACHADOVLDO.

Axsona castrum, Exona, *Essone*. EBONE. BETTONE.

Baiocas, *Bayeux*. FRANCO ROCCONE.

Balavo, *Baillou*, en Dunois. MTRAEC VSELO Monetar. Guselo.

Balciaco, *Baugi*, en Berri. PRODVLFO.

BAS:CI. Basilea civ., *Bâles*, ADALBERTO.

Bannaciaco, *Bagnols*, en Auvergne. (Maximin monetar.).

Barmisone, inconnu. KAITVLFO.

Bellomonte, *Beaumont*, où? ANDIERNVS.

Blatomagus, inconnu dans le diocèse de Limoges.

Bleso, *Blois*. ANNOBERTVS.

Bodesiovico, Bodeisio, *Badonville*, en Lorraine. BOSOALDVS. MADELINVS.

Bononia civi., *Boulogne*. BORSASTONITA, lisez : Borsa monita.

Burdegala, *Bordeaux*. ALAPTA.

Breciaco, *Broyes*, en Champagne. FREDVLIVS, Fredulfus.

Brivate, *Brioude*, en Auvergne. LV... ∞ IX ∞ ENO.

Cablonno, *Chalon-sur-Saône*. MAGNOALDVS. ALASIVS. VVIN... BONNASIVS. MVMMOVS.... DODO. TEVDEBERTE. ...TVNO.

Cabrianeco, *Chevry*, en Brie. AVTHARIVS.

Cadorca, *Cahors*. FRANCVLFVS.

Cameraco civi, *Cambrai*. LANDEBERTVS.

Camiliaco, *Chemillé*, dans l'Anjou. HADENAZ.
Cannaco, *Ciney*, dans le pays de Liége.
Cantriaco vico, inconnu. BAIDENVS.
Carisiaco vico, *Kiersi-sur-Oise*. BAIDENUS. FRAVAR.
Carnotas c., *Chartres*. BLIDOMUNDVS. BLIDIRICVS.
Carvill, inconnu. CENSVLEVS.
Castro, une autre .astro micus, inconnu. MARIVS (Bouter., IV, 7; VII, 16; Petau, p. 1049, E, 10).
Castro Luciduno, *voyez* Lucid.
Cathirigi, *Chorges*, entre Embrun et Gap. VGIHT VIAR, Ugi monetar.
Catolaco, depuis *St-Denis*. EBREGISILO.
Catonaco, *Chatou*, près d'Argenteuil, sur la Seine. LEOBVLFVTFACTO.
Celo, *Chelles*. DNDEIII..E, Lande mone?
Cemedico caletano, *voyez* Gemedico.
Chaballo, *Cavaillon*, LVLVO.
Choae, Choe, *Cayeux* ou *Eu*, dans le pays de Caux. CANDELIONI. RICOALDUS.
Cirimond, *Chiremont*, en Picardie.
Cisomago, Cisomo, *Chisseaux*, en Touronnais.
CLA, *Clairmont*, en Auvergne.
Clarucco castro, *Clery*, près d'Orléans.
Coilma, *Chaume*, en Brie. SVNIRICVS.
Colliaco vico, *Chailli*. ...SOLENNO.
Colunia civit., *Cologne*. SVNONE, Suno.
Conbellis, *Combeau*, en Brie. ꝗODOMERIS, Rodomer ou Bodomer.
Crietoialo porto, *Creteil*, en Brie. IOANNES.
Curbonno, *Cherbonne*, près d'Attigny. FRAIBO.
Curciaco vico, *Courçay*, en Touronnais. FEDEQIVS.
Curisiaco, lisez et voyez Carisiaco.
Daernalo, inconnu. VFFOINMOIEI, lisez Uffone monet. Uffo.
Dabanas, inconnu. OPTATVS.
Domnirac, inconnu. Domniacum, *Denain*. LANDILFO.
Dorestatus, *Wichte Duerstede*. MADELINVS ou NADELINVS.
Doso vico, *Douzy-les-Prez*, en Lorraine. BERTOALDVS.
Drionno vico, *Triennon*, près de Lusarche. LEO.
Dunis, *Dun*, en Verdunois IV ...VE LEVDOCINUS.
Exone, *voyez* Axone.
Ganat, *Gannat*, N..VO
Gavaletano, *Gevaudan*, *Javouls*. (Telafius monetar. Ban...)
Gavalorum, *Gevaudan*, *Javouls*.
Gavarciaco, *Javarcay*, en Poitou. ARIMUND.
Gavaronno, *Jauron*, dans le Mans. ADEGISELUS.
Gemodico caletano, *Jummiège*, en Normandie. GRIMBER.V., Grimbergus.
Jarto vico, *le Jart*, en Poitou. VOITISVDOIIII.
Jsarnobero, *Jzernore*, en Bugey, près de Nantua. DROCTEBALVS. WINTRIO.
Lauduno cloato, *Laon*.
Lenduno, *Laon*. SIGIMVND.
Limovecas, *Limoge*. ASCARICO.
Limmusim, *Poitiers*. VNIPJVASV.
Limariaco, *Limeray* ou *Limore*, vers Amboise. MEDOBODVS.
Loco sancto, *Lieusaint*, entre Corbeil et Brie. DACOALDO.
Lossovius monasterium, *Luxeuil*, en Franche-Comté.
Luciduno castro, *Mons*. BETTO.
Ludedis vico, *Leudeville*, entre Corbeil et Étampes.
Lugiduno, Lugduno, *Lyon*. DOCCIO. LVCARRIVS. PETRUS QVIRIVSE.
Mangionco, *Mangionna*, en Verdunois. TEODVLFVS.
Marsallo vico, *Marsal*, en Lorraine. GISLOALDVS. ϙAROALD S. FATI.
Massilia, *Marseille*. ISARNVS.
Maurienna, *Maurienne*. CAROLVS.
Mediano vico, *Moyenvic*, en Lorraine. VALTECHRAMNVS. THEVDEMVNDVS.
Mediolano castro, *Château-Maillant*.
Meldus civis, *Meaux*.
Mettis civitas, *Metz*. ANSOALDVS. THEVDEGISILVS. THEVDELENVS ou THEVDBIENVS. LVDEVIS. BVDELENVS. NAVDELENVS ou NEVDELLIVS. CHVLDIRICVS.
Micus astro, *voyez* Castro.
Mosoma castrum, *Mousson-sur-la-Meuse*. THEV ΔEMNVONOHE, lisez Theudelinuo mone.
Nacioccim., inconnu. ALDEQSELO (Petau, 1042, L, 13).
Namnetis, Nanetago, *Nantes*. FIDIGIVS. IOANNES.
Nasio vico, *Naix*. BIDVLFVS.
Nivialcha, *Nivelles*, en Brabant. AIGANARIO, lisez Anganario.
Novicento vico, *Nogent*, depuis Saint-Cloud. BVCCVNLIOVSIVN.
Novo vico, *Neufvic*. THEODIRIC.
Orbl...
Oriaco vico, *Ori*, près de Senlis. OVL.....

Palaciolo, *Palaisseau*, près de Paris. DOA...ILVS.
Parisius civit., *Paris.* ELIGIVS. THILLO. RIGVLDE. VVLFAR... MVNVSOBE. ANT... .....RISV. DOALDVS. VLFIMO. FRIDO. SESI.
Pectavi c., *Poitiers*, VII.SIDIIGVA +, lisez Audegisilus. ADADO. AVDOLENVS.
Petrocorius, *Périgueux.* MARLEMVS.
Petra castro, *Pierrechâtel*, près Belay. ..... TOLO.
Raciate, *Retz*, en Poitou. TEODIRICO.
Redonis, *Rennes.* LANTERELLVS. BADIRI-LVS. BPB1 ŀIƧI ∞ CIV, lisez Bridigiscl. (Bouteroue, VII, 11).
Remus, *Rheims.* FILAHARIVS.
Rieodunin, inconnu; château près de Sens. THEOPOLENO.
Rotomo, *Rouen*, MELGITO. VEMELHRA MNO. PECCANE. LNILOAC. VVLZOLENVS. MERIOM.
Sagomo, Sagono, *Sonne*, près de Mamers mansois. IDE... MC. ASEGRO, lisez Orgesa.
Sancti Dionisi, *à Arles.*
Sancti Dionisii, *à Catoloc.* EBREGISILO.
Scti Filiberti, *à Jummiège.*
Scta Flura, *Saint-Flour.* ...C.DEFII.
Scti Martini, *à Tours*, *à Bagnols.*
Scti Martini ad Gemellos, *à Amiens.*
Sancti Remi vico, *Saint-Remi*, dans l'archidiocèse d'Arles. BETTO.
Sanctonis, *Saintes.*
Sareburco, *Sarreburg.* VVLTERICO.
Scarponna, *Charpagne*, sur la Moselle, au-dessus de Pont-Mousson. FAI-NULFO.
Sedunis, *voyez* Sidunis.
Sefiniaco, *Sauvigny.* GVNDENVS.
Senone castro ou vico, *Senone*, près de Saint-Dié. ɄWVRRERSO.
Sesemo villa ou Sesimo, indéterminé. ...LGHISILO. VLARI ∾ IIL.
Sidunis, *Sion*, en Valais. ...VERIVS. .....BIO.
Silvanectis, *Senlis.* WRVSOLINVS, lisez Olinus m'rius. RAGNVLFVS.
Soessionis, Svessionis, *Soisson.* BETTONI. RAGNOLA.
Teodeberciaco, inconnu. SPECTATVS. IOANNES. LHIADVLFVS.
Tidiriciaco vi. *Château-Thierri.* SI-ϚOALDVS.
Tirruciac, *Troucey*, dans le pays Toulois. GVNDOALDO.
Trecas; Tricas civitas, *Troyes*, GENVL-FVS. AVDOLENVS.
Triecto, *Utrecht.* MADELINVS. BOSO. AN-SOALDO. THRASEMUNDVS. RIMOALDVS.
TREV (monogramme), *Trèves.* VEME-MIVS (chez Mahudel), VENGEMIVS. GOSO-LVS. ASPASIVS.MONETO VINNFV.
Trimoello, *Trimouille.* BANDOLEFVS.
Tullo civit., *Toul.* DRVCTOAL ⌂VS. SELE-VIG ∾ ELV ∾. SAB...V.
Turnaco, *Tournay.* TEVDCHARIVS.
Turonno, *Tours.* RICOBODO.
Vado, Vadoviri, *le grand Vé*, près d'Isigny, BA°°ICA, lisez Baprica ou Babrica. IOANNES.
Valmoillo, inconnu. AGODOP ɱS.
Vellaco vico, *Veulles*, en Caux. VNE-ЛIMΩ LOL.
Vellao, *Puy-en-Velay.* ЄSPERIO.
Venetus, *Vannes.* CHARDO.
Veulnilo ou Vevanilo, inconnu.
Veremun..., *Vermand*, près de Saint-Quentin. DOTILORANVS.
Vesaronno, inconnu. MASNVG, lisez Magnus.
Vesoncione, *Besançon.* BENNARDVS.
Vesonno vico, *Besons*, près d'Argenteuil. FRVNIGISILAS.
Vicco, Wicus, *Vic* ou *Quentovic.* VNCCO. ANGIO. E <A, lisez Ela. IИISCO, lisez Ilisco. DOGMNE. ·ɫLE ∾ AGNEL, lisez +Leomonet. DOMOLVNO. AI VIJIIIA>>NE, indéchiffré (Petau, III, 16, IV, 15, VI, 15; Bouetroue, VI, 17-20).
Vilerarit, *Vileron*, près de Luzarche. LLVILE?
Virduno, Vereduno, *Ferdun.* AMBRO-VALD. ΛGIVIFVS, lisez Angiulfus. (Petau, V, 17). FRAGIVLFVS. DODO.
Vienna, *Vienne.* MAIDEMVNDVS. AIIVAL-PV ∾, lisez Arvaldus.
Viriliaco vico, *Verzy*, en Remois. TEO-DIRICO. FRIDIRICO.
Vorolio vico, *Volore*, près de Thiers. ЄBROALD.
Vultaconno, *Chef-Boutonne*, en Poitou. TEVDEMERE.

Monétaires dont les lieux sont inconnus.

Telafius (à Gevaudan).
Maximinus (à Bagnols).
Isarn (à Marseille)
Mudulenus (à Châlons-sur-Saône).
Losole..... (n. pl. II, 43).
Boetius, Sesovigo, Jatrettelenus, Villaléon, Loito (tous chez Ennery, *de Loito argent.*), Leudelinus ou Ledelinus (chez Ennery et Duby).
Joannes, Doccio.
Vivac (chez Petau, III, 13).

Lieux où était forgée la monnaie nommément royale.

Arelatum, *Arles*. Childebert.
Banis, *Bannes*, près de Langres. Childebert I.
Bannaciacum, *Bagnols*, en Auvergne. Cherebert.
Cabillonum, *Châlons-sur-Saône*. (Mérovée).
Cantovianum, *Gand*. Dagobert I.
Gavaletanum, *Javouls*. (Sigebert).
Isarnobero, *Izarnore*. Dagobert III.
Massilia, *Marseille*. Clotaire I, Cherebert, Sigebert, Clotaire II, Sigebert II, Dagobert, Childeric II, Clotaire III.
Mettis, *Metz*. Thierry, Theodebert, Childeric I, Thierry IV.
Parisii, *Paris*. Dagobert, Clovis II.
Petra, *Pierre*, près de Langres. Childebert II.
Senonis, *Sens*. Contran.
Tornacum, *Tournay*. Clovis II.
Vireliaco (Le Blanc, p. 35, n° 8). Clotaire III.

MONNAIE

DES CARLOVINGIENS.

Deux ouvrages embrassent la monnaie des Carlovingiens : celui de Le Blanc et d'Eckhard, intitulé *commentaires sur la France orientale et l'évêché de Würzburg*. Toutes les autres notices partielles sur la monnaie carlovingienne, que j'ai eu occasion de voir dans différens autres ouvrages, ne sont que la répétition de ce que Le Blanc et Eckhart réunirent dans les leurs.

Les savans bénédictins, auteurs du *traité de diplomatique*, nous ont levé plusieurs difficultés que l'ouvrage de Le Blanc offrait. Ils ont déchiffré plusieurs monogrammes pour lesquels Le Blanc ne montra pas beaucoup de sagacité. Mais ils furent rectifiés eux-mêmes depuis par les autres observateurs.

L'ouvrage d'Eckhard surpasse celui de Le Blanc, par le nombre des figures et par quelques explications : il est indispensable pour ceux qui désirent connaître la monnaie carlovingienne, sans avoir les cabinets de collection à leur disposition. Cependant malgré tous ses défauts, l'ouvrage de Le Blanc est le seul qui éclaircisse les ténèbres de cette monnaie. Il fit oublier les ouvrages précédens, et personne ne le fit oublier à son tour. Le Blanc l'a poussé à une certaine maturité, qui ne perdra jamais de valeur, justement méritée. Toutefois, frayant une route à travers mille obstacles, il a laissé de l'obscurité et des incertitudes. Que de fois ne répète-t-il, l'infatigable Le Blanc : si quelqu'un veut autrement, s'il veut attribuer à un autre, je ne m'y opposerai pas, je ne lui ferai pas de procès. Il a laissé faire aux autres. Si donc nous nous écartons dans quelque point de son opinion, nous sommes pleinement justifiés et même appuyés par lui-même. Nous le suivrons pas à pas, sans oublier l'ouvrage plus récent d'Eckhard, qui doit aussi être réfuté quelquefois.

La comparaison de la monnaie connue des Mérovingiens, avec

celle des Carlovingiens, détermine d'abord une différence immense. Il n'en reste que la seule forme ronde, qui lui ressemble. Au reste, tout change, tout est différent.

L'or, si connu sous les Mérovingiens, disparaît; il n'en reste d'exemples connus que les pièces de Louis le débonnaire, ayant une tête laurée et une légende particulière employée seulement sur les pièces d'or : *munus divinum.* Petau fit graver une pièce d'or de Charlemagne, frappée à Toul, à l'empreinte des deniers de cette ville (p. 1045, H. 18). Je ne sais pas si c'est par méprise, qu'il a placé un denier d'argent sur une table d'or ; ou bien si telle pièce existe effectivement. Si c'est par méprise, cette méprise aura été très-grave, considérant la dimension de la pièce qui répond au tiers de sol d'or. J'indique cette circonstance de l'ouvrage de Petau, et j'indique d'avance l'existence de l'or de Louis le débonnaire, pour m'occuper de suite uniquement de l'argent, qui est le seul connu dans les espèces des Carlovingiens.



L'épaisseur des pièces mérovingiennes, qui les approchait de l'épaisseur ancienne, disparaît aussi, et l'argent carlovingien est formé en petites plaques fort minces.

La tête royale, universellement employée sur la monnaie anonyme des Mérovingiens, se montre à peine sur certaines pièces des Carlovingiens. Les noms des monétaires, qui autorisaient les espèces mérovingiennes, disparaissent à jamais, et il est indispensable à des espèces carlovingiennes, pour assurer leur valeur, d'avoir un nom royal déterminé. Excepté la croix qui s'établit à sa manière sur les espèces carlovingiennes, toutes les manifestations pieuses sont exclues, toutes les dénominations des saints sont pour quelque temps écartées. La monnaie prit l'aspect d'un objet politique, d'un objet d'état.

Eckhard apprécia très-bien cette immense divergence et croyait peut-être saisir les traces d'une transition graduée, lorsqu'il a voulu expliquer la légende d'un denier de Charlemagne par le nom du monétaire *Odaricus* (Eckh., t. II, p. 92, n° 3). L'analyse plus rigoureuse de la légende, donne tout simplement ꝐꝒRICVS CIV, c'est-à-dire PARISVS CIV., le nom de Paris. Pour que nos lecteurs puissent juger par eux-mêmes cette lecture, j'ai reproduit sur ma planche XVII, n° 4, le denier tel qu'Eckhard nous l'a donné. Il n'est pas sans intérêt, puisque Paris et ses envi-

rons fournissaient un grand nombre de monnaie mérovingienne, et le même Paris ne la donne qu'avec une parcimonie extrême sous les premiers Carlovingiens.

On se demande : une telle permutation s'effectua-t-elle inopinément et subitement, ou bien était-elle préparée graduellement par les changemens arrivés d'avance, dans la monnaie des Mérovingiens, dans les années de leur agonie, qui se prolongeait sous la tutelle de leurs maires du palais ? On en connaît, comme nous l'avons observé, des pièces d'argent ou de billon, qui portent un type mérovingien différent, rapproché de celui des Carlovingiens. Nous nous sommes efforcé de retrouver et de découvrir quelques rapprochemens, mais nous avouons toute l'insuffisance de nos efforts, et jusqu'à présent aucune réponse n'a pas pu satisfaire et remplir le manque des dates et des circonstances. Le fait est, qu'il y a une dissimilitude du blanc au noir.

Après ces préambules, nous voulons suivre les mutations graduelles du type carlovingien. D'abord, nous donnerons leur esquisse historique, et puis nous prendrons en considération, quelques particularités. La race de Charlemagne étendait ses domaines au-delà des Alpes, et établit ses hôtels de monnaie dans la péninsule italique. Toutefois, nous excluons de nos recherches actuelles la monnaie d'Italie, et nous séparons les pièces que les Carlovingiens y ont frappées. Nous ne nous rapportons aux pièces italiques qu'autant que nous y sommes forcés pour constater l'origine de certaines particularités. La monnaie italique nous occupera dans un article séparé.

PREMIÈRE PÉRIODE. — SIMPLICITÉ.

(Depuis 752 jusqu'à 800. — 50 ans.)

Le type de la monnaie carlovingienne, à son apparition, était simplifié à l'infini. Il se réduisit presque aux seules inscriptions, où le nom du roi, tout au long, et son titre en initiales, furent exprimés. Tel était le type de Pepin le bref (752-768). On connaît les pièces de Charlemagne du même coin.

Ainsi, sur cette monnaie, on n'apercevait point le nom du lieu. Cependant, on trouve des exemples des deniers de Pepin sur lesquels les R. P. d'un côté, signalent *Rex Pipinus*, et de l'au-

tre, on voit un abrégé du lieu AMI.☐. *Ambiani civitas*. Amiens. (*Voyez* pl. VI, nº 3). Il est donc évident que l'usage d'inscrire le nom du lieu sur la monnaie ne s'éteignit pas totalement; il se montrait par exception, et depuis il fut rétabli.

Les lettres furent rangées en deux lignes :

TRI	AM	TVL	*Tullum*	ABBH	*Abrin*
ECT	BIAN	⊲IIIIΓ.	*civit*	CAS	*cas*
ⁿoⁿ	DOR	S.N Ɑ	*Dor*		*Durs*
STAT	T.T	TVT	*stat*		*tat*

ou cantonnées parmi les branches de la croix :

Я | E	N | R	A | R	A | VI	⊲ | ꟃ	H | A
D | S	B | O	D | IS	NI | O	⌑ | ꟃ	Ƨ | Ƨ

Redonis, *Narbonna*, *Arsidio*, *Avinio*, *Silvanectis*; ou placées inégalement et sans ordre autour du centre, leur forme défigurée, liées les unes aux autres, monstrueusement tordues, comme on le voit sur les pièces de Mayence, MOGONT (pl. V, nº 6, 9), de Duerstede [13], de Medol, MEDOLVS [10, 17], d'Orléans, AVRLNIS [11, 12], ou enfin en une espèce de monogramme, comme on en rencontre des exemples dans *Silvanectis*, *Cavaloni*. (pl. V, nº 14, 15).

Il est probable que cette simplicité du type qui réduisit son coin aux inscriptions, et quelquefois son image à l'effigie d'une seule croix, tenait à la discussion mémorable du culte des images, qui agitait alors l'orient et l'occident. La cour de Rome s'est prononcée pour le culte des images, et c'est à Rome et en Italie, qu'on forgeait la monnaie à tête des saints et des princes.

DEUXIÈME PÉRIODE. — CROIX ET BATIMENT.

(Depuis 800 jusqu'à 840. — 40 ans.)

Il paraît que c'était après la conquête de l'Italie, en 774, ou plutôt après son sacre à Rome, en 800, que Charlemagne accepta sur sa monnaie les légendes, les monogrammes, la croix et la tête. Cependant, les monogrammes, et plus encore la tête, n'en furent qu'un objet d'occasion. La loi prescrivait seulement que le nom royal, exprimé dans toutes ses lettres, tout au long, devait donner la valeur à la monnaie; et ce n'est qu'avec le temps que



la croix est devenue un objet indispensable pour la monnaie.

Nous avons observé l'existence du monogramme sur certaines pièces des Mérovingiens. On y indiquait le nom du lieu, ainsi que celui de Rome en Italie, par le monogramme. Sur certaines pièces de Charlemagne, nous avons observé que le nom du lieu fut aussi réuni en une espèce de monogramme. Cet usage de monogramme fut en effet appliqué aux noms royaux. Le nom de Pepin le bref composa un monogramme imparfait (pl. V, 18). Celui de Carloman, frère de Charlemagne, fut réuni en une ligature qui répondait mieux à un monogramme (pl. V, n° 19). Enfin, le nom de Charles, de Charlemagne, fut ajusté avec plus d'art aux règles du monogramme (pl. V. n° 20, 21). L'existence de ce monogramme est prouvée par plusieurs deniers. Je crois en donner une preuve de plus en comparant ce monogramme avec les monogrammes de certaines pièces d'Egbert, roi des Anglo-saxons (pl. X, 38). Il se mit en rapport d'amitié avec Charlemagne, et il semble qu'il a voulu l'imiter par le monogramme qu'il plaça sur sa monnaie, dont nous parlons. La construction de ce monogramme est évidemment à l'imitation de *Carolus*, dont les lettres sont appuyés sur un O, ou plutôt sur une ligature appointée des A et V en losange ◇. *Egbert*, ou selon l'orthographe de la monnaie, *Ecgbearihht*, n'avait pas besoin de la lettre O, ni de V, ni même de A pour composer son monogramme. Cependant, il a appuyé les lettres de son nom *Ecber*, sur la lettre losange superflue, à laquelle il a lié toutes les autres pour former l'ensemble du monogramme. Il est donc évident que le monogramme de Charles servait de modèle, qu'il existait entre 802 et 837, et qu'il était employé sur les deniers de Charlemagne.

Il faut donc observer la forme et l'emplacement de la croix, dont nous nous occuperons. Elle a ses branches égales, sans distinction; et ses branches sont doucement patées; elle est alaisée et détachée, ses branches ne touchent point le cercle, qui cerne le champ et sépare la légende. La croix de cette forme ne paraissait qu'accidentellement sur la monnaie romaine des siècles précédens; elle paraissait rarement sur les pièces des Mérovingiens; elle est devenue vulgaire, et depuis indispensable, sur celle des Carlovingiens, et aucune autre forme n'y était acceptée. Nous nommons cette croix carlovingienne, pour la distinguer des autres dans la numismatique du moyen âge; nous la nommons carlovingienne, car, quoiqu'elle n'ait pas pris sa première origine

sur les pièces de Charlemagne et de ses successeurs, elle s'y consolida néanmoins, et prit une extension immense. Dès son introduction, on ne rencontra qu'une seule exception d'autre forme : c'est la pièce de Charlemagne, frappée à Mayence, qui offre une croix haussée sur les degrés (*v.* pl. VI, 6; Le Bl., p. 88, n° 8; Eckh., t. II, p. 91, n° 12, 13, p. 697, n° 2).

On ne connaît pas de pièces de Charlemagne qui aient une effigie de tête, si ce n'est celle qui lui est attribuée et qui fut forgée à Rome, en Italie, hors de la France; et les deux autres qui sont lombardes, parce que Charlemagne y prend les titres d'empereur et de roi des Français et des Lombards. DN. CARLVS. IMP. AVG. REX. F. ET.L. Une est frappée à Arles (pl. XVII, n° 6); l'autre n'offre aucune indication du lieu. Elles présentent un profil gauche, et elles portent au revers un portail ou un temple. Nous parlerons à l'instant de ces deux sortes de bâtimens.

Généralement les deniers de Charlemagne portent un titre seul du roi ou de l'empereur, chacun séparément. Il n'en est que très-peu qui fassent exception; ils sont connus : ceux qui offrent le titre d'empereur-auguste, et roi des Français et des Lombards, et un frappé à Strasbourg. Il a dans le champ une croix, et autour : ✠KAROLVS RIMP REX; de l'autre côté, *Argentina civitas* en inscription bislinéaire (Schœpflini Alsatia illustrata, t. I, p. 811, tab. II, 2).

ARGENTI
• •
HACIVIT

Tous ces changemens, toutes ces inventions datent au plus tôt de la soumission des Lombards. Mais il est à présumer qu'elles ont pris leur action avec le sacre de Charlemagne, à Rome. Là, il supprima alors la monnaie particulière du pape. Depuis, on voit à cette nouvelle empreinte, les deniers portant le titre de l'empereur, et ce titre prouve le mieux les soins de Charlemagne pour améliorer la monnaie. Elle fut améliorée non-seulement dans son poids, mais dans l'art. Sur les deniers Lombards, impériaux, les lettres très-correctes, très-bien confectionnées, remplacèrent les lettres difformes qui furent l'héritage de l'usurpation de Pepin. Les bustes, pour la plupart ceints du laurier, n'étaient pas réduits aux simples traits rudes, brisés et fendus : mais l'art s'efforçait, par le creux doux et nuancé, d'exprimer les inégalités du relief de différentes parties de la tête et de la coiffure. Cette amélioration n'a pas pu prendre de consistance : mais on peut observer ses efforts, ainsi que les autres efforts de Charlemagne, qui se dissipèrent peu de temps après.

Charlemagne ne permettait à personne de placer son nom sur sa monnaie, si ce n'est le duc de Bevenent, qui était obligé de marquer sur la sienne le nom de *Dominus Carlus :* mais il se délivra bientôt de cet honneur.

Louis le débonnaire (814-840) paraissait contrarier son père en tout sens. Ce n'est pas qu'il fût l'inventeur du type inconnu, mais il abandonnait tout ce qui était le plus accepté par le coin de Charlemagne, et il s'empressait de multiplier plusieurs choses, qui ne paraissaient dans le coin de son père que par occasion, ou par un accident inconnu. Il conserva la légende, la croix et les titres de la dignité suprême : mais il repoussa de sa monnaie le monogramme; il tenait fortement à déterminer la monnaierie par l'insertion du nom du lieu en lignes horizontales sur toute la surface de la pièce.

Il aimait à changer la monnaie toute profane des Carlovingiens en un objet de pieuses pratiques où l'église chrétienne se mettait en quelque sorte en opposite à la monnaie mahométane. Louis plaça sur le champ du denier un bâtiment élevé au-dessus du perron, orné de quatre colonnes, couvert d'un toit en pointe, lourd et pesant, dont le point est monté par une croix. Il est vraie que le modèle de ce bâtiment est pris des anciens temples, des divinités romaines, où, aux portes de la devanture, au milieu des six colonnes, était placée une divinité conservatrice avec une légende conforme. Le temple païen disparut lorsque la religion chrétienne s'établit dans l'empire. Du temps des Carlovingiens, il servit de modèle pour les temples chrétiens (*voyez* le bas de la pl. VII). La croix sur la cime du toit, et une autre sur la devanture placée au milieu des colonnes à l'entrée du bâtiment, étaient des signes parlans que ce bâtiment voulait représenter un temple chrétien. La légende qui l'entourait portait les paroles : *christiana religio.* L'exemple d'une église et de sa légende parut, nous l'avons dit, sur une pièce lombarde de Charlemagne. Mais Louis a multiplié infiniment le type du temple. Il paraît qu'il a eu un berceau en Italie, et la France rhénane lui accorda le domicile. (*Voyez* les cartes numismatiques, pl. V, VII).

C'était donner l'initiative aux expressions du culte subordonné, déjà mises en usage en Italie, et jadis recherchées par la monnaie mérovingienne. Louis les fit revivre. Depuis, elles se multiplièrent, comme nous aurons occasion de le faire observer, et elles remplirent la monnaie de manifestations et d'images pieuses.

Nous devons parler d'une autre construction représentée sur les monnaies de France, qui se mit en opposite du bâtiment que nous avons nommé temple. Il est question d'une construction qu'on nomme ordinairement porte de l'église ou portail. Il est connu sur une pièce mérovingienne du monétaire Produlf, frappée à Balciaco, qu'on suppose être Baugi, près de Bourges. Il y est chargé d'un fronton. Un autre exemple du portail se trouve sur un sceau de plomb, de Charlemagne, qu'il employait à Rome. Il y est sans fronton; c'est une porte montée d'une croix, placée entre deux tours. Le portail de la même façon, mais sans croix, se présente sur une pièce lombarde, de Charlemagne, frappée à Arles (pl. XVII, n° 6). On ne peut pas douter que ce portail n'ait pris naissance de la monnaie romaine. Là, il était à quatre, trois ou deux tours, pointu ou calotté. L'inscription y parlait de l'espérance, de la providence, de la victoire des Romains, de la vertu des augustes ou des militaires. Il marquait les triomphes de l'empire, et continuait à orner la monnaie même après l'établissement du christianisme. Depuis que la croix commença, après l'an 400, à étendre sa domination sur la monnaie de l'empire, le portail disparut. Lorsque les Francs le rétablirent, ils combinèrent la croix avec le portail : et la porte triomphale ou de l'entrée d'une ville que la monnaie romaine offrait, se métamorphosa en une porte d'église. Toutes celles cependant que Louis et ses imitateurs introduisirent sur leur monnaie, subirent une réduction, elles étaient sans croix et sans fronton (*Voyez* au bas de la pl. VII). Nous suivrons plus tard les progrès que fit le portail, et le rôle qu'il jouait au XIIIe siècle. Nous indiquons d'abord son existence et son origine, et nous faisons observer que son domicile paraît être Tours et Orléans, le centre de la Gaule, d'où il se répand plutôt dans les régions du midi que dans les autres (*Voyez* la carte numismatique, planche V, VII).

Louis voulut orner son type de têtes, et il en employa le profil droit lauré. Les pièces connues qui parurent en or, ont un profil droit ou gauche, et un croix. Celles d'argent ont un profil droit, et elles sont dépourvues de la croix et ont un revers orné : celles de Metulle, METALLO, sont ornées de deux coins et de deux maillets; celles de Quentovic et de Duersted, d'un vaisseau; celles d'Arles, d'Orléans, de Tours, de Toulouse, d'un portail sans la légende, de *christiana religio* (*Voy.* la pl. VI, n° 10, 11). Mais le cabinet de

la bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris, possédait une pièce de Louis le débonnaire, à la tête et au temple, avec la légende mentionnée de *christiana religio*, sans indication du lieu (Claude Molinet, cab. de la bibliot. de S. Genev., à Paris, 1692, fol. p. 141). Sur les autres deniers, Louis ne prenait que le titre d'empereur; sur celles qui en ont un profil, il prenait le titre amplifié : *imperator augustus*. Pepin, roi d'Aquitaine (815-830), du vivant de son père, suivit son exemple et prit sur quelques-unes le profil droit avec un temple. Mais depuis, les successeurs de Louis le débonnaire ont écarté de la monnaie l'image des têtes; ils ne l'employaient qu'extraordinairement. On ne rencontre d'autres exemples de têtes, que de Louis le bègue, LVDOVICVS REX à la tête diadémée et à la croix, frappée à Chinon ✠ CAINO NICASTRO (*voyez* la pl. XVII, n° 7), et celle de Charles le chauve, frappée à Bourges, au profil gauche lauré, sans croix et sans ornement à l'inscription, au revers (Le Blanc, p. 139; Ennery, p. 461; Molinet, Eckhard); enfin, celle de Louis, fils de Louis le bègue, au profil droit lauré sans croix, mais ornée d'un monogramme et frappée à Arles (Le Blanc, p. 142).

C'est encore Louis le débonnaire qui, en 817, permit aux noms secondaires de figurer sur sa monnaie. Cet exemple se multiplia avec le temps; mais à sa mort, une scission se manifesta dans son empire, qui faillit le dissoudre à l'instant même.

TROISIÈME PÉRIODE. — MONOGRAMME.

(Depuis 840 jusqu'en 936. — 96 ans.)

La dissolution ne s'effectua que cinquante ans après Louis le débonnaire. Mais la tendance à la séparation influa sur le type local.

Toute cette séparation avait ses germes dans les différentes nationalités qui composaient l'empire. La nationalité lombardo-italienne cherchait à se soustraire au joug étranger. La nationalité germanique, conservée intacte dans l'Allemagne ultra-rhénane, ne voulait pas dépendre de la Gaule. Dans la Gaule elle-même, le contact de la race germanique avec la gauloise latine déchirait son sein, et la Gaule de l'intérieur n'avait plus la force de soutenir

les provinces où la race germanique prévalait : les Bourguignons tenant de cœur à leur mère patrie, par leur emplacement écarté, furent entraînés dans une infinité de rapports avec l'Italie et la Gaule elle-même; où les Francs du Rhin et de la Lorraine, nourrissaient l'incertitude des limites entre la Gaule et l'Allemagne; leur nom soutenait également son autorité et sa prépondérance dans ces deux états. Par suite de cette lutte nationale, qui agitait tout l'empire, on connaît encore la distinction de Neustrie, d'Austrusie et d'Aquitaine, qui déchirait la Gaule.

Il paraît que toute cette différence et toutes ces nuances des nationalités se manifestaient dans le type de la monnaie, même du temps de Louis le débonnaire. Dans la Gaule méridionale et dans les provinces méridionales des Bourguignons, on ne rencontre point le temple sur les monnaies de Louis le débonnaire, si ce n'est par une singulière exception, à Bordeaux (j'ai vu cette pièce chez M. Cartier, à Amboise); certains deniers de Pepin, roi d'Aquitaine, offrent aussi le temple : celle frappée à Aix (Eckhard, t. I, p. 599); et l'autre dans l'Aquitaine elle-même (Le Blanc, n° 1, notre pl. V, n° 2). Au nord, au contraire, dans la France septentrionale, dans la Lorraine et la France rhénane, on rencontre partout les temples qui tiennent en échec le portail au bord de la Loire. Prenez sur la carte de la France pour le point central, Tournay, première résidence de Clovis, qu'il l'établit dans la Gaule, prenez-la pour le point central et tracez un cercle en y enclavant Angers, Chateauroux, Chateau-Maillant, Chalon-sur-Saône, Besançon, et vous aurez à peu près les limites des différences du type (*voyez* les cartes numismatiques, pl. V, VII). Nous ne cesserons de les observer et de les distinguer, sauf quelques variations arrivées sur le cercle, sur l'arc lui-même que nous avons tracé, près duquel se rencontraient et se heurtaient les deux différences.

Les successeurs immédiats de Louis le débonnaire partagèrent entre eux l'empire et le type. Les Lothaire (840-869), suivaient le type de Louis : sans employer le monogramme, ils tenaient à la croix et à l'église. (Pl. VI, n° 12). Charles le Chauve (840-877) fit revivre le type de Charlemagne et son monogramme. Depuis, Charles le chauve se mit en possession de toutes les parties de l'empire, et son type dominait tous les coins des hôtels de la monnaie (pl. VI, n°s 13, 14, 15, 16, 17).

Charles le chauve a publié à Piste, en 845, une ordonnance dans laquelle il prescrivait le type de la monnaie et déterminait les lieux où elle devait être forgée. Il ordonne que ses deniers seront marqués d'un côté du monogramme, de son nom, autour duquel le nom du roi sera écrit tout au long. De l'autre côté, ils doivent avoir une croix, et pour légende le nom de la ville où le denier aura été fabriqué. Les lieux sont fixés au nombre de dix, savoir : le palais du roi, Quentovic, Rouen, Rheims, Sens, Paris, Orléans, Chalon-sur-Saône, Metulle et Narbonne.

Mais on ne rencontre nulle pièce de ces lieux indiqués, frappée de la manière prescrite. On n'en connaît que quelques-unes frappées ailleurs ; à Rouci, à Mons et à Arles (Le Blanc, p. 88). Toutes les autres placent le nom royal au long, autour de la croix ; et le nom du lieu, autour du monogramme (pl. VI, n°s 13, 14). Il y en a une multitude d'autres, qui n'ont point de répétition du nom royal dans leurs légendes, mais elles ont autour du monogramme : *gratia dei rex* (*voyez* la pl. V, n°s 15, 16, 17), ou *imperator.* (Le Blanc, p. 92, n° 3). Plus de cent monnaieries dispersées par toute la France, dans cent lieux, villes, palais, monastères, frappaient de la sorte.

Cette réinstallation du type que Charlemagne a mis autrefois en épreuve, a eu son effet. Il se mélangea en plusieurs occasions, à celui de Louis le débonnaire. Le monogramme devint plus généralement adopté. Louis le bègue (877-879) mettait son monogramme (pl. V, 23 ; IV, 18). Ses fils, Carloman (879-884) et Louis (879-882) (pl. V, 24, 25) suivirent son exemple dans les leurs : et il ne manque pas de pièces de Carloman avec les temples.

Louis le débonnaire renouvela la pratique de quelques-uns des Mérovingiens, qui réunissaient leurs noms voisins et alliés. Il associa, en 817, à l'empire, son fils Lothaire, et il fit battre monnaie à double nom de Louis et de Lothaire. Les fils de Louis le bègue multiplièrent les accouplemens. Ils placèrent tous les deux sur le champ de leur monnaie le monogramme de leurs grand-père et bisaïeul Charles, et mettaient leurs propres noms dans la légende. Ils frappaient quelquefois leur monnaie dans leurs partages réciproques. Leur accord et leur amitié fraternelle étaient exemplaires. Le troisième fils de Louis le bègue, Charles le gros, tenait au monogramme de son nom, mais il n'observait point les formes prescrites par son aïeul (pl. VI, 20). Charles

le chauve introduisit la formule de *gratia dei rex*. Louis le bègue substitua à cette formule *misericordia dei rex*, et le roi Eudes l'imita (pl. VI, 18, 21). Cependant, la première formule prévalut et se communiqua aux siècles postérieurs.

Les monnaies d'Eudes (888-896) et de Raoul (923-936) employaient souvent les expressions qui relevaient et manifestaient avec plus d'emphase leurs titres royaux. C'est dans ce but qu'ils unissaient dans leurs monogrammes le nom et le titre (pl. V, 26, 27, VI, 21, 22, 23).

QUATRIÈME PÉRIODE. — LE MONOGRAMME DÉLAISSÉ. — CONFUSION DU PRÉCÉDENT.

(Depuis 896 jusqu'à 986. — 90 ans.)

Il paraît que le roi Charles le simple (593-929) et son fils Louis d'outre-mer, abandonnèrent le monogramme et ne tinrent qu'au temple ou à l'emplacement du nom du lieu, simplement en lignes horizontales. Peut-être ont-ils abandonné l'usage du monogramme, à cause de ses adversaires qu'ils regardaient comme usurptaeurs et qui n'omettaient, comme nous avons observé, aucune occasion à faire ressortir leur dignité acquise. Les monogrammes d'Odon, ODO REX (nº 26, 27, nº 21, 22, 22), figuraient à différentes manières, et on ne connaît qu'une pièce du dernier Lothaire (954-956) au monogramme (pl. V, 28).

Charles le simple et son fils Louis, mettaient quelquefois leur propre nom dans le champ. Au reste, leurs pièces frappées dans les régions de l'intérieur du cercle tracé sur notre carte, offraient le plus souvent le temple, marque distinctive du type de ces contrées.

En Italie, il devenait d'usage qu'on indiquât sur la monnaie le nom du saint patron. Le nom de S. Pierre figurait sur celle forgée à Rome. Il paraît que depuis Charles le chauve on commença à imiter cet exemple en France. On voit le nom de S. Denis, patron de l'abbaye de ce nom; de S. Gaucher, du monastère de Cambrai; de S. Quentin, de la ville de ce nom; de S. Étienne, patron des églises de Metz, de Dijon, de Besançon; on les voit tous sur la monnaie de Charles le chauve. S. Médard, patron de l'ab-

baye de ce nom à Soissons, est nommé sur les pièces de Carloman, et S. Firmin, patron d'Amiens, sur celles de Charles le simple (Le Bl., p. 87, 13, Eckhard, t. II, p. 91, n. 20). Toutes ces pièces n'ont aucune tête et leurs noms de saints n'indiquent que l'hôtel de la monnaie royale où elles furent fabriquées.

Avant de terminer notre esquisse historique sur la marche du type carlovingien, nous devons répéter que la croix carlovingienne devenait un signe indispensable de la monnaie. Elle le fut sous la race suivante et dans la monnaie des barons. Ainsi, l'on nommait les deux coins, l'un la pile, l'autre la croix.

Pour battre monnaie, on établissait les hôtels de monnaie dans les villes déterminées, dans les palais, dans les cours, dans les maisons de campagne où le roi, dans sa continuelle promenade, avait coutume de passer quelques jours pour se divertir, ou pour expédier les affaires de l'état. Ces établissemens étaient surveillés par les officiers de monnaie, par les principaux monnayeurs ou monétaires, et sous l'inspection d'un monnayeur général, ou général de monnaie. Cette inspection était confiée aux comtes de la province. Mais ni les hauts inspecteurs, ni les monétaires, ni ses sous-officiers, artistes, artisans, ouvriers, n'étaient plus autorisés à mettre leurs noms sur les deniers.

Nous avons dit que les hôtels furent très-nombreux. Pour empêcher les falsifications, plusieurs ordonnances de Charlemagne, de Charles le chauve, diminuaient leur nombre. Ces ordonnances n'eurent pas d'exécution. On soutenait les hôtels anciens et on établissait les autres pour les commodités locales. Le nombre ne diminue que par suite des usurpations, des calamités, et de cette dissolution qui affecta tout l'empire. Nous parlerons des priviléges et des usurpations. Nous nous bornons ici à dire que Charles le chauve agissait comme possesseur et maître de cent monnaieries; que c'est depuis Charles le gros et Charles le simple, que le nombre diminua rapidement, et que la troisième race, occupant le trône carlovingien, ne possédait que trois ou quatre monnaieries dans son duché de France.

EXPLICATION DÉTAILLÉE DE PLUSIEURS DENIERS DES CARLOVINGIENS.

Ce que nous avons avancé dans l'exposé précédent, ne s'accorde pas dans tous les détails avec les opinions de Le Blanc et d'Eckhard, ni avec ceux qui les ont suivis. C'est pourquoi il m'est indispensable d'entrer dans quelques particularités relatives à mes écartemens.

Deniers des Pépin.

Eckhard remarquait sur différentes pièces de Pepin le bref, au lieu de R. F. *rex Francorum*, les lettres R. P. Il a même observé sur l'une un A accroché au dos du P. Cette singularité l'a confirmé dans l'opinion que les R. P. veulent dire *rex patricius*, titre que lui accorda le pape de Rome remplissant la fonction impériale dans cette capitale de la chrétienté. Cette explication, tout ingénieuse qu'elle est, me paraît être invraisemblable et ne s'accordait pas avec les autres deniers carlovingiens. Les R. P. ne signifient rien que *rex Pipinus*. La pièce d'Amiens que j'ai trouvée chez M. Le Dieu, à Amiens, semble le prouver (pl. VI, 3). Si nous voulons l'expliquer par les simples titres *rex patricius*, elle sera unique, anonyme, aux titres inconnus. Carloman et Charlemagne en marquant leurs noms de monogramme, les insérèrent en même temps en toutes lettres. Ce redoublement de leurs noms, ils l'ont conservé pour leurs successeurs, et ils l'héritèrent de leur père Pepin. Il est très-simple de voir sur la même pièce le redoublement du nom de Pepin, d'un côté par l'insertion en toutes lettres, de l'autre côté par les sigles R*ex* P*ipinus*. Quant à la figure où une espèce d'A paraît être par ses jambes accroché au dos du P, on peut supposer qu'Eckhard n'a pas assez reconnu le monogramme de Pepin.

Eckhard publia un denier, offrant d'un côté le temple : A⁊ VISVRBS *Aquis urbs ;* de l'autre côté, dans le champ cerné, une croix carlovingienne, cantonnée de quatre boules :

✠PIPINVS REX EQ. Il a reconnu *Aquis urbs*, Aix-la-Chapelle, et il a conclu que la monnaie était de Pépin le bref, et qu'il frappait la monnaie au temple. Mais toutes ces assertions tombent si l'on observe mieux ce denier, et si on le compare avec les autres. On a les deniers carlovingiens frappés à *Aquis civitas* et *Aquis urbs*; on a très-bien distingué ces différentes expressions et on les a expliquées très-justement, une par Aix-la-Chapelle (Aquis granum), l'autre Aix (Aquæ sextiæ), ville archiépiscopale (urbs) en Provence. Il s'ensuit que le denier de Pépin est forgé à Aix en Provence. La légende royale le confirme: elle porte *Pipinus rex Equitaniorum*. On connaît les monnaies de Pépin, roi d'Aquitaine, où il appelle le peuple de son royaume tantôt *Aquitanii*, tantôt *Equitanii*, EQ, à la manière des Wissigoths, qui nommaient l'Aquitaine Egitania. La monnaie d'Aix marque ce nom EQ, et elle nous dit positivement que le fils de Louis le débonnaire, Pépin, roi d'Aquitaine, qui ne posséda jamais Aix-la-Chapelle, battait sa monnaie à Aix en Provence, qui était dans sa possession.

Deniers des Charles.

Les deniers du premier âge de Charlemagne sont très-reconnaissables. On ne se trompe pas en les attribuant à Charlemagne, mais on est très-souvent embarrassé d'une manière fâcheuse lorsqu'on veut expliquer le lieu, très-souvent marqué obscurément.

Ce n'est quelquefois que par les comparaisons qu'on devine le sens véritable. Il fallait, à Eckhard, réunir plusieurs pièces de Dorestat (les pièces que van Loon et plusieurs autres répétaient à l'envi) pour débrouiller le sens de la défiguration monstrueuse qu'offrait un denier publié par Le Blanc (p. 87, n. 5; Eckh., p. n. 32; notre planche V, 13). Une marque distinctive de Duersted accompagne cette expression bizarre : c'est un petit martel et un stilet, les instrumens nécessaire à fabriquer la monnaie, à la graver et frapper. Les mêmes instrumens figurent sur le denier de Charlemagne frappé à Bonne, qu'Eckhard a reconnu et publié le premier (t. II, p. 91, n. 5). Ailleurs on ne les connaît point, si ce n'est à Metulle, comme nous le remarquerons encore.

Le monogramme que Le Blanc voulait expliquer par Cahors (*voyez* la pl. V, 14; Le Bl., p. 75, n. 1); Eckhard (t. II, p. 91) a débrouillé bien mieux par *Cavaloni*, Cavaillon, ville épiscopale en Provence.

Cependant ce monogramme n'offre qu'une composition imparfaite; il y manque O, il offre plutôt une suite des lettres ЕАVI, qui donnent le commencement du nom de CAValonI. Ou bien elles donnent AVinio CIvitas. Voilà les apparences qui produisent des probabilités sans certitude.

La pièce de Pepin que j'ai trouvée à Amiens (pl. VI, 3), s'explique par la localité où elle se rencontre assez souvent. Elle offre une suite de lettres AMι⊐, qui donnent indubitablement AMbiani CIvitas. Cela paraît venir à l'appui de l'explication de la précédente, par Avinion (comparez les n. 14 et 16, de la planche V).

Le denier de Charlemagne que M. Ducas m'a communiqué de sa collection conservée à Lille (pl. VI, 7), offre au revers ЕLS, trois consonnes que je crois indiquer CaLeS, *Cales*, lieu principal du pays des Calesiens, des Caletans, pays de Caux. Peut-être est-ce Cayeux.

L'explication de *Walacario*, proposée par Le Blanc par les îles Walcheren, est accueillie très-favorablement par les écrivains de la Belgique, et contestée par Eckhard, (ib., n. 16). Il y cherche S. Valeri à l'embouchure de la Somme. Je partage ses doutes, mais son explication ne me paraît pas suffisante.

VALA
ЕARιo

L'analyse réitérée des monnaies de Charlemagne (Le Bl., p. 87, n. 3, 4, 6, 7; Eckhard, t. II, p. 91, n. 25, 26, 27, 33; notre pl. V, 6, 7, 8, 9), nous a convaincu avec certitude, que toutes les quatre ne présentent que MOGONT, Mayence; qu'il n'y a sur aucune Metullo, comme l'ont supposé les savans bénédictins (dans leur traité des diplômat.) et Eckhard.

Eckhard fit graver sur sa planche un denier de Charlemagne, où le revers lui donna COCIVINS, ce qu'il voulait expliquer par *Colonia civitas* (t. II, p. 92, nº 31). Mais, je crois que la suite des lettres doit être commencée d'un autre point. Elle offre : NqCOCIVI, ce qui veut dire : NaGOnCIa. CIVItas. *Mogoncia civitas*, Mayence.

J'ai déjà indiqué de semblables explications. La lecture proposée par Le Blanc, acceptée par Eckhard (t. II, p. 91, nº 11).

A | S
H | S

Hassia, est insoutenable. On ne connaît aucun denier frappé dans l'Allemagne transrhénane, par Charlemagne. Pour tirer un sens véritable de ce quadrillon, il faut le soumettre aux règles et à l'analyse syllabiques, et on obtiendra SilvANectiS, le nom de Senlis. Les lettres sont extraites avec choix et symétrie. On a pris les deux du milieu, les deux autres des deux bouts, du commencement et de la fin; une de chaque syllabe, et les quatre lettres répondent aux quatre syllabes. La monnaie de Senlis tint long-temps à cette manière de marquer son nom. Nous aurons l'occasion de l'observer.

Le Blanc dit que le denier de Charlemagne, marqué par cinq lettres, A. R. D. IS., lui est inconnu (p. 87, n° 14). Eckhard (t. II, p. 92, n° 30) l'explique par Arles.

A | R
D | IS

Je crois y reconnaître ARSIDium, *Arisidium*, l'Arzat, lieu autrefois épiscopal, dont nous avons parlé à l'occasion de la monnaie d'or des Mérovingiens. Ce lieu s'éclipsait de jour en jour. Du temps de Charlemagne, il paraissait conserver quelques restes de son antique valeur; mais depuis il disparut et l'on n'en voit plus de monnaie.

La même règle donne l'explication des quatre du denier que j'ai vu conservé dans la collection

R | E
D | S

de M. Le Dieu, à Amiens, REDoniS, *Redonis*. Elle est de Rennes.

J'ai donc l'avantage de publier quelques pièces inconnues de Charlemagne. De ce nombre est encore celle de Spire (pl. XVIII, 5), SPiRa, conservée dans la collection de M. Norblin, à Paris.

Il arrive cependant que les inscriptions de la monnaie sont bien claires, et leur sens échappe au plus habile. Eckhart s'efforçait de trouver sur une pièce, Bonne (t. II, p. 91, n° 4),

ABRIN
CAS

où l'on ne voit que tout simplement ABRINCAS, Avranche. Nous avons remarqué les monnaies mérovingiennes frappées à Avranche.

On a un nombre considérable de deniers où l'on lit sur les uns : MEDOLVS (pl. V, 10); sur les autres : METVLLO et METALLVM (pl. V, 3, 4, 17; VI, 19, 20). Medolus ne se trouve que sur certaines pièces de Charlemagne; Metallum et Metullo sur les pièces de différens règnes. Eckhard en a même reconnu une qui est de Pépin le bref (t. I, p. 599). On y débrouille METVLLO ou METVLLO. Plusieurs de ces pièces offrent dans leur empreinte le pil et le trousseau placés perpendiculairement entre

les deux marteaux, instrumens à frapper la monnaie. La question était de savoir si *metallum* ne valait pas autant qu'argent, et on supposait qu'isolément marqué, il pouvait indiquer des noms de lieu. Mais, sans égard pour d'autres preuves, on voit que *metallum* est une allusion au mot *Metullum*. Il n'y a que la figure VΛ, qui, selon sa position, le point en bas ou en haut, signifie tantôt un *v*, tantôt un *a*; et, si l'ʌ est renversé, la tête en bas, il sert de *v*, ainsi, l'*a* ou le *v*, dans ce cas, revient au même. Sur toutes les pièces connues, le nom de Metullum est marqué sans aucune addition de *civitas*, de *vicus* ou de *castrum*; de même, le terme du métal est aussi seul. Sur certaines pièces (Le Blanc, p. 88, nº 7; Eckhard, t. II, p. 91, nº 24), le mot *metallum* est placé au revers du nom de *Metullum*. Ce n'est que la double indication du lieu. Sur cent autres monnaies, on n'aperçoit aucun autre lieu accompagné de *metallum*. Il y a un grand nombre de pièces marquées du terme *metallum*, et aucun autre lieu n'y est joint, que le seul *Metullum*. Ces considérations sont, à mon avis, suffisantes pour constater l'identité de Metallum avec Metullum, et que les deniers marqués du terme *metallum* sont fabriqués à Metul, à Medol.

Dadinus Altaserra (*a*), dans ses *antiquités d'Aquitaine*, p. 54, soutenait que Metullum est le Médoc d'aujourd'hui. Ce pays a pris le nom de son ancienne peuplade, des Méduliens. Nommé *Médole*, *Médule*, *Métulle*, selon la différente prononciation, il répondait suffisamment à toutes les dénominations de la monnaie. En preuve, il cite une vieille chronique. En parlant de l'invasion des Normands, en 840, elle dit que les juifs les ont introduits à Bordeaux, et Bordeaux fut brûlé; puis les Normands se jetèrent sur *Metallum vicum*, le dévastèrent et le brûlèrent. Il en conclut que ce vic était tout près de Bordeaux, dans le pays de ce nom, le pays de Médoc. Mais les Normands, s'éloignant de Bordeaux, pouvaient très-bien s'élancer sur Métullum, qui est aujourd'hui Melle, en Poitou, et qui se mit en concurrence avec le Médoc pour se procurer les deniers en question. Il est à présumer que, dans cette affaire, le pays des mines l'emporta sur celui du vin.

Sirmond, Hadrien Valois, et les éditeurs de la dernière publication de la *Gaule chrétienne*, ont remarqué que Melle, en Poitou, où on exploitait les mines de métal, s'appelait en latin *Metullum*. On rencontre, dans les chartes, le nom, la famille des

Maingot, de Metulo, à toutes les époques, en 1041, 1050, 1081, 1138, 1363. Une donation, faite avec le consentement de Maingot, de Métulo, en 1041, à l'abbaye de Saint-Maxent, fut signée par Constantin de Métulo (*Gaule chrét.*, t. II, instr., p. 342, B.). Le même Constantin de Métulo, en 1038, signa une vente à l'abbaye d'Angely (*ibid.*, p. 1098, C.). Il paraît que le même Constantin tenait l'abbaye de S. Pallade, et la charte du couvent de Ste-Marie-de-Saintes le nomme Constantinus Metalensis (*Gaule chrét.*, t. II, instr., p. 482, B.). Il est donc à présumer que Metulum fut aussi appelé Metalum; ce qui a un rapport singulier avec la monnaie, marquée tantôt Metallum, tantôt Metullum, ou bien de ces deux expressions ensemble; et la dénomination *Metallum* paraît naître d'une double allusion, faite au nom du lieu et au pays dont on tirait le métal. Au reste, toutes ces relations de la monnaie en question avec Melle, en Poitou, seront mieux approfondies dans l'ouvrage de M. Lecointre-Dupont, qui publie en ce moment son travail sur les monnaies du Poitou.

De suite je prendrai en considération la monnaie impériale offrant le nom de Charles. Il se présente en premier lieu la monnaie impériale lombarde, sur laquelle Charlemagne prenait le titre d'empereur Auguste, roi des Français et des Lombards. Elle fut publiée pour la première fois par Gretzer et Strada. Le Blanc (p. 92) doutait de son existence, et il les soupçonnait d'invention. Eckhard a eu le bonheur de rencontrer plusieurs de ces pièces et plusieurs variantes, qui n'avaient pas de ressemblance dans la figure du temple, et moins encore dans le buste, parce qu'elles offraient à l'œil un buste lauré tantôt droit, tantôt gauche (t. II, p. 91, nº 44, 45, 46). L'existence de la monnaie de ce genre fut donc solidement constatée. Mais toutes ces pièces n'indiquaient guère le lieu où elles étaient fabriquées. Il était à présumer que c'était en Italie. Une pièce nouvellement reconnue et conservée dans la collection choisie de M. Cartier à Amboise, vient d'appuyer cette présomption (voyez notre pl. XVII, 5). Elle est frappée à Arles, dans les régions limitrophes de la Lombardie. Les titres que porte la monnaie indiquent qu'elle l'était entre 800 et 814. Celle de Strasbourg, qu'on voit dans l'ouvrage de Schœpflin, sur l'Alsace (tab. II, 2), et dont nous avons donné la description, offre aussi cette singulière et rare réunion des titres

de l'empereur des Romains et du roi : elle est aussi de cette dernière époque, depuis 800 jusqu'à 814.

Le Blanc réunit sur sa planche, p. 92, les monnaies de Charles, empereur, sans déterminer auquel des trois Charles elles appartiennent. Des pièces frappées à Rome, 4, 5, 6, faussement attribuées par Le Blanc à Charlemagne, les n°s 5 et 6 appartiennent à Charles le chauve, et le n° 4 à Charles le gros; les autres sont à distribuer parmi les trois Charles. Ce n'est qu'une inadvertance de la part de Le Blanc, s'il attribue la même pièce à Charlemagne et à Charles le chauve, et la fait graver deux fois, p. 92, 11; p. 122, 3.

Celle qui est frappée à Tonnerre, p. 92, n° 3, et une autre, p. 92, n° 13, à Saint-Quentin, appartiennent à l'empereur Charles le chauve (875-877). On y voit : *gratia dei imperator*. On n'a pas reconnu que les pièces portant *gratia dei rex* fussent de Charlemagne; elles sont reconnues être de Charles le chauve ou de ses successeurs : il est donc plus probable que le *gratia dei imperator* appartient à Charles le chauve, et qu'il ne convient pas à Charlemagne.

Une autre des Charles, empereurs, avec un temple et l'inscription *christiana religio*, produit plus d'embarras. Le Blanc, p. 92, n° 1, croit pouvoir l'attribuer à Charlemagne. Il ne se cache pas toutes les difficultés à surmonter pour déterminer précisément auquel des Charles qui furent empereurs elle appartient. Le poids et les inscriptions me persuadent, dit-il, qu'elle est de Charlemagne.

Quant au poids des deniers carlovingiens, Le Blanc, p. 11, s'exprime ainsi : « Ceux de Charlemagne pesaient 28 grains, et une de Charles le chauve environ 32. Il n'est pas facile de marquer les divers changemens qui leur arrivèrent pendant le reste de cette seconde race. Sous le commencement de la troisième, je trouve que les deniers étaient encore d'argent fin et qu'ils pesaient environ 23 à 24 grains. » Il s'ensuit que si la pièce dont nous parlons pesait 32 grains, elle serait de Charles le chauve, et si elle n'en pesait que 28, elle pourrait appartenir aussi bien à Charles le gros, qui n'est pas si éloigné de Charles le chauve (877-884). Et celle dont nous nous occupons, je l'attribue de tout mon cœur à Charles le gros.

Les inscriptions sur lesquelles Le Blanc se fonde, ne portent aucun obstacle à mon assertion; elles en font au contraire de

très-fortes pour l'attribuer à Charlemagne. La légende, d'un côté, ne porte que KAROLVS IMP. Je ne dirai pas que la lettre K parle contre Charlemagne, car ses pièces lombardes signalent son nom par un K; mais j'observerai qu'il est impossible d'exprimer avec plus de simplicité le titre impérial à un Charles, et que nous ne connaissons aucune autre expression pour Charles le simple, le chauve, et Charlemagne, si ce n'est que Charlemagne, et peut-être les autres Charles, ajoutaient quelquefois *augustus*. Charlemagne, nous l'avons vu, amplifiait son titre par *dominus noster*. D. N.

L'autre inscription, *christiana religio*, parle plus contre Charlemagne que pour lui. Quoique nous ayons constaté l'existence de la pièce lombarde de Charlemagne qui offre cette inscription, nous ne pouvons y voir qu'une initiative du coin de plusieurs de ses successeurs. Toute la comparaison du type de Louis le débonnaire avec celui de son père, fait présumer qu'un temple chrétien avec cette inscription, sont généralisés et multipliés par Louis. Il n'y a aucune raison d'attribuer à Charlemagne la multiplication de toutes les variantes, auxquelles le temple a pu donner naissance, et de lui attribuer toutes les combinaisons qui se formèrent depuis. Il est prouvé que Charles-le-chauve s'approcha plutôt de son grand-père, qu'il tenait à sa croix et à son monogramme. S'il n'a pas accepté l'empreinte du temple, il faut convenir qu'il ne le trouvait accompagné ni du monogramme, ni de la croix, sur les pièces de son grand-père. Mais si vous vous approchez de Charles le gros, vous voyez le type de Louis le débonnaire soutenu par les Lothaire et par Carloman, prédécesseurs de Charles le gros, et par Charles le simple, son successeur, et frère de Carloman. Il me semble que cette suite non-interrompue applique le mieux la légende du revers, combinée avec la croix de face, à Charles le gros (880-887), et je ne doute pas que cette pièce ne soit de Charles le gros.

Le Blanc ne savait pas distinguer les pièces de Charles le gros. Je me suis efforcé de lui attribuer une pièce impériale. Je crois encore qu'il faut convenir que les pièces qui ont un monogramme, et que Le Blanc, p. 146, n°s 3, 8, a mises au nombre des deniers de Charles le simple, sont plutôt de Charles le gros. Son règne, de courte durée en France (884-888), tomba dans les années où l'usage du monogramme était accueilli avec empresse-

ment par les rois. Le règne de Charles le simple touchait aux temps où ils le délaissaient.

Je crois indiquer un denier inconnu de Charles le simple, de la découverte des monnaies du Xe et XIe siècles en Pologne, près de Plotzk, à Trchébougne. On y voit d'un côté une croix carlovingienne, et on distingue dans la légende, faiblement imprimée, le nom de Carolus. De l'autre côté, sur la surface de la monnaie, on lit MARSAL (pl. VI, 25). C'est la ville de Marsal, en Lorraine. Charles le simple était possesseur de la Lorraine, vers 911, et quoique de son vivant les ducs de Lorraine l'aient occupé en hérédité, cependant ils ne frappaient pas leur monnaie, et le successeur de Charles, Louis d'outremer, forgeait encore à Marsal (Le Blanc, p. 148, n° 2).

Je dois remarquer qu'il n'y a pas de justes raisons d'attribuer à Charlemagne le denier de S. Firmin (Le Blanc, p. 87, n° 13). Il est plutôt de Charles le simple. Le nom de S. Firmin me le fit présumer. Il est plus convenable de le ranger au nombre des deniers de S. Gaucher, de S. Étienne, de S. Médard, de S. Philibert. Tous ces deniers sont plus modernes. Le Blanc a cru devoir l'attribuer à Charlemagne, peut-être à cause de l'inscription du nom royal.

On le voit, sur les pièces de Charlemagne, marqué de cette manière : C ꝚR O / L V S

Sur celles de Charles le simple (Le Blanc, p. 146, n° 2), ainsi : C A R / L V S

Et sur celles de S. Firmin : R / C A / R O Ⱡ / R E X

Je crois que la séparation des lettres liées ΔR, l'arrangement en trois lignes et l'addition du titre REX, approchent ce denier de S. Firmin, plutôt à Charles le simple (896-929) qu'à Charlemagne.

Après tout ce qui est dit sur le poids des deniers carlovingiens, la pièce superbe de Charles, frappée à Lyon, que nous avons gravée sur notre planche VI, n° 13, pesant 32 grains, ne peut être que de Charles le chauve (840-877). Elle est de la collection tant estimée de M. Jeuffrin. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence les assurances de Carli Rubbi (*Delle monete*

d'Italia), que plusieurs deniers de Charles, roi, frappés à Pavie et à Milan, en Italie, pèsent jusqu'à 34 grains.

On sait qu'il existe un grand nombre de monnaies de Charles le chauve au monogramme. Le Blanc en a réuni une liste bien prolongée. Il arrive cependant chaque jour qu'on découvre de nouvelles pièces qui attestent l'existence d'hôtels de monnaie inconnus. Ainsi, je puis ajouter à cette liste les monnaies frappées à *Rotanis civitas*, Redon, en Bretagne;
à Bruggas, Bruges, en Belgique;
à Sinemuro castro, Sémur, en Bourgogne;
à Niviella vicus, Nivelles, en Belgique;
à Lavaca civitas.

Elles sont de la collection de M. Boucher, à Abbeville, qui a réuni une quantité très-considérable de ces espèces. Ce dernier lieu, *Lavaca*, offre une difficulté : il est *civitas;* mais on ne peut appliquer ce nom à aucune ville de France. Il me paraît donc nécessaire de considérer l'expression *civitas* pour un pays, pour un canton. Les Levaci, peuple de l'ancienne Gaule, donnèrent leur nom au pays de Waes, la Locuve ou l'Alleue, sur le confin de la Flandre et de l'Artois, entre Armentières et Steghers. Je crois que c'est le pays, le civitas de Levaca, où la monnaie de Charles le Chauve fut fabriquée.

Avant de quitter les deniers de Charles, je veux faire une courte et rapide revue de quelques pièces indéchiffrables pour Le Blanc. Il nous assure le plus positivement que les originaux qu'il a vus étaient très-entiers, qu'il les fit graver très-exactement. Qu'il me soit permis, cependant, de douter quelquefois de leur stricte exactitude.

Considérant la liste dont les lieux furent inconnus à Le Blanc, p. 134, je crois que ATRASICI est Airasi, Aire, en Artois;

HCSOVINICI est Licsovinici, Lisieux, en Normandie;

HCVSTANCIEN est hConstanciensis, en Normandie, avec l'aspiration connue;

IICVSTENSISOMEN répond très-bien à hCurti Sasonien, Courtisson en Normandie;

CASSELLOAV, Castellum Morinorum, Cassella, Cassel, dans la Flandre; AV?

CIVIONIS CIVIS, Divionis? Dijon;

LATISSIOCASTE. On l'a très-heureusement expliqué par un

château ou une ville nommée autrefois en latin *Latiscum, Laticum, Latsium*, d'où dérive le *pagus Latiocensis*, vulgairement le Lassois ou Laçois, en Bourgogne, dont le chef-lieu est Lans ou Lats, sur la Leigne, à demi-lieue de Moleine (*voyez* Le Bœuf, *dissertat.*, p. 79).

MAVRINIAMEVAI. Charles le chauve, s'il n'a pas fondé, au moins, à la demande de son épouse, il a doté le couvent *Maurinianæ vallis*. L'emplacement de *Maurinianæ vallis*, vulgairement Morienval, est entre Compiègne et Crespy. J'ai vu son denier dans la collection de M. Boucher, à Abbeville, et je le fis graver (*V.* la pl. VI, 16).

MEDEMNAS VITCVSI. La seconde moitié de la légende *vitcusi* offre les lettres pour composer *CIVITAS, civitas.* Eh bien! c'est une ville, et de nouveau nous rencontrons une ville inconnue. Aucune ville de France ne s'applique à ce nom, si même nous y supposons un mélange de lettres. Nous connaissons les monnaies marquées par les noms du pays d'Aquitaine. Nous avons essayé d'expliquer l'emplacement de Lavaca civitas par le canton de Loeuve, et nous proposons l'explication de *Medemnas* par un canton, Pagus Medenentensis, Medenantensis, Medelentensis, Metelentensis, vulgairement Melantois, sur les confins de la Flandre, dans le voisinage de la Loeuve. Son chef-lieu est Seclin. Cette explication était autrefois proposée par Ghesquière, page 91.

RVIIO CIVI. Encore un *civitas.*

TORNODORCASTEL sur une autre.

TRIODOROASTEI sont les noms latins du château à Tonnerre, et de la ville de Tonnerre.

TVNIERAS CIVI. Tobiesen-Duby, *supplem.*, I, 6, explique la légende d'une monnaie, TOI NERO MONEIC, par la monnaie de Tonnerre. Cette explication paraît être juste. De même, *Tunieras*, le nom de ville qu'on rencontre sur les deniers de Charles le chauve et de Louis, fils de Louis le bègue (Le Blanc, p. 142, n° 4), n'est autre chose que la prononciation vulgaire de Tonnerre, où existait un château.

Les deniers de Charles, gravés par Le Blanc, p. 139, comme inexpliqués, sont sans contredit singuliers et exceptionnels. Les légendes des n°s 2, 3, sont très-bien éclaircies par une semblable de la collection de Petau (p. 1033, R., 1). C'est une combinaison singulière. Autour de la croix, sur l'une, ✠RAVCIO

PALATIO, palais de Roucy; sur les deux autres ✠CARLVS REX, sans l'indication du lieu. De l'autre côté, le monogramme de Charles avec la légende :

Le Blanc :	✠T I A I I A I - I A E I O	Piana rileio
	✠R I A I I A I R I O	Riana irio
Petau :	✠X P I A N A I R I O	Xpiana irio

évidemment *christiana religio.*

Les pièces nos 1, 2, de la seconde colonne de la page 139; les légendes indiquées dans la dernière ligne de la page 134, chez Le Blanc; et la pièce gravée chez Petau, p. 1030, V, 7, présentent plus de difficultés et offrent plusieurs variations copiées exactement de leurs originaux. Elles sont dans la légende, autour du monogramme.

		veut dire
Le Bl., p. 134,	O V D I T V O I R S	G A R I T A. DI. R S.
p. 139, 1)	✠O D A T A O I H E X	G R A T A DI. REX.
2)	✠L V ς T I O V I E X	⊏A Я T I DV. IEX.
Petau :	✠I V G V T I O V I E X	⊏A Я ATI. DV. IEX.

évidemment *gratia dei rex.*

Sur les mêmes pièces, la légende autour de la croix, se présente ainsi :

p. 134,	B R V N D V N S V T	Bruduns. vt.
p. 139, 1)	✠B R V C V N S V T	Bruduns. vt.
2)	✠B R V D O N S O V T	Brudons. cvt.
Petau :	✠B R V D V N S V T	Bruduns. vt.

évidemment *Brundusia civitas*, vulgairement Brundrut ou Porentrui.

Il existe dans le cabinet de M. Boucher encore une pièce à cette empreinte, dont la figure se trouve sur notre planche IV, no 17. Elle offre une légende LENNIS FISCO. Que veut dire *Lennis*? Peut-être le hasard découvrira à la sagacité d'autres investigateurs cette terre du fisc, si c'est le nom du lieu. Le terme de *fisc* fut anciennement, sous les Mérovingiens, employé quelquefois sur la monnaie. Il y avait *ratio fisci.* Mais *lenna* n'offre aucun sens. *Lemna vectigal in urbis exitu vel introitu pro mercibus solvendum* (Ducange, *gloss.*) était un genre d'accise, d'impôt. Peut-on considérer lennis pour lemnis? *lennis fisco*, aux impôts et au fisc.

Il y a encore dans Le Blanc, p. 142, no 13, une légende que je ne comprends guère. Elle est sur une pièce de *Senones civitas,*

attribuée par Le Blanc à Charles le simple. Elle est conçue ainsi : ✠TEHPVS CARLVS REX. La lecture simple de *tempus* ne dit rien, n'explique rien. Il faut observer à cette occasion que différentes pièces de Sens, de tout âge, offrent dans leurs légendes de l'obscurité, des accessoires inexpliqués, ou des défauts qui défigurent et embrouillent le sens.

Deniers des Louis.

Nous n'avons rien à dire contre la distinction des deniers des Louis proposée par Le Blanc ; elle n'est que très-juste. Les savans bénédictins, et puis les savans Italiens et Muratori, en ont très-bien déchiffré les monogrammes des papes sur les monnaies des empereurs Louis. Celui d'Adrien (p. 1026, n° 39), appartient à Louis II. Cette détermination des pièces frappées à Rome nous importe beaucoup, comme nous le verrons ailleurs ; et nous la reproduirons dans l'article suivant.

Le Blanc fit graver la monnaie de Louis le bègue au monogramme frappé à Tours. C'était la seule et unique qui fût généralement connue. M. de la Saussaye a eu le bonheur d'en retrouver une semblable, frappée à Blois (*Essai sur l'origine de Blois*, Paris, 1833, pl. III, 3).

Le Blanc a gravé deux monnaies forgées à Viset et à Maestricht (p. 142, n° 3, 5), et il les attribue à Louis, frère de Carloman. Il dit : « Si l'on m'objecte que Viset et Maestricht n'ont appartenu ni à Louis le bègue ni à Louis, son fils, et que ces monnaies conviendraient mieux à l'un des deux Louis, rois d'Allemagne, ou à Louis d'outre-mer et à son petit-fils, je répondrai : Pourquoi ce monogramme de Charles ? »

Le monogramme de Charles repousse l'idée de les adjuger au règne de Louis d'outre-mer ; mais il ne serait pas impossible qu'elles fussent des Louis d'Allemagne. Ils possédaient ces deux places, ils vivaient, surtout Louis le jeune, roi de Saxe (876-882), précisément dans les années du règne de Carloman, et Louis, roi de France (879-884), dans les années où les frères échangeaient l'usage de leurs monnaieries, où ils plaçaient le monogramme de Charles sur leurs deniers. Il est donc très-probable que lorsqu'il se mit en possession d'une partie de la Lorraine, qu'il partagea

avec Charles le chauve (876-877), il lui fut imposé par Charles le chauve lui-même, qui tenait infiniment à son monogramme, de le mettre sur la monnaie qu'il forgerait : le monogramme de Charles devenait par excellence le type de la monnaie du temps.

Le roi Odon (888-898).

Nous reproduisons sur notre planche VI, 21, un denier frappé par Odon, à Blois, connu chez Le Blanc, reproduit plus exactement par M. de la Saussaye (pl. III, 4, de son *essai sur l'origine de Blois*). Les autres, qui suivent, sont inédits et paraissent pour la première fois.

D'un côté ◇D◇ symétriquement orné, entouré de la légende ✠GRATIAD‾I REX; de l'autre, la croix et la légende ✠CARN◇TIS CIVITASI, à Chartres (*v.* notre planche VI, 22). Il est de la précieuse collection de M. Jeuffrin.

Un autre, nº 23, offre dans le champ un monogramme, *Odo rex*, qui réunit le nom avec son titre. La légende qui l'environne porte ✠GRATIA D‾I. Autour de la croix ✠AVRELIANIS CIVITAS, frappée à Orléans. Elle est de la collection de M. Jeuffrin.

R
◇ D ◇
ƎX

Le roi Rodolphe (922-936).

Le Blanc nous présente trois deniers du roi Rodolphe (p. 145, nºs 1, 2, 3, de la deuxième colonne). Dans la légende du premier, ✠RODVLFVS HCFI, il déchiffre très-bien *Rodulfus inclitus.* Il croit en même temps que le même mot, la même épithète est répétée dans la légende de l'autre denier, du côté de la croix, que l'ignorance des graveurs y a transposé quelques lettres, en y en ajoutant d'inutiles. Cela arrive quelquefois; mais il me semble que ce n'est pas le cas pour ladite légende. Elle est ainsi conçue : LINcNcVTS, et je crois y démêler : LINCoNes CiViTaS.

NOMS DES LIEUX

OU LES ROIS DE LA SECONDE RACE ONT FAIT BATTRE MONNAIE EN FRANCE.

Abrincas, *Avranche.*
Airasi, civitas, *Aire* en Artois.
Aqinnum, *Agens.*
Aquis urbs, *Aix* en Provence.
Ambianis civ. *Amiens.*
Andecavis civ. *Angers.*
Aguis civ., *Aix-la Chapelle.*
Aquitania, *Bordeaux*, en Aquitaine.
Arela, Arelate civ., *Arles.*
Argentina, *Strasbourg.*
Arisidium, *Arzat*, en Rouergue.
Arvernum, *Clermont*, en Auvergne.
Atiniaco palatio, *Attigni*, sur l'Aisne.
Atrebatis civ. *Arras.*
Avalons castrum, *Avalons*, en Bourgogne.
Avinio, *Avignon.*
Aurelianis civ. *Orléans.*
Autissiodero civ. *Auxerre.*

Baiocas, Hbaiocas civ. *Bayeux.*
Bari, Barisium castrum, *Bar.*
Bavaca civ. *Bavay*, en Hainaut.
Belgevacus, Belovac civ., *Beauvais.*
Benebentum, *Benevent*, dans la Marche.
Besoncio, Vesoncio, *Besançon.*
Biturices civ., *Bourges,*
Blesianis castro, Blesis, *Blois.*
Bona, *Bonne.*
Brudonsout, Bundrut civ. *Porentrui.*
Bruggas, *Bruges.*
Burdegala, *Bordeaux.*

Cainoni castro, *Chinon.*
Cales, *Cayeux*, pays de Caux.
Camaracum civ. *Cambrai.*
Carnotis civ. *Chartres.*
Cassello au. *Cassel*, en Flandre.
Castra loci moneta, *Mons*, en Hainaut.
Castra moneta, *Chastre*, en Languedoc, ou *Mons*, en Hainaut.
Catalaunis civ., *Châlons-sur-Marne.*
Cavilonis, Cabillonis civ., *Châlons-sur-Saône.*
Cenomanis, Cinomanis civ., *Mans.*
Cervia moneta, *Chièvres*, en Hainaut.
Clarus mons, Cluromant, *Clairmont*, en Beauvoisis.
CLSCales, *Cayeux.*
Colonia, *Cologne.*
Compendio palatio, *Compiègne.*
Condate moneta, *Condé*, en Hainaut.
Courtriaco, Curtriaco, *Courtray.*
Curti sasonis, Curti sasoniensis, Hcurti, *Courtisson*, dans l'Hyemois, en Normandie.
Custancia, Hcustanciensis, *Coutance*, en Normandie.

Divioni castello, *Dijon.*
Dorestate, Doreustado, *Duerstede.*
Duno castro, *Châteaudun.*

Ebrocas civ. *Evreux.*
Equitania. *Voyez* Aquitania.

Gandavum, *Gand.*
Gavaca.
Gavaletanum, *Javoul*, près de Mendes.

Hamuco vico, *Ham*, en Picardie.

Kala monasterium, *Chelles*, près de Paris.

Landon. *Voyez* Nandon.
Latissio castello, *Lats sur Leigne*, en Bourgogne.
Lavaca civitas, le canton *la Loeuve*, en Flandre.
Lam (Lemovicas), *Limoges.*
Lennis fisco.
Leptinas fisco, *l'Estines*, proche Binche.
Limodicas, *Limoges.*
Lingonis civ. *Langres.*
Lixovius civ., Licsovini ci. *Lizieux.*
Lugduni civis, *Lyon.*
Lugduni clavati moneta, *Laon.*

Marsallo vico, *Marsal*, en Lorraine.
Massilia, *Marseille.*
Mauriniane vai, *Morienval*, près de Compiègne.
Medemnas civitas, *Melantois*, canton de Flandre.
Medolus. *Voyez* Metullum.
Melbodio, *Maubeuge.*
Meldis civ. *Meaux.*
Metallum, Metullum, Medolus, *Médoc*, canton de Guienne; ou plutôt *Melle*, en Poitou.
Mettis, *Metz.*

Miled castellum, *Château-Miled*, dans le Nivernais.
Mogontia, *Mayence*.
Mosomo moneta, *Mousson*, sur la Meuse.

Namnetis civ. *Nantes*.
Nandonis castris, *Chateau-Laudon*, en Gâtinois.
Narbona civ., *Narbonne*.
Nevernis civ., *Nevers*.
Niviella vicus, *Nivelles*, en Belgique.
Noviomagus, Hnoviomag. villa, *Noyon*.

Ostevni civ. Augusto dunum, *Autun*.

Palatina moneta, *Palaisseau*, près Paris.
Parisii civ, *Paris*.
Pectavo, *Poitiers*.
Porco castello, *Château-Porcien*.
Pruvinis castris, *Provins*, en Brie.

Quentovic, Wicus, vis-à-vis d'Estaples.

Rauci moneta, Raugio palatio, *Roucy*, sur l'Aisne.
Redonis, Hredonis civ., *Rennes*.
Rennis civ., *Rheims*.
Rotanis civ., *Redon*, en Bretagne.
Rotomagus, Rotunagus civ., *Rouen*.

S. Dionisii moneta, *S. Denis*.
S. Firmini, *Amiens*.
S. Gaucherici moneta, à *Cambray*.
S. Medardi moneta, à *Soissons*.
S. Philiberti moneta, à *Tournus*.
S. Quintini moneta, *Saint-Quentin*.
S. Stephani moneta, à *Metz*, à *Dijon*, etc.
Senonis civitas urbs, *Sens*.
Silvanectis, *Senlis*.
Sinemuro castro, *Sémur*, en Bourgogne.
Spira, *Spire*.
Stratburgus, *Strasbourg*.
Svessio civ., *Soissons*.

Tarvenna civ., *Terouenne*.
Tolusa, Tolosa, *Toulouse*.
Tornadoro castello, *Tonnère*.
Traiectus, Trietto moneta, Triiectus portus, *Utrecht*.
Traiecto vico, *Maestricht*.
Trecas civ., *Troies*.
Treveris, *Trèves*.
Triodoro castro, *Tonnere*.
Tullum, *Toul*.
Tunieres civ., *Tonnere*.
Turonis, Hturonis civ., *Tours*.

Valentianis portus, *Valenciennes*.
Vendrut fisco, *Vendières-sur-Marne*.
Venetus, *Vannes*.
Nienna civ., *Vienne*.
Viosato vico, *Viset*.
Virdunum civi, Viriduno castro, *Verdun*.

Walacario, *Walcheren*.

En Italie, Milan, Pavie, Venise, Trevise, Luque, Rome, Benevent?
En Espagne, Impurias.

MONNAIE D'ITALIE

AU TEMPS DES CARLOVINGIENS

ET DU ROYAUME D'ITALIE.

(Depuis 774 jusqu'à 962. — 190 ans.)

Je me propose d'observer séparément cette période de la numismatique italienne, par deux raisons : d'abord j'attaquerai plusieurs explications et j'en donnerai d'autres ; puis je chercherai à établir les rapports que les types français, anglais et allemand pouvaient avoir avec celui d'Italie de ce siècle. Il est donc indispensable de bien connaître préalablement le type italien. Cette longue période, je la partage et distingue en deux différentes : celle du règne des Carlovingiens eux-mêmes, ensuite celle de l'existence séparée du royaume d'Italie.

Période des Carlovingiens (774-888. — 114.)

Par l'invasion et la conquête de Charlemagne, la monnaie lombardoise fut supprimée. Celle de Rome et de Bénévent devint subordonnée et asservie.

Les ducs de Bénévent tenaient avec leur empreinte aux manières byzantines. D'un côté, c'était la face byzantine ; de l'autre, ou la figure de saint Michel, armé d'une hallebarde et d'une petite croix, ou bien une croix byzantine haussée, placée sur des marches et souvent potencée, sous laquelle, dans l'exergue, on mettait VII. VIC. CONOD.

La monnaie, ayant une physionomie byzantine, était cependant indépendante, et la face indiquait le portrait du duc. Les ducs relevaient des rois des Lombards ; mais il paraît évident que les rois ne les forçaient pas à marquer leur autorité sur la monnaie. Après la chute des Lombards (774), Arigise, duc de Bénévent, voulait soutenir son indépendance ; il se fit sacrer et il prit

les ornemens royaux. Il frappa, entre 774 et 787, la monnaie, dont une pièce d'or, tirée de la collection de M. Norblin, se trouve sur ma planche XIV, nº 35. Elle offre sa tête de face, autour de laquelle se trouve ✠ Dominus NoSter VI-CTORIA; au revers, une croix byzantine; dessous CONOB; autour VIcToIRA-AuϚVsTI; dans le champ, un A, sigle du nom d'Arigise, accosté à droite de la croix. Mais à l'approche de Charlemagne (787), Arigise s'enfuit à Salerne; il y fit ses soumissions et mourut. Son fils, Grimvald III, relâché des mains de Charlemagne, supporta d'abord le joug qui fut imposé à son père, et fut obligé d'inscrire sur sa monnaie le nom de Charlemagne.

On a des pièces d'or (Le Blanc, Muratori), la droite desquelles offre la face, avec la légende ✠ GRIM—VALD; la gauche, la croix, accostée de Ϛ. V., avec la légende DOMS CARLVS ℞., *dominus Carlus rex;* dans l'exergue, VII. On ne savait pas expliquer les lettres Ϛ. V; mais il est évident qu'elles n'expriment que le nom de Grim-Vald, indiqué par les initiales de deux syllabes.

Nous avons tiré de la collection de M. Cartier, une autre semblable (pl. XIV, 36); mais les lettres accostées à la croix sont C. R. Il est indispensable d'y voir *Carlus rex*. Dans l'exergue, VIC. Une pièce semblable, publiée par d'autres écrivains (Muratori, p. 615, nº 3), offrait à leurs yeux les lettres S. R. Ces lettres étaient expliquées par *Sacra Religio*. Il existe encore une pièce de Grimvald, plus récente, qui n'a plus de nom de Charlemagne, qui présente aussi les lettres S. R.; dans la légende de la croix, VICTOR..PRINCI; dans l'exergue, CONOD (Murator., nº 4).

Je présume qu'on ne peut pas admettre un défaut dans la lecture de S. R. On pourra plutôt supposer l'inexactitude et la négligence du graveur de la monnaie que nous faisons connaître, sur laquelle il a laissé graver un C pour un S. Mais il en résulte que les lettres accostant la croix signalent, ou le nom du prince, ou bien une expression religieuse. A toutes les lettres de la monnaie de Bénévent on s'efforçait de donner une explication pieuse, et c'est pour cela qu'on n'a pas deviné le sens de Ϛ. V. Grim. Vald.

Grimvald III supportait son humiliation avec impatience et se décida à reconquérir son indépendance. L'expédition de Pépin contre le rebelle, en 793, ne réussit guère; et, depuis ce temps, Grimvald III, mort en 806, et ses successeurs, conservèrent leur indépendance. Ils fabriquaient leur monnaie sans la marquer du

nom de Charlemagne ni de ses successeurs. Telle est la pièce ci-devant indiquée de Grimvald, aux lettres S. R. et à la légende *victor princip.* (Murat., 4); tels sont des ducs Sico, Sicard, Siconolf.

Le duc Sico, successeur de Grimoald IV, dit Storezaïs (818-839), dans la légende de sa tête, ajoutait ses titres SICOP--RINCES, *Sico princeps*. Au revers, sur certaines, on voit la figure de S. Michel, sur les autres une croix accostée de S. C., et la légende *S. Michael archangelu.* Le revers de la monnaie connue de Sicard (839-840), et de Siconolf (840-870), offre une croix accostée de S. I. et la légende *victor. princip.*

On tenait aux explications pieuses, et dans les lettres S. C. et S. I. on lisait *Salus Christianorum, Salus Imperii.* Mais la dernière explication de S. I. par salut de l'empire, n'offre plus de sens religieux; elle est plutôt politique. On peut se demander de quel empire veut parler cette explication. Comme la monnaie de Benevente regagna son indépendance, cette explication rapporte nécessairement l'empire au duché de Benevent. Cela me semble être un peu trop forcé et éloigné des bases des interprétations pieuses. J'aimerais mieux m'éloigner plutôt, m'appuyant sur d'autres principes, sur ceux que les lettres ci-devant expliquées, A et G. V, nous ont indiqués, et je vois :

dans A. *Arigise.*
dans G. V. *Grim.-Vald.*
dans S. C. *Si.-Co.*
et dans S. I *SIcard.* ou *SIconolf.*

noms des princes qui frappaient la monnaie, auxquels les lettres s'adaptent le mieux. Je ne connais point l'ouvrage de l'évêque Borgia, publié à Rome (1774), sur la monnaie de Bénévent. Peut-être qu'on y trouvera cette interprétation, et on la constatera par des exemples plus nombreux.

La monnaie de Naples de ce temps coïncide avec celle de Bénévent; seulement elle est pour la plupart de cuivre et anonyme. L'image présente, non pas le portrait du prince, mais l'effigie de saint Janvier, patron de la ville, avec l'inscription
de quelques lettres accostées de haut en bas; ou bien tout S I
au long, *Sanctus Januarius.* De l'autre côté, l'inscription C A
grecque offre NЄ AΠOΛIC, ou NЄ OΠOΛITAN, le nom de S N
Naples. Les autres ont une croix accostée de S. T. On les a expliqués par *Salutis Trophæum.* Mais je pense que ce n'est rien que

le nom du duc Étienne II, *STephanus*, petit-fils de l'évêque et duc Étienne, par sa fille Eupraxie, qui, duc depuis 817, eut des querelles avec Sico, duc de Bénévent, et fut massacré en 820. Il marqua sa monnaie à son nom par ST.

Ses successeurs inscrivirent leur nom tout au long. Le duc Sergius (843-862) plaçait à sa face l'inscription perpendiculaire SЄRGIVS DVX.

Une autre pièce est marquée des deux côtés d'images de face, auxquelles sont accostées les inscriptions, d'un côté, SCS.IANV.; de l'autre, ATHA. ЄPS., *Athanasius episcopus*. Cette pièce est attribuée à Athanase II, le jeune, évêque et duc (877-900), connu par ses forfaits.

Divers auteurs ont écrit sur la monnaie de Rome, au coin du pape. Le Blanc en a fait connaître une dixaine de deniers; mais l'explication qu'il en a donnée n'est pas satisfaisante. Les savans bénédictins, dans leur *traité des diplomatiques*, expliquèrent mieux plusieurs monogrammes, sans être à l'abri de méprises. En Italie, Philippe Bonanni, Xavier Scilla, Vignole et l'abbé Floravantes, fournirent à Muratori les matériaux qu'il réunit dans ses dissertations et qui nous serviront de guide.

Floravantes nous assure que Charlemagne accorda au pape Adrien la prérogative de battre monnaie. Nous nous sommes permis de supposer qu'Adrien (771-796) possédait plutôt ce droit de ses prédécesseurs, qui, défendant la capitale de l'empire des attaques continuelles des Lombards, fabriquaient la monnaie locale, tantôt sous l'empreinte des empereurs, tantôt sous la sienne. Par cette raison, la monnaie de Rome a eu une physionomie byzantine. La monnaie d'argent d'Adrien offre, d'un côté, une tête byzantine de face, accostée de I. B., lettres connues sur la monnaie byzantine, avec la légende HADR-oo-ANV P.PA, *Hadrianus papa*; de l'autre côté, une croix byzantine, accostée de R. M., *RoMa*, et de la légende VICTORIA DNN·.· *victoria dominorum*. On a encore la moitié d'une autre pièce qui n'offre que des fragmens d'inscriptions :

d'un côté, H A┼D R I / A N | V S   de l'autre, P E T / R I

d'où l'on voit que saint Pierre, réputé patron et protecteur de Rome, présidait à la monnaie connue, bien avant de figurer sur les sceaux et sur les bulles des évêques de Rome.

J'aime mieux combattre l'opinion de Floravantes, que de consentir au privilége de la monnaie accordé par Charlemagne à Adrien, dans le sens qu'il lui donne. Les monumens qui nous restent ne s'accordent guère avec son assertion, ils sont plutôt contre que pour elle. Ces pièces d'Adrien, que nous avons reproduites, n'offrent aucune participation de Charlemagne. Cependant il se saisit depuis, vers 800, de la monnaie romaine, et c'est plus tard que les papes se trouvent de nouveau sur la monnaie impériale de Rome, et bien plus tard encore qu'ils s'efforcent à débarrasser leur monnaie de l'assistance impériale, et de se l'approprier en entier. Je le répète, les monumens qui nous restent prouvent suffisamment cette marche des choses, comme nous l'allons voir par notre analyse ultérieure.

Je ne vois nulle raison d'attribuer les deux pièces romaines de Charlemagne, à Léon III, comme l'ont fait Vignole et Floravantes. (Muratori, 3, 4). Une publiée d'abord par Le Blanc (p. 88, 13), est un peu fruste. D'un côté, la moitié d'une figure de face tenant une hallebarde et une épée. De la légende on ne distingue que ..CA-ROL... (Vignole a voulu y suppléer le nom du pape Léon). De l'autre côté, le monogramme de Rome et la légende ✠ ∽ ᴗ ∾ PETRVS.

L'autre est mieux conservée. P
D'un côté, on y voit un mono- I ✠ Λ
gramme (que Vignole lui-même .I.
explique) *Im.Pe.rA.Tor.* et tout autour CARLVS. De l'autre côté,
le monogramme de Charles Ca- R
RoL et autour : SCS PETRVS. L ✠ O
Vignole, dans ce dernier mono- L
gramme, qui paraît être difforme, veut reconnaître le nom du pape Léon. Mais je ne connais dans ces deux pièces que leur rapport à l'empereur, à Rome, et aucune trace de la concurrence du pape. Elles sont purement impériales.

Je crois donc que l'autorité papale sur la monnaie fut supprimée par Charlemagne, si ce n'est au moment de son entrée à Rome, ce fut au moins du moment où il prit les ornemens impériaux. Il eût été dangereux alors de s'opposer à un pape comme l'était Léon III (795-816), cruellement poursuivi par une faction ennemie, à peine échappé, délivré, protégé et soutenu par Charlemagne, il céda à sa pleine volonté, et on ne connaît de ce temps qu'une monnaie romaine purement et simplement impériale, sans aucune participation du pape.

En comparant ces deux pièces impériales de Charlemagne avec les papales d'Adrien I[er] et avec les suivantes mixtes, j'y vois une différence avec les précédentes, et de la ressemblance avec les suivantes. Charlemagne changea le type romain. Il conserva le nom de son protecteur saint Pierre; mais il fit disparaître sa physionomie byzantine. La croix fut, depuis, méconnue par la monnaie romaine. Charlemagne substitua à sa place les monogrammes de Rome, de son nom et de son titre. Les suivantes tinrent aux monogrammes, mais simplement aux monogrammes de Rome et de la dignité impériale.

Le type inventé par Charlemagne fut observé à Rome pendant le règne de Louis le débonnaire (814-840); mais il y arriva une forte modification, qui le réduisit au type semi-impérial. Cela se fit par la prérogative que s'arrogea d'abord Pascal (817-824), pour lui et pour ses successeurs, de marquer la monnaie de Rome conjointement du nom de l'empereur et de celui du pape. Ainsi on connaît les deniers de Pascal (817-824), de Grégoire IV (828-844), de Serge II (844-847), qui signalaient leurs noms sur le côté, où la légende portait, *Sanctus Petrus*. Mais il ne leur était pas accordé de les signaler par un monogramme : ils les marquaient simplement par quelques lettres placées dans le champ, de cette manière (pl. XIV, 11, 12, 13 et 15).

P S	P P	✠	·II·
C ✠ L	ς R Є	ς R Є	S Є R
A	I I	I I	·P·

De l'autre côté la légende offrait : *Ludovicus mp.* (*imperator*),

M
R ✠ O
A

mppp (*imperator perpetuus*), et un monogramme, *Roma* ou *Pius* (Le Blanc, p. 102, b, 40; p. 100, b, 36, 37, 10; Muratori, 7-10; *v.* notre pl. XIV, 1, 5).

V
P ✠ I
S

Benoît III (855-858), sous Louis II, observait encore ce type; mais son prédécesseur, Léon IV, devança les autres par une nouvelle acquisition de droit de souveraineté.

Je sais que les recherches de Papebrok ont constaté que Léon III, du temps de Charlemagne, s'est permis de signer ses bulles par son monogramme. Mais il ne s'ensuit point qu'à l'instant même, la même pratique ait été appliquée à la monnaie. Des deniers que le temps nous a conservés, je vois que ce fut Léon IV (848-855) le premier qui marqua sa monnaie semi-impériale de

ce signe de souveraineté. Sa monnaie offre d'un côté le monogramme *Leo papa* et la légende *sanctus Petrus;* de l'autre, une ligature de trois lettres, HRA, qui offrent le nom HLotAR, et la légende *Hlotarius* (Muratori, 11; *v.* notre pl. XIV, 15, 7).

	P
	I ✠ O
	A

J'ai dit que Benoît III (855-858) tenait à l'ancienne manière. Il plaçait son nom dans le champ (Le Blanc, p. 100, 38; Muratori, 13; *v.* pl. XIV, 16). Mais ce même Benoît inventa une autre empreinte. D'un côté, c'était la tête byzantine de face, accostée de S. P. *Sanctus Petrus*, entourée de la légende BENEDICT. P. De l'autre côté, une dextre levée, accostée de RO, *Roma*, et entourée de la légende impériale LVDOVVICVS MP (Le Blanc, p. 106, 11; Murator., 12).

·B·	·P·
N E D	N E I
·P·	·B·

Depuis, presque tous les papes, jusqu'à la conquête des Saxons (858-951), tinrent à leurs monogrammes, excepté Formose (891-896), Serge III (905-918) et Jean X (915-928), dont on ne connaît point de monogrammes (*v.* notre pl. XIV, n° 27).

Nous avons réuni tous ces monogrammes sur notre planche. On y voit ceux :

de Léon IV	(847-855).	. n° 15.
de Nicolas	(858-867).	. n° 17, 18.
d'Adrien II	(867-872).	. n° 19.
de Jean VIII	(872-882).	. n° 20.
de Marin	(882-884).	. n° 21.
d'Adrien III	(884-885).	. n° 22.
d'Étienne V	(885-891).	. n° 23, 24, 25, 26.

duquel nous parlerons dans l'autre période.

Toutes ces pièces furent marquées de règle par le nom impérial, inscrit tout au long, rarement doublé par son monogramme; marquées en même temps par le monogramme du pape et par le nom du saint protecteur Pierre. Benoît III rétablit la tête de face, et c'était la tête du saint patron. Jean VIII le suivit et figurait aussi la tête byzantine de face accostée de l'inscription. Ainsi, la monnaie de Rome reprenait quelque chose des manières byzantines, et, par sa tête, approchait de celles de Bénévent et de Naples.

—	P
S	E T
C	R V
S	S

On a une pièce de Nicolas I (850-867), sur laquelle, comme de coutume, son monogramme est entouré de la légende *scs*

Petrus. Mais de l'autre côté on y voit un bâtiment R O accosté de *Roma*. Sans légende, et le nom de M A l'empereur y est supprimé (Muratori, 15). Je ne sais pas comment expliquer cette usurpation prématurée. Nicolas, arbitre dans différentes querelles de rois et d'évêques, a bien trouvé un moment favorable pour essayer de rétablir l'indépendance perdue, lorsque l'empereur Louis II, résidant à Pavie, sans ressources pour renouveler dûment sa visite à Rome, se plaignait aux rois ses cousins que ses possessions étroites ne répondissent pas à la dignité dont il se voyait investi.

Mais bientôt l'occasion se présenta à Jean VIII (872-882) de réussir avec plus de réserve dans cette acquisition. A la mort de Charles le chauve (877), le trône de l'empire, vaquant depuis plus de trois ans, ne fut rempli que par le couronnement de Charles le gros, le 25 décembre 880, que Jean VIII lui-même effectua. Cet intervalle offrit au pape Jean VIII un moment très-commode pour frapper la monnaie indépendante à son propre coin, sans y placer le nom impérial, qui, réellement, n'existait pas. D'un côté, c'était son monogramme et la légende ·R·O·M·A; de l'autre, une tête de face, accostée de -SCS. PETRVS (Le Blanc, p. 29, 6; Muratori, 19). Dans la période suivante, il se présenta plus d'occasions pour multiplier les exemples de l'empreinte indépendante. Mais dans ces siècles-ci, les papes n'ont jamais réussi à soutenir leur émancipation.

Après la chute des Lombards, le droit de frapper la monnaie dans l'autre moitié de l'Italie, dans celle du nord, passa simplement aux Carlovingiens. Ils supprimèrent complètement l'ancienne empreinte et y substituèrent la leur. On peut le voir par une pièce de Lucque (*voyez* pl. XIV, 37), frappée au nom de Charlemagne, certainement dans les premières années de sa domination. Elle offre une croix et la légende DN. CARLVS REX. Les autres de Lucques ressemblent aux autres des Carlovingiens: car ailleurs, dans toute la Lombardie, ils placèrent sur les coins leurs noms, leurs monogrammes, les noms du lieu dans l'inscription; le temple, la légende *Xpiana religio*, et quelquefois une tête de profil laurée.

Autre part, nous avons observé deux pièces à la tête laurée, où Charlemagne prend le titre de roi lombard, *D. N. Carlus imp. aug. rex F. et L.* Une fabriquée à Arles (*v.* la pl. XVII, 5) fait

présumer que les autres, à la légende *Xpiana religio*, sont aussi des environs des Alpes.

On a des deniers de Lucques, de Milan, de Pavie, de Tarvise, de Venise, frappés au nom de Charles, de Louis et de Lothaire. Parmi eux, il y en a de Pavie, à tête (Ennery, *catal.*, p. 457) et ceux de Milan (Le Blanc, p. 100, 11).

Il paraît que les deniers de Charlemagne (800-814), frappés en Italie, à Lucques, à Pavie, à Milan (Le Blanc, p. 88, 9, 10, 11), furent au monogramme et avec les légendes.

La plupart des deniers de Louis le débonnaire (814-840), fabriqués à Milan, à Pavie, à Venise, à Tarvise, ont le nom du lieu marqué par l'inscription (Le Blanc, Muratori). Un denier semblable de Louis offre l'inscription de Bénévent. On a un Bénévent en France, dans la Marche. La monnaie est cependant attribuée à Bénévent d'Italie, et comme preuve on cite une charte de Louis II, empereur, datée de Bénévent, *ubi ipse augustus prœerat*, la dix-septième année de son règne, au mois de mars 866, au moment qu'il portait secours aux Lombards contre les Sarrasins (Le Bl., dissert. 184; Traité hist., p. 106, n° 12). Il est à décider s'il a eu assez de temps pour s'arroger ce droit dans ce pays indépendant, avant de se brouiller avec les princes secourus.

B E N E
B E N
T V M

Ceux de Lothaire (840-855), forgés à Venise, à Milan, ont un temple (Le Blanc, p. 106, 8, 9).

Ceux de Charles le chauve (875-877), ne sont certainement à distinguer de ceux de Charlemagne que par leur poids; mais ce moyen est insuffisant.

Charles le gros (881-888) les marquait aussi du monogramme. Mais il paraît que ses pièces peuvent être dépourvues de la légende royale, comme nous le voyons sur le denier de Tarvise (Muratori, p. 741; Rubbi, I, 6; notre pl. XIV, 40).

Nous lui accorderons volontairement encore une monnaie de Venise, qui fut autrement interprétée. C'est précisément dans ce siècle que Venise se forma et s'assit sur ses lagunes. Elle compte parmi ses priviléges ceux accordés par le roi Pépin. Elle était sujette, tantôt aux empereurs d'orient, tantôt aux empereurs carlovingiens, dont on voit la monnaie, de Louis et de Lothaire, forgée à Venise. On a voulu, dans le denier de Louis, empereur, reconnaître une ville de Bretagne, Vannes, qui se nommait *civitas Venetorum*. Mais l'empereur Lothaire n'avait au-

cune autorité, ni dans la France, ni dans la Bretagne, et il y a des deniers qui sont fabriqués à Venise, *Venecias* (Le Blanc, p. 106, 8); il régnait en Italie. L'existence de la monnaie carlovingienne, frappée sur les lagunes, est donc palpable. Le moment de la vacance du trône impérial (877-880), qui favorisa l'indépendance passagère de la monnaie des papes à Rome, contribua aussi à l'émancipation, d'abord éphémère, de celle de Venise. On possède une pièce (notre pl. XIV, 38), ayant un temple, sur lequel est inscrit VENEΓI, dessous A. De l'autre côté; autour de la croix ΓPT.TVΓ IMPER, *Christus imperat.* Cette monnaie, par son type, conservait le caractère des Carlovingiens; par sa légende, approchait de la byzantine. Depuis, imitant Rome et Naples, les Vénitiens ont commencé à signaler leur monnaie de la tête de leur patron, saint Marc. Sur une des pièces, on a encore voulu déchiffrer dans la seconde légende le règne de Jésus-Christ. Mais j'y vois tout autre chose (*v.* notre pl. XIV, 39). D'un côté, la tête de face; autour ✠ ΣMADΓVS ∖E ΝEΓIA *S. Marcus Venecia;* de l'autre côté, autour de la croix ✠ KNDNVΣ IMDERA *Karolus Noster DomiNUS IMPERAtor,* ou bien il faut y lire tout simplement KARLVS IMPERA. J'attribue cette pièce à Charles le gros (881-888). Depuis, saint Marc surveilla toute la monnaie de Venise. Par cette combinaison de monumens numismatiques, j'avance le temps de la monnaie de Venise. Je l'avance contre l'opinion généralement accréditée, contre les assertions de Marin-Sanudo, que c'était le dernier empereur Berenger (905-924), qui accorda le privilége de la monnaie à Venise. Berenger pouvait l'accorder depuis, même lorsque Venise était en pleine jouissance de son propre mouvement et de sa propre acquisition. Il me semble que les monumens que nous avons analysés parlent le mieux pour l'ancienneté plus avancée de la monnaie de Venise, que l'on n'a pas considérée.

C'est ainsi que depuis la chute du royaume des Lombards, nous voyons s'établir le type carlovingien dans sa perfection, dans les pays arrosés par le Pô et l'Arno. Il a opéré une forte influence sur la monnaie de Rome, à laquelle il prêta ses bases. Repoussé de l'Italie méridionale, il se trouva en contact avec celui de Byzance, à Rome et à Venise, où leur influence mutuelle se combinait et servait d'exemple à différentes monnaies de France, d'Angleterre et d'Allemagne. La dextre, la tête de face, le nom de saint patron et protecteur, les inscriptions ac-

costées à la tête, reparurent ensuite dans différens pays de la chrétienté, qui respectaient et vénéraient religieusement la sainteté de Rome.

Période du royaume d'Italie (880-962.—80 ans).

Au moment de la dissolution de l'empire de Charlemagne, l'Italie se trouva séparée et délivrée de la domination des Carlovingiens et des Francs. Mais au même temps, elle devint le théâtre de désordres et de combats. Le duc de Frioul, le duc de Spolete, les Bourguignons et les Allemands s'arrachaient réciproquement la couronne de fer de la Lombardie ou de l'Italie; chacun a des circonstances favorables, courait à Rome pour y être sacré empereur. L'Italie s'est vue déchirée à la fois par plusieurs têtes couronnées, et par les usurpations de tout homme qui pouvait s'emparer de quelque pouvoir.

Cependant, à l'exception de Venise, de Naples, de Benevent, de Salerne, de Capoue (dont il manque des monumens monétaires de ce temps), toute la monnaie appartenait aux souverains, à ceux qui s'emparaient de la souveraineté. Ils s'efforçaient de posséder tout le droit des Carlovingiens, leurs prédécesseurs, et ils conservèrent leur type, quoique un peu modifié. Le denier de l'empereur Lambert (892-898), présente le type carlovingien dans son ensemble (pl. XIV, 41) : la croix et le temple; dans les légendes, son nom avec son titre, et *christiana religio*. Mais il semble que depuis, le temple fut repoussé de la monnaie de ses successeurs. Berenger (902-924), Raoul (922-925), Hugues (926-945), son associé Lothaire (930-950), sans figurer un temple, signalaient le nom du lieu dans le champ et l'entouraient de la légende connue de ✠XPISTIANA RELIGIO.

P A   ME D I
P I A   O L A
C I

Berenger et Raoul (902-924), plaçaient dans l'autre champ le chrisme ☧ et l'environnaient de leur nom et titre : *Berengarius imp. Rodulpo pius rx.* Hugues, avec son associé (926-945), y mettait son monogramme (que Muratori, trop précipitamment, expliquait par le nom du Christ), qui offre ses quatre lettres HVꟼO, et ils l'environnaient de leurs

V
I ◇ I
J

noms et titres, où ils ajoutaient quelquefois l'épithète de *pius*. (pl. XIV, 5, 8). Hugues, qui ne fut jamais sacré empereur, par une singulière et unique exception, réunissait plusieurs titres sur une même pièce, ✠HVGO. PIVS. IMperator REX.

Tous ces deniers se rapprochaient infiniment et ressemblaient beaucoup à ceux de Rome. Ils n'avaient plus la croix, comme ceux de Rome. Cependant, la croix carlovingienne n'était point décidément congédiée, puisqu'on a un denier de Berenger (902-924), qui offre une croix avec la légende FlavIa PΛPIΛ; de l'autre côté les initiales des syllabes de son nom, P
croisées, Pe-Ren-Car-Ius, qui sont peut-être I · R
aussi les lettres de son titre, Im.Pe.Ra.tOr., Ɔ
entourées de son titre ✠INPERATOR (Muratori, p. 587, 7).

Nous rentrons maintenant dans la ville de Rome, où nous trouvons durant toute cette période, le même type de la monnaie, qu'il s'était formé pendant la précédente. Point de croix. Ce sont les images de face de S. Pierre, les monogrammes des papes ou de Rome, et peut-être les mains ou les dextres qui remplissaient les champs. On a encore une monnaie de Jean XIII (965-972), qui est empreinte de la dextre. La monnaie était subordonnée aux empereurs, selon qu'ils étaient maîtres de Rome, et on connaît une suite de leurs noms autoriser la monnaie romaine. Ce n'est que par intervalles que les papes parvenaient à forger une monnaie indépendante, uniquement papale, dans les intervalles de leur absence.

Au moment de la dissolution de l'empire de Charles le gros (888), Étienne V (885-891) se vit délivré de la servitude, et fit frapper une monnaie, simplement à son nom, sous les auspices de deux saints patrons, Pierre et Paul. C'est le premier exemple qu'on connaisse de la réunion de S. Paul à S. Pierre sur la monnaie romaine (Muratori, 3, 25).

Je prévois qu'on me reprochera qu'ayant parcouru la période précédente et entamé l'analyse de la présente, j'aie passé sous silence jusqu'à ce moment, une pièce que Vignole a attribuée à Étienne IV (816-817) (Muratori, 5). Je dis positivement que cela fut fait très-improprement, et je crois qu'à présent chacun devine quels motifs nous ont empêchés d'avancer avec cette pièce jusqu'à Etienne IV, avec une pièce qui offre un monogramme d'Étienne et les noms réunis de SS. Pierre et Paul.

D'abord, les monumens indubitables nous ont décidés à soutenir que du temps de Charlemagne, les papes perdirent le droit de marquer la monnaie de Rome de leur nom. Depuis Pascal (817), on voit leur nom inséré sur la monnaie, mais non pas de monogramme : cette marque était réservée aux souverains. Ce n'est que depuis Léon IV (850) que les monogrammes des papes prirent leur place dans le champ. Enfin, dans toute la suite des deniers, depuis Adrien I jusqu'à Adrien III, on ne retrouve que le nom unique de S. Pierre, sans assistance de celui de Paul. S'il existe donc un denier au monogramme d'Étienne, inscrit des noms des deux saints apôtres, il ne peut être attribué au plutôt qu'à Étienne V. Il existe un autre denier de la même façon (Muratori, 25), qui fut adjugé à Etienne V par les savans Italiens; il est donc indispensable de lui attribuer celui-ci. Depuis ce temps, on voit Pierre et Paul réunis sur les deniers indépendans de Benoît IV (900-902), de Léon VI (920-929). Muratori, en reproduisant la pièce en question, se méfiait de l'opinion de Vignole, et il demandait, si quelqu'un voulait attribuer ce denier à Etienne VI, VII ou VIII, quelles raisons on pouvait objecter contre une telle conjecture? J'espère que les combinaisons que je viens de développer ne paraîtront plus des conjectures incertaines, mais des preuves suffisantes.

L'indépendance de la monnaie d'Etienne V ne fut pas de longue durée. Lui-même il sacra, en 891, le 21 février, Gui, empereur; et son successeur, Formose (891-896), marquait ses deniers du nom de Guì (891-892) ✠VVIDO MP. (Muratori, 28, 29). Le même sacra Lambert en février 892, et puis Arnoulf en avril 896; et Jean IX (898-900) marquait ses deniers du nom de Lambert (892-898); ✠LANTVERT MP. (Muratori, 20, 30); Benoît IV (900-904), de celui de l'empereur Louis III, qui sacra lui-même en 901, le 12 février ✠LVVDOICVS MP. (Murat., 31). Mais Benoît IV saisit heureusement le temps de frapper la monnaie indépendante, aussi bien que Serge III (905-913), Anastase III (913-914). Jean X (915-928) fut le dernier qui fut forcé de céder à l'autorité impériale de Berenger (Muratori, 37) ✠BERNEGARIVS, à cette autorité subreptice, qui s'agitait variablement avant de s'éteindre. Depuis paraissent quelques momens d'indépendance de la monnaie papaline, de celle de Léon V (928-929), de Jean XI (931-936). Mais en peu de temps elle retomba sous le joug des hommes du pouvoir dans l'intérieur de Rome, des ty-

rans domestiques. La monnaie d'Agapite (946-956), est marquée du nom de tout-puissant Alberic (Muratori, 40, 41) (Voyez la pl. XIV, 9, 32).

Tous ces empereurs ne marquaient plus leur monogramme sur les deniers de Rome; ils y inscrivaient leur nom en entier. Le tout-puissant Alberic croisa quatre lettres de son nom et fit signaler une espèce de monogramme sur certaines pièces d'Agapite. Les papes eux-mêmes tenaient constamment, sauf quelques petites interruptions, leur monogramme dans toute sa forme et perfection. On peut les voir sur notre planche :

B
A ✠ R
L

d'Etienne V, 885-891, n°s 23, 24, 25, 26.
de Jean IX, 898-900, n° 28.
de Benoît IV, 900-904, n°s 29, 30.
d'Anastase, 913-914, n° 31.
de Léon VI, 928-929, n° 34.
enfin d'Agapite, 946-956, n° 32.

(Muratori, 41), où l'on distingue très-bien les lettres qui composent le nom d'AGAPI tVS (Carli Rubbi croyait y débrouiller *PatriCiVS*). Depuis, les monogrammes disparaissent, sauf les jonctures cruciformes de quelques lettres isolément tirées des noms papaux.

P
G A S
V

Jean XII (956-962), sur sa monnaie indépendante, ne marquait que *Roma*, et SCS. PETRVS, et de l'autre côté, *Papa*, environné de ✠DOMNVS IOHAnnes (Muratori, 42). Mais sa domination ne dura pas jusqu'à la fin. Les Allemands s'emparèrent de l'Italie et de Rome et occupèrent la capitale. Il les invita lui-même, et lui-même sacra et couronna empereur un Saxon, le 2 février 862; une nouvelle oppression impériale affecta la monnaie papale, et en peu de temps l'abîma pour long-temps.

M
R O
A

P
P A
A

Cet aperçu, cette analyse de la monnaie italique, qui naquit de la domination des Carlovingiens en Italie, me parut nécessaire pour mieux comprendre la marche de la numismatique de ce siècle dans les autres pays. On observera facilement la coïncidence, dans certains points, de la monnaie italique avec la bourguignonne; on remarquera avec plus d'assurance que les têtes de face, la dextre qui bénit, le signalement du saint pro-

tecteur et patron, se répandait de Rome dans l'univers ; que ces marques furent par excellence les marques de la monnaie ecclésiastique, qui se constituait ailleurs, à l'exemple de la monnaie des évêques de Rome.

NOTICE

SUR LA MONNAIE DES CAPETS.

Nous n'avons rien à dire sur la monnaie des Capetingiens : elle est bien connue par l'ouvrage de Le Blanc et Du Cange. Nous nous bornerons à quelques changemens arrivés dans le type, surtout ceux qui auront des rapports avec le type des barons.

Le nombre d'hôtels de monnaie des Capetingiens était très-petit. Il n'y a que Paris, Orléans, Étampes, qui aient d'abord été connus avec certitude. Ils paraissent ensuite à Pontoise, à Senlis, à Bourges, qui fut acheté en 1107, à Château-Landon et dans un certain endroit nommé Edante. Plusieurs ont besoin d'éclaircissement. Philippe-Auguste, en 1129, occupa l'Artois, et battit monnaie à Arras, à Saint-Omer. Il la frappa aussi à Montreuil, Bonin, peut-être à Tours et autre part.

Dès le commencement, le coin capetingien n'offre rien d'extraordinaire : il tenait au précédent, carlovingien. Il ne fut que simplifié, par l'abandon du monogramme et de *gratia Dei* (pl. VI, 28, 29). On ne voit d'autre monogramme que celui du roi Robert (pl. V, 29). Il paraît toujours plus évident que les rois l'évitaient depuis qu'il était employé par les seigneurs. Hugues Capet, comme duc et comte, le plaçait sur son denier. Dès qu'il fut devenu roi, il paraît qu'il l'abandonna. On ne le voit point sur sa monnaie royale. On remarque encore un monogramme sur une pièce de Philippe Ier (Le Blanc, p. 156, nº 13). Mais on doit convenir qu'il n'est pas royal (pl. VII, 2). Si on le prend pour la prolongation de la légende, il renferme le mot *dextra*. Mais ce mot se retrouve aussi dans la légende elle-même ✠ PHILIPPVS X RE AD ̄I, dans la transposition des lettres et dans un

A, qui n'est que superflu, sans cette application. Si nous analysons mieux le monogramme, nous y remarquons deux OO de trop. Il y a donc autre chose que le mot *dextra*. Pour le moment, nous sommes sûrs que ce monogramme n'indique pas le nom du roi régnant Philippe. Nous observerons seulement que ce monogramme répond parfaitement au monogramme d'ODO REX, et nous le reprendrons en son lieu, pour rechercher les motifs de cette singulière coïncidence (pl. V, 26, 27).

Un objet oublié depuis quelque temps reparut dans le champ de la monnaie capetingienne. Ce sont les lettres alpha et oméga. Mais elles y reparurent d'une manière singulière. Elles sont sur des rubans ou cordons suspendus, et depuis accrochés aux branches de la croix (pl. VI, 29, 30).

Sous Philippe Ier (1060), le portail fut repris par la monnaie, d'abord sans fronton. Depuis Louis IX, orné de fronton, quelquefois avec sa forme triangulaire, il se répand parmi les barons. Sous Philippe le bel et sous ses successeurs, qui clôturèrent le règne des Capets, on a gravé le fronton seul, isolé du portail.

Philippe I[er] et ses deux successeurs, Louis VI et Louis VII, souffraient que leur nom fût placé sur les monnaies de quelques seigneurs clers et laïcs. Sur les mêmes monnaies, on représentait leur tête. Il paraît que ces pièces seigneuriales ont un rapport intime avec la monnaie de Bourges de Louis VII, à tête de face. Cet unique exemple d'une monnaie capétienne à tête exige des explications. Elle n'est que locale. Il est important de reconnaître particulièrement et de bien apprécier toutes les empreintes locales qui montrent des rapports plus intimes avec le type des barons; il l'est aussi de deviner et d'indiquer la raison pour laquelle plusieurs noms royaux se conjuguaient avec ceux des seigneurs.

Sous Louis VII, la monnaie d'or se multiplia. On y dressait de riches ornemens et de longues légendes; des personnes debout ou assises; des croix ornées de feuilles, de fleurs. On ornait aussi l'argent, en cantonnant la fleur de lys, ou parant la croix de lys, de feuilles, et on a recommencé à distinguer le pied de la croix.

La grande époque de la numismatique se déploie sous Louis IX. L'or et le gros d'argent prennent leur consistance et servent d'exemple à tout le monde. Leurs légendes, longues et variées, leurs cernemens avec des lys, leurs portails, leurs couronnes,

furent à peine quelque temps la propriété exclusive de la couronne. Tout le monde se saisissait avec empressement de toutes ces particularités. L'indication du lieu disparut. Il n'y a que Paris et Tours qui soient nommés, parce qu'ils ont donné leur nom aux deniers, au double parisien et tournois, et aux gros tournois.

MONNAIE DES SEIGNEURS

OU BARONS DE FRANCE.

Abordant une nouvelle question, celle des monnaies des barons de France, j'entends des plaintes de l'insuffisance des matériaux, de l'insuffisance des moyens, enfin de ce qu'on s'applique peu à parvenir à un résultat sûr et décisif. Je ne débattrai pas trop la justesse de ces plaintes, proférées par les savans et les amateurs du pays. Je dirai seulement, par occasion, qu'il est peu facile à un étranger fugitif et proscrit d'y réussir. Cependant, je tâcherai de poursuivre mon but autant que possible, aidé par les amis de la science, qui m'ont fourni des matériaux et de précieux monumens monétaires.

On s'imagine et on s'exagère peut-être trop cette insuffisance de matériaux, d'actes, de monnaies trouvées et conservées dans les collections des amateurs. Elles sont sans aucune contestation très-nombreuses pour tous ceux qui les ont à leur disposition. C'est tout ce que le dégât causé par le temps a respecté. Peut-être que le hasard procurera de nouvelles découvertes, comme il le procure pièce par pièce : mais il ne contribuera qu'à éclaircir le même terrain et à constater les mêmes circonstances, qui sont déjà l'objet de recherches; car, à très-peu d'exceptions près, on a déjà retrouvé les monnaies de tout âge, de presque tous les seigneurs clers et laïcs, desquels on était sûr, par les actes, qu'ils les avaient effectivement forgées. Certainement que le manque de la monnaie du Puy, du Périgueux, de Saintes, n'est que très-fâcheux pour les observateurs : mais l'existence des autres les console suffisamment. Ce ne sont que les possesseurs de collections nombreuses qui sont en état de profiter de toutes ces richesses des siècles reculés : aux autres scrutateurs,

il ne reste qu'à exploiter les ouvrages et les publications de ceux qui se sont occupés de la numismatique des barons.

« Les sources de notre histoire monétaire, dit M. Cartier (dans son *essai sur les monnaies chartraines*, p. 26), sont si rares et si défigurées par les copistes, nos ouvrages sur cette matière sont si imparfaits, qu'on y rencontre des difficultés à chaque pas. Les articles de l'ordonnance de 1315 sont rapportés différemment par Le Blanc, Abot de Bazingham et Duby; les recueils manuscrits des hôtels de monnaie varient également à ce sujet. »

Cette assertion n'est malheureusement que trop vraie. L'inexactitude augmente les difficultés qui peuvent provenir de l'insuffisance des sources et multiplie les erreurs dans lesquelles elle induit ceux qui s'engagent dans de pénibles recherches. Il importe beaucoup d'avoir au juste le type de chaque monnaie, et on est effrayé de l'infidélité du dessin et des gravures. On s'efforçait plutôt de restaurer les types que de les copier. On voulait dresser leur idéal, deviner la pensée primitive, et on s'écartait du caractère de l'âge. On y substituait des formes tout-à-fait modernes, et on s'écartait de l'original à l'infini. On arrondissait les inégalités du tranché, on agrandissait les figures, on exténuait leur grossièreté, on façonnait le mieux possible leur image et leur caractère. Telle lettre, finement confectionnée, ressemblait et égalait les plus belles de l'art typographique, qui, au vrai, est inconnu dans la numismatique entière, ancienne et moderne. On se souciait peu de toutes ces minuties, qui constituent l'exactitude scrupuleuse. On devenait infidèle et on trompait involontairement les lecteurs. Tel auteur dit que les traits de sa monnaie sont grossiers et la figure de sa planche est élégamment dressée. Nous avons indiqué des exemples de pareilles inexactitudes, à l'occasion des sols d'or des Mérovingiens et de leurs monétaires. On peut en voir différentes autres, en comparant les gravures de Du Cange, de Le Blanc, de Duby. Comparez les tiers de sol de Grimoald à la dissertation de Le Blanc et à son traité. Voyez Tobiesen Duby, les monnaies des abbés de Tournus, pl. XVIII. Appréciez la grossièreté de la pièce de Tonnère, chez le même, suppl. I, 6. Comparez la main de la monnaie du supplément X, 6, aux autres qui ont une dextre.

Tobiesen Duby a réuni, dans son pompeux ouvrage, presque tout ce qu'on a dit et publié avant lui sur les monnaies des barons. Il a réuni tout ce qui était beau, juste ou infidèle, pres-

que tout ce qui est parvenu à sa connaissance. Infatigable dans ses recherches, il lui a plu de se déborder sur les monnaies provenco-siciliennes, sur quelques pièces des villes impériales d'Allemagne, et il a évité les détails de la monnaie de Lorraine. Il a repoussé ce que lui présentait, sur cet objet, don Calmet, ce qu'il pouvait profiter d'Elvange, de Sivry. Il accepta toutes les planches de De Boze, et il y en ajouta grand nombre d'autres, où il accueillit les copies de pièces infidèlement publiées par les autres.

L'ouvrage de Duby a réuni la masse des connaissances de la numismatique des barons de France. Mais on y voit que toutes les observations qu'on faisait, furent faites partiellement. Les publications de Grappin, de S. Vincent, de Venuti, de Snelling, comme celles de MM. Jeuffrin, Cartier, de Saulcy, et d'autres, sont inappréciables, puisqu'ils contribuent à construire l'ensemble de la numismatique de ces siècles. Mais on devait espérer qu'un ouvrage aussi considérable, aussi complet, aussi riche en matériaux, que l'est celui de Duby, ne se bornerait pas à rassembler les connaissances dispersées, à réunir sur ses pages des détails détachés ou quelques observations jetées au hasard : mais qu'il ferait des rapprochemens de toutes ces observations, les digérerait, en tirerait des résultats généraux qui pourraient servir de règle et de premier élément dans les éclaircissemens ultérieurs des pièces nouvellement découvertes.

Je ne me flatte point de pouvoir remplir cette tâche. Cependant, exploitant l'ouvrage de Duby, je me suis appliqué principalement à ranger en ordre les dates bien déterminées, qui me paraissent indiquer quelques généralités, qui m'amusent et me procurent une distraction agréable dans les momens de loisir morne et rêveur. Je tenais à des faits contre lesquels aucune objection ne se présentait, et je repoussais toutes les autres, incertaines ou indéterminées. Il fallait donc apprécier toutes les explications singulières, et, s'il se montrait quelques doutes, il était indispensable de les repousser pour le moment, et d'achever avant tout la combinaison des dates incontestables; puis il fallait combattre l'opinion de l'ancienneté trop avancée des unes, et reculer le temps de certaines autres pièces, contre l'explication acceptée. Je rendrai compte de mes déviations singulières à chaque occasion que me présentera l'analyse de l'empreinte.

Origine des monnaies des barons et leur relation avec la monnaie royale.

L'origine de la monnaie des seigneurs paraît être très-bien connue et déterminée. Ce sont les abus, les usurpations, les priviléges qui lui ont donné naissance. Par suite, les prélats et les seigneurs laïcs fabriquèrent leur monnaie, d'abord au Xe, puis aux XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles; et, quoiqu'ils aient vendu leur droit, qu'ils l'aient abandonné de bonne volonté, ou qu'ils y aient été forcés, il ne manquait point d'exemples de sa fabrication au XVe, au XVIe, et même au XVIIe siècle. Nous ne nous engagerons pas dans tout cet espace de temps. Les premiers siècles nous occupent, et c'est avec peine que nous sortirons du XIIIe, qui sera, autant que possible, le terme de nos observations.

Nous avons deux moyens de déterminer le commencement et l'origine de l'ancienneté de la monnaie des seigneurs : les actes et les monumens numismatiques. Les actes existent dans les diplômes, les priviléges, les ordonnances, les donations, les contrats, les paiemens, les annales, les chroniques, dans les documens et les ouvrages historiques. Les monumens sont les monnaies elles-mêmes, qui ont échappé au ravage du temps. De ces deux genres de sources historiques, je mets sous les yeux deux listes, l'une des priviléges accordés par les monarques aux seigneurs de battre monnaie, et une autre, de l'existence réelle de leur monnaie, par leurs pièces nominatives et d'une date constatée, qui sont actuellement connues.

Priviléges.	*Les premières pièces connues.*
Louis le débonnaire, à l'abbaye de Corbie.	942. Duc de Normandie.
833. Le même aux Bénédictins de S. Médard, de Soissons.	956. Comte de Paris.
861. Lothaire, à Ansbald, abbé de Prum, près de Trèves.	987. Comte d'Anjou.
862. Charles le chauve, à Hilduin, évêque de Cambrai.	*Prélats.*
Le même, à Arduic, évêque de Besançon.	960 ou 992. Évêque de Metz.
873. Le même, à l'abbé S. Étienne, de Dijon.	964. Archevêque de Trèves.
Louis III à l'archevêque d'Arles.	1026. de Toul.
	1033. Archevêque de Rheims.
	1046. Évêque de Verdun.
	1060. de Châlons-sur-Marne.
	1085. de Meaux.
	1122. de Lodève.

889. Odon, à Blitgaire, abbé de Tournus.
900. Charles le simple confirme à Valon, évêque d'Autun.
902. Louis d'Allemagne restitue à l'église de Trèves.
915. Charles le simple confirme à l'abbé de Tournus.
917. Le même confirme à l'abbé de S. Corneille de Compiègne.
919. Le même confirme à Robert, abbé de S. Martin de Tours.
924. Raoul donne le droit que le comte possédait, à Adelard, évêque du Puy.
931. Le même, à l'abbé de Cluni.
Louis d'outremer, à l'évêque de Rheims.
955. Lothaire confirme à Hervée, abbé de Tournus.
974. Otton II à Archambaud, évêque de Strasbourg.
995. Hugues Capet à Odilon, abbé de Cluni, pour le monastère de Souvigni.

1000. Otton III à Oftrad, abbé de S. Maximin, de Trèves.
1064. Henri IV à Udon, évêque de Toul.

1147. Conrad III à Guillaume de Champsaure, archevêque d'Embrun.
1149. Le même à Guillaume, évêque de Viviers.
1157. Frédéric I à Héraclée Montboissier, archevêque de Lyon.
1175. Le même confirme à l'abbé S. Oian de Jou.
1178. Le même à Robert, évêque de Die.

1150. de Beauvais.
de Laon.
d'Autun.
1161. de Langres.
1172. Abbé de Corbie.
1188. Evêque de Noyon.
1209. de Carcassone.
de Cahors.
1225. de Troyes.
Archevêque de Narbonne.
1243. Evêque de Cambrai.
1250. de Viviers.
1252. de Valence.
1308. de S. Paul Trois-Châteaux.
Archevêque d'Embrun.
1317. d'Arles.

Laïques.

1032. Comte de Châlons-sur-Saône.
1037. de Toulouse.
1047. de Champagne.
1051. du Mans.
de Boulogne.
1060. de Déols.
1065. de Châlons-sur-Saône, sous son propre nom.
1075. Duc de Bourgogne.
1080. Comte de Macon.
1120. de Gien.
1127. Duc de Guienne.
1130. Comte de Beziers.
1137. de Dreux.
1138. de Carcassone.
1146. de Soissons.
1147. de Ponthieu.
Sire de Bourbon.
Comte de Nevers.
1150. de Vendôme.
1165. Duc de Bretagne.
1166. Comte de Provence.
1168. de Nevers, sous son propre nom.
de Flandre, aussi.
1169. de Poitou.
1171. de Charenton.
1180. de Crépi.
1194. de Narbonne.
1206. Duc de Lorraine.
1229. Seigneur de Roquefeuil.
1227. Comte de Rouergue.
1240. d'Orange.
Seigneur d'Anduse.

1178. Le même à Bertrand le beau, comte d'Orange.

1241. Comte de Foix.
1250. De Chartres, sous son propre nom.
1253. de Châteaudun, de même.
1260. de Marche.
1272. de Montpellier.
1275. de Limoges.
1280. de Lomagne.
1288. de Ligny.
1289. de S. Paul.
1290. de Réthel.
1302. de Bar.
1307. dauphin.

On pourrait former une troisième série des monnaies locales ou seigneuriales, d'après les actes qui mentionnent leur existence. Elle nous serait de peu d'utilité. Très-souvent on n'est pas sûr si telle monnaie locale mentionnée dans l'acte était royale ou seigneuriale, du seigneur laïc ou prélat; on ne sait pas quel type elle portait. Ces notices documentales reculent quelquefois les dates fixées par les pièces connues, qui nous déterminent l'ancienneté observée; mais elles ne dépassent pas le XIIIe ni même le XIIe siècle.

En observant la première liste, je vois que ce sont les prélats qui se sont pourvus des priviléges de forger la monnaie; et ce droit était usurpé par les seigneurs laïcs; que ces priviléges paraissaient être insuffisans, puisqu'il y a une multitude de confirmations qui prouvent qu'il fallait quelquefois réinstaller le droit tombé en désuétude. Le privilége des évêques de Cambrai fut confirmé par Otton en 941, par Otton III en 991, par Henri II en 1003, par Conrad III en 1146. Le privilége de l'abbé de Tournus le fut par Charles le simple en 915, par Lothaire en 955. Il est impossible de décider si tous les priviléģiés profitaient à l'instant de leur privilége, ou s'ils en profitèrent long-temps. On ne sait pas si les usurpateurs se soutinrent dans leurs usurpations sans interruption. L'aperçu des contestations arrivées entre les privilégiés et les usurpateurs, prouvent que dans la multitude immense des privilégiés et des usurpateurs, il y en avait un nombre très-considérable qui revendiquaient continuellement ses droits, et qui, très-souvent, n'en purent jamais jouir.

On pourra commencer la deuxième série par un comte de Carcassone, qu'on suppose avoir forgé la monnaie vers 851, et qui alors même plaça son nom sur le denier. Cependant, je dois

prévenir qu'il y a des difficultés immenses qui accablent ces monnaies de Carcassone. J'aime mieux tenir aux ducs de France et de Normandie, qui offrent des exemples incontestables qu'au Xe siècle les seigneurs commençaient à fabriquer leur monnaie. Le comte d'Anjou suivit l'exemple du comte de Paris et l'imita dans le coin et les titres.

Les autres n'ont suivi leur exemple que plus tard, et bien plus tard, tant prélats que laïcs. La date du privilége de l'évêque de Cambrai remonte à l'an 862, et on ne connut guère leur monnaie nominale que vers 1243. Les archevêques d'Arles se procurèrent un privilége vers 880, et on ne connaît de pièces avec leur nom que vers 1317. L'archevêque d'Embrun, privilégié en 1147, ne paraît sur la monnaie avec son nom que vers 1307. Il est très-connu qu'un grand nombre de barons fabriquèrent leur monnaie anonyme, sans qu'ils osassent y placer leur nom. Les autres, pendant de longs intervalles, suspendaient sa fabrication.

Le nombre des monnaieries n'était pas égal à chaque époque. Sa réduction au Xe siècle est trop patente pour être mise en doute. Ce n'est pas le manque de monumens de ce temps, mais une série de monnaies mérovingienne, carlovingienne et capétienne, fabriquées à Paris, dans ses environs et dans toute la France, qui fournit des preuves. Il est important d'observer cette réduction, aussi bien que le rapport des différentes espèces et des métaux entre eux. Nous avons observé que l'or diminuait vers 700, et disparaissait presque vers 750. Le pied de la monnaie d'argent s'élevait jusqu'à la moitié du IXe siècle, et depuis recommença son abaissement. Le billon se mit en concurrence avec l'argent et prenait presque le dessus, jusque vers le milieu du XIIIe siècle.

Les révolutions sociales et de l'état influençaient infiniment le cours et la fabrication de la monnaie. Vers la fin du IXe siècle et le commencement du Xe, les ravages des Normands et les désordres intérieurs entravaient les communications commerciales et sociales, anéantissaient le crédit, paralysaient le cours de l'argent. L'activité précédente des monnaieries se ralentissait. Elles se fermaient spontanément ou elles étaient détruites par la dévastation des barbares du nord et l'arbitraire des seigneurs. Dans le peu de monnaie qui s'est conservée du Xe siècle, il ne faut pas considérer sa perte comme occasionée par le temps, mais par la

diminution réelle des espèces et des monnaieries. On rencontre assez de pièces de ce temps, mais elles ne sont que de Paris, d'Orléans, d'Etampes, de Chartres, de Tours, de Bourges, de Rouen, de Sens, de Provins, de Langres, de Lyon, de Tournus, de Cologne, de Marsal, et d'autres lieux de la Lorraine, qui se détachait à l'Allemagne. Supposons le double et le triple de cette liste, en y comprenant Marseille, Bordeaux, Arles, Châlons, et nous aurons le tableau de la diminution de la centaine de l'ancien nombre. Je ne doute pas qu'au Xe siècle, à peine le tiers des anciennes monnaieries était active. Ni les priviléges, ni les usurpations, ne profitaient. Le triste état des choses ne leur permettait guère de jouir de leur droit. Il ne leur resta pour le futur que le souvenir de ce qu'ils croyaient préalablement gagner et acquérir. C'étaient les sources de toutes leurs contestations.

L'abaissement de l'espèce humaine arrivait alors à son comble et touchait à sa crise, qui, à la fin du Xe siècle, provoqua le genre humain à sa renaissance. Alors tout était animé, les communications sociales reprenaient leur vie et leur activité, le besoin des espèces se fit sentir, et si l'abaissement de l'argent allait son train, le nombre du billon montait, et les monnaieries, reprenant leurs forces, augmentaient en nombre. Mais ce n'était pas la couronne qui pouvait répondre au besoin de l'état, c'étaient déjà les seigneurs avec leurs diplômes, et leurs droits émanés de leur ancien office défiguré, qui relevèrent les anciennes et érigèrent les nouvelles monnaieries.

Je ne parlerai point des priviléges controuvés ou faussement fabriqués, comme étaient ceux de l'abbaye de S. Oian de Jou, par lesquels Pepin et Charlemagne donnaient à cette abbaye le droit de frapper monnaie. Il suffit d'observer, que Louis le débonnaire accordait aux évêques et aux monastères la possession de monnaieries. Les successeurs multiplièrent ce genre de donations. Le but principal et unique était d'augmenter les revenus des prélats et de les enrichir du profit qu'on tirait de la fabrication de la monnaie. Beaucoup de donations ne les admettaient qu'au troisième, qu'à la moitié du gain; mais il n'en manquait pas d'autres, qui, abandonnant tout le seigneurage au prélat, l'instituaient directeur, possesseur et propriétaire de la monnaie. Mais, par cette possession, le prélat n'était point émancipé. Il était obligé de conserver le type royal, d'observer les disposi-

tions et les ordonnances, et il était sous l'inspection des hauts officiers, des ducs, des comtes. Quelquefois la confiance allait plus loin : elle délivrait le prélat de cette inspection et lui accordait le droit de faire des changemens dans la monnaie. Toutefois, il n'était propriétaire que de la monnaie royale; elle ne discontinuait pas d'être royale, autorisée par le nom du roi. Je suis intimement convaincu que tous les priviléges donnés aux évêques et aux abbés, par Louis le débonnaire, Charles le chauve et ses successeurs immédiats ne confiaient que le monnaiage royal et ne permettaient pas à ces prélats de battre nominalement une monnaie épiscopale ou abbatiale.

Ainsi, les priviléges permettaient de transporter ou d'établir les nouveaux hôtels, près de l'église cathédrale d'Amiens, dans le monastère de S. Gauchaire, à Cambrai; de S. Médard, à Soisson. Mais les pièces qu'on y fabriquait n'indiquaient que le nom royal et le nom du lieu, par celui du patron de l'église ou du couvent.

Les seigneurs laïques agissaient autrement. Ils s'appropriaient des domaines royaux, ils s'emparaient de provinces entières et y établissaient leur pouvoir héréditaire; ils se décoraient de la souveraineté, prenaient les titres royaux. Boson donne l'exemple du sacre, et sa monnaie, qu'il a frappée comme roi (879-887), est investie du titre REX (Le Blanc, p. 136). Les autres seigneurs, s'ils forgaient la monnaie, ils la frappaient comme monnaie de la couronne, qui était à leur inspection, avec le pays possédé.

En Italie, je ne sais pas si le pape était admis au profil de monnaie de Rome : mais je me suis efforcé de prouver qu'il ne la signalait point de son autorité du temps de Charlemagne. Depuis Louis le débonnaire, les papes et les évêques de Rome furent admis à l'honneur de la souveraineté. Pascal fut le premier qui y plaça son nom sur les deniers de Louis le débonnaire, depuis 817, et sur celles de Lothaire, empereur, depuis 823. Ses successeurs jouissaient du même droit. Léon V (848-855), sur les deniers du même Lothaire, marqua son nom par son monogramme. La chose étant avancée jusqu'à ce point, les successeurs de Lothaire laissèrent cette prérogative aux papes, qui partageaient ainsi également en commun avec le souverain, le droit de battre monnaie.

Mais on ne saurait indiquer d'autres exemples des prélats,

jouissant de la même prérogative avant cette crise mémorable, qui décida la dissolution de l'empire et l'organisation définitive du féodalisme.

Peut-être qu'en France les prélats cherchèrent le moyen d'imiter ces exemples. Mais Charles le simple, confirmant, en 915, le droit de la monnaie aux abbés de Tournus, voulut que son nom royal y fût inscrit. On connaît une monnaie de l'abbé privilégié, laquelle porte effectivement le nom royal de Lothaire, mais elle nous offre le premier exemple de la monnaie autorisée, par le privilégié à l'instar de la monnaie de Rome.

Hervée III demanda, en 955, au roi Lothaire, la confirmation des priviléges et en forgeant le denier marqué du nom du saint patron du couvent S. Philibert, autorisé du nom royal et de son monogramme abbatial. Cette pratique inouïe, faite à l'exemple, il y a cent ans, de l'évêque de Rome, était mise par l'abbé sous la sauve-garde d'une expression singulière, qui était enjointe à sa légende ✠ LOTARIIREGISPNSNE (Per.Nis.Sio.NE) *Lotarii regis permissione.* Elle démontre assez clairement qu'on ne frappait alors que la monnaie royale, et qu'il fallait une permission particulière pour y introduire les marques distinctives et l'autorisation du seigneur possesseur de la monnaie.

Mais en même temps plusieurs des plus puissans seigneurs laïques, tranchèrent d'un coup toute la dépendance apparente de leur monnaie à la couronne. Hugues, duc de France et comte de Paris, qui, possesseur de la capitale, se mettait au premier parmi les seigneurs, et qui depuis réunit sur sa tête la couronne royale avec les usurpations seigneurales, frappait avant 987, la monnaie des ducs de France. Ces pièces furent dépourvues du nom royal; elles n'eurent que le nom du duc Hugo et son monogramme (*voyez* la planche VIII). Il paraît que Foulques Nerra, comte d'Anjou (987-1040), l'imita certainement lorsque Hugues, devenu roi, était forcé à faire des concessions à ses vassaux pour se raffermir sur son trône usurpé. La pièce est en possession de M. Cartier, à Amboise. (*Voyez* notre pl. VIII, nº 2).

Richard, duc de Normandie, qui, en qualité d'étranger et souverain conquérant, savait se faire distinguer des autres seigneurs, fut un des premiers qui, avant 996, forgea la monnaie, qui repoussa de ses deniers le nom royal, et y plaça le sien (Tobiesen Duby, t. I, pl. LXIX, nº 11). Ses successeurs suivirent son exemple, sans interruption (Duby, nºs 10, 2, 4, 3, 5, 1, 7, 8, 9).

On ne peut pas douter que les rois d'Arles ou de Bourgogne frappèrent leur propre monnaie, à l'exemple de Boson (pl. V, 5). Il nous reste une pièce de Rodolphe III, fabriquée à Lyon (993-1036) (Le Blanc, p. 145, n° 5; *voyez* notre pl. VII,). La puissance du seigneur-roi paraissait réprimer les autres fabrications de monnaie dans les états des Bourguignons. C'est pourquoi l'on ne connaît pas de monnaie des seigneurs subalternes de ce pays-là, et que cent ans après, à l'occupation du royaume d'Arles par les empereurs d'Allemagne, on voit un nombre très-considérable de priviléges, donations et permissions de forger la monnaie, délivrés également aux laïques et aux clercs par les empereurs Conrad III et Frédéric I, et depuis par Frédéric II.

En France elle-même, le contact des priviléges ou du droit exprimé par les diplômes, avec le droit acquis pour l'héritage de l'ancien office des comtes, fit naître des rixes perpétuelles. Les privilégiés se croyaient maîtres de la monnaierie locale, par suite de donations, les comtes usurpateurs par suite de leur office. Les uns et les autres respectaient leurs prétentions réciproques. Nous en citerons des exemples, qu'on rencontre de bonne heure.

Le roi Raoul, en 924, accordant le privilége à l'évêque du Puy, lui donne la monnaie qui appartenait au comte, et il le fait avec le consentement du comte. La même clause est répétée dans le privilége du roi Lothaire, donné en 955, au même évêque du Puy. En 1047, c'est le comte de Saintes lui-même qui céda le droit qu'il avait de battre monnaie dans l'étendue de l'évêché de Saintes, avec tous les émolumens qu'il retirait de cette monnaie, aux abbesses de Ste.-Marie de Saintes. Ce n'est qu'en 1069 que l'évêque de Toul fut délivré de l'inspection du comte. De leur côté, les priviléges ôtaient le libre exercice du monnaiage aux comtes. Partout ces différens droits s'entrechoquaient, participant à la fabrication des espèces.

Là où les priviléges n'existaient pas, où ils n'étaient pas trop étendus, les seigneurs n'éprouvaient pas d'entraves. Il paraît que le duc de Normandie était maître de réformer ses établissemens de monnaies; qu'il a fermé tous les anciens hôtels, à Coutance, à Bayeux, à Lisieux, à Courtison, et qu'il n'a conservé qu'une monnaierie à Rouen.

Le roi de France réduisit aussi le nombre de monnaieries dans son île de France, et les arrangea selon son bon plaisir.

Les évêques de Lorraine et de la France rhénane furent les

premiers qui se délivrèrent de l'influence des comtes. Peut-être que leurs voisins, les archevêques de Reims, de Cambray, l'évêque de Meaux, réussirent. Mais ils n'en fut pas ainsi avec les autres. Le conflit mutuel réunissait partout les droits séculiers aux prétentions ecclésiastiques, et nourrissait une collision quelquefois trop animée.

L'évêque d'Autun avait des contestations avec son comte dès l'an 900. Les prétentions de Gérard de Gordon, évêque de Périgueux, occasionaient de grands démêlés au comte, au sujet de la monnaie que le comte Helie, avait fait fabriquer et qu'on nommait helienne. Le prélat, ayant défendu de donner cours à ces espèces, le comte Aldebert prit les armes pour empêcher l'effet de cette défense. La guerre continua jusqu'à la mort de l'évêque, en 1059. L'archevêque de Besançon prétendait posséder un droit exclusif; il empêcha par les censures ecclésiastiques, et même par la voie des armes, que les hauts barons du comté de Bourgogne y fissent battre monnaie à leur coin, nommément aux comtes de Châlons, de Vienne, de Macon, et même au comte de Bourgogne ou de Franche-Comté.

On s'arrangeait et puis on observait les conditions convenues. L'évêque du Puy, par un accord avec le comte, en 1173, a eu la moitié de la monnaie. L'évêque d'Agen s'arrangea de même avec son comte; l'évêque de Cahors avec la ville, et son consul ou comte de la ville. On ne distingue point la monnaie des comtes de celle des évêques d'Auxerre. L'archevêque de Bordeaux possédait le tiers de la monnaie des ducs d'Aquitaine. L'évêque d'Albi le tiers de la monnaie de Châteauneuf de Bonafos, du comte de Toulouse. L'abbé S. Benigne, à Dijon, disposait de la monnaie des ducs de Bourgogne. On connaît les arrangemens de l'archevêque de Narbonne avec le vicomte, du prieur de Souvigny avec le sire de Bourbon.

Le conflit des autorités était très-multiplié, et l'impression de la monnaie s'en ressentait. Les barons relevaient comme vassaux de leurs seigneurs supérieurs. Les comtes, les ducs, les évêques, les sires et tous les seigneurs, en même temps, souverains et vassaux, avaient des redevances mutuelles que leurs possessions féodales leur imposaient et qui pesaient sur leurs monnaieries. Le seigneur vicomte de Carcassone ne savait de qui il devait relever, du comté de Toulouse ou de Barcelone. Tous les vassaux de l'Aquitaine étaient en butte aux aggressions des

ducs de Guyenne et des comtes de Toulouse. Le comte d'Anjou soutenait ses droits sur le Maine. Les droits des comtes de Champagne et des ducs de Bourgogne se croisaient. Tout cela disposait de l'empreinte de la monnaie. Il faut y ajouter les nantissemens de la monnaie, les conventions particulières et passagères. On voit un seigneur extérieur battre monnaie à Dreux. Il n'y avait que très-peu de seigneurs qui fussent en état de disposer de leur monnaie et de leurs hôtels de monnaie, sans la participation des privilégiés ou de leurs suzerains. Les privilégiés étaient les prélats; ils cherchaient toutes les occasions de mettre leur droit en évidence : ils le soutenaient par leurs chartes, diplômes, actes, et différens signes et marques distinctives. Le type de la monnaie s'en ressentait.

Nous avons observé que depuis que les seigneurs, qui s'emparaient de la royauté ou qui usurpaient la royauté dans leurs provinces respectives, s'appropriaient l'usage du monogramme dans leur monnaie : les rois aimèrent mieux ne plus l'employer dans la leur. La politique de la troisième race cherchait encore plus à séparer les espèces des barons de celles de la couronne, et à les tenir différentes, même par leur type.

Les privilégiés y coopérèrent sans le vouloir. Ils n'osaient pas trop outrepasser les termes de leurs priviléges; mais ils tâchèrent de maintenir les comtes en échec. Ils ne plaçaient pas leur nom sur la monnaie, comme le faisaient les comtes d'Anjou, de Toulouse, de Champagne, de Mâcon, les ducs de Normandie, de Guyenne, de Bourgogne et quelques autres : mais ils y mettaient leurs marques, qui donnaient à la monnaie une physionomie singulière, toute différente de la monnaie royale. Là c'était le prélat autorisé à avoir sa propre monnaie, et il la fabriquait à son propre type; autre part, c'était le comte qui exerçait la fabrication, mais il était obligé de conserver les signes des évêques, qui participaient à la possession du monnayage. C'est ainsi que la monnaie des barons se sépara de celle du roi et prit une autre physionomie.

La multitude d'hôtels de monnaie du temps des Carlovingiens était de l'intérêt local. On érigeait des hôtels pour la commodité du lieu. Plus les communications devinrent difficiles et l'activité locale animée, plus la monnaie locale devenait utile et nécessaire aux lieux respectifs. Elle devait aider le commerce, et subvenir au besoin du moment. Du temps des Carlovingiens, leur

fabrication royale et uniforme faisait que la monnaie locale avait son cours dans tout l'empire et était en même temps monnaie de l'état. Mais il n'en était pas ainsi de celle des barons. Partout où les prélats et les barons laïcs s'emparèrent de la monnaierie, les hôtels de la couronne disparurent; et, avec le temps, la monnaie seigneuriale remplaça partout la monnaie de la couronne. Cette monnaie, n'ayant plus le caractère de l'état, fut un objet de propriété particulière et ne fournit que les espèces locales. Souvent ces espèces n'avaient d'autre cours que dans leur comtat. Les autres avaient quelquefois assez de crédit pour être acceptées dans les pays environnans. Les rois tâchaient de soutenir le caractère public de leur monnaie : elle était considérée comme monnaie de l'état, et elle avait cours partout. C'est ainsi qu'à chaque occasion, la distinction et la séparation des espèces des barons d'avec celles de la couronne, était fortement prononcée.

A l'exemple des ducs de France et de Normandie, différens comtes : d'Anjou, de Toulouse, de Champagne, de Boulogne; les ducs de Bourgogne, et quelques autres, dans le XIe siècle, plaçaient leur nom sur leur monnaie particulière. Le nombre des imitateurs augmentait chaque jour. Ils étaient, à certains égards, affranchis et autorisés à le faire par leurs seigneurs, desquels ils relevaient. A la fin du XIe siècle et dans le XIIe, on remarque au nombre de ces imitateurs plusieurs prélats. Il est parvenu à notre connaissance des pièces des évêques de Meaux, de Beauvais, de Laon, de Noyon, des abbés de Corbie, qui sont marquées de leurs noms personnels. On connaît des monnaies plus anciennes des évêques et des archevêques de la Lorraine et de la France rhénane : mais alors ils n'appartenaient plus à la France gauloise; ils suivirent d'autres routes, que leur traçait l'état politique de l'Allemagne.

Dans cette apparition de noms privilégiés sur la monnaie seigneuriale, il parut une singularité qui montre une sorte de tendance à conserver des relations intimes entre les espèces des seigneurs et celles de la couronne; ou bien elle prouve les droits de la couronne, long-temps observés avec plus de respect dans certaines contrées de la France. Il nous est resté des pièces mixtes semi-royales : d'abord une pièce anonyme du comte de Châlons-sur-Saône, qui la forgea sous le nom du roi Henri, entre 1027 et 1032; depuis, sous les trois règnes consécutifs de Philippe Ier, de Louis VI le gros, et de Louis VII le jeune, le nombre

des pièces semi-royales se manifesta d'une manière plus patente.

Vers le milieu du XII[e] siècle, plusieurs évêques, émancipés du vasselage de leurs seigneurs, entrèrent sous la suzeraineté immédiate de la couronne et occupèrent la place des pairs. Tels furent les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons-sur-Marne et de Noyon, qui assistèrent, en 1179, au sacre de Philippe-Auguste. C'est précisément de leur nombre que sortirent ceux qui forgèrent la monnaie mixte semi-royale. On connaît même, du temps des trois règnes ci-devant indiqués, les pièces de l'évêque de Châlons-sur-Marne (1060-1065) et de celui de Laon (1158-1174), sur lesquelles le nom royal fut placé à l'opposite de celui de l'évêque. Les autres n'offrent que le nom des rois. Le comte de Mâcon, entre 1080 et 1102, mettait le nom du roi Philippe. Le même comte de Mâcon, entre 1108 et 1137, le sire de Bourbon, entre 1147 et 1172, l'évêque de Laon, entre 1137 et 1174, et de Langres, entre 1161 et 1179, marquaient celui de Louis VII le jeune. Il y en a encore d'autres : du comte de Nevers (1159-1168), de l'évêque d'Autun (1148-1170), qui portent le nom du roi Louis, et peut-être en découvrira-t-on encore plus d'exemples. On ne peut pas nier que c'était une faveur accordée à certaines personnes qui respectaient l'autorité monarchique, mais profitaient de la bienveillance de la couronne pour donner de la valeur à la monnaie qu'elles s'appropriaient.

Analysant scrupuleusement le coin de ce siècle, on peut soupçonner plusieurs autres espèces d'être chargées de marques qui indiquent la concurrence des droits locaux avec ceux de couronne. Telles sont les pièces frappées à Bourges, vers 1110, à Château-Laudon, à Édante (Le Blanc, p. 164, n° 7; 164, n° 8, 11), à Étampes. Mais toutes ces pièces ne dépassaient point les trois règnes indiqués. On voit cependant cet exemple de monnaie semi-royale se renouveler sous Louis X (1314-1317), chez les évêques du Mans et de Laon. C'était une innovation. La politique de la couronne ne pouvait trop long-temps souffrir ce renouvellement du mélange : elle le supprima; elle s'efforçait au contraire à tenir une séparation décidée.

Cependant, il ne manquait point de seigneurs qui, de leur côté, escamotaient les manières de la couronne et imitaient le coin royal. C'est ainsi qu'ils se sont approprié, comme nous l'avons déjà remarqué, le monogramme pour toujours, et le *gra-*

tia dei pour le moment. Dès que la troisième race reprit de rechef l'alpha et l'oméga, et les suspendit sur les branches de la croix, plusieurs seigneurs s'empressèrent de faire de même. Ils imitèrent la forme de la croix, façonnèrent le portail, la couronne, en manière des coins royaux; prirent désormais généralement la formule *gratia dei;* accueillirent la fleur de lys. Il ne manquait pas de seigneurs qui, en abandonnant leur type approché de celui de la couronne, fabriquaient clandestinement la monnaie au coin royal.

Ces abus étaient poursuivis par la couronne et donnaient occasion à des plaintes et à des rixes. Comme la monnaie des barons était locale, son coin l'était de même. Les hôtels de monnaie dépendant quelquefois de plusieurs seigneurs laïcs et ecclésiastiques, usurpateurs, privilégiés et donateurs, il fallait des autorisations différentes pour changer leur type. La couronne elle-même respectait un instant son usage lorsqu'elle achetait ou s'emparait de monnaieries locales. Je crois que la monnaie de Sens, de Bourges, d'Édanté, dont j'ai fait mention aux semi-royales, celle de Tours, de Déols, de Saint-Omer, d'Arras, en sont des preuves évidentes. Mais après ces premières épreuves, la couronne revenait au coin généralement employé par elle à Paris et autre part.

Il existait une distinction plus remarquable, qui éloignait les espèces particulières de celles de la couronne, c'était leur valeur et la différence du pied. Au XIIe et au XIIIe siècle, les barons fabriquaient plutôt le billon que la vraie monnaie blanche. La couronne s'empressait de distinguer le genre d'espèces fabriquées et défendait aux barons de battre la monnaie blanche, s'ils n'étaient pas en possession de la forger. Elle ne força pas les seigneurs à mettre leur monnaie sur le pied de la sienne; mais elle détermina le poids de chacune et voulut tenir stationnaires le coin et la valeur de chacune respectivement.

Tous ces rapports de la monnaie des barons avec la monnaie royale démontrent que ni les privilégiés ni les usurpateurs n'oubliaient l'origine de leur droit, et qu'ils conservèrent l'idée de la révocabilité et de la réversibilité de la couronne. Ils n'osèrent contester le droit que la couronne manifestait à chaque occasion, et ils se montraient assez dociles aux dispositions royales.

Louis VIII, vers 1224, obligea les seigneurs qui voudraient refondre leur monnaie, d'en avertir le roi quatre mois aupara-

vant. Le billon était presque partout une monnaie locale, qui ne dépassait guère les limites étroites de la seigneurie. Louis VIII, en 1226, ordonne que la monnaie des barons qui frappaient la blanche, n'aurait cours qu'en leurs propres terres, et que la sienne, celle de la couronne, serait reçue partout. Cette prohibition de la monnaie blanche des barons ne pouvait avoir son exécution générale; mais l'autre, qui obligea d'accepter partout les espèces de l'état, soutenait leur cours.

Louis IX enchérit sur l'ordonnance de son prédécesseur. Il ordonna formellement que non-seulement sa monnaie serait reçue dans toutes les parties du royaume, mais il défendit expressément aux barons qui n'avaient point droit de battre monnaie, de jamais se servir d'autres espèces que des siennes. Il défendit encore de fabriquer de la monnaie semblable à la sienne, et il exigea de ceux à qui il voulait encore laisser ce droit, qu'ils eussent soin de distinguer leur monnaie par une différence très-marquée, tant sur la croix que sur la pile.

Je crois que toutes nos observations antérieures sur les relations qui existaient entre la monnaie des seigneurs du XIe et du XIIe siècle avec la monnaie royale, sont d'accord avec ce qui est dit par l'ordonnance de 1262, de ses rapports au XIIIe siècle. Nous ne nous enfoncerons plus dans le XIIIe et le XIVe siècle. Nous ne répéterons le contenu des ordonnances de Philippe le hardi (1273, 1275), de Philippe le bel (1289, 1294, 1305, 1308, 1313), de Louis le hutin (1315, 1316), par lesquelles ces rois étendaient plus efficacement leur autorité et leur pouvoir en fait de monnaie; par lesquelles ils entravaient la dépravation de la monnaie, ils paralysèrent la fabrication des seigneurs, ils restreignirent les limites de leur action. Ils forcèrent plusieurs à fermer leurs monnaieries, à vendre leurs droits. Mais avec plusieurs, plus puissans et plus circonspects, ils ne purent sitôt atteindre leur but. La monnaie blanche et forte, qui parut sous le nom de gros, était imitée par les seigneurs : elle ressemblait au gros de la couronne dans toute sa forme. Toutes les inscriptions, tous les ornemens du type, que la couronne introduisit sur ses espèces d'or et d'argent, furent accueillies avec empressement par les seigneurs. L'invasion des Anglais contribua beaucoup à soutenir et à ranimer l'activité monétaire des seigneurs qui profitaient de la pénurie de la couronne et de l'affaiblissement de ses espèces.

Variété et différence du type de la monnaie seigneuriale comparée et distinguée.

La plus simple observation ne peut que mettre en évidence la dissemblance du type que les différentes époques s'appropriaient. Le type mérovingien (550-750), peuplé de têtes, fut remplacé par celui des Carlovingiens (750-986 — 236), qui se réduisit au monogramme et à la croix. Depuis, sous les Capets, apparut le type des barons, riche en variétés locales, qui, tenant à la croix, ornaient son autre champ de têtes, de monogrammes, de dextres, de temples et de portails, de crosses, de mains bénissantes et de différentes figures bizarres, dont on s'efforce à deviner la signification et la figure.

Par sa variété même, le type seigneurial différait infiniment du royal des Capets. Mais il faut encore observer les différences très-prononcées du type des prélats de celui des seigneurs séculiers. Le type des prélats est plus dépourvu de leurs noms que celui des laïcs : mais il est distingué par les marques de leur dignité, la crosse et la mître épiscopale ou abbatiale. Et si l'on remarque quelque part, sur les espèces des barons séculiers, une crosse, il faut présumer qu'un prélat avait le droit d'y empreindre son autorité.

Ils figuraient quelquefois la main de la providence ou la leur, comme le faisait l'évêque de Meaux. Ce n'est que le seul seigneur Bourbon qui employait la main du prieur de Souvigny.

Les prélats signalaient le lieu de leurs hôtels de monnaie par les noms des saints patrons et protecteurs de leurs cathédrales, de leurs monastères, et les têtes de ces saints furent figurées. Chez les laïcs, on ne voit que les comtes Vermandois qui marquaient leur monnaie de l'image de saint Quentin, puisque la ville même portait le nom de ce saint.

Les prélats plaçaient des têtes de saints et souvent leurs propres têtes. Chez les laïcs, on ne voit que le comte de Guingamp qui s'efforçait à représenter la sienne (pl. IX, 34), et le seigneur de Sancerre, qui imprimait la tête de Jules-César, SACRVM CESARIS *caput* IVLVS CESAR (pl. VIII, 26). Le duc de Normandie, devenu roi d'Angleterre, forgea des pièces à sa tête. La Provence donna, depuis, le mouvement aux têtes.

Ainsi les prélats ont eu leur type distinctif et leurs propres marques, qu'ils appliquaient souvent au type des laïcs pour signaler leurs droits à la monnaie. Voir leur crosse, leur tête et leur main sur la monnaie de Bourbon, de Nevers, de Charenton, de Cahors, de Toulouse, de Carcassone, de Narbonne, de Beziers, de Chartres et d'autres.

Nous voulons observer une autre distinction du type, qui se groupe au nord, autour de l'île de France et au sud; elle se concentre dans la Guienne et le Languedoc. Le même rayon, que nous avons autrefois tracé à partir de Tournay sur la carte carlovingienne, sépare cette distinction. (Voyez notre carte numismatique, pl. VII).

Au nord, vous voyez le monogramme très-répandu : dans l'Anjou, au Mans, à Beauvais, à Gien, dans la Champagne. Au midi de la France, on ne connaît qu'un monogramme, transporté très-tard par les comtes d'Anjou en Provence, et les autres, à Lectour, ne parurent que vers le XIV[e] siècle. Un seul, enfin, plus ancien, à Vienne, dont on ne connaît guère la signification.

Au nord, on suspendait l'alpha et l'oméga aux branches de la croix. Au midi, on ne les rencontre guère. Et si on les voit sur la monnaie des évêques de Grenoble, elles sont librement cantonnées. A Bordeaux, elles remplacent quelquefois les deux bras de la croix éparpillée.

Le type du nord offre très-souvent le temple : en Normandie, à Dreux, à Soissons, à Tours et dans les provinces qui retombent à l'Allemagne. A Besançon, c'est la NIGRA PORTA de la ville d'or CHRYSOPOLIS qui figurait sur l'argent. Au midi de la France on ne voit aucun bâtiment, jusqu'à ce que le portail, réinstallé au XIII[e] siècle, devînt un ornement très-en usage.

Au nord de la France, la séparation de la monnaie des prélats et des laïcs est fortement prononcée par le type. Il paraît que d'un côté la plupart des laïcs délivrèrent leur type de la servilité sacerdotale; de l'autre côté, les prélats de Corbie, de Meaux, de Laon, de Rheims, de Châlons, de Langres, et autres, s'emparèrent pleinement de la jouissance de leurs priviléges. Au midi de la France il n'en était pas ainsi. En Aquitaine et en Languedoc, le type séculier se ressentait de la concurrence des autorités séculières et sacerdotales. C'est aussi au midi de la France qu'on voit la monnaie ecclésiastique plus précisément caracté-

risée; qu'on y voit plus de têtes prélatales, plus d'images de saints, plus de leur patronage.

C'est au nord, dans le rayon, que les espèces des barons tenaient plus au coin royal; c'est aussi au nord qu'on connaît la monnaie mixte, semi-royale, inconnue à l'extérieur méridional du rayon. Au sud, c'est le simulacre d'une croix éparpillée qui possède la pile et fait oublier tous les rapprochemens au type royal.

Au reste, le type du nord est bien plus varié, par différentes marques et figures. L'étoile à six ou à cinq cornes, de Déols ou de Châteauroux, le peigne de Champagne, la bannière chartraine, avec les monogrammes, le temple, le vaisseau, et les autres particularités, composent des variétés locales qui se distinguent entre elles. Au midi de la France, à l'exception de Marseille, de Valence, de Bellay et de S.-Gilles, où les comtes de Toulouse fabriquaient certaines espèces, on ne voit que le type épiscopal, ou bien le type qui se réduit à un bris de la croix, dont les quatre branches sont séparées sous différentes formes, et quelquefois elles ne consistent que dans quelques lettres isolées, ou de la crosse sacerdotale, qui en tout composent un simulacre de la croix.

Lorsqu'on considère la localité du type, il est indispensable de séparer plusieurs parties de l'ancienne Gaule et de restreindre les limites de la moitié septentrionale et de celle du midi. La Lorraine se sépara de bonne heure de la France et suivit avec sa monnaie le système de l'empire en Allemagne. La plus grande partie de la Belgique fut aussi attachée à l'empire, et la Flandre n'épousait pas trop les variétés de la France; elle semblait, avec le reste de la Belgique, retarder son système monétaire.

De même, le royaume d'Arles, ou la Provence et le Dauphiné, unis à l'empire, firent aussi des pas tardifs dans leur monnaie, et ne suivirent pas au juste le type de l'Aquitaine et du Languedoc. C'est ici qu'on voit le plus grand nombre de prélats qui frappaient leur monnaie. C'est ici que figurent les titres des saints et des prélats mitrés, et la désignation des lieux par le nom des saints. Tout le pays entre le Rhône et les Alpes, paraît approcher son type de celui d'Italie.

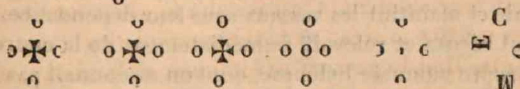
Origine et explication des différens signes du type local de la monnaie des barons de France; difficultés et incertitudes

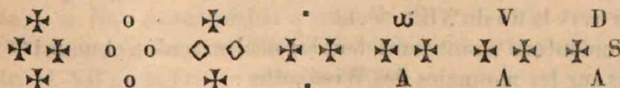
Les espèces des seigneurs suivirent les espèces des Carlovingiens; mais elles parurent bientôt si différentes des précédentes, si dissemblables, qu'on n'y peut remarquer que les croix, généralement conservées, et le monogramme avec le temple, sur quelques-unes. C'est le seul rapprochement qui indique le premier berceau de la monnaie des barons, et elle a pris ces seules empreintes de la monnaie précédente.

Il n'est pas moins curieux de connaître l'origine de toutes les autres variétés locales. Sont-elles le produit d'une invention toute nouvelle, ou une reproduction des manières anciennes? Sont-elles d'invention originelle, ou l'imitation des autres? La comparaison et les rapprochemens faits avec les autres, voisines et antérieures, offrent des observations singulières. Pour y parvenir, nous voulons parcourir les particularités locales qui se groupent dans certaines limites et sont occasionées par des circonstances bien différentes.

Les figures cruciformes.

Le type était depuis long-temps composé de la pile et de la croix. D'un côté de la monnaie la croix occupait le champ de règle. De l'autre côté différent usage, et les dispositions variées, plaçaient toutes sortes d'images. Mais le type méridional de la France paraît très-long-temps bien pauvre dans l'invention. Le plus souvent on n'y voit qu'une espèce de bris de la croix, dont les quatre branches sont séparées, et sous différentes formes, composent une figure cruciforme.





Observez les pièces de la Marche, d'Angoulême, de Bordeaux ou de Guienne, de Toulouse, de Narbonne, de Turenne, de Cahors, de Rodez, de Maguelone, de Beziers; enfin, quelques-unes de Tournus, de Mâcon, de Bourgogne et de Provence, et vous y verrez des exemples multipliés. Dans la France septentrionale, c'est à Abbeville, ou peut-être autre part, par quelque exception singulière, que l'on rencontre quelque chose de semblable.

Cette universalité du même type en Aquitaine peut provenir de l'unité seigneuriale qui étendait ses droits sur différens vasselages. Le duc d'Aquitaine et de Poitiers obtint d'abord, en 845, le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge et la Guienne; puis il s'empara de la Gascogne en 1070; il prétendait avoir droit sur toute l'Aquitaine et combattait les prétentions du comte de Toulouse. L'Auvergne et le Velay furent confiés aux vicomtes par le comte de Poitou, et depuis revinrent sous la dépendance de Guienne. L'évêque d'Agen, avec sa monnaie, dépendait des ducs de Guienne. Limoges, les Marches, Turenne, relevaient des ducs de Guienne. Si la Saintonge et l'Angoumois se séparent, ils rentrent dans le système aquitanique. La monnaie d'Angoulême ne paraît qu'après l'occupation de ce comté par les comtes de la Marche.

Le comte de Toulouse, qui possédait la capitale du royaume d'Aquitaine, voulait aussi étendre son autorité sur toute cette province. Il l'avait sur une partie du Languedoc, sur Narbonne, et jusqu'en Provence. Il se mit en possession du duché d'Aquitaine et du comté de Poitiers (932-950), avant que la monnaie seigneuriale fût établie. Mais cette occupation n'était que très-éphémère. Ses successeurs ne possédaient plus la Guienne; mais Raymond de S. Gilles réunit, vers 1088, l'ancienne étendue, c'est-à-dire Rouergue et Querci. Les relations fréquentes entre Toulouse et le duché existaient, et leur prétention de posséder tout le royaume d'Aquitaine, introduisit partout le même type de monnaie et maintint les vassaux sous leur dépendance. Le Périgord seul résista et relevait immédiatement de la couronne. Il avait sa propre monnaie hélienne, dont on ne connaît pas le type, qui peut-être parut aussi sur la monnaie connue, forgée à Lectour vers la fin du XIII[e] siècle.

Remontons maintenant dans les siècles reculés, et nous trouverons sur les monnaies des Wissigoths :

P O T M
S I A T✠D Ↄ O ▻ E✠R
L E Ꮁ A

les mêmes manières employées avec différentes lettres, et cela depuis plus de trois siècles. Il n'y a pas de doute qu'à cette manière ils frappaient leur monnaie en Septimanie, qui fut depuis le Languedoc. Les deux siècles de la domination carlovingienne paraissaient supprimer cet usage. Mais il montra un symptôme de vie sous d'autres formes, à Narbonne, à Avignon, à Arzes, à Rennes. On y écartelait la surface de la monnaie pour y placer les lettres :

N | R A | R A | VI R | E
B | O D | IS NI | O D | S

A Toulouse, on signalait le nom de Charles par les quatre lettres C A R L

et à Metulle, les deux marteaux, le poinçon et la matrice, sont arrangées en croix

Ces exemples ne reparaissaient que par exceptions extralégales : les règles prescrites forçaient à une autre empreinte. Il est donc très-naturel qu'au moment où la monnaie locale se délivrait de dispositions forcées, elle revenait à ses anciennes manières. Toute l'Aquitaine, d'abord sans employer les lettres, dresse dans le champ de la pile une espèce de croix dismembrée. Les ducs qui la fabriquaient à Bordeaux, et les comtes qui la forgeaient à Toulouse, ennemis entre eux, firent renaître également l'ancienne manière pour empreindre sur leur monnaie même leurs prétentions à l'Aquitaine.

On attache quelquefois tant de prix aux petites habitudes, qu'on les reprend avec envie lorsque l'occasion s'en présente. A Grenoble, on reprit l'ancienne manière d'écarteler la surface de la monnaie pour y cantonner les lettres A. ꟺ. D. S. A Lectour, au XIVe siècle, les Armagnac arrangèrent de la même façon leur coin :

A | ꟺ S | P A | P
D | S D | D Ꞁ | ⊟

Tout cela prouve que le type des régions méridionales de la France se tint dissemblable à celui de l'intérieur du rayon, et qu'il tirait sa naissance obscure des habitudes surannées (voyez notre pl. VII de la France numismatique).

Différentes lettres isolées dans le champ; alpha et oméga.

De tout temps la numismatique tortura les scrutateurs par ces lettres isolées, qu'elle présente dans le champ. Sur les sols des Mérovingiens, elles désignaient le nom du lieu ou du roi, et ses titres. Chez les Wissigoths, le lieu était désigné de cette façon. Les deniers des premiers Carlovingiens indiquaient de cette manière le lieu et le titre royal. Puis elles disparurent et ne reparurent que sur la monnaie des barons. Dans le même temps, elles n'étaient point inconnues en Allemagne et en Italie, où souvent elles composent une croix. Ce sont encore les noms de l'empereur, du lieu, ou enfin les dernières lettres, qui finissent son dernier mot, qu'on voit dans le champ des espèces italiques.

En France, la monnaie des barons offre plus de variétés et demande d'autres explications. Nous voulons en indiquer plusieurs.

La monnaie de Carcassone, chez Tobiesen Duby, offre la légende CARCASONACI, et dans le champ les trois lettres VET, qui ne sont que les dernières qui terminent la légende, *Cascana ci*VET *civitas*.

La monnaie de Hugues II, duc de Bourgogne (1102-1142), de Conan le gros, duc de Bretagne (1112-1148) (elle est de la collection de M. Norblin, pl. XVII, 10) offre trois lettres, qui n'expriment que le titre *dux*. Une pièce de Guillaume, comte de Forcalquière, en Provence, présente les quatre lettres du *comes*.

V
D X

C
ш O,
M

La monnaie de Centul IV, comte de Bearne (1058-1088), appelée de Morlas, fut nommée *moneta forcensis*, monnaie de Fourquie, de la maison seigneuriale que le comte habitait près de Morlas. On voit dans sa légende : ONOR FORCHS, *honneur de Fourquie*, ce qui veut dire autant que possesseur, maître du palais. Dans le champ de cette monnaie, M / P ✠, n'est assurément que *Morlacis Palatium*, ce qui indique que la maison Fourque est un palais de la résidence Morlas.

Presque en même temps, le comte de Toulouse, Raymond S. Gilles (1088-1105), marquait sur certaines pièces de sa monnaie ONOR SCI EGIDII *honor sancti Egidii*, par l'honneur, sa possession de la portion de S. Gilles, du diocèse de Nîmes, où les comtes faisaient quelquefois leur résidence et avaient leur monnaie à l'empreinte d'un agneau. Centul V à Bearne (1130-1134) (notre pl. IX, 30), et Alfons Jourdain, à Toulouse (1112-1140), suivirent l'exemple de leurs prédécesseurs, usant du terme d'*onor*.

La monnaie de Rennes, en Bretagne (pl. IX, 35), présente souvent dans son champ I V S M. André Jeuffrin, de Tours, fut le premier qui reconnut ces lettres, et il suppose qu'elles existent sur la pièce que Duby a gravée dans son grand ouvrage, pl. LX, 1, mais qu'elles étaient plus détériorées, méconnaissables, et par suite reproduites très-défectueusement dans son dessin. Cette observation de M. Jeuffrin est juste. Ses recherches savantes et très-précises lui ont prouvé que la pièce qu'il possède est de Conan IV, le petit (1165-1171), et il a cru deviner dans les trois lettres IV *quartuS* (voyez ses observations numismatiques à l'occasion de quelques monnaies françaises des XIe et XIIe siècles, trouvées dans la commune de Notre-Dame d'Oé, près de Tours). On ne peut pas le contester : la pièce est effectivement de Conan IV, mais je ne puis admettre l'interprétation proposée de IVS, par *quartus*.

Je n'y vois absolument que le *jus*, loi ou droit. Rennes est précisément le lieu où, sous la domination mérovingienne, le monétaire signalait son sol de *ratio fisci*. La même idée est reproduite par une autre expression *jus*. C'est le droit du comte, du duc Conan, de forger sa monnaie de Rennes, ville qu'il recouvra en 1165, et arracha des mains des usurpateurs. Je crois bien appuyer mon explication, qui ne paraît être que très-simple, par la comparaison avec une autre expression de ce genre qu'on trouve sur les pièces du seigneur de Roquefeuil, où il fait signaler ses droits par la légende LEX PRIMAM' *monetae*.

L'alpha et l'oméga furent bien acceptés par la monnaie mérovingienne. Mais ils s'y perdirent en s'accrochant à la croix, et depuis ils disparurent. La monnaie carlovingienne les évitait constamment. Ce ne fut que la capétienne qui les réhabilita dans leurs anciens droits. Ce fut vers le milieu du XIe siècle. Le comte d'An-

jou, Foulque-Nerra (987-1040), imitant la monnaie royale, inventa son monogramme; mais il n'y plaça ni l'alpha, ni l'oméga (pl. VIII, 2). Le roi Robert (997-1031) occupa le champ de la pile par les lettres de l'éternité, l'alpha et l'oméga, suspendues par des cordes ou rubans, mais non pas à la croix du champ. Le roi Henri (1031-1060) suivit son exemple (*v.* notre pl. V, 29). Il faut donc convenir que c'est le temps où d'abord la monnaie royale reprit l'usage de l'alpha et de l'oméga.

Elle les suspendit depuis aux rubans. Cette manière de figurer ces lettres fut connue en Italie. Ficoroni (*De plumbis antiquor.*. Rome, 1750, in-4°, chap. VIII, 2) nous a conservé un sceau de plomb, signalé des noms de Drudis et Rasin, qu'il prend pour le nom des Goths ou Lombards. Sur ce sceau, de chaque côté, on voit une croix aux branches desquelles sont suspendues avec des cordes, l'alpha et l'oméga. Cette façon de figurer ces deux lettres se présente sur les pièces du roi Philippe Ier (1060-1108). Les comtes de Champagne (1047-1090), d'Anjou, et les autres seigneurs, s'emparèrent de cette singulière empreinte, et la couronne jugea à propos de se désister de son invention. Les lettres de l'éternité devinrent l'héritage des seigneurs, qui les figuraient de différentes façons sur leurs espèces.

Par toute la France, les monnaies des seigneurs, tant laïcs qu'ecclésiastiques, présente les lettres de l'éternité, tantôt cantonnées ou suspendues à la croix, tantôt séparément placées et défigurées de différentes manières. Leurs figures disparaissent avec le temps; mais il en reste d'autres qui ne sont que le fruit de leur défiguration. On les voit différemment exprimées : Aω, Aω, Aω, Aω, / \ω, / \ω, Aω, Vω, et l'alpha et l'oméga sont, avec le temps, remplacés par VE, VV, AA. Souvent on les sépare, et l'alpha seul A, Λ, / \, tenait lieu des deux; ou l'oméga seul, ω, ω, ω, prenait la place des deux. C'est aussi par suite de la défiguration, que figurent isolément le V, l'/ \, ou l'E.

Toutes ces permutations sont très-fréquentes dans l'intérieur du rayon, et même on y substitue la fleur de lys, la lettre S, comme on peut le voir par les exemples sur la monnaie de Rheims, d'Orléans, d'Étampes, d'Anjou, du Mans, de Sancerre, de Tonnerre et d'autres lieux.

A Bourbon, à Nevers et à Charenton, on remarque que la croisette, l'oméga et la crosse sont réunis, ✠ ω ♀. A Toulouse, la croisette, l'alpha et la crosse ✠ A ♀. Les bras de l'alpha y sont disloqués,

fendus et séparés déjà dès le commencement du XII[e] siècle, vers 1115. Or, si l'on voit plus tard à Carcassonne I⸮I, à Beziers I+I, une crosse, placée au milieu de deux lignes, on peut conjecturer que ce sont les bras de l'alpha, accostant la crosse.

La monnaie des évêques de Grenoble présente les lettres A. ω. D. S. cantonnées. On les a voulu expliquer différemment, et y voir les évêques du milieu du XI[e] siècle, Malome ou Artaud (voy. Tobiesen Duby). Mais à mon avis, ces lettres n'indiquent qu'*Alpha* et ω *méga*, *Signum* Dei. L'alpha et l'oméga, ainsi que la croix, y sont certainement les signes de dieu.

A | ω
D | S

De même, la monnaie des comtes de Rouergues, à Rodez, offre une croisette et les trois lettres ✠ A. S. D. il est évident que la croisette et l'*Alpha* sont les *Signa* Dei. Cette explication est appuyée par la monnaie mansoire du XI[e] siècle, où les comtes entouraient la croix et les lettres de l'éternité, avec la légende *signum dei vivi* (S. D. V.). A la fin du XIII[e] siècle Hainaut, Loos, Heinsberg, Orange reproduisirent cette explication, en insérant dans leurs légendes *signum crucis*.

La monnaie de Sancerre offre les S. C. cantonnés (pl. VIII. 26). Elle était empreinte du nom de Jules César: on voudra peut-être expliquer ces deux lettres par *Signum Cesaris*, ou *Cae-Sar*. Mais il n'est pas probable qu'il y ait une semblable allusion: ces lettres ne se rapportent qu'à *Signum Crucis*.

Un S qui remplaça les lettres de l'éternel près de la croix, à Orléans, à Etampes et ailleurs, n'indique que le terme de *signum*, qui se rapporte à la croix ou au type de la monnaie marquée d'une croix.

Le temple des ducs de Normandie se défigura en quatre triangles qui composent une croix, au cœur de laquelle on voit une croisette. Cette croisette fut depuis remplacée par un S qui par sa signification *signum* se rapportait à la croix remplacée. Sur une autre monnaie de Rouen l'S est couché sous un lambel. A Senlis l'S a le même emplacement. A Etampes, à Gien il cède sa place à une croisette qui est placée sous un lambel.

Les comtes de Vendôme et de Châteaudun marquaient leur monnaie d'un S pour dire que leur figure bizare est un *signum*, signe de la monnaie (pl. VIII, 17).

On a expliqué très-ingénieusement la grande lettre S dans le champ de la monnaie semi-royale de Macon, frappée sous Philippe

par *Stephanus*, Etienne, comte de Bourgogne et de Macon qui posséda Macon (1085-1102). Mais la grande lettre ✠ losangée du revers est une croix ouverte dans son cœur, comme en sont les petites croisettes dans les légendes des pièces de Champagne à Troyes. Quant à l'S c'est le *signum*. La monnaie limitrophe de Macon, de Rodolphe (993-1032) roi de Bourgogne à Lyon (pl. VII, 1), de Thierri (1070-1115) duc de Lorraine à Diey (pl. XIX, 21), offrent dans leur champ le même S *signum*.

A Châlons-sur-Saône on se servait de la lettre B. La monnaie semi-royale du roi Henri (1027-1032), offre d'un côté une croix doublement chrismée, de l'autre une grande lettre B; l'autre frappée par le comte Hugues II (1065-1075) fut marquée de la même lettre B (pl. IX, 6). Le Blanc publia autrefois (p. 148) une monnaie fruste du roi Lothaire (954-986) à la lettre B dans le champ: je crois qu'elle est de l'atelier de Châlons-sur-Saône. Pour expliquer la signification de la lettre B il faut faire certains rapprochemens et entrer dans la pensée qui préoccupait la monnaie du siècle.

On représentait dans le voisinage de Châlons, à Besançon, à Bellay, une main, une dextre qui bénit. Le roi Philippe (1060-1108) successeur de Henri, remplaça l'ancienne expression *gratia dei rex*, par *dextra dei rex ;* sur sa monnaie frappée à Orléans, on lit *dei dextra Benedictus*. Je crois que le B de Châlons signale *benedictus*, *benedictio*, et tient lieu d'une dextre bénissante.

Sur la monnaie de Souvigny on voit cantonnés D B ce qui s'explique par *dei benedictio*, *benedictio divina* (pl. VIII, 27). Mais considérant les relations qui ont eu lieu entre les sires de Bourbon et les prieures de Souvigny, je ne contrarierai point l'allusion qu'on y voudra remarquer à *Dominus Borbon*.

Je ne saurai dire au juste si le B d'Anduse indique le nom des seigneurs Bernard, ou le mot bénédiction : mais la pièce d'Anduse qu'on voit dans Duby, ayant une croix cercelée ou nêlée, peut être antérieure à Bernard II, de 1243, et elle ne peut pas remonter jusqu'au temps de Bernard I, mort en 1024. Je n'hésiterai point à expliquer le B d'Anduse par *benedictio* et de le considérer pour le type andusien, pour la marque convenue de la monnaie andusienne.

La lettre R de la monnaie de Roquefeuil, est plutôt l'initiale de Roquefeuil, que de son seigneur Rainard de Roe, qui vivait vers 1220. Elle servit aussi pour le type roquefeuillois.

Il existe des lettres, qu'on n'espère comprendre, deviner et expliquer que par un hasard tout imprévu.

Monogramme.

Le duc de France, comte de Paris, Hugues, vers 987, marqua sa monnaie de son monogramme. Dès qu'il devint roi, il le fit disparaître de ses deniers royaux, aussi a-t-il quitté l'intitulé *gratia dei*, roi, comme il l'employait autrefois *gratia dei*, duc, comte, lorsqu'il frappait sa monnaie ducale (*voyez* pl. VIII, 1).

Il existe dans la collection de M. Cartier, une pièce du comte d'Anjou, où l'on voit un monogramme de Foulques FVLCO et la légende : *gratia dei comes* (*voyez* notre planche VIII, nº 2). Cette coïncidence de la monnaie d'Anjou et de Paris, leur grandeur, leur poids, forcent d'attribuer cette pièce à Foulques Nerra, troisième de ce nom (987-1040). Depuis, la formule *gratia dei* fut écartée de la monnaie d'Anjou, mais le monogramme de Foulques devint le signe de la monnaie angevaine. Foulques ou Goffred, GOSFREDVS, frappaient-ils leurs espèces (987-1246), toujours le monogramme foulquois y figurait. Je ne sais pas positivement si les Plantagenets, depuis qu'ils ont occupé le trône d'Angleterre, conservèrent le monogramme intact : mais je ferai remarquer plus bas comment il se défigura sous la maison de France.

Le comte du Mans fut voisin de celui d'Anjou, et relevait de lui. Il suivit aussi l'exemple de son seigneur et mit son monogramme sur la monnaie (planche VIII, nº 5). C'était un des Herbert, ERBERTVS; le premier (1015-1036) ou le second (1051-1062), qui imprima le sien, et, depuis, tous ses successeurs, de quelque nom que ce soit, de Gautier, de Guillaume, de Robert, d'Hugues, d'Hélie, ne le changèrent plus. Le monogramme d'Herbert devint une marque convenue de la monnaie mansoise. Il est à présumer, comme l'observe très-justement M. Jeuffrin, que Foulques même, comte d'Anjou, qui s'empara, en 1110, du Maine, frappait la monnaie mansoise au même monogramme qu'Herbert. Il en donne une preuve par la trouvaille faite dans la commune de Notre-Dame-d'Oé, près de Tours, qui offrit à ses observations les espèces de la première moitié du XIIe siècle. La monnaie mansoise, au monogramme d'Herbert, s'y trouvait nombreuse. Ce monogramme se perpétua au Mans jusqu'à son occupation par la famille de France, en 1246. Charles, comte d'Anjou et du Mans, substitua l'autre empreinte à celle du Mans; mais

il lui a plu de reproduire le monogramme herbertois sur certaines pièces de son comtat de Provence (*voy.* Tob. Duby).

Tibaud (1047-1089) et Tibaud le grand (1125-1152) possédaient des terres spacieuses dans le comté de Blois et de Champagne. Ils disposaient de deux types très-différens et très-caractéristiques. Cependant l'un d'eux a voulu imiter les comtes d'Anjou et du Maine, avec lesquels ils eurent des contestations, et il introduisit sur les espèces de la Champagne et celles qui en dépendaient, le monogramme de Tibaud, TEOBAL.V. Depuis, la monnaie frappée à Provins, par les Henri et les Tibaud, offrit ce même monogramme (*v.* notre pl. VIII, 7, 8). Les Henri fabriquèrent aussi leur monnaie à Troyes, et ils la marquèrent du même monogramme que Thibaud.

On connaît une monnaie nombreuse, frappée à Troyes, à la légende BEATVS PETRVS, ou bien PETRVS EPISCOPVS. Il n'y a pas eu de Pierre, évêque de Troyes; mais l'apôtre saint Pierre, évêque de Rome, fut patron de la cathédrale de Troyes et de plusieurs églises et monastères de la même ville, entre autres du monastère des bénédictins, de la congrégation de saint Viton, nommé la chapelle de saint Bobin ou la chapelle de saint Pierre, dans le faubourg de Troyes. Ce monastère était singulièrement favorisé et doté par les comtes de Champagne, qui possédaient le comté de Troyes.

On a reconnu cette monnaie, frappée sous les auspices de saint Pierre, pour la monnaie épiscopale, et on s'efforçait inutilement à décomposer le monogramme qu'elle offrait pour y découvrir un nom épiscopal, celui d'un évêque de Troyes, ou de Barthélemy, ou d'Étienne; je dis inutilement, parce que le monogramme n'offre que le nom de Tibaud. C'est justement le monogramme de Tibaud, comte de Champagne. Si donc la monnaie est épiscopale, l'évêque de Troyes dépendait, ainsi que sa monnaie, des comtes de Troyes et de Champagne.

Le comté de Troyes était une dépendance de la Bourgogne, et Tibaud le grand, en 1143, fit hommage à Eudes, duc de Bourgogne, pour le comté de Troyes. On remarque sur plusieurs pièces de saint Pierre de Troyes un autre monogramme, qui signale évidemment le nom de ROBERTVS. Il n'y a pas eu d'évêque Robert, à Troyes; mais c'est le monogramme de Robert, duc de Bourgogne (1223-1233), seigneur-souverain du comté de Troyes, et de la monnaie ecclésiastique. Il aura donc remplacé celui de son vassal Theobald.

On rencontre un monogramme sur la monnaie de Henri, évêque de Beauvais (1149-1162). Il ne répond guère au nom de Henri. Je crois y voir encore le monogramme de Tibaud de Champagne. Il est un peu défiguré et mutilé, mais il répond aux lettres de ce nom. Dans une charte de 1224, Tibaud, entre ses barons vassaux, nomme au premier le redoutable père évêque de Beauvais.

Les vassaux employaient donc le monogramme de leur seigneurie, et le monogramme n'était qu'un signe monétaire qui perdait son sens, sans perdre la valeur d'autorisation. Mais sur les espèces de Gien, la famille de Donzi imita singulièrement la monnaie d'Anjou (pl. VIII, 25). Les Geoffroi, à Gien (1093-1160), plaçaient, du côté de la croix, une croix avec l'alpha et l'oméga suspendus à ses branches; du côté de la pile, le monogramme de Foulques. C'était l'évêque d'Auxerre qui avait les droits seigneuriaux sur Gien, et Gien ne releva jamais du comté d'Anjou. Toutes les relations de Gien avec l'Anjou que je connais, sont hostiles et déplorables pour les Donzi. C'est lorsque, vers 1030, Geoffroi Donzi s'unit avec le comte de Blois et de Champagne, contre Foulques Nerra, comte d'Anjou, qu'il obtint de son allié en fief, le château de Saint-Aignan; il enleva d'abord au comte d'Anjou plusieurs châteaux situés sur l'Indre : mais à la fin, trahi par un de ses vassaux, livré à Foulques, enfermé dans le château de Loches, il y fut étranglé, en 1037, par le même traître, en l'absence de Foulques. Cet accident ne dut pas rapprocher les états de Gien et les Donzois du monogramme de Foulques. D'où vient donc que le monogramme angevin a été employé à la monnaie giennoise? Fut-elle forcée à le prendre par les seigneurs-évêques d'Auxerre, qui, depuis, s'opposèrent aux barons, qui voulaient introduire de nouvelles coutumes? Le comte de Nevers prétendait aussi avoir des droits sur les terres de Gien, mais le coin nivernais est dissemblable. Ce n'est qu'Hervée IV de Donzi, seigneur de Gien, qui, par un mariage, se mit en possession de Nevers, et y fit fabriquer la monnaie au monogramme de Foulques, déjà dépravée comme elle l'était à Gien. Bref, les Geoffroi d'Anjou (1040-1050) frappaient leur monnaie à l'empreinte de Foulques, et les Geoffroi de Gien (1090-1150) frappaient la leur à la même empreinte. Le monogramme de Foulques n'était plus qu'une marque convenue de la monnaie. Cette marque était sujette à des modifications et à des pervertissemens dans un non-sens. Le monogramme de Foulques fut mutilé et

défiguré plutôt à Gien qu'à Angers. Nous le ferons observer à l'instant.

Encore un monogramme qui exige une singulière attention. Il figure sur une monnaie du roi Philippe (1060-1108) frappée à Etampes. Il offre à certains égards, le supplément de la légende *rex dei dextra ;* mais il a les deux OO superflus, et il n'est autre que le monogramme du roi Odon, ODO REX, qu'on connaît sur une pièce de Blois (pl. V, 26; VII, 2). D'où vient le monogramme d'ODO REX sur la monnaie du roi Philippe?

Étampes et ses dépendances firent partie du domaine des rois jusqu'à saint Louis. Mais les prédécesseurs de ce prince, au moins depuis Philippe Ier, nommèrent un vicomte d'Étampes, pour y percevoir leurs droits et y exercer leur juridiction. Deux vicomtes sont connus sous le règne de Philippe; mais il serait déraisonnable de chercher leur nom dans le monogramme d'ODO REX. Il est plutôt plausible qu'ils étaient chargés ou qu'ils obtinrent le droit de fabriquer la monnaie royale, et qu'ils employèrent pour son empreinte le monogramme du roi Odon, qui avait perdu sa signification, et n'indiquait plus que le type de la monnaie locale. Si l'explication est juste, il faut convenir que la monnaie n'est pas royale, mais locale, ou qu'elle est du vicomte, autorisée par le nom royal, ou une pièce semi-royale.

Le clergé étendait certains droits sur Étampes. Un monastère près d'Étampes, à Maurigny, fut nouvellement doté par le roi Philippe, en 1106. Plusieurs églises et abbayes du vieux et du nouvel Étampes furent cédées aux moines de Maurigny, ainsi que la juridiction et différens revenus. Le roi Louis VI confirma, en 1120, les donations, et garantit aux moines tout ce qu'on leur donnait du fief appartenant au roi. Cette donation paraissait n'avoir pas assez de valeur, et l'archevêque de Sens, en 1112, confirma, de son autorité, les donations du roi Philippe. Ce fut un de ses prédécesseurs, l'archevêque Walter, qui, 124 ans auparavant, en 888, au mois de janvier, sacra le roi Eudes. Le souvenir de cette cérémonie a eu peut-être quelque rapport avec la monnaie et le droit épiscopal d'Étampes.

Je vais encore proposer une explication qui aura quelque relation avec la précédente. Le Blanc a laissé indéterminée une pièce de Louis VI ou VII, frappée à CASTELLVMEDANTE. Je crois qu'il faut, comme il arrive souvent, prendre l'M pour une lettre double, et lire : *Medante castellum*. C'est le Medunta, vulgaire-

ment, Mantes sur la Seine. Le type du revers offre dans le champ deux croix et deux O croisés. Mantes fut continuellement en possession du roi Odon. Par le traité conclu en 896, avec Charles le simple, la Seine séparait les deux rois, et Mantes resta au roi Odon jusqu'à sa mort (898). Cette longue possession fut peut-être cause que le type d'Odon devint local. Voyons la monnaie d'Odon fabriquée à Chartres, non loin de Mantes. Elle offre dans le champ un semblable arrangement cruciforme des O et des croix (pl. VI, 22).

O
✠ ✠
O

Dans la monnaie de Mantes, le temps fit disparaître le D du centre, et conserva le reste du type odonique, comme il conserva le monogramme odonique à Étampes.

✠
O D O
✠

Les monnaies d'Odon, que le temps a respectées, sont du centre de la France : de Chartres, de Blois, d'Orléans (pl. VI, 21, 22, 23). Le souvenir de son règne s'y établit mieux qu'ailleurs, et son monogramme a pu servir de type pour la monnaie postérieure. Je n'aurais rien à contester si l'on voulait retrouver ce monogramme odonique dans le type issoudunois. Par la découverte récemment faite à Châtillons-sur-Cher, dont nous donnerons les détails plus bas, on a retrouvé les espèces d'Issoudun, du s'r Odon III (1167-1188) et du roi Richard cœur de lion (1188-1199). Elles appartiennent à M. de la Saussaye, qui m'a communiqué leur empreinte (pl. XVII, 15, 16). Il est certain que dans ce siècle le monogramme d'Odon devait être bien défiguré. Mais si l'on compare le type issoudunois avec le monogramme odonique sur la monnaie de Blois (pl. VI, 21), je ne doute qu'on n'y remarque une singulière analogie. Plusieurs des seigneurs d'Issoudun portèrent le nom d'Odon, peut-être est-ce en mémoire du roi qui donna son monogramme à leur monnaie.



Les monogrammes, devenant une espèce d'image bizarre, ne tenant plus à leur signification primitive, furent sujets à des modifications et à des réductions qui les détruisaient, les changeaient et les métamorphosaient en d'autres figures. Aussitôt que la famille de France s'empara du comté d'Anjou, elle ne voulut plus souffrir un Fulco sur sa monnaie. Les Charles d'Anjou, pour satisfaire l'habitude locale, se servaient d'une forme arbitraire qui rappelait l'ancien monogramme; mais ce furent plutôt ses débris, dont les traits, réduits et plus soumis à un alignement oblong à force

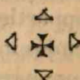
de mutilations réitérées, se convertirent en une clé. Par cette longue opération, le monogramme de Foulques se métamorphosa en une clé, et la clé le remplaça (pl. VII, en bas).

Le même monogramme, transplanté à Gien, y eut un autre sort. Il y fut réduit aux lambeaux TTT connus dans la science héraldique, espèce d'E qui se forme de différens bris. Telle forme a pris une possession marquante sur différentes monnaies et s'est apparentée au lambel des armes qui ont des relations avec l'empreinte de la monnaie.

Tel lambel TTT, en Normandie, prit naissance de la destruction du temple, qui originairement, fut le type de la monnaie fabriquée à Rouen. Tel parut sous le roi Louis VI ou VII (1108-1137), à Étampes, à ce qu'il paraît, de la destruction du monogramme ODO REX. Tel parut à Gien de la décomposition du monogramme FVLCO.

Différentes figures.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur le temple qui servait de type local pour certaines monnaies, comme objet accepté avec prédilection de la monnaie précédente. J'observerai seulement que le temple se défigurait singulièrement dans la monnaie de Rouen, se dissolvait en triangles, disparaissait membre par membre. La monnaie de Melun, où les comtes remplirent leurs fonctions jusqu'à 1203, paraît avoir éprouvé le même sort. Millin, dans ses *Antiquités nationales*, n° XLIX, pl. III, 5, 6, nous fait connaître une pièce du côté de la croix fruste; offrant les débris d'un temple, avec une inscription. Il s'efforce d'y retrouver dans la légende et dans l'intérieur du temple, *moneta Mullentium*, monnaie de Melun. Je consens à y voir *Mulinum m.*, et à l'attribuer à Melun; mais je ne pense pas qu'il y ait quelque chose de plus. L'analyse laborieuse de Millin, afin d'y découvrir *oet*, est inutile.





La monnaie de l'ancienne Gaule, qu'on nomme celtique, offre très-souvent une étoile, à six ou à cinq cornes ou pointes, ouverte à jour, composée de triangles ou d'angles clechés. Cette étoile reparaît sur la monnaie de Pépin (756-768) (*v.* notre planche VI, 2) et sur celle de Charles le simple (898, 922) (Petau, p. 1033, R. 9; Le Blanc, p. 142, 1). Elle reparut depuis,

du temps des Capets, sur la monnaie de Déols. On la voit sur les pièces des comtes Raoul, et sur celles du roi Philippe-Auguste (*v.* notre pl. IX, 2, 3). Le plus souvent l'astre de la monnaie des comtes RADVLFVS est à six pointes, comme celle de Charles le simple et de Pépin. Mais l'un des comtes Raoul fit mettre sur sa monnaie l'étoile à cinq rayons, et prit le titre DVX MILICIE (Tobiesen Duby, *récréations*).

Il est à observer que les seigneurs de Déols paraissent faire renaître l'antique type local, mis en désuétude; que les deniers de Charles le simple et de Pépin paraissent avoir été frappés à Déols, et soutiennent par intervalle le souvenir du type local; qu'il existait des emblèmes, des figures locales, que le laps des siècles ne pouvait sitôt détruire et pousser dans l'oubli. Les seigneurs, composant leur type du temps des Capetingues, les reproduisaient.

J'en puis dire autant, avec certitude, de l'empreinte d'une monnaie inconnue, que j'ai trouvée dans la collection de M. Boucher, à Abbeville. Elle est de Montreuil, et fut fabriquée à REω-LOCO VICVS (notre planche VIII, nº 28), dans un vic nommé *Royal lieu*. Elle offre la croix cantonnée par l'alpha, l'oméga et quatre perles. Du côté de la pile, dans le champ, est un vaisseau, un navire. On sait très-bien que le Quentovic est le port de Montreuil, à l'embouchure de la Canche, et qu'on y frappait, du temps de Louis le débonnaire, des deniers marqués d'un vaisseau flottant sur les eaux. Celle que nous faisons connaître n'a pas de signes royaux : elle est anonyme, de la fabrique des premiers comtes de Montreuil, avouée de saint Riquier, avant qu'ils aient pris le titre de comte de Pontieu, vers 1033, et avant qu'ils aient commencé à battre leur autre monnaie à Abbeville.

Je vais présentement prendre en considération le type chartrain. M. Cartier, dans son essai sur les monnaies chartraines, a victorieusement discuté cet objet. Il a prouvé que c'est le type épiscopal que les comtes séculiers furent obligés d'employer sur leurs espèces, tant qu'ils furent liés par des relations de vasselage.

La marque de la principauté temporelle des évêques de Chartres, disent les anciens annalistes, se reconnaît principalement en ce qu'ils ont eu le droit de battre et forger monnaie. Les com-

tes de Chartres n'eurent le droit de battre monnaie qu'à la suite des anciens évêques qui en jouissaient. Le comte de Chartres et de Blois adopta un type qui était épiscopal, et tous ses successeurs, à Blois et à Chartres, furent obligés de le conserver.

L'évêque de Chartres était souverain du château de Vendôme, et les comtes d'Anjou, qui possédèrent le Vendômois, étaient vassaux des évêques pour le château de Vendôme. Depuis que le comté de Vendôme était séparé du comté d'Anjou, les comtes de Vendôme, au château épiscopal, forgeaient leur monnaie au coin épiscopal, et ils suivirent le type blesois.

Saint-Aignan, Romorantin, Celles, furent dépendances de Blois, et leur monnaie suivit le type épiscopal, auquel les puissans comtes de Blois devaient tenir.

Perche et Châteaudun furent du diocèse de Chartres. Les vicomtes de Châteaudun, issus des comtes de Perche, ne doivent être regardés que comme des vassaux de ceux de Blois, et précisément le coin de la monnaie de Châteaudun se range au type de Chartres, et celui de la Perche ne fit que le mettre en désordre.

Il faut convenir que c'est un ancien type, différent du royal et des autres types que les seigneurs laïcs inventaient. Je crois qu'il est éminemment épiscopal. Le coin des évêques, comme nous l'avons observé, se distingue des autres par les signes de leur dignité, la crosse, la mitre. Mais avant que ces signes devinssent vulgaires, c'étaient leurs propres têtes, ou plutôt des têtes de saints, très-souvent couronnées à la manière monarchique. Je crois que l'évêque de Chartres reprit les têtes anciennes des sols monétaires de la première race, qui disparurent sous la seconde. Une tête diadémée lui parut très-bien représenter la sienne ou celle d'un patron anonyme.

Voyons le tiers de sol frappé autrefois à Chartres par le monétaire Blidomund. Nous l'avons gravé sur notre planche III, 33. Observons-y le profil droit, son nez énorme, enflé, les trois gros troncs horizontaux qui tiennent lieu des lèvres et de la barbe; enfin, sa chevelure touffue et courte, sa bizarrerie dans l'exécution, et nous serons prévenus de la difformité qui devait paraître dans le profil épiscopal.

Nous mettons en comparaison un autre tiers de sol, que nous avons trouvé dans la collection de M. Serrure, à Gand (voyez notre pl. III, 34). Sa légende autour de la croix, ИOVOVИOAOV... démontre suffisamment la destruction totale de l'empreinte qui

lui servait de modèle. Du côté de la tête, je ne puis reconnaître les débris d'une autre : mais je crois y voir très-distinctement, dans le champ, un nez ⊣, une bouche :>-, une barbe ⋏-:, un œil ⊣, une oreille [, et un diadème à deux rangs de perles. Comparez cette monstrueuse figure au type chartrain et blesois, et vous y trouverez une singulière coïncidence; mais comparez, quelles qu'elles soient, des têtes monstrueuses de la monnaie mérovingienne, et vous concevrez la monstruosité chartraine.

J'adopte les explications de M. Cartier sur les pièces de Jean, de Bourchard, forgées à Vendôme; de Rodulf, de Robert, à Châteaudun, qui ne sont que de la fin du XIII[e] ou du XIV[e] siècle. J'accepte aussi le temps déterminé des pièces de Robert de Celles (1177-1189), de Tibaut de Romorantin (1164-1191), et de S.-Aignan, frappées avant 1030. Vers ce temps, le comte de Blois donna S[t]-Aignan en fief au seigneur de Gien. J'accepte toutes ces explications, et en m'appuyant sur elles, je vois qu'une pièce au type chartrain, plus elle est ancienne, plus son empreinte paraît être rapprochée, et semblable à un profil qui est accosté au devant d'une croix et de quatre perles (voyez au bas de la pl. VII, le type chartrain dans toutes ses nuances). Plus elle est ancienne, plus elle offre une figure compliquée, et plus expressive, pour convaincre que le type chartrain n'est composé que des traits d'un profil. Voyez sur mes planches les monnaies de S[t]-Aignan, et de Celles (XVII, 11; VIII, 15). La première, trouvée et conservée par M. Boilleau, à Blois; l'autre, avec la monnaie de Romorantin, et plusieurs semblables de S[t]-Aignan, sont dans la collection de M. de la Saussaye, à Blois, qui a eu la complaisance de me communiquer leurs clichés. Trois barres, ou deux barres horizontalement posées sous une boule, pour représenter ses lèvres et sa barbe. Un œil, une oreille, sont placés entre le nez et le diadème, qui, en double bande, passe sur les cheveux dressés en haut ou crénelés. Enfin, derrière la tête, on remarque les deux ou trois extrémités du ruban, noués, sortant d'une boule ou d'un nœud, et terminés par des boules. On sait très-bien que derrière le diadème, les extrémités de son ruban, terminées par de petites boules, furent presque toujours soigneusement figurées.

Ces extrémités du ruban furent conservées dans la monnaie de Blois, et dans toutes les autres qui en dépendaient, de Vendôme, de

Saint-Aignan, de Celles, de Romorentin (pl. VIII, 14, 17; VII, en bas); elles étaient remplacées par un simple globule dans la monnaie de Chartres et ce globule fut défiguré à Chateaudun et au Perche. Il y a encore une autre circonstance qui sépare le système chartrain en deux branches distinctes, celle de Blois et de Chartres : c'est la forme de la couronne. A Chartres, ce ne sont plus les deux rubans qui forment le diadème, mais les quatre lignes, fermées en deux enclavures séparées. Toute cette différence n'empêche pas de considérer ce type comme identique. Même à Blois, on a employé quelquefois, par exception, l'empreinte à quatre bandes sans leurs extrémités.

La figure primitive du profil épiscopal devint le sujet des opérations monétaires des graveurs qui furent chargés de fabriquer les espèces des comtes multipliés. Nous allons observer quel sort a eu ce profil épiscopal.

Comme les monogrammes, il perdait son sens primitif; il ne fut plus que l'image bizarre et convenue qui autorisait la monnaie. Mais les oreilles, les yeux et les croisettes devant le nez, changeaient d'abord en trois grosses balles, en anneaux, en croix, en astres, en fleurs, en croissans. Chartres et Blois tenaient aux bulles. Chateaudun aimait mieux les croisettes et les croissans; Vendôme les croisettes et les fleurs (pl. VIII, 13, 14, 16-20).

Vendôme a voulu convertir les extrémités de la bande en V, ce qui allait très-bien à son nom. Vendôme et Chateaudun ajoutaient la lettre S, pour indiquer que c'est *signum*, la marque de la monnaie (pl. VIII, 17).

La bouche fut aussi remplacée, tantôt par une croisette à Blois, tantôt par une astérique à Blois et à Chateaudun; tantôt par une fleur, à Vendôme, ou par une fleur de lys partout : à Chartres, à Blois, à Vendôme.

Il y a un exemple à Chateaudun où le profil est tourné à gauche (pl. VIII, 16). En Perche, le bas du nez est tourné vers le diadème, et la moitié du diadème remplace le bas du nez. Ce sont les défigurations que les exemplaires connus nous offrent. Peut-être qu'avec le temps on en trouvera d'autres.

Cette figure étant le signe de la suzeraineté épiscopale sur la monnaie, forma avec le temps les armoiries de l'évêché, qui sont le produit de nombreuses défigurations. Ces armoiries de l'évêché, Chevard, dans l'histoire de Chartres, t. II, p. 178, les dé-

crit ainsi : « Trois bezans, dont chacun desquels est chargé d'un caractère ou hiéroglyphe gaulois, dont on ignore la vraie signification; il est accompagné de trois tourteaux posés en pal, danchés de cinq pièces sur le flanc, et garni d'une fleur de lys sur le côté gauche, le tout de sable, sur un fond d'argent. » La fleur de lys, poursuit M. Cartier, a dû être ajoutée, comme sur les monnaies sous Charles de Valois, vers 1293. Cependant, les pièces de Romorantin et de Celles, qui sont entre 1160 et 1190, offrent la fleur de lys, en voyant les gravures lithographiées attachées à son mémoire.

Ce n'est qu'au XIIIe siècle que cette effigie commence à disparaître des monnaies de Chateaudun et de Vendôme. Elle se soutint plus long-temps à Chartres et à Blois, où, au milieu du XIVe siècle, elle est très-reconnaissable sur les pièces des comtes Gui (1307-1342).

Je dis qu'elle disparaissait, puisqu'à Chateaudun et à Vendôme elle est très-subitement mutilée et réduite en des traits qui la rapprochent d'un portail.

Vendôme, Chateaudun,

On peut voir plusieurs différences sur les pièces de Gaufred de Chateaudun avant 1253 (notre pl. VIII, n° 21), de Jean de Vendôme (1271-1315) (n° 18), de Burchard de Vendôme (1315-1354) (n° 19), et de l'autre Jean de Vendôme (1354-1366) (n° 20). Nous les avons tirées de chez M. Jeuffrin.

Nous avons déjà appliqué une semblable observation à la lettre B, de Châlons-sur-Saône, considérant le type de la monnaie des comtes, le B peut être le produit d'une tête de face, qui, autrefois, remplissait le coin de Magnoald, d'Alasius, monétaires à Châlons, sous la première race; et nous irons retrouver encore une autre tête de face en Champagne (pl. III, 26, 26 *bis*, IX, 6).

Le type que les comtes de Champagne employaient pour marquer leur monnaie, fabriquée à Provins, et qu'on nomme peigne, est certainement plus ancien que l'autre, marqué du monogramme de Teobald. Sa bizarrerie force à remonter avec lui dans des temps antérieurs. L'alpha et l'oméga suspendus aux

branches de la croix, le retiennent en quelque sorte dans la seconde moitié du XIe siècle. Ce type existait et ne disparut point, quoique l'autre, au monogramme, ait pris un ascendant remarquable. Ce dernier disparut, et nous verrons par des dates très-déterminées que celui-ci soutint son existence, qu'il se soutint peut-être jusque vers le XVe siècle.

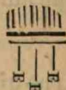
Ce peigne figure sur les espèces frappées à Provins par les Tibaud et par les Henri. Il subit des modifications et des changemens remarquables. La comparaison de toutes ces diversités peut très-facilement convaincre que plus la figure est ancienne, plus elle offre les traits d'une tête de face, et elle ne semble s'être formée que des débris d'une tête cassée.

Certainement la plupart de ces pièces, qui ont les lettres de l'éternité, se rangent parmi les plus anciennes. Elles offrent cette ressemblance plus rapprochée. La chevelure y est dressée debout. Les yeux et le nez prennent leur place dessous. Puis, sur plusieurs pièces de Henri (1181-1197), les yeux sont remplacés par un croissant et un astre. Enfin, sous Henri le gros, roi de Navarre (1274), les yeux et le nez changent en trois rateaux tournés en bas. C'est la marche que le type suivit à Provins (pl. VIII, 9; VII, en bas).





Les trois rateaux ne parurent que vers la fin du XIIIe siècle. Je crois le prouver par les pièces des comtes de Réthel. Réthel était une dépendance des comtes de Champagne. En vertu de ce droit, Tibaud, comte de Champagne, en 1206 et 1223, confirme comme suzerain de Réthel le droit de pêche dans la rivière de Bar, que Hugues, comte de Réthel, accorda à l'abbaye de Saint-Vincent-de-Laon. Il est donc très-conséquent qu'en forgeant sa monnaie, le comte de Réthel tenait au type de son suzerain et à toutes les métamorphoses qu'il souffrait. On connaît la monnaie de Louis, comte de Réthel : elle n'offre que cette chevelure ou ce peigne de Champagne, aux trois rateaux. Le premier comte qui porta le nom de Louis, à Réthel, fut Louis de Flandre (1290-1322), qui suivit de près Henri, comte de Champagne et roi de Navarre. Il tenait nécessairement aux changemens et aux formes contemporaines, et il figurait son type à trois rateaux.



Ce type monétaire semble donner naissance aux armoiries de Réthel. « Le comte de Réthel porte des gueules à trois rateaux d'or fauin, et y adjouste des manchées.» Les manches sont ôtées des rateaux des armoiries ; mais ces rateaux ont un certain rapport avec le nom de Rhétel, et ont une parenté singulière avec le type de la monnaie et leur position sur l'écusson, en deux et un, force à tenir le type de la monnaie rateaux en bas ; ce qui coïncide avec notre observation, que l'image de la monnaie n'est que la dépravation d'une tête de face.

Ce type singulier, que nous avons déjà observé à Provins et à Réthel, reparaît à Sens et à Rome. A Sens, il existait des manufactures de drap très-florissantes, et les fabricans apportaient leur drap jusqu'à Rome. Dans cette capitale du monde, ils aimèrent mieux prendre monnaie à leur empreinte qu'à celle des sénateurs ou du pape. Le sénat, pour les satisfaire, fit battre le billon, qui offre une croix cantonnée de l'alpha, de l'oméga, d'une astérique et d'une pleine lune, avec une légende SENATVS. P*opulus*. Q*ue*. R*omanus*, de l'autre côté le peigne de Champagne, dessous un S, *signum*, accosté de deux triangles, avec la légende ROMA CAPVT MVNDI. Ces légendes sont connues à Rome au XIVe et au XVe siècle. Il faut donc supposer que le billon fabriqué par les Senonois, était du XIVe siècle. Il faut en outre convenir que Sens, au même temps, avait sa propre monnaie à son propre type, qui était champenois. Puisque ce type fut accepté à Sens, fut de la ville manufacturière, on a jugé qu'il représente un peigne, employé dans la fabrication du drap.

Le comté et la ville de Sens étaient, depuis long-temps (1015), confisqués et réunis à la couronne. Mais il est évident que la couronne permit de forger une monnaie locale qui était très-aimée des fabricans, et qui offrait la même empreinte que la monnaie des comtes de Champagne.

Toutes les pièces qu'on connaît de Sens, ne présentent guère la dernière défiguration de l'empreinte champenoise en rateaux. Mais elles n'offrent point cette forme que nous avons reconnue pour la plus ancienne. L'empreinte de la monnaie senonoise tient à des formes transitoires. Il s'ensuit qu'elle prit naissance après un certain laps de temps, depuis que le type champenois existait et modifiait sa figure. C'est alors que le billon senonois accepta le type champenois de Provins, et l'a conservé plus longtemps dans ses formes intermédiaires.

J'ai eu le bonheur de trouver dans la collection de M. Boucher une pièce de ce genre, plus ancienne que les autres connues. Elle est gravée sur notre planche VIII, 10. D'un côté elle offre une croix avec les alpha et oméga suspendus, la légende erronée ✠SEE Ꝑ OENISCITI *Senonis civitati ;* de l'autre côté c'est un peigne ou la chevelure, sous laquelle on voit une croix accostée de



deux anneaux et la légende ✠RILDVMISCATO *Riedunis ca* S*t* R*o*. Les S et R se trouvent au commencement et à la fin de R*iedunis*S. On n'y voit guère les lettres *cato*. Il paraît que Riedunum fut autrefois un antique château, où la monnaierie existait depuis des temps très-anciens; parce qu'on connaît la monnaie de la première race, fabriquée par le monétaire Theopolen, du temps de Dagobert (711-715), à Rieodun (Bouteroue, VII, 13; Le Blanc, incert., 23; notre planche III, 16). Au XII[e] siècle, elle paraît être sous la disposition de la ville de Sens; elle n'est marquée d'aucune autre autorité que de la ville et du type champenois.

Les autres pièces connues sont semblables; mais elles portent une légende très-différente. D'un côté, c'est SENOIS CIVI; de l'autre, GRATIA DEI TI. A Amiens, la légende offrait : *pax civibus*. Je crois aussi qu'à Sens, les deux légendes se rapportent aux citoyens, aux habitans de la ville, et qu'elles forment une seule expression de vœux : *gratia dei Senonis civitati* : la grâce divine, à la ville de Sens. Le TI, près de *gratia dei*, n'est que la terminaison de la légende de l'autre côté, CIVItaTI.

Mais d'où vient que le type de la monnaie des comtes de Champagne, fabriquée à Provins, offre les mêmes formes que celui de la ville de Sens. Les comtes de Champagne n'avaient aucun droit sur Sens. Sens et Provins se trouvant placés dans le même archidiocèse, peut-être y rencontrera-t-on le même cas qu'avec la monnaie chartraine. Peut-être est-ce le type épiscopal, et une tête d'archevêque. Les évêques de Châlons-sur-Marne, de Laon, de Cambrai, de Meaux; les prieurs de Souvigny et les seigneurs de Sancerre, la monnaie locale semi-royale de Bourges, représentaient dans le voisinage les têtes de face. Provins et Sens furent donc entourés et assiégés par les têtes de face. Sancerre relevait du comté de Champagne, et prétendait représenter l'image de Jules-César par une tête de face, qui, de la tête archiépiscopale, pouvait devenir, par une explication nouvellement inventée, un portrait de César. Cette

tête archiépiscopale, par les opérations des graveurs de Provins, changea, et donna origine aux armoiries et aux signes convenus dans les stipulations féodales. Il était impossible à un réfugié d'exploiter les fastes senonais et de débrouiller la chose à fond, il est forcé d'abandonner ce soin aux plus heureux, qui ont à chaque moment à leur disposition les monumens, les actes, les annales de Champagne et senonaises.

Des espèces mixtes semi-royales (1027-1174 — 147) *et royales particulières à certains lieux* (pl. VI, 31, 32, 33; IX, 2-7)

Nous reprenons encore les espèces mixtes semi-royales, que nous avons préalablement remarquées. Elles étaient les plus fréquentes au temps où le type local parut dans sa perfection. Nous allons examiner les exemples que le temps a respectés.

L'évêque d'Auxerre, Hugues, était comte de Châlons-sur-Saône depuis 987. Lorsque le roi Robert voulut établir son fils Henri au duché de Bourgogne, en 1015, tous les seigneurs qui relevaient du duc s'y opposèrent. Le seul Hugues, comte de Châlons, resta fidèle au roi Robert et combattit pour lui et pour Henri. Depuis, en 1027, le même Henri fut sacré roi de France à Rheims, et, dès ce moment, il ne fut plus qualifié duc dans les diplômes, mais roi. Il succéda à son père, en 1031, et établit duc de Bourgogne, son frère Robert (1032). Hugues, évêque et comte, mourut en 1039. C'est donc ce Hugues, fidèle vassal de son seigneur-duc, de son souverain roi, qui obtint la permission de placer le nom du roi Henri (1027-1032) sur la monnaie qu'il a fabriquée à Châlons-sur-Saône, sans y mettre son propre nom. Le coin offre la croix aux deux chrismes, et la lettre B, *benedictio.* Les légendes HINRICVS REX et CAVILON CIVITA (Le Blanc, p. 156, 7).

Le roi ne fabriquait plus de monnaie à Châlons. C'était le comte qui en était maître. Mais il n'était pas encore autorisé à y mettre son propre nom. Il était cependant en faveur chez son souverain, et il lui était permis de la frapper au coin local, avec le nom du roi.

Je ne puis déterminer avec certitude si c'est le même

Hugues, évêque d'Auxerre, entre 1032 et 1039, ou plutôt son proche successeur, Hugues II (1065-1075), qui occupait le comté après la mort du roi Henri, qui s'autorisa à marquer la monnaie de Châlons de son propre nom MONETA HVGONIS (Cette pièce inconnue, gravée sur notre planche IX, 6, est tirée de la collection de M. Jeuffrin). La fidélité et la servilité reconnues de Hugues, comte-évêque, empêchent de le soupçonner de cette insubordination. C'est pourquoi j'aime mieux attribuer à Hugues II (1065-1075) cette monnaie de Châlons, fabriquée au type châlonnais B et au nom de Hugues. Cette pièce prouve que l'activité et l'émancipation monétaire des barons avançait et se multipliait graduellement; qu'elle se changeait en monnaie locale, qu'elle devenait seigneuriale, d'abord anonyme, ensuite autorisée du nom propre des barons; que le système monétaire des barons se développait au fur et à mesure, et qu'il prenait consistance.

Nous avons déjà parlé ailleurs d'une autre pièce de Philippe, frappée par un comte de Mâcon, entre 1060 et 1108, peut-être par Étienne, qui fut comte depuis 1085 jusqu'à 1102. La pièce porte, d'un côté, une croix enforme de losange ◇; de l'autre la lettre S, *signum* (Le Blanc, p.). On présume que la lettre S était l'initiale du comte Étienne, *Stephanus;* mais cela est douteux, d'autant plus qu'on ne connaît aucune monnaie mâconnaise, offrant ou le nom ou l'initiale du comte; mais on en connaît une frappée au nom du roi Louis, sans que celui du comte y soit marqué.

Cette pièce (voyez Tobiesen Duby) n'offre, d'un côté, qu'une croix; de l'autre, une figure cruciforme, composée de deux croisettes et de deux boules ⚜ : ⚜ Le seul nom du roi Louis y figure, comme nous l'avons déjà remarqué. L'écriture de ses inscriptions est semi-gothique. Les C et les Є sont d'une forme gothique. La monnaie est donc, au plus tôt du XIIIe siècle, et elle offre le nom du roi Louis VIII (1223-1236) ou de Louis IX (1226-1270). Le dernier comte de Mâcon, Guillaume V (1184-1224) laissa une fille, Alix, qui lui succéda, et qui, avec son mari, Jean de Bruine, en 1239, céda le comté de Mâcon à Louis IX. Cette pièce fut donc frappée entre 1223 et 1239. Comme on ne connaît pas de monnaie mâconnaise au nom des comtes, il paraît évident que les comtes de Mâcon n'ont pas eu le droit de marquer leurs espèces de leurs propres noms. Toutefois, c'é-

tait une prérogative honorable pour ces comtes, qu'il leur était permis de placer le nom de leur roi sur leurs pièces anonymes. Les autres anonymes n'en possédaient pas.

Les évêques de Laon eurent aussi la permission de signaler leur monnaie du nom royal : mais d'abord elle fut privée du nom épiscopal; elle portait d'un côté une tête royale de face, ceinte de la couronne à trois croisettes, avec la légende LVDOVICVS REX de l'autre côté, une tête épiscopale vue de face et la légende LVDVNENSIS. Il paraît que c'est Gauthier de Mortagne, dans la conférence qu'il a eue chez Louis VII, en 1158, au sujet de la monnaie, qui obtint la liberté de marquer aussi bien et son propre nom épiscopal. Depuis, la monnaie frappée par Gauthier (1158-1174) offre les mêmes têtes de face, avec la différence que celle de l'évêque est mitrée; autour de ces têtes on lit leurs noms LVDOVICVS RE✠ du roi Louis VII, et GALTERVSEPC de l'évêque. (Claude Molinet, cabinet de la bibl. de S. Génév. à Paris, 1692, in-fol., p. 145). Vers ce temps, l'évêque de Laon entra au parlement et devint vassal immédiat de la couronne. Le successeur de Gauthier, Roger de Rosoi, n'a pas voulu souffrir l'émancipation de la commune de Laon, accordée par le roi Louis, et se mit à guerroyer avec les Laonnais : mais il assista, en 1180, comme pair, au couronnement de Philippe-Auguste, et il forgeait sa monnaie au même coin que son prédécesseur. Voir notre pl. IX, n° 5, où les têtes royales et épiscopales sont entourées des légendes PHILIPPVS RЄ✠ ✠ROGERVS EPE (1180-1207). Cette pièce est assez renommée, bien connue et publiée à plusieurs reprises : mais toujours elle était à tort attribuée à un Roger, évêque de Châlons-sur-Marne (1060-1065). Le Blanc, Molinet, Tobiésen-Duby et tous les autres chantaient ce chorus et long-temps nous y mêlâmes notre voix. Il faut cependant remarquer que la monnaie de l'évêque de Châlons-sur-Marne offre dans son champ PAX et autour le nom de l'évêque (✠GAVFRID' ЄPISCOP' 1131-1142), de l'autre côté, autour de la croix, le nom du lieu *Catalani civi;* qu'elle offre un coin tout-à-fait différent et émancipé. La monnaie de l'évêque Roger, étant subordonnée à l'autorité royale, présente un coin mixte, identique à celui de l'évêque de Laon, Gauthier : elle est donc laonnaise, de l'évêque Roger de Rosoi.

Autour de la croix VRBS LINGONENSIS, de l'autre côté, une crosse, marque de la dignité, et la légende LVDOVICVS REX. On voit que l'évêque de Langres avait le droit de la monnaie, mais il n'était pas en son pouvoir d'y placer son propre nom : il lui était seulement permis d'honorer sa monnaie du nom royal. Les contemporains des deux Louis VI et VII furent au nombre de six. Le premier d'entre eux, Robert (1084-1110), naquit de Henri, fils de Robert, duc de Bourgogne. Il était frère de Hugues et d'Odon, ducs de Bourgogne, et de Henri, comte de Portugal. Ces titres sont certainement suffisans pour supposer qu'un petit-fils de France obtint du roi son cousin, la prérogative d'employer le nom du souverain. Mais l'évêché de Langres a eu plus d'une autre occasion de gagner une faveur particulière de la couronne. A l'élection de Gauffred, en 1040, le roi Louis VII s'y opposa; mais, cédant aux instances de saint Bernard, il accorda sa permission, et depuis Gauffred assista Louis VII dans l'expédition d'orient. Gauthier (1161-1179) fut aussi de la famille de Bourgogne, fils du duc Hugues II. Vers ce temps, les évêques de Langres entrèrent sous la dépendance immédiate de la couronne et prirent place dans le parlement. Je pense que c'est le moment le plus convenable pour leur monnaie marquée du nom de Louis VII. Je crois appuyer cette conjecture par un autre rapprochement et une autre circonstance, concernant l'évêché d'Autun.

On connait une pièce d'Autun, portant d'un côté LODOICVS de l'autre SCTINAS *sancti Nasarii*. Elle est de la fabrique du diocèse d'Autun, qui fut honoré du patronage de S. Nazaire. Mais il n'y a pas d'évêque d'Autun nommé Louis au temps de cette monnaie. Le nom *Lodoicus* est incontestablement royal, lorsque les évêques furent autorisés à l'employer sur leur monnaie anonyme. On a plusieurs évêques d'Autun contemporains des Louis, qu'on peut présumer avoir obtenu cette faveur. Etienne III (1112-1140) assista au sacre de Louis VII. Robert de Bourgogne, fils du duc Hugues II, lui succéda. Robert ne survécut à son évêché que quelques mois et fut remplacé par Humbert (1140-1148), qui a eu pour successeur un autre fils de Hugues II, duc de Bourgogne, Henri (1148-1179). Ce Henri de Bourgogne était frère de Gauthier, évêque de

Langres, auquel nous avons cru attribuer la monnaie de Langres au nom du roi Louis. Je crois que l'évêque Henri vient à l'appui de notre assertion, et qu'il est juste de lui attribuer celle d'Autun au nom de Louis.

On connaît différentes pièces de la sirerie de Bourbon. Elles portent d'un côté LODVICVS REX, de l'autre BORBONENSIS. Les rois Louis VI le gros et Louis VII le jeune, eurent occasion de protéger les seigneurs de Bourbon. Louis VI, en 1115, rétablit Archambaud VI, expulsé par ses ennemis. Archambaud VII (1137-1172), épousa, en 1147, Agnès de Savoie, sœur d'Adélaïde, femme de Louis VI, et fit un voyage en orient avec Louis VII le jeune. Cette protection et cette alliance procurèrent aux seigneurs la fabrication de la monnaie au nom royal, sans y mettre leur propre nom.

Cette monnaie semi-royale offre différens types. Tantôt c'est une main bénissante, tantôt une tête, tantôt une crosse assistée de l'oméga et d'une croisette ⩌? ✠. On ne peut pas douter que toutes ces images ne fussent sacerdotales. Elles font présumer que la monnaie des seigneurs était subordonnée à un prélat.

Les sires de Bourbon furent les avoués du monastère de Souvigny, et plusieurs contestèrent, en 953-959, les donations précédentes; ils voulaient y établir à leur profit des coutumes nouvelles et onéreuses. S. Hugues, abbé de Cluni, dont Souvigny dépendait, s'y opposa vigoureusement. Archambaud V se mit en tête de faire revivre les prétentions de ses prédécesseurs. Le pape, en 1095, interposa son autorité. Si parmi ces contestations, aucune n'existait au sujet de la monnaie, au moins y avait-il des relations entre les prieurs de Souvigny et leur avoué seigneur de Bourbon, quant à l'exercice de la fabrication des espèces bourbonnaises. On n'en connaît point d'antérieures à celles de Louis, roi, mais on en connaît d'autres postérieures, que les seigneurs fabriquaient sous leur propre nom, par suite des traités qu'ils avaient conclus avec les prieurs.

Il faut donc convenir que la monnaie de la sirerie de Bourbon fut un objet de combinaison, du droit sacerdotal des prieurs de Souvigny, de l'autorisation du roi de France et de l'exercice de la fabrication, accordée aux seigneurs de Bourbon par lesdits prieurs et lesdits rois de France. La tête était l'image de S. Majol, abbé de Cluni (961-994), qui mourut à Souvigny

et devint patron de ce monastère. La crosse est la marque de la dignité du prieur, aussi bien que la main donnant des bénédictions. Les seigneurs empreignaient les marques de la dignité sacerdotale, le nom du roi, mais ils passaient sous silence leur propre nom. C'était une monnaie mixte, partie anonyme et semi-royale.

C'est avec le temps que les seigneurs écartèrent le nom royal, introduisirent le leur, firent de nouveaux traités avec les prieurs, et s'associèrent même, en 1290, aux prieurs, pour battre monnaie, conjointement avec eux, à Souvigny même. Alors les titres des sires de Bourbon accompagnaient l'image et le nom de S. Majol (pl. VIII, 27, où D. B. signifie *Dominus Borbon*).

Archambaud IX eut querelle avec l'archevêque de Bourges touchant le serment de fidélité que ce prélat exigeait de lui pour la commune qu'il avait établie dans sa terre, ce qui semble prouver que la sirerie de Bourbon relevait, du moins à certains égards, de l'église de Bourges. Il prêta serment en 1239. On pourrait présumer que la monnaie bourbonnienne se ressentait de cette suprématie; mais j'aime mieux tenir aux relations que les avoués avaient avec leurs prieurs, où la monnaie était en question.

Tout près de Bourbonnais, à Charenton, le même type à une crosse parut vers 1171, sur la monnaie du comte Renaud. Cette ressemblance singulière, dans un temps et un lieu très-rapprochés, prouve, sinon les mêmes droits, au moins l'imitation.

Mais il ne peut pas en être ainsi avec le type nivernais. Il portait de même une crosse, avec un oméga et une croisette ⩶✠? comme le bourbonnais, ou une crosse et un astre *?, comme le charentonnais. Le voisinage et la contemporanéité le rapprochent encore plus. La pièce connue de Renaud, comte de Charenton (1171), et celle de Gui, comte de Nevers (1168-1175), sont signalées du même type et marquées de leur propre nom. On y remarque une modification de l'empreinte primitive; l'oméga et la croisette sont remplacés par une astérique. Nous voulons nous arrêter sur l'empreinte primitive.

Il existe une pièce de Nevers (voyez notre pl. IX, 7), NEVERnIƧCIVT, marquée du côté de la pile LVDOVICVS E✠. Mais il n'y a point de Louis, comte de Nevers : il faut donc y reconnaître le nom du roi *Ludovicus rEx*.

On sait que les trois Guillaume qui devancèrent le comte Gui furent attachés aux rois Louis VI le gros et Louis VII le jeune. Le premier Guillaume (1095-1147), malheureux dans ses entreprises contre Hugues le Manceau, deux fois prisonnier de Thibaud, comte de Blois et de Champagne, était secondé par le roi Louis VI et marchait à sa suite dans ses expéditions contre les petits tyrans. L'autre (1147-1161), accompagna Louis VII le jeune, en 1147, à la Terre-Sainte. Le troisième (1159-1168) accompagna le même roi dans la guerre qu'il fit au comte de Châlons.

L'empreinte de la pièce marquée *Ludovicus E,* offre dans le champ ?, une crosse avec l'oméga et la croisette, exactement comme les pièces bourbonnaises marquées *Ludvicus rex.* Les mêmes circonstances contemporaines, le voisinage infiniment rapproché, nous présentent évidemment le même résultat. La monnaie de Nevers fut une combinaison des droits sacerdotaux de je ne sais quel prélat, de l'autorisation du roi de France et de l'exercice de la fabrication accordée aux comtes de Nevers par le prélat et le roi. Les comtes empreignaient les marques de la dignité sacerdotale et le nom du roi, mais ils passaient sous silence leur propre nom. C'était une monnaie, partie anonyme, mixte, semi-royale. Les Guillaume de Nevers, contemporains des Archambaud de Bourbon, ne différaient guère dans leur exercice de la monnaie. Ce ne sont que leurs successeurs, depuis Gui (1168-1175), qui supprimèrent le nom royal et le remplacèrent par le leur; mais ils conservèrent le type sacerdotal, quoique modifié, mais crossé, qui était devenu local, en reproduisant continuellement la manifestation du droit du prélat.

Après cette longue revue des pièces mixtes, semi-royales, je demande comment on doit considérer plusieurs pièces royales au coin local? Celles d'Étampes, du château de Mantes, que nous avons déjà observées à l'article du monogramme, de Bourges, de Château-Landon?

Celle de Berry (v. la pl. VI, 31) offre une tête de face mitrée, et autour LODOVICVS REX; de l'autre côté, sur un bâton, une croix très-artistement confectionnée, et autour, VRBS BITVRICA. Bourges fut acheté par la couronne en 1107. On a donc cru attribuer cette monnaie à Louis VI ou à Louis VII. Un bâton à la croix si artificielle est une empreinte locale de Bourges. On

voit dans l'ouvrage de Le Blanc les monnaies de Philippe le bel (1285-1314), *fortis burgensis* et *novus burgensis*, qui ont le même bâton. Je présume que ce bâton n'est autre chose que la crosse de l'archevêque de Berri, qui chargeait long-temps la monnaie locale.

Sur celle de Landon (n. pl. VI, 32), on voit une crosse, ce qui fait supposer le conflit du droit sacerdotal. Louis VI et VII firent des dotations considérables aux chanoines réguliers de S. Severin. Louis VII leur donne les églises à Landon, en 1151, et en même temps l'archevêque de Sens, leur accordant la possession d'une abbaye, fait connaître son autorité pastorale, qui n'était pour rien dans les affaires du monde. Je ne sais pas si l'on peut, de ces faibles circonstances, présumer quelque influence de l'archevêque de Sens sur les monnaies locales, qui furent fabriquées en Gâtinois et en Senonais, à Etampes, à Château-Landon, à Sens, à Riedun.

Lorsqu'on considère la croix de Berri, qui prolongea son existence deux cents ans depuis qu'elle était entrée en possession de la couronne, il est nécessaire de convenir que les villes de Bourges et Berri avaient leur type local, que la couronne conserva un temps assez considérable. Elle a montré beaucoup plus d'égards pour le type touronnais.

Cela prouve que la couronne, en certaines occasions, observa le type local et voulut avoir la monnaie particulière locale, avant de la supprimer. Aussi peut-on compter au nombre des types locaux la monnaie de Senlis, marquée d'un S couché ꭃ (voyez Le Blanc, p. 164). Une autre pièce, plus distincte, se trouve chez Le Blanc (p. 176, nº 4). Il n'a pas réussi à l'expliquer, mais il assure l'exactitude de son dessin. Elle offre du côté de la croix *Philippus rex*, et elle est de Philippe I (1060-1108). Elle porte dans la légende de la pile, selon la gravure de Le Blanc :

C ꟽP S S I I I I Є C T I S

lisez : C I V I'S S I N L Є C T I S

civitas Sinlectis. Dans le champ on voit les quatre lettres connues des temps carlovingiens, S. L. C. S., cantonnées près d'une demi-croix. C'est à l'ancienne manière; le nom de Senlis, Sin-LeC-tiS. — On connaît les monnaies d'Artois, battues à Arras et à St-Omer par le roi Philippe-Auguste, lorsqu'il se mit en possession de ce pays (plan-

che VI, 33); elles sont locales, au type particulier. De même, Philippe-Auguste avait sa monnaie particulière à Déols, en Berri.

M. Jeuffrin est le premier qui fit connaître la pièce du roi Philippe, frappée à Déols (v. notre pl. IX, 2). Considérant qu'en 1188, Philippe-Auguste conquit Châteauroux et Déols, et les réunit au Berri, il l'attribue à ce même Philippe-Auguste. Il n'y avait rien à dire contre cette explication. Philippe-Auguste tenait Châteauroux et Déols depuis 1188 jusqu'à 1203, lorsque ce comté passa aux Guillaume de Chauvigny. Cette explication de M. Jeuffrin est confirmée par une découverte récente de plus de mille pièces des monnaies de Déols, de Gien, qui furent trouvées à Châtillon-sur-Cher, entre Celles et St-Aignan. Parmi un nombre si considérable de numéraire courant, on remarque quelques pièces inconnues d'Issoudun, à la légende RICARDVS REX. Le roi Richard cœur de lion frappait cette monnaie d'Issoudun entre 1168 et 1199. Or, les autres, parmi lesquelles elle se trouve, furent contemporaines, et celles de Déols sont évidemment du roi Philippe-Auguste, frappées entre 1188 et 1203 (1).

Les comtes de Déols marquaient leur monnaie d'une étoile à

(1) M. de la Saussaye me communiqua, sur cette découverte importante, la notice suivante. La trouvaille de Châtillon-sur-Cher donna environ 1300 pièces de billon, parmi lesquelles M. de la Saussaye reconnut les 1200 pièces comme il suit :

427 pièces de Raoul, comte de Déols,	entre 1160 et 1176
745 de Geoffroi de Gien,	1120 - 1160
3 du roi Philippe-Auguste, à Deols,	1188 - 1203
2 d'Odon III, seigneur d'Issoudun,	1167 - 1188
13 du roi Richard, cœur de lion, à Issoudun,	1188 - 1199
1 de Conan IV, duc de Bretagne,	1156 - 1171
1 d'Etienne, comte de Guingamp,	» 1164
3 d'Hervée IV, comte de Nevers,	1199 - 1223
2 du roi Louis VII, à Bourbon (Archambaud VII),	1137 - 1180
1 de Vierzon, anonyme (d'Hervée ou de Guillaume),	1189 - 1197
5 de Sauvigny, la tête de S. Majol y est sans mitre.	

M. de la Saussaye en tire une conséquence très-juste pour la monnaie bourbonienne, marquée du nom royal. On la croyait de 1115, de Louis VI et d'Archambaud VI; mais le synchronisme de ce trésor est une garantie certaine que cette monnaie est du roi Louis VII et d'Archambaud VII. Le trésor fut enfoui au plus tôt vers 1199 ou 1200; mais la masse du numéraire fut réunie vingt ans avant, vers 1160-1176. Elle était réunie par quelqu'un qui avait ses affaires à Châteauroux et à Gien. Depuis, il y ajouta quelques nouvelles pièces plus récentes, qui lui restaient de son épargne.

six cornes; c'était le type local. Le roi Philippe-Auguste, disposant du comté en maître, observa ce type (v. la pl. IX, 2, 3). Mais, en se dessaisissant du comté de Châteauroux, il supprima la monnaie de Déols et son type antique. Depuis 1203, succédèrent les Chauvigny, les Guillaume; ils fabriquaient leur monnaie à Châteauroux, et ils changèrent le type (1203-1232).

Les espèces mixtes semi-prélatales. Crosse.

Nous ne voulons pas résumer toutes les particularités du conflit qui existait en presque tous les coins entre l'autorité des laïcs et des clercs, dont nous avons mentionné à plusieurs occasions des exemples nombreux. Nous désirons seulement encore, par quelques observations, appuyer nos présomptions, que nous avons multipliées sur l'autorité que le clergé étendait sur différentes espèces.

On se souvient des monnaies chartraine, blessoise et autres, qui étaient subordonnées à l'évêque. On se souvient de nos soupçons sur le type champenois, sur les droits que pouvait posséder l'archevêque de Sens, dans l'archidiocèse duquel se trouvaient plusieurs monnaies locales, dont chacune offre les traces de sa dépendance de l'autorité sacerdotale; nos présomptions et nos efforts tendaient à découvrir que les monnaies bourbonnaise, nivernaise et charentonnaise se ressentaient de l'autorité d'un prélat. Nous y avons observé une crosse, une tête, une main bénissante, comme marques distinctives de son droit.

Le clergé bourguignon, voisin de l'Italie, et après, tout le clergé de France, imita évidemment la monnaie romaine, dans ce qui concerne l'image des saints et la dextre. « La crosse ne fut guère employée, dit le savant Rigollot (notice sur une feuille de dyptique représentant le baptême de Clovis; Amiens, 1832, in-8°), que dans le Xe siècle, et il n'est pas question de mitre épiscopale avant l'an 1000; tous les auteurs qui se sont occupés de lithurgie, Onuphre Panvinio, le cardinal Bona, Hugues Ménard, Claude de Vert, Thiers, s'accordent pour affirmer que la mitre est une invention récente, dont il n'est pas fait mention dans les rituels et les livres ecclésiastiques, ni sur les peintures et les autres anciens monumens, avant la fin du Xe siècle. » Ces marques

de l'autorité nouvellement inventée parurent sur la monnaie et multiplièrent les signes cléricaux. L'image du saint, la dextre, la crosse, la mitre, signalèrent les espèces purement ecclésiastiques et marquèrent les autres qui furent subordonnées aux prélats. Nous avons énoncé cette observation plusieurs fois et nous allons l'appuyer par des nouveaux indices ou preuves.

Je me propose pour le moment de prendre en considération la crosse. On la voit de différentes manières sur les espèces purement épiscopales. Bourchard évêque de Meaux (1119-1134), arma son poing de la crosse, et les fit empreindre sur sa monnaie. La monnaie de l'abbé de Corbie, des archevêques de Lyon, d'Arles, du prieur de Souvigny, des évêques de Carcassonne, de Langres, de Viviers fut marquée d'une crosse. Les évêques de Valence (pl. IX, 18), de Cahors l'entremêlaient à la croix et aux croisettes. L'évêque de Noyon adossa sur sa monnaie une double crosse ʔ ʕ qui servirent depuis pour les armoiries des évêchés de Noyon et Tournay. Par ces exemples on voit que le coin des prélats se servit de leur sceptre. Je vais maintenant m'occuper des crosses qui surveillent le coin des espèces fabriquées par les seigneurs laïques.

L'abbé de S. Benigne disposait à Dijon de la monnaie des ducs de Bourgogne. L'abbé Hugues d'Arc-sur-Til alloua en 1273, au duc Hugues IV, la moitié de la monnaie de Dijon, et il écrivit en 1282 au duc Robert II, pour maintenir l'immutabilité. En observant le coin de la monnaie qui devait rester immutable, j'y vois que l'abbé plaçait sur la monnaie ducale, une croix mêlée, ou bien ses branches séparées, qui ressemblaient à la figure d'une double crosse, puis il y signait les deux crosses croisées (pl. IX, 10, 11). Le duc devait obéir à l'abbé, la monnaie à son nom offrait des signes qui prouvaient qu'elle était maîtrisée par l'abbé, et ces signes furent immutables.

Le comte de Toulouse frappait sa monnaie à Toulouse, à Saint-Gilles, au Château-neuf-de-Bonafosse. L'évêque d'Albi possédait le tiers de cette dernière, et je crois que son droit reparaît sur différentes pièces tolosanes (pl. IX, 23), qui offrent une crosse avec l'alpha et l'omicron pour l'oméga ; ou bien un bâton à la croix accostés de deux o ou anneaux ; ou enfin une triple crosse, c'est-à-dire, un bâton à la croix accosté de deux crosses ʔ † ʕ (pl. VII). Le bâton surmonté d'une croix, remplace les marques de dignité suprême, un scepte ou une crosse.

Sur les pièces de Raimond Roger, vicomte de Beziers (1194-

1209), qui fut aussi vicomte de Carcassonne, on voit un bâton à la croix accosté, comme nous l'avons observé, de deux bras d'un alpha fendu. C'était au moment d'une guerre avec le clergé, que cette monnaie fut fabriquée. Je crois qu'il faut y chercher l'expression des droits d'un prélat, qui ne fut point contesté.

On connaît une monnaie de Pierre, évêque de Carcassonne, sans qu'on ait pu déterminer auquel des Pierre on doit l'attribuer. Elle fut attribuée à Pierre Rodier (1323-1330). J'aimerais mieux y voir un Pierre plus ancien. Elle n'offre point des marques ordinaires de la dignité épiscopale, mais elle nous prouve que les évêques jouirent du droit et forgèrent leur monnaie à Carcassonne. La fabriquaient-ils en même temps que les vicomtes? Je ne le saurais dire : mais on connaît trois autres pièces de Carcassonne attribuées aux comtes et vicomtes, dont deux sont marquées d'une crosse, placée entre les bras de l'alpha fendu. Il serait très-à désirer d'avoir ces pièces elles-mêmes, pour éviter toute méprise : mais je n'eus pas le bonheur de les rencontrer, et je suis réduit de parler de leurs légendes sur le dessin de l'ouvrage de Duby où l'on voit que leur figure est artificiellement arrondie au moyen d'un compas, et tout porte à croire qu'elles sont agrandies et manquent d'exactitude. Cela me fait peine qu'il me faille copier une d'entre elles sur ma pl. IX, n° 20.

On a attribué ces trois pièces, une au comte Oliba II (851-877) parce que sa légende porte LI OB IΛ ᶜII un autre à Roger I (957-1012), lorsque son fils Pierre Roger, évêque de Gironne, du vivant de son père, eut une part dans le comté de Carcassonne. Ce Pierre Roger mourut en 1050. La pièce n'offre dans sa légende que RO GE RC ON mais elle est munie d'une crosse placée entre la fente de l'alpha. La troisième fut adjugée à Bernard Roger, second fils de Roger I (1012-1038), parce qu'elle porte dans sa légende B.R OX CO TE et la crosse paraissait concourir avec son frère, évêque de Gironne (pl. IX, 20).

Mais il me semble qu'on n'a pas besoin de recourir à un évêque extérieur, évêque de Gironne, si l'on a devant soi les droits de l'évêque du lieu. La crosse y est de l'évêque de Carcassonne, qui a pu laisser fabriquer sa monnaie, aux comtes, aux vicomtes, sous la condition de placer sa crosse; ou bien l'évêque lui-même fut obligé de marquer sa monnaie épiscopale avec le nom du comte. C'est ainsi que s'explique la réunion du comte Roger avec une crosse.

Une croix qui traverse la légende et pousse ses branches doucement pâtées jusqu'au grenetis, et presque au tranché de la

pièce, orne également toutes ces trois pièces. Par cette identité du coin, elles paraissent être presque contemporaines. Il est donc dangereux de les disperser depuis 1050 jusqu'à 850, dans l'espace de deux siècles. Il est plus dangereux encore de les renvoyer à des temps trop reculés, comme l'est le IX[e] siècle, l'an 850. Une telle croix ne paraît sur les monnaies d'Espagne, d'Italie et de France que vers le commencement du XII[e] siècle, et ne se vulgarise qu'au milieu du XIII[e]. Cette observation, je crois, renverse l'explication entière, que nous avons exposée ci-avant.

Mais pourquoi ces monnaies doivent-elles être absolument de la fabrication du comte ou du vicomte? L'évêque frappait-il la sienne indépendamment, et le comte sous la sauve-garde de la crosse? Ne faut-il pas plutôt considérer ces monnaies pour épiscopales?

Bernard Atton, vicomte, renonça, en 1113, au droit qu'il s'était attribué jusqu'alors de s'emparer des dépouilles des évêques de Carcassone quand ils venaient à mourir, et rendit à l'église de cette ville les biens qu'il avait usurpés sur elle. Il changea le titre de comte en celui de vicomte, parce que l'accommodement qu'il avait pris avec le comte de Barcelone, portait qu'il tiendrait de lui ses domaines en fief comme vicomte. Ainsi les vicomtes furent réconciliés avec les évêques.

Le vicomte Roger I, en 1138, voulut rendre à ses domaines le titre de comté. Par suite de ses efforts, peut-être qu'il a, avec le consentement de l'évêque, fabriqué la monnaie ci-devant indiquée, ayant d'un côté la légende entrecoupée par les branches de la croix, RO GE RC ON *Roger comes*, et de l'autre une crosse épiscopale accostée des I I, et autour CARCASSONECI.

Quant aux deux autres, je ne peux donner que des explications forcées, aussi bien que celles qu'on donnait pour les entraîner jusqu'au IX[e] siècle. Leur nature, presque énigmatique, repousse toute explication simple. Mais les miennes me paraissent bien plus plausibles que les autres.

Je considère ces deux pièces comme purement épiscopales. Une de ces pièces qui approche le plus de celle du comte Roger se trouve sur notre planche IX, 20. Elle offre d'un côté une crosse accostée des II et la légende CARCASSONECI. De l'autre, le champ et la légende, écartelées par les branches de la croix et la légende entrecoupée en quatre par ses branches, présente

B.R OX CO TE.

lisez : B.R. OpiX CO TE, *Bernardus Raimundi episcopus*. Il fut évêque en 1209-1211. Dans le midi, il n'est pas impossible de rencontrer un o pour un e, dans le mot episcopus.

L'autre pièce offre d'un côté CARCASSONACI, dans le champ VET; de l'autre, la même croix, dont les branches entrecoupent la légende.

ᶜI I LI OB IA, lisez GILelmI. OBIscopiA, *Guilielmi episcopia moneta*. Guillaume II fut évêque (1248-1264) et Guillaume (1264-1275).

Dans cette combinaison, la monnaie de Pierre ci-devant mentionnée, offrant d'un côté la légende CARCASONA, et dans le champ ✠AA; de l'autre une croix alaissée et la légende PETRVS EPI'; elle peut être attribuée à Pierre de la Chapelle (1289-1298).

Tout près de Carcassone, les vicomtes de Narbonne possédaient apparemment la monnaie, puisque Mahaut, vicomtesse en 1104, et Aimeri II, en 1112, donnèrent à Jean de la Monnaie deux baux à fiefs de la monnaie de Narbonne. Effectivement les Aimeri fabriquaient la monnaie indépendante, puisqu'on connaît les pièces ayant autour du champ de la croix EIIIERIHGΩ, et sur la pile quatre anneaux, et tout autour N''RBON''CII‹. Cette monnaie, connue dans Duby, appartenait apparemment à Aimeri II (1105-1134), puisque nous en connaissons une autre toute semblable de sa fille Ermengarde, qui hérita le vicomté en 1143 et se démit en faveur de son neveu en 1192, quelques années avant sa mort, qui arriva en 1197. Cette pièce inconnue offre, autour de la croix cantonnée d'un croissant, ERMENGARD; de l'autre côté, au centre, une perle environnée de quatre anneaux et la légende NARBONECIVI. Cette pièce est dans la collection de M. Norblin, à Paris (voyez la pl. XVII, 9).

Mais Aimeri III, en 1215, donna à l'archevêque la moitié de son droit. Depuis ce temps, la monnaie de Narbonne fut marquée d'un côté d'un Ǝ, qui paraît être l'initiale d'Aimeri, accrochée à un bâton, à l'anneau, et d'un cadenas. De l'autre côté, la croix avait une branche chargée d'une mitre épiscopale. Les pièces offrent dans la légende, ou simplement le nom de l'archevêque Pierre-Amélie (1225-1245), ou d'un côté A. VICECOMS. NARB, Aimeri vicomte; de l'autre, Є. ARCHIЄPS. NARB. *Egidius*, Gilles Aicelin, archevêque (1291-1310), qui fut contemporain d'Aimeri V (1270-1298), et d'Aimeri VI (1298-1328).

Gérard Gourdon, évêque de Cahors, donna, en 1090, la moitié de sa monnaie au chapitre de la cathédrale, et Guillaume II (1113-1144), leur permit de la battre dans toute l'étendue de leurs possessions. Un autre, Guillaume Cardaillac, en 1212, fit un traité avec les habitans, et en 1224, l'alloua pour six ans aux consuls et à la ville. Cependant, tout en se désistant de leur monnaie, les évêques conservèrent leur coin épiscopal et exigèrent que leur crosse y fût marquée. Il existe une pièce signalée par V, et on l'attribue à ce même Guillaume Cardaillac. J'aime mieux y voir un alpha, toute la monnaie des évêques de Cahors étant anonyme.

Les saints patrons.

Sous la dynastie des Mérovingiens, on a vu un saint Denis à Arles, un saint Martin à Bagnols, un saint Philibert à Jummiège, nommés sur la monnaie. Le saint Martin fut aussi patron de la monnaie de Tours. La dynastie carlovingienne a trouvé en Italie la pratique de représenter les saints protecteurs sur la monnaie mieux constituée : S. Michel archange, S. Pierre, S. Janvier, S. Marc.

Sous la même dynastie, c'est encore la France méridionale et la Bourgogne qui reproduisit les noms de S. Philibert sur les pièces de Tournus, de S. Étienne à Besançon, à Dijon et en Lorraine. Au nord de la France, parurent S. Firmin, à Amiens, et les noms des lieux ou des monétaires, S. Denis, S. Quentin, S. Médard, S. Gaucher.

La Bourgogne conservait singulièrement cette manière de sanctifier sa monnaie des noms et des images des saints. Depuis la disparution du royaume d'Arles, cet usage devint le partage des prélats : à Bellay S. Jean Baptiste, à Vienne S. Martin, à Grenoble S. Vincent, à Valence S. Apollinaire, à Arles S. Trophimus, à Die S. Vierge, et les Trois-Châteaux prirent le nom de S. Paul. Dans la Bourgogne septentrionale, c'est à Tournus S. Valerien, à Autun S. Nazaire, à Besançon et à Dijon S. Étienne.

La Bourgogne paraît être le point de réunion et le point de départ. Puisque le reste de la France ne produit que des exemples bien plus rares et plus épars. Dans l'Aquitaine et le Languedoc, on ne voit qu'à Limoges S. Martialis, à Clermont S. Vierge, à

Mendes S. Privé, à Lodève S. Fulcran, et la monnaie de S. Gilles. Dans l'intérieur du rayon au nord, on voit à Saint-Médard de Soissons S. Sébastien, à Troyes S. Pierre BEATVS PETRVS, ou bien PETRVS EPISCOPVS, à S.-Quentin S. Quentin, à Tours S. Martin et les noms de lieux, S.-Aignan, S.-Paul, S.-Omer.

Certainement que le voisinage de l'Italie alimentait l'insertion des saints sur l'argent aux environs du Rhône, d'où cet usage pénétra dans l'intérieur de la France, mais il n'a pu avancer jusqu'aux bords de l'océan.

Nous avons dit que les patrons ne furent nommés que par les prélats. Le seul comte Vermandois des laïcs, nommait et faisait représenter S. Quentin. Mais nous avons aussi pu remarquer que, par les combinaisons des différens droits et différens arrangemens, les saints se mettaient quelquefois à l'opposite des laïcs. S. Nazaire, à Autun, avec le roi Louis VII, S. Majol SCS MAIOLVS à Souvigny avec Robertus DomiNus BORBON. Robert de Clermont, sire de Bourbon, qui s'associa à Étienne, prieur de Souvigny en 1290.

Pour signaler le nom du patron, il n'était point indispensable d'employer le titre de *Sanctus*. A Troyes, on voit S. Pierre, intitulé *beatus*, ou simplement *episcopus*. A Metz on inséra simplement *Eucharius*, le nom du saint patron, autour de sa tête, sans y ajouter autre chose. Cette absence de *sanctus* a induit en erreur les observateurs de la monnaie de l'évêque de Lodève. D'un côté, c'est la tête épiscopale de face mitrée, à l'entour .·. LODEVENSEPS. De l'autre, la croix, et autour ✠FVLCRANNVS *Fulcrannus lodevensis episcopus*. On l'a attribuée sans hésitation à Fulcran, saint évêque de Lodève, en 949 et 1006. Mais cette pièce ne peut être aussi ancienne. Une tête de l'évêque, mitrée, nous paraît pour la première fois, positivement, vers 1060, et c'est provisoirement, avant que l'acceptation de la mitre devînt universelle, cent ans plus tard, vers 1150. Il est donc impossible de se jeter dans des temps antérieurs avec une pièce obscure et indéterminée.

Saint Fulcran fut évêque de Lodève (949-1006). Sa béatitude fut reconnue lorsque, cent ans après, son corps fut retrouvé. Le diocèse de Lodève a eu pour son patron S. Genaise, notaire d'Arles : mais depuis que le corps de S. Fulcran fut reconnu, ce saint devint le patron secondaire. Les reliques de Genaise, et le corps de Fulcran, furent déposés dans la cathédrale. Depuis, il y

fut adoré par les pieux jusque vers la fin du XVIe siècle. Alors des mains sacriléges le brûlèrent.

Au moment où le corps de S. Fulcran, retrouvé, devenait l'objet du culte, l'évêque Pierre Rainon (1100-1054), institua, en 1122, Bernard Guibert maître de la monnaie, et lui permit de la forger. Quelques années après, en 1188, le roi Philippe-Auguste confirma le droit de la monnaie à l'évêque Raimond Guillaume. Je crois que c'est le temps le plus convenable pour la monnaie épiscopale de Lodève, frappée au nom de Fulcran, qui n'est que le nom du saint patron secondaire.

L'abbé de Corbie était autrefois puissant : mais au moment où les monumens monétaires furent connus, son astre s'éclipsa (1095). La première monnaie connue est de l'abbé Jean (1172-1185); elle offre une crosse placée A ꝰ ω entre l'alpha et l'oméga; M. Rigollot publia une autre pièce de Gosso ou Joscus, qui suivait de près son prédécesseur (1187-1193). Il plaçait la crosse entre les deux *a* A ꝰ A (pl. VIII, no 30). M. Rigollot possède encore une pièce à la même empreinte que celle de Jean, dont j'ai fait ciseler la figure d'après le dessin qu'il m'a communiqué. Elle offre dans la légende, du côté de la croix, cantonnée de deux croisettes dans le premier et le quatrième canton, ✠ANSЄ BЄ IRV ou ✠ANSCbЄ I'RV; du côté de la crosse, entre l'alpha et l'oméga, ABBAS CORBЄIЄ, *Ansebeir.* ou *Anscheir a. abbas Corbeie.*

Dans les chroniques de l'abbaye on lit que l'abbé Fulques (1048-1095) renoua la société avec Albert, évêque de Hamburg, et qu'il obtint de lui les reliques de saint Anschaire, apôtre du nord. Saint Anschaire fut moine de Corbie, fonda l'église de Hamburg, et y fut premier archevêque. La monnaie où ses reliques furent vénérées offre son nom, ANSChЄ IR A*rchiepiscopus*, comme celui des bienheureux qui firent honneur à son couvent, et en devint un des patrons. Elle n'a que le titre de l'abbé antérieur aux abbés Jean et Gosso, et elle appartient à un de leurs prédécesseurs (1048-1172).



DIFFÉRENTES PHASES DU TYPE LOCAL ET SES CHANGEMENS CONSÉCUTIFS.

Je crois que, par les observations précédentes, la localité du type et ses différentes combinaisons sont suffisamment prouvées. Je me propose de faire connaître ses phases, les changemens qu'il a subis et sa disparution.

Obscurité primitive (950-1050).

C'est lorsque le féodalisme s'établit finalement, qu'on rencontre les exemples des monnaies seigneuriales. Mais les premiers exemples bien déterminés ne sont que du milieu du Xe siècle. La monnaie de l'abbé Tournus (955) était mixte, conservait le nom royal; celle du duc de Normandie s'en passait totalement; celle de l'église de S. Martin, à Tours, existait certainement déjà, vu que l'indication de S. Martin de Tours, sur la monnaie, remonte jusqu'aux temps des Mérovingiens : elle n'était pas non plus obligée d'être autorisée par les titres royaux.

Les contestations du clergé privilégié avec les laïcs usurpateurs au sujet de la monnaie, font présumer qu'il existait d'autres espèces. Mais les privilégiés n'avaient que le produit de la monnaie royale, et les usurpateurs l'inspection d'office; il paraît qu'ils tenaient la plupart au type royal. Le nombre de ceux qui profitaient de ces avantages, n'était pas trop considérable. Les calamités et les désastres du siècle firent disparaître un grand nombre de monnaieries.

Au moment de la chute décidée des Carlovingiens, Hugues Capet, avant 987, et à son exemple le comte d'Anjou, Foulques Nerra (987-1040), firent battre leur propre monnaie à leur propre nom, à leur monogramme et à la formule de *gratia dei* (pl. VIII, n°s 1, 2). Peut-être trouvera-t-on d'autres exemples de cette usurpation.

Hugues Capet, devenu roi (987), repoussa tous ces caractères royaux des Carlovingiens, dont les seigneurs se sont emparés, et se distingua par la simplicité du type. Ses successeurs s'efforçaient toujours à soutenir leur monnaie d'état fortement distincte des monnaies locales des barons. Le temple et le monogramme

congédiés du coin de l'état sont devenus l'empreinte du coin local particulier.

Hugues Capet ne fut pas reconnu pour roi sans beaucoup de difficultés. L'Aquitaine persistait dans sa répugnance. Les usurpations gagnaient le terrain par force ou par concession. La monnaie particulière commença à se multiplier et à inventer son type local.

Cette nouvelle invention était pour la plupart l'innovation des objets surrannés et défigurait les objets dont l'existence remonte au temps des Mérovingiens et des Wissigoths. Ces nouvelles inventions s'attachaient à la pile, la croix était respectée. La plupart des pièces furent anonymes; on n'y inscrivait que le nom du patron du lieu.

Les privilégiés tenaient à des têtes de face ou aux profils. La tête ne présentait plus le portrait du roi, mais le portrait d'un saint, où bien composait une empreinte fictive et convenue. Souvent les évêques et les abbés imposaient leur type aux barons laïcs, comme il y en a des exemples à Chartres, à Blois et ailleurs. La tête imposée se défigurait alors en des figures monstrueuses, qui devenaient l'image stipulée pour le coin.

Les têtes sont antiques : de face, le fruit de l'imitation de l'empreinte italique et particulièrement romaine; de profil, le produit des temps de la première race, qui se perpétua dans quelques têtes laurées de la seconde. Les têtes, sous la troisième, dont nous nous occupons, sont diadémées, comme on voit celle de S. Martin à Tours (pl. VIII, n° 22), celle qui donna naissance au type chartrain. La S. Vierge de Clermont est couronnée d'une couronne à trois croix (pl. IX, n° 19). Une telle couronne date des temps reculés. On la voit vers 1030, sur une monnaie mixte de Châlons-sur-Marne et du roi Philippe, de l'évêque de Laon et de Louis (pl. IX, n° 5); on la voit, vers 1018, sur la monnaie de Cnut, roi anglodanois (pl. XII, n° 21).

Les seigneurs séculiers de la France du midi tenaient aux ornemens cruciformes : ceux du nord variaient plus. Plusieurs inventèrent les monogrammes, celui d'Anjou vers 1000, celui du Mans vers 1030, celui de Champagne vers 1050 (pl. VIII, n°s 2, 3, 5, 78). Les autres tenaient au temple, à un navire (pl. VIII, n° 28), à un astre dont l'origine se perd dans les temps celtiques.

On voit par les résultats, qu'on en inventait quelques-uns, on innovait les autres, tantôt des temps rapprochés des carlovin-

giens, tantôt des temps plus éloignés des Mérovingiens. On ne sait pourquoi on revenait à des manières qui semblaient être oubliées et perdues. Mais on voit qu'on a composé ainsi les types locaux, qui, depuis, distinguaient la monnaie de chaque lieu. Tout cela est enfermé dans l'obscurité, quelquefois dans l'incertitude. Le fait est que l'empreinte seigneuriale s'organisa vers le commencement du XIe siècle, et il était à sa maturité au milieu du même siècle.

Le type local dans sa perfection (1050-1150).

Dans le siècle où le type des barons parut dans toute sa perfection, les bornes de la France furent rétrécies. La France rhénane et toute la Lorraine suivaient le système d'Allemagne. Le royaume bourguignon d'Arles s'attacha à l'empire.

Ce dernier, en s'unissant à l'empire, se réserva les priviléges nombreux aux petits seigneurs et la domination aux évêques. Les prélats s'ingérèrent les premiers le droit de battre monnaie. Les archevêques de Lyon, d'Embrun, d'Arles, les évêques de S.-Paul, de Trois-Châteaux, de Viviers, de Grenoble, de Vienne, de Bellay, d'Apt, de Die, se procurèrent des priviléges vers la fin de ce siècle, et plusieurs entrèrent en jouissance de ces droits acquis de fabriquer leurs espèces, dans le siècle suivant.

Le royaume de France manifesta à l'instant la séparation monétaire qui existait à certains égards (*voyez* la France numismatique, planche VII). La Gaule du sud, ou royaume d'Aquitaine, où, à plusieurs reprises, les colonies de Francs dégénérèrent plus qu'ailleurs, qui, après avoir été conquis sur les Goths du temps des Mérovingiens, fournissait des portions détachées aux enfans de Clothaire, qui, du temps des Carlovingiens composait de rechef un état séparé; le royaume d'Aquitaine, dis-je, devint désormais le théâtre des usurpations des ducs d'Aquitaine et des comtes de Toulouse. Chacun d'eux aspirait à la possession de tout le territoire du royaume; le comte de Toulouse, en outre, étendait sa suprématie sur la Septimanie et la Provence.

Les mêmes prétentions produisirent les mêmes suites. La monnaie de Bordeaux et de Toulouse expulsa la monnaie royale de l'Aquitaine et du Languedoc, devint une monnaie émancipée, qui n'accepta plus, par aucun exemple, par aucune exception, l'association du nom royal aux noms seigneuriaux. Son type

tira son origine de certaines anciennes formes aquitaniques ou gothiques, et marqua le coin de figures cruciformes composées de petites croisettes, d'anneaux, de croissans, de lettres. Le comte de Toulouse vers 1037, et le duc d'Aquitaine vers 1130? signalaient leurs espèces de leur propre nom (pl. IX, nos 22, 31). Avec le temps leurs vassaux s'emparèrent de leurs manières.

Le duché de Guienne ou d'Aquitaine était plus homogène, tout-à-fait aquitanique et le type fut partout plus uniforme. Le comté de Toulouse était composé de plusieurs parties hétérogènes, et offre déjà, vers la fin de ce siècle, de petites variations. On y remarque les évêques en possession de battre monnaie ou de marquer la monnaie des laïcs par les signes de leur dignité. C'était la crosse ou un bâton à croix qui désignait leur droit.

La Bretagne, état, ni français, ni gaulois, ne nous a pas laissé de monumens monétaires de ce siècle. Toutefois elle en a eu, et il faut présumer que dès le commencement, comme par la suite, elle s'attacha au système aquitain. (Voir la pièce de Conan, planche XVII, no 10, que je présume être de Conan le gros (1112-1148).

Une portion de l'Aquitaine, le Berri, reculée au nord, placée au centre de toute la France, enclavée dans les possessions des barons du nord, envahie par les Angevins, les Blesois, les Champenois et les Bourguignons, fut de bonne heure détachée du système aquitanique et attachée à celui de la France septentrionale.

Les provinces du nord où les Francs prévalurent plus tôt montrent un singulier assemblage de variété qui se groupe en petits arrondissemens, ou se disperse séparément.

Une partie de l'Armorique et de la Neustrie fut en possession des Normands. Il a plu à leur duc de conserver sur sa monnaie l'empreinte carlovingienne du temple. De même, les comtes de Soissons, vers 1146 et années suivantes, tenaient au temple ainsi que les comtes de Melun. S. Martin de Tours de même, et le comte de Dreux, vers 1137, reproduisit sa figure. S. Martin de Tours paraît n'avoir pas tenu long-temps au temple. La Tourraine était en possession des comtes d'Anjou. Nous avons une pièce de Foulques V (1109-1127), sur laquelle on voit un portail. Il me paraît très-juste de supposer qu'avant ce temps, le portail remplaça le temple sur la monnaie de S. Martin de Tours. Le portail apparut aussi sur la monnaie royale vers 1060-1108. Au reste, le temple fut congédié, d'abord à Tours, vers 1100, et en Normandie; il paraît qu'à Melun il fut supprimé avec la monnaie locale, qui

cessa au plus tard vers 1203, avec la confiscation du comtat; il le fut aussi à Dreux et à Soissons, vers 1270, et sur toute la monnaie de France; expulsé, il trouva l'hospitalité en Lorraine et aux environs du Rhin, en Allemagne, et y grandit en nombre et variété.

La capitale de Paris, était le cœur et le centre de l'île de France, de la Neustrie et de la monarchie. Le puissant duc et comte y tenait sa juridiction et sa domination; il s'appuya comme nous l'avons dit tant de fois sur une autre empreinte royale; il plaça sur sa monnaie le monogramme de son nom, et donna l'exemple aux autres puissans voisins (pl. VIII, n° 1).

Le comte d'Anjou fut le premier qui imita les ducs de France et marqua sa monnaie du monogramme (pl. VIII, n° 2). Son vassal, le comte du Mans le suivit et marqua la sienne de son nom propre (pl. VIII, n° 8). Le comte de Champagne (1047) inventa le sien (pl. VIII, n°s 7, 8), et les monogrammes de Foulques, d'Herbert de Tibaud, servirent à Angers, à Gien, au Mans, à Provins, à Troyes, à Beauvais pour une image convenue des espèces locales, que différens seigneurs de différens noms, entre eux ennemis et discordans, employaient de règle et d'obligation fixe et déterminée, qui ne permettait plus de changer cette empreinte pour une autre.

Peut-être qu'on imagina quelquefois dans ce siècle même les monogrammes personnels, mais ce n'est que par une singulière exception, comme on en voit de Robert, duc de Bourgogne, à Troyes, qui dépendait de lui. Mais généralement le monogramme fut l'image monétaire; Étempes tenait au monogramme du roi Odon (pl. VII, 2; V, 26) ainsi qu'Issoudun? Mantes?

Les mêmes seigneurs qui autorisaient leurs monogrammes, s'emparèrent d'une singularité que la couronne introduisit sur ses espèces vers la moitié du XIe siècle. C'est-à-dire de l'alpha et l'oméga suspendus par des rubans aux branches de la croix. La couronne jugea à propos d'abandonner ces lettres de l'éternel, pour mieux soutenir la dissimilitude de ses espèces et des autres. (Comparez VI, 29, 30; VIII, 3, 10, 27).

C'est ainsi que l'ancien type du temple et du monogramme, se soutint et s'établit, dispersé chez les barons du nord. Les autres de la nouvelle invention, se groupent et se soutiennent plus concentrés.

Il faut observer que le puissant comte d'Anjou et l'autre non moins

fort, qui possédait les comtés de Blois, de Chartres et de Champagne, inquiétaient continuellement les pays intermédiaires : le Berri, le Gatinois, le Senonois. Ils avaient sous leur dépendance de nombreux vassaux et ils augmentaient encore leur nombre en distribuant aux autres les châteaux qu'ils possédaient en Berri. Le Berri et le Bourbonnais fournissaient de leur sein de petits barons, qui composaient un groupe très-varié et qui pour la plupart soutenaient la dissemblance de leurs espèces avec les voisins plus puissans.

Dans cette observation des différens types nouvellement établis, le type épiscopal chartrain se présente au premier rang. Les alignemens primitifs de ce type, se rattachaient aux traits d'un profil droit (pl. VIII, 15; XVII, 11, etc.). Les comtes de Blois et de Chartres, de Vendôme et du Perche, et leurs vassaux marquaient leur coin du type épiscopal. Mais il paraît que pendant longtemps ils n'eurent pas droit d'y signaler leur propre nom. Les comtes du Mans, ne l'exprimaient pas non plus auprès de leur monogramme, et les comtes d'Anjou, leurs souverains, le firent très-rarement. Ainsi la monnaie du Mans, de Tours, du pays chartrain et de l'Anjou fut anonyme (pl. VIII, nos 2, 5, 13, 15, 16, 22, 23, 24).

L'autre type champenois ayant sa résidence à Provins, est supposé être d'origine épiscopale et le produit d'une tête de face, dont la chevelure est changée en une espèce de peigne. Je ne sais pas s'il s'était déjà introduit dans ce siècle en la ville de Sens, mais avec le temps il se répandit davantage dans la Champagne (pl. VIII, no 9, 10).

La multitude de barons du Berri et du Bourbonais ne nous a pas laissé de monumens de ce siècle pour que nous puissions juger de leur coin. Le seul coin de Déol ou de Châteauroux nous montre par sa monnaie, qu'il tenait constamment à l'astre, qui distinguait particulièrment Déols (pl. IX, no 2, 3).

Un autre groupe plein de variétés placé au nord dans un coin de la mer, nommé France pontique ou maritime, attire notre attention. Ce sont les pays de la Somme et de la Canche, le Pontieu, le Vermandois, la Picardie. Boulogne, Montreuil, Abbeville, Amiens, S.-Quentin, frappèrent leurs espèces locales dans ce siècle. Tantôt elles furent fabriquées par les comtes, tantôt par les communes. Le vaisseau de Montreuil fut l'héritage de celui de Wic (pl. VIII, 28, 29, 31, 32).

Cette contrée était, plus que les autres, sujette à l'influence étrangère. Le duc de Normandie prit possession du royaume d'Angleterre (1066) et l'héritière de Boulogne s'allia au prétendant de la couronne d'Angleterre. Mais le type local était assez fort pour être préservé de la destruction. Les pièces à tête de Guillaume, en Normandie (1066-1087), et celles d'Eustache, comte de Boulogne vers 1150, qui offrent un animal imaginaire et des figures énigmatiques à la place de lettres, ne sont que des singularités exceptionnelles qui n'ont point eu de suites (planche VII, carte numismatique).

Le comte de Flandre, qui suivait le système de la France, quoique tout puissant, ne devançait point les autres avec sa monnaie. Les pièces qui sont attribuées aux comtes de cette période, sont petites, anonymes.

Encore un coin de la France se présente séparement : c'est la Bourgogne proprement dite, le comté et le duché dans toute son étendue. L'archevêque de Besançon prétendait y avoir droit sur toute la monnaie. Mais pour dire la vérité, ce n'est qu'à Dijon, que l'hôtel de monnaie ducale fut soumis au clergé (pl. IX, nº 9, 10, 11); toutes les autres monnaieries soutinrent leur indépendance. Plusieurs évêques qui ont eu quelque droit sur la monnaie des comtes semblent renoncer à la prétention d'y mettre leurs marques. Les espèces de Tonnerre, d'Auxerre, d'Autun, paraissent très-simples, leur empreinte est réduite à des croix. Presque toute la Bourgogne se distingue par cette simplicité (planche IX, 8).

Mais on se souvient l'observation que, dans des temps antérieurs, cette province tenait plus que les autres à la croix chrismée, qui était le type particulier des empereurs de Rome. Sous la deuxième race, la Lombardie voisine reproduisit le chrisme et en donna l'exemple aux Bourguignons. La croix chrismée reparut donc de nouveau sur les pièces de Châlons, de Vienne, que le temps nous a conservées.

Mais ce qui distingue le type local de la Bourgogne, ce sont les lettres singulières isolément placées dans le champ, B à Châlons (pl. IX, nº 6); S à Mâcon et à Lyon. Elles servent d'image au coin local et elles se rapportent à la pensée du culte religieux, qui occupait la monnaie chrétienne de Bourgogne. Les *benedictio* et *signum* sous-entendus donnent naissance à mille autres répétitions secondaires dans toute la France, et les lettres

sont devenues une espèce de différens qui furent à la disposition des maîtres de monnaie.

Nous ne compterons point le coin de la monnaie que les prélats eux-mêmes fabriquaient, au nombre des empreintes locales: il était plutôt le fruit de leur dignité personnelle que de l'exigeance locale; il affectait également toutes les espèces sacerdotales, et même sujettes au clergé. Ce coin se distinguait particulièrement par les noms et les images des saints patrons, par une main bénissante, par les crosses; une tête épiscopale n'apparut sur la monnaie que vers 1160, chez l'évêque de Laon, elle est mitrée. Il est important de remarquer que dans le siècle que nous observons, la monnaie des prélats du midi de la France, fut complètement anonyme (pl. IX, 14-19; XVIII, 8); celle de ceux du nord le fut aussi (pl. VIII, 22, 23, 24, 27): mais elle commence, la première à nommer quelques uns.

La plus ancienne pièce épiscopale, marquée d'un nom déterminé que je connais est de l'archevêque de Rheims, Gui (1033-1055). Il y employa une singulière légende: *vita christiana* et le titre de *Remorum presul*, dans le champ *Wido*. Cetté pièce inconnue est possédée par le savant Rigollot; nous donnons son dessin sur la planche VIII, n° 11.

Celle de l'évêque de Meaux, Gaucher (1085-1102), est mieux connue. On y voit autour de la croix, *Meldis civis;* autour de la main, revêtue d'une manche d'aube et bénissante, *Cauterius prisul*. Elle est sur notre planche VIII; n° 12.

Les successeurs de ces prélats prirent depuis le titre d'*archiepiscopus*, ou d'*episcopus*, comme les autres. Ils fabriquaient leurs espèces à leur propre nom et leur exemple influa sur quelques autres du nord de la France, d'abord sur ceux qui devenaient immédiats de la couronne et entraient dans le parlement: savoir, à l'instar de l'archevêque-pair, de Rheims, les évêques-pairs, de Chalons-sur-Marne (1131-1142), de Beauvais (1149-1162), de Laon (1157-1174), de Noyon (1188-1221); l'évêque-pair de Langres ne se nomma qu'au XIVe siècle (1306-1319).

Au nombre des types locaux il est indispensable de compter le type royal même, tant il fournit de différences. D'abord il s'était assis dans l'île de France (pl. VI. 28, 29), dans le Gatinois (pl. VI, 32) et dans l'Orléanais (pl. VI, 30); puis il parut éphémèrement en Berri et en Artois. Bourges fut acheté en 1107, et Louis y fabriqua à l'empreinte locale (pl. VI, 31). Dans la période sui-

vante, Philippe-Auguste vers 1190, forgea à Deols (pl. IX, 2), à S.-Omer, à Arras (pl. VI, 33); Louis son fils, avant 1192 fit battre sa monnaie à Arras (elle vient d'être retrouvée par M. Cartier d'Amboise). Nous indiquerons dans la période suivante les motifs qui firent disparaître ces espèces.

Outre ces espèces locales dont les rois se saisissaient eux-mêmes, il y en eut d'autres mixtes, dont le coin possédé par les barons, observait l'empreinte de l'état ou le nom royal.

La force des Carlovingiens consistait dans la France rhénane. Au moment du délabrement de leur empire, ils y soutinrent plus long-temps leur droit, ils y forgèrent leur monnaie jusqu'à la dernière heure de leur domination. Elle échappa aux Capets, mais elle conserva pour eux, dans les régions limitrophes, dans la Champagne, dans la Bourgogne, une prépondérance de l'autorité royale. La politique des Capets, donnant le duché de Bourgogne à leur famille, prolongea la possession de leurs anciennes prérogatives dans ces régions et la monnaie resta plus qu'ailleurs sujette au pouvoir de la couronne et à la disposition des souverains.

Nous avons déjà vu la marche que prit le nom des prélats privilégiés sur leurs espèces; nous avons vu aussi plusieurs seigneurs des plus puissans, immédiats, inscrire leur nom sur les siennes: les ducs de Normandie, de Bourgogne et d'Aquitaine; les comtes de Toulouse et de Champagne, et le comte de Vermandois Hugues (mort en 1102, voyez IIIe partie de notre ouvrage p. 262, 324). Les autres qui étaient leurs vasseaux, s'abstenaient et n'indiquaient pas de nom. Plusieurs cependant paraissaient être récompensés de cette privation, par la monnaie mi-partie, par la faculté de la désigner du nom royal. Tels furent les comtes de Châlons-sur-Saône, de Macon, de Nevers, le sire de Bourbon (pl. IX, 4, 7); les évêques de Laon (pl. IX, 5), d'Autun, de Langres, où la famille de Bourgogne tenait la crosse, vers 1160; c'était une faveur accordée aux forgeurs, là, où l'autorité royale imposa à la monnaie locale.—Mais déjà Hugues comte de Châlons vers 1065-1075 et les autres au centre de la France, vers le même temps, se dispensèrent de cet honneur et aimèrent mieux rentrer au premier rang avec leurs puissans collègues (pl. IX, 3, 6). Les autres ne suivirent leur exemple, que bien plus tard.

Les seules évêques de Laon, Galter, Roger (1157-1207; pl. IX, 5) nous fournissent des espèces à double nom, sur lesquelles ils eurent la plus haute prérogative d'accoupler leur nom et l'image de leur face, au nom et à l'image

du monarque. Toutefois cet honneur n'était qu'une marque de dépendance, et nous dirons à l'instant les raisons que la couronne et les barons eurent de rompre cette alliance et de se séparer.

Le type local se défigure (1150-1250).

Nous avons vu qu'à la période précédente la couronne exerçait ses droits sur sa propre monnaie aux environs de Paris et d'Orléans, qu'elle les étendait à la monnaie de plusieurs barons, clercs et laïcs, dans les provinces orientales de la France. Mais les usurpations et les appropriations continuaient et recevaient encore une certaine extension. Les barons du second rang entraient dans la participation des différens droits du premier. La couronne cédait certains avantages pour en trouver de plus considérables à son compte. La monnaie se ressentait vivement de toutes ces opérations.

Vers 1170, le comte de Nevers et le sire de Bourbon, se détachèrent de leur coalition avec la couronne, et firent disparaître le nom royal de leurs espèces. Il paraît que cet exemple fut suivi généralement par tous ceux qui tenaient encore à cet honneur; excepté peut-être l'évêque de Laon, et le comte de Mâcon, qui prolongea quelques années la domination dans son comté. Toutes les espèces furent enfin émancipées et séparées définitivement de la monnaie royale. La couronne n'avait qu'une suprématie fictive, mais elle la mettait en activité et ne réalisait pas d'autres moyens.

Elle voulait soutenir une séparation déterminée entre les espèces des barons et les siennes, dans le type, dans le poids et dans la valeur. Celles-là furent locales, celles-ci d'état. L'acceptation des espèces baroniales fut bornée à des territoires indiqués, elle ne pouvait plus changer leur type et devait soutenir leur poids. C'est la couronne elle-même qui voulait en avoir une inspection, qui déterminait et prescrivait les règles aux autres; elle-même pouvait agir à son bon plaisir, inventer le type comme bon lui semblait, améliorer ou détériorer sa valeur.

Mais la couronne ne s'inquiétait guère si le nombre des fabricans de la monnaie se multipliait. Elle laissait s'agiter le conflit continuel des privilégiés avec les séculiers et n'entravait pas les arrangemens qui en résultaient. Elle ne défendait de changer la

monnaie anonyme et nominale marquée du nom des seigneurs qui la frappaient. Elle favorisait la masse, pour ruiner les puissans et pour dominer leurs espèces.

D'après les monumens que le temps nous a conservés, nous voyons que ceux qui battaient monnaie au nom royal, les seigneurs qui ne dépendaient pas de la couronne et ne fabriquaient que l'anonyme, les vassaux qui étaient aussi obligés à garder l'anonyme, les petits seigneurs qui croyaient avoir droit de forger, et qui n'étaient point encore en possession de l'exercice, enfin ceux qui se procuraient le droit par les priviléges, par l'acquisition, par l'achat et par différens moyens, paraissent au fur et à mesure avec leurs espèces fabriquées au coin de leur propre nom.

On connaît une pièce au nom de l'évêque de Beauvais, Henri (1149-1162); une autre de l'abbé de Corbie, Jean (1172-1185); de Bernard Raimundi, évêque de Carcassone (1209-1211) (pl. IX, 20); d'Étienne, évêque de Noyon (1188-1221); de Pierre, archevêque de Narbonne (1225-1245); d'A (Arnaud, 1248, Aimar, 1256, ou Aimon, 1260), évêque de Viviers; de Jean, évêque de Valence (1252).

Au nord de la France, vers 1150, paraissent pour la première fois les pièces nominales d'Ives de Nesle, comte de Soissons, de Jean, comte de Ponthieu (pl. VIII, 30), de Robert, comte de Dreux, d'Éléonore, comtesse de Vermandois. Le comte de Valois, ou Crépi Mathieu, ne paraît que vers 1180, et Philippe d'Alsace, comte de Flandre, de 1168 à 1191.

Au centre de la France, vers le même temps, Geoffroi, seigneur de Gien, paraît entrer dans l'exercice du droit de la fabrication (1093-1112 ou 1120-1160). Vers 1170, on voit un singulier synchronisme et le voisinage de nombreux seigneurs, nommément

Gui, comte de Nevers, 1168-1175.

Renaud de Montfaucon, comte de Charenton, vers 1171.

Tibaud, comme comte de Rencorantin (1164-1191).

Robert, seigneur de Celles (1177-1189) (pl. VIII, n° 15).

Raoul, comte de Châteauroux, à Déols, avant 1188.

Odon, seigneur d'Issoudun (1167-1188), (pl. XVII, 15).

Tous, comme de concert, nous fournissent les premières monnaies marquées de leur propre nom; et on sait que les pièces antérieures de Nevers, et les autres de Bourbon, de St.-Aignan, de Vierzon, reconnues pour les plus anciennes, n'offraient aucun des noms de leurs maîtres et étaient anonymes.

Pendant toute la période suivante la monnaie chartraine resta anonyme. En 1152, la séparation des comtés de Blois et de Chartres de celui de Champagne fut décidée à jamais, et cependant ce n'est qu'au XIIe siècle, que les états du système chartrain eurent une monnaie marquée des noms respectifs de leurs comtes :

de Jean III ou IV, comte de Vendôme (1207-1239).

de Geoffroi V ou VI, comte de Châteaudun (1210-1253).

de Richard de Beaumont, comte de Chartres, vers 1250.

de Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois (1279-1292).

On ne connaît pas de plus ancienne monnaie nominale en Bretagne, que :

du duc Conan IV, frappée à Rennes (1165-1171), ou de son prédécesseur Conan le gros (1112-1148).

d'Étienne, comte de Penthièvre, frappée à Guingampe (1164) (pl. IX, 34, 35; XVII, 10).

Cependant il est à présumer qu'il en existait une plus ancienne et qu'elle sera retrouvée.

Dans cette période, au midi de la France, ce n'étaient plus les seuls ducs d'Aquitaine et les comtes de Toulouse qui marquaient leurs espèces de leur nom, mais un grand nombre d'autres.

Aimeri, vicomte de Narbonne, et sa fille, vers 1112 (planche XVII, n° 9).

Roger, comte de Carcassone, vers 1138.

Centul, vicomte de Bearne (pl. IX, n° 30).

Raimond Trincavel, vicomte de Beziers (1130-1167).

Raimond, seigneur de Roquefeuil, vers 1220.

Bernard, seigneur d'Anduse, vers 1240.

Hugues, comte de Rouergue (1227-1274).

Hugues, comte de Marche (pl. IX, n° 29).

Raimond, vicomte de Turenne.

Roger, comte de Foix (1241-1265).

Mais je n'ai pas eu le bonheur de voir les originaux, et je ne suis pas à même de déterminer le temps précis de la plupart.

C'est dans cette période que les barons de l'ancien royaume bourguignon d'Arles se procurèrent les priviléges de la monnaie que les empereurs leur accordèrent à large main; privilégiés, ils se mettaient en activité. C'est alors qu'apparurent les monnaies de Provence, d'Orange et autres.

Il y avait quelquefois des monnaies de communes qui étaient en leur possession ou sous la direction de leurs consuls. Telle

fut celle d'Amiens, avec l'inscription *pax civibus* (pl. VIII, n° 31); telle paraît être celle de Sens, avec la légende *gratia dei civitati*. Les évêques de Maguelone et de Cahors cédèrent leur monnaie aux consuls de Montpellier en 1120, et de Cahors en 1224; mais ils réservèrent leur empreinte épiscopale. Les comtes de Provence accordèrent, en 1218, à la ville de Marseille, la prérogative de forger une monnaie anonyme, mais à leur titre et à leur face (pl. IX, n° 28).

C'était encore une grande innovation, que l'inscription de tant de noms. Elle était capable d'ébranler le type convenu et prescrit de règle. Il arriva d'autres circonstances qui agglomèrent plusieurs coins très-différens sous la même domination et même sous la domination étrangère. Il ne faut que rappeler la possession de la Provence par les Arragonais et leur suprématie en Languedoc et même à Toulouse; d'un autre côté, les possessions immenses des Plantagenets. Possesseurs de l'Anjou, du Maine et de la Tourraine, ils joignirent à leurs domaines toute la Normandie en 1144, le Poitou, la Guienne, la Gascogne en 1152, et tous les vassaux du duché d'Aquitaine; enfin, ils se placèrent sur le trône d'Angleterre. Cependant les types locaux résistaient dans cette période et ne subissaient que faiblement l'influence étrangère. Mais ils s'usaient et se défiguraient graduellement par cela même, que la nature de leur origine tomba dans l'oubli, et ils ne représentaient rien qui soit compris par le vulgaire, ils fournissaient seulement les figures bizarres, mais convenues pour représenter la localité.

D'abord les accessoires se ressentaient de la destruction. Les alpha et oméga furent défigurés et remplacés par les croisettes, par le S. B. D. *signum, benedictio divina*, par la fleur de lys, les lunules, les astériques.

La fleur de lys, regardée comme emblème du royaume et des princes du sang, commença à se répandre depuis la moitié du XIIe siècle. Elle parut sur la monnaie royale, vers 1137. Dès ce temps là, lorsque les princes du sang devenaient possesseurs d'une baronie, ils ornaient leur monnaie de la fleur de lys. On observe, non sans des motifs plausibles, que par les mariages avec les princesses du sang, les barons entraient en prérogative de la fleur. L'archevêque de Rheims, Henri, frère du roi Louis (1161-1175), cantonna sa croix de lys. Mais son prédécesseur, Sanson de Mauvoisin (1140-1161), le prévint et s'empara plus tôt de la fleur.

Il en donna l'exemple au prince du sang, ses successeurs le suivirent. L'évêque de Meaux, Etienne de la Chapelle (1162-1173), ne tarda pas à profiter de cette impulsion. La fleur de lys, paraît sur une pièce romorantine de Tibaud, comte de Champagne (1164-1191); Richard cœur de Lion, roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine (1168-1199), avait des lys sur sa monnaie ducale. Ces exemples sont assez anciens. Ils se montrent sans relation avec la famille de France. Peut-être qu'on remarquera plus encore. Nous n'avons pas pu assez suivre la fleur et déterminer son apparution ailleurs. Elle parut à Vendôme, vers 1218, à Chartres, 1250, à Blois, 1279; et chez les prieurs de Souvigny, 1290.

Le temple se soutenait, modifié dans sa structure, à Soissons; mais il fut taillé en morceaux en Normandie, et prit d'abord une figure cruciforme, puis fut réduit à des lambeaux TTT Ꮑ O; il fut pareillement détruit à Melun.

La couronne donna peut-être, l'exemple de la réduction et de la transfiguration. Sur le coin d'un Louis, le monogramme d'Étampes fut réduit et métamorphosé en lambeaux TTT O ✠. Le monogramme éprouvait en même temps à Gien, sous Geoffroi III (1120-1153), une réduction et un changement en lambel TTT ✠. Plus tard il fut un peu rétabli par Hervée, à Nevers, avant 1223, mais bien arrondi et défiguré (*voyez* au bas de la pl. VII, France numismatique). Le type issoudunois de cet âge (1167-1199) offre uue défiguration du monogramme odonique (pl. XVII, 15, 16). Le monogramme, à Angers, en Champagne, blessé plus d'une fois par l'ignorance des graveurs, se soutenait mieux.

Les types chartrain et champenois subissaient des modifications variables. C'étaient les croissans, les astérisques, les croisettes, les lys qui prenaient la place des yeux, des oreilles, de la bouche. Mais au fond ils soutenaient leur structure principale (*voyez* au bas de la pl. VII, France numismatique).

Les figures cruciformes du midi avaient encore leur valeur. Mais leur usage s'affaiblit dans les capitales de Bordeaux et de Toulouse. La crosse disparaît des espèces tolosanes, vers 1200. Les derniers comtes, dans leurs malheurs et leurs adversités, aimèrent mieux s'intituler : R. COMES PALATII. DVX. *narbonnensis*. MARCHIO ProVinciae, que d'obéir aux habitudes humiliantes; ils aimèrent mieux imprimer sur leurs pièces un croissant ou un astre et former la croix tolosane qui servait de symbole tolosan (pl. IX, n° 24).

A Nevers, à Charenton, à Dijon, en Bretagne, le type subit des modifications, mais ne disparut pas et ne céda point aux autres.

Dans cette période, on faisait moins de cas de la main bénissante, et on l'a négligée et abandonnée. Mais, à sa place, les têtes mondaines commençaient à animer l'empreinte par leur présence. Les têtes mitrées des prélats, à Laon (1151-1174), au Mans (1162-1195), à Cambrai, depuis 1243; les têtes de laïcs, quelquefois ornées de la couronne à trois perles, à Sancerre, vers 1190 (*v.* pl. VIII, 26); en Provence, vers 1166 ou 1196, par l'influence des Aragonais; à Marseille, l'image du comte, depuis 1218 (pl. IX, 25, 26, 28).

Par l'influence des Aragonais, vers le milieu du XIIe siècle, il parut d'abord sur différentes espèces de la France du midi une grande croix dont les branches, prolongées et un peu pâtées, traversaient la légende et l'entrecoupaient en quatre. La Provence (1166-1285), Carcassone (1130, ou 1167), Toulouse, Foix (1241), nous en fournissent l'exemple (*v.* pl. IX, 20, 25, 26).

Cette croix occasionne, vers 1219 et 1249, la formation de la tolosane, plus pâtée, ouverte à jour et ornée de perles (Duby, 7-10; notre pl. IX, 24). Elle est, dans ses armoiries, d'or, clechée, vuidée et pommetée à chacune des trois pointes, qui finissent ses quatre branches en champ de gueules. Le comte de Foix, Roger IV (1241-1265), qui, en partie, dépendait de ses possessions du comté de Toulouse, imprima la même croix sur sa monnaie.

On a remarqué la croix tolosane dans les sceaux des comtes de Toulouse, déjà vers 1088. Mais il ne s'ensuit pas que cette croix signifiât alors les armes du comté. Elle était aussi étrangère pour la monnaie. Il est à observer que la monnaie de Toulouse et de Foix, qui offre la croix tolosane, présente, au revers, un astre, ou un astre et un croissant. C'est la marque de la monnaie du XIIIe siècle, du comté de Tripoli, qui était d'origine tolosane, mais possédé par les ducs d'Antiochie. Les Bohemond (1200-1288) y marquaient leur monnaie de l'astre, ou de l'astre et du croissant (pl. XVI, 25). Parmi ces espèces de Tripoli, on a des pièces où l'astre et le croissant sont au revers de la croix, qui est garnie d'anneaux justement comme la croix tolosane de pommes.

Nous allons encore observer une particularité qui occupe un grand espace de cette période : ce sont les inscriptions, qui reparaissent très-fréquemment au nord de la France, entre 1131 et 1226, et au midi, entre 1137 et 1226. Les exemples que j'ai

pu réunir offrent cette contemporanéité. Ces inscriptions sont dans le champ, ou bien occupent toute la surface de la monnaie. Elles expriment le nom personnel, ou le titre, ou le nom du lieu, ou enfin quelque mot appartenant à la monnaie. En voici des exemples.

L'évêque de Châlons-sur-Marne, Gauffred (1131-1142) mettait dans le champ PAX (*v.* pl. VIII, 31); la ville d'Amiens faisait de même. En Bretagne, sur le champ des pièces des Conan (1112-1171), on lisait DVX, IVS (pl. XVII, 10; IX, 35).

Les archevêques de Rheims, Sanson (1140) et ses successeurs, inscrivaient leur nom dans le champ :

SAN	HEMR	ALBR	GVLE	WILLE	ROBE
SON	ICVS	ICVS	RMVS	LMVS	RTVS

Chez Renaud, comte de Boulogne (1190-1212), chez Guillaume III, comte de Ponthieu (1191-1221), chez les rois Richard, comte de Poitou (1169-1196), et Henri II, duc de Guyenne (1168), on lit le nom de leur domaine, ou le pays de la monnaie.

BOL	PON	PIC	AQVI
ONV	AIL	TAVIE	TANI
		SIS	E

Chez Jean, comte de Ponthieu (1147-1191 (*v.* pl. VIII, 30), chez Mathieu III, comte de Crépi, vers 1180, le nom du lieu de la monnaie.

MONET	ABBATI	CRE
ABISVI	VILLE	SPI

Robert de France, comte de Dreux (1137-1188), les rois Louis (1137-1152) et Richard (1169-1196), ducs de Guyenne, inscrivaient le leur dans le champ ou sur la surface de la monnaie. Philippe d'Alsace, comte de Flandres et de Vermandois, à Saint-Quentin, vers 1180, dans le diaphragme (pl. VIII, 32).

COA	ACO	DVX	DVX	
MES	SE	AQVI	O✠O	COMES
		TANI	AQVIT	
		E		

Le même roi Richard, duc de Guyenne (1169-1196), et la comtesse de Vermandois, Éléonore, vers 1150, inscrivaient leur nom, lui sur toute la surface, elle dans le champ.

RICA	RICA	ALIE
RDVS	RDVS	NOR
UU	RA	

La couronne suivit l'impulsion ou donna l'exemple, puisque, dans le même temps, depuis 1137, ses pièces sont souvent inscrites FRA.NCO.*rum*, puis le nom de la monnaie est semblablement indiqué REGA. LIS ou TVRO. NES. ARG (1180-1223).

Le type local dérangé et détruit (1250-1350).

Plus nous nous approchons des temps modernes, plus nous nous éloignons de notre but. Mais il nous est indispensable d'ensevelir sous le poids de nouvelles inventions le type qui fut l'objet de nos recherches. Nous ne voulons point reconnaître la marche ultérieure de l'empreinte, mais indiquer la destruction et l'anéantissement de la précédente.

Nous l'avons vue cent ans dans sa force, durant les cent autres années, dénaturée et défigurée peu à peu. Dans ces derniers cent ans, le coup mortel lui fut porté par la couronne, par différentes branches de la famille royale, et par les étrangers. La couronne s'empara, confisqua, hérita, acheta, fit des acquisitions, occupa par des cessions, conquit, ou se mit en possession, par mariage, de différentes provinces. En 1205, la Normandie et la Touraine; en 1239, Mâcon; en 1247, Carcassone; en 1271, Toulouse et tout le Languedoc; en 1279, Chartres; en 1303, la Marche; en 1313, le Lyonnais, la Champagne; en 1343, le Dauphinais, furent réunis successivement à la couronne. Elle ne pouvait pas souffrir les types locaux et les supprimait, autant que les circonstances le permettaient.

Anjou et Maine (1246), Provence (1257), Tonnerre (1267), Naples (1267), devinrent le partage de la famille de France et les types angevin et provençal se courbèrent à leur volonté et se ressentirent de l'influence italienne, qui concourut avec l'Aragonais à fournir une toute autre empreinte à différentes espèces.

L'activité toujours croissante de l'Angleterre, par ses grandes possessions en France, affecta décidement le type local et voisin.

Enfin, il était impossible d'exécuter rigoureusement les réglemens que la couronne continuait à publier. Elle s'efforçait à soutenir une séparation décisive de son coin d'avec les locaux, elle défendait expressément d'imiter ses manières : mais les sei-

gneurs puissans de Flandre, de Bretagne, de Bourgogne, d'Anjou et de Provence, faisaient peu de cas de toutes ces dispositions. La couronne fit de grandes améliorations dans sa monnaie. L'or, le gros tournois, exigeaient de nouveaux types; et les seigneurs ne tardèrent pas à s'emparer de la fabrication de cette monnaie, et de son empreinte. Par suite de toutes ces circonstances trop impérieuses, l'ancien type local disparaissait.

L'exercice de la nouvelle monnaie, qu'ouvrit dans ce siècle un nombre assez considérable de petits seigneurs, contribua beaucoup à l'introduction des nouveaux types : c'étaient le comte de Ligni (1288), le comte de St.-Paule et d'Elincourt (1287), le comte de Rhetel (1290), le duc de Bar (1302), le comte de Porcien (1314), le seigneur de Fauquemberg (1320), tous au nord de la France. Le nouveau sire de Mehun (1319), la dame du château de Maillant, vers 1320; la dame de Vierzon, vers 1320; le seigneur de Hurec, vers 1320; le vicomte de Brosse, vers 1340, et le roi de Navarre, établi en France (1350), parurent avec leur monnaie d'une nouvelle façon et une empreinte adaptée au siècle. C'est encore le Berri, le centre et le nord de la France, qui virent naître les nouveaux fournisseurs de la monnaie particulière, qui sympathisait plutôt avec la nouvelle empreinte qu'avec l'ancienne.

On parlait toujours de conserver le type dans ses anciennes formes, c'était chanter la gloire défleurie à un mourant dans son dépérissement. Les ordonnances de 1315 et 1316, en parlant du poids de la monnaie, prescrivaient son type. « L'archevêque de Rheims, doit faire le coin de sa monnaie devers croix et devers pille telle : ✠ *civitas remis;* devers une croix accompagnée de deux croissans et deux étoiles : *rober tus arcepiscop.* *Item*, la monnaie l'évêque de Laon. Et doit faire l'évêque de Laon le coin de sa monnaie devers croix et devers pille telle : ✠ *ludovicus rex* une tête du roi couronné mise de front; ✠ *gazo eps laud*, une tête mitrée mise de front. » (Notes manuscrites à l'ouvrage de Guil. Marlot, *metropolis Remensis hist. Insulis,* 1666, t. I, p. 562, dont l'exemplaire est conservé dans la bibliothèque de la ville de Bruxelles). Mais ces disposi tions ne servaient qu'à la fabrication de la monnaie du moment. On connaît la monnaie de Laon reprise à cette ancienne empreinte en 1315, puis elle disparaît. On connaît la monnaie de l'archevêque Robert de Courtenaie (1299-1323), et il fut le der-

nier des archevêques de Rheims, dont Marlot rapporte la monnaie (dit le manuscrit). Le roi Charles IV, dit le bel, environ l'an 1323 ou 1324, défendit aux évêques et aux grands seigneurs de son royaume de faire battre monnaie. Le roi Charles VII y mit la dernière main. Cependant les monnaies de Rheims, ne laissèrent d'avoir cours en France jusque vers la fin du XVe siècle. Toute récente que paraît être la circulation du numéraire rémois, cependant ses derniers monumens monétaires sont les pièces de Robert de Courtenaie.

Le monogramme de Tibaud, en Champagne, fut supprimé avec sa monnaie. L'autre type champenois se maintenait plus long-temps. Sens y tenait. Le comte de Rethel (1290-1322), lorsqu'il commença à forger sa monnaie, l'accepta à son coin comme vassal de Champagne. Ce type champenois n'était plus que très-défiguré sur les monnaies de Provins (1253-1270) (Duby, n° 5, 6, 7) et de Rhetel. Au peigne étaient suspendus les trois petits rateaux.

Le monogramme de Foulques, à Angers, fut singulièrement torturé par les comtes royaux Charles, jusqu'à ce qu'il fut changé en clef. Ainsi, la clef, soigneusement figurée (Duby, 16, 15, 12, 13), devint l'S, *signum*, le type de la monnaie angevine. Le monogramme mansois d'Herbert fut, par les mêmes comtes royaux, congédié et remplacé par une couronne.

Le monogramme de Donzi, à Gien, disparut avec la monnaie de Gien, occupée par la couronne.

Les monogrammes cessaient d'être en usage. Celui d'Alphonse de France à Toulouse (1249-1271), toute fantasque, est une singularité inexpliquée. Le monogramme hélien (dont on ne sait pas s'il fut employé par la monnaie hélienne à Périgueux) n'eut aussi qu'une existence éphémère (1290-1301) à Lectour, mais il ne survécut pas plus long-temps aux autres qui le suivirent sur les pièces de Lomagne ou d'Armagnac jusqu'en 1373. C'était une exception éphémère : au reste, les monogrammes disparurent.

Le type chartrain, répandu depuis trois siècles chez une dixaine de seigneurs, disparaissait au fur et à mesure. A Châteaudun et à Vendôme, vers 1250, il fut réduit à deux pals, perpendiculairement placés, joints au bout par un troisième horizontal : ce qui les faisait ressembler au portail. On peut voir les exemples de Jean (1271-1314), de Burchard (1315-1354), de Jean (1354-1366), (ces trois pièces possédées par M. Jeuffrin,

sont dessinés sur notre planche VIII, n° 18, 19, 20) et de Burchard (1366-1374) (Duby, 1), tous comtes de Vendôme; de Geoffroi, mort en 1253 (*voyez* notre planche VIII, n° 21), de Raoul (1302) (Duby, 1), et de Robert (1320) (Duby, 2), comtes de Châteaudun. C'est avec la possession de Vendôme par les Bourbons (1374) et la confiscation de Châteaudun, en 1393, que ce type dépravé y disparut aussi.

L'empreinte chartraine se soutint plus long-temps dans ses formes antiques, à Chartres et à Blois. La fleur de lys l'assistait. Mais au moment que les Valois, en 1293, occupèrent à Chartres, il y fut supprimé. Les Chatillons le soutinrent encore quelque temps à Blois. On ne le voit plus sur les pièces de 1340.

L'empreinte cruciforme d'Aquitaine reparaissait encore dans certains lieux. On la voyait chez les vicomtes de Turenne et les comtes de Rouergue. Il a plu au roi Edward III de la reproduire (1373-1577) à Lectour, et Louis de France daigna la faire paraître, avant 1314, à Angoulème, comme comte de Marche. Mais, en Guienne, le lion anglais pourchassa l'ancien type aquitain.

Par l'ouvrage de Tobiesen Duby on connaît très-bien la monnaie de Louis d'Orléans, comte d'Angoulême (pl. LXXVI, 1-5). Duby suivit l'opinion de tous ceux qui l'attribuaient à Louis, qui possédait Marche et Angoulême, entre 1380 et 1487. Si je m'écarte de cette opinion, c'est parce que je suis de l'avis de M. Cartier d'Amboise, qui m'écrit : « La question, où les comtes de la Marche ont-ils frappé leurs monnaies? m'a conduit à ôter à Louis d'Orléans, comte d'Angoulême, vers 1392, les monnaies qui portent d'un côté LODOICVS et de l'autre EGOLISSIME pour les donner à Louis hutin, monnayant avant son avènement au trône (avant 1314) pour le compte de Philippe le bel, qui venait d'acquérir les deux comtés de la Marche et d'Angoulême. Je révoque même en doute que les comtes d'Angoulême aient jamais eu en propre le droit de battre monnaie, et je pense que les monnaies des Hugues, comtes de la Marche, ont été frappées à Angoulême par les seigneurs de ce nom, qui ont possédé ces deux comtés depuis 1218. »

Ce n'est que par l'influence de l'empreinte anglaise qu'au nord de la France, une croix, pénétrant de ses branches la légende, fut acceptée, à Cambrai (1243-1310), en Flandre (1280-1506) en Hainaut (1280-1433), à Calais (1347-1471), en Bourgogne (1361-1477). Ponthieu fut possédé par les Anglais, en 1279, et

le type anglais y apparut, aussi bien qu'en Guyenne, en 1272. L'Angleterre fabriqua, depuis 1347, la monnaie d'Oye, à son type anglais, à Calais. La Flandre et le Hainaut (1280-1322), Porcien (1314) (*v.* la pl. IX, 1), Ligni (1280-1288), les évêques de Cambrai (1243-1310), les empereurs et plusieurs princes, en Allemagne, frappaient la monnaie au même type. Une tête de face, à chevelure pendante et bouclée, couronnée d'une couronne à trois fleurs de lys, ou ceinte de trois roses; de l'autre côté, une croix aux branches enfoncées dans la légende, et des boules ou pommettes cantonnées dans le champ. Ces têtes anglaises portaient une couronne à trois lys, et, je le dirai ailleurs, je ne saurais déterminer quand une telle forme de la couronne fut inventée et appliquée à la monnaie.

En Provence, le conflit des manières aragonaises, italiennes, et de la couronne, variait beaucoup l'empreinte. Mais ce qui paraîtra singulier, c'est que l'influence de l'empreinte mahométane semblait se manifester, puisque le pape Clément VI et le saint roi Louis IX furent scandalisés et effrayés que l'évêque d'Apt, sur sa monnaie, celui de Maguelone, sur la monnaie de Melgueil, et Alphonse de France, comte de Toulouse, dans son comté venaissin, permettaient de placer sur la monnaie le nom de Mahomet, et le titre de prophète de Dieu. Vers 1260, Clément dissuada l'évêque d'Apt de ce procédé. Devenu pape, il écrivit en 1266 à l'évêque de Maguelone et le roi à son frère, en 1268, de faire cesser cette indécente pratique. Cette monnaie ne nous est point connue. Celle qui existe de Maguelone n'offre, de chaque côté, dans ses légendes bizarres, que les lettres du lieu (*voy.* notre pl. IX, 21).

D'un côté, à l'envers, III Λ I Ͼ O II V
De l'autre côté, I I Λ I I Ͻ O I I Λ
Lisez : M A ꓶ Ͽ O N A

Le duché de Bourgogne conservait encore son ancienne empreinte à côté d'une nouvelle.

Les types nivernais et bourbonnais disparurent avec les autres. Mais on ne sera pas étonné de voir encore Robert de France, seigneur de Bourbon (1288-1317), frapper la monnaie conjointement avec Étienne, prieur de Souvigny (1284-1324), sous l'auspice de sa crosse, à l'empreinte de S. Majol.

La plupart des petits seigneurs du Berri et du nord inventaient de nouvelles formes. Les seigneurs de Châteauroux remplaçaient

l'antique astre déolien par une palissade; les sires de Mehun dressaient les créneaux d'une muraille; les seigneurs de Hurec et de Brosse, leurs bottes de vergettes; les seigneurs de Fauquemberg, leur faucon; le dauphin, son dauphin; tout ce qui devenait l'objet de leurs armoiries (*voy.* pl. VII, de *la France numismatique*).

Les armes parurent sur la monnaie, vers le milieu du XIIIe siècle. L'aigle de l'empire couvrait le champ de différentes espèces italiennes, et l'évêque Jean Jofleure, en 1252, a cru nécessaire de le faire figurer sur sa monnaie. Jacques, roi d'Aragon, en 1272, figure sur la monnaie de Montpellier avec ses armes. Alors les armes devinrent très-répandues sur les espèces de France. On les voit sur les pièces de

Robert II, duc de Bourgogne (1272-1305);
Jean, duc de Bretagne (1312-1341);
Arthur II de Richemont, duc de Bretagne, à Limoges (1275-1312);
Robert Dampier, comte de Nevers (1270-1305);
Raimond VII, comte de Turenne (1285-1304);
Gui IV, comte de S.-Paul, à Élincourt (1292-1317);
Louis II, comte de Charenton (1326-1346), et les autres.

L'usage des armoiries devint toujours plus vulgaire.

Mais il y a encore beaucoup d'autres objets dont s'occupait le coin de ce siècle. La couronne leur donnait l'initiative, et elle ne pouvait s'opposer avec succès à ce que les barons se les appropriassent. Quelques-uns de ces objets paraissent être indifférens pour elle; mais les autres furent trop essentiels, et cependant elle était forcée de souffrir tous ces empiètemens de la monnaie particulière.

On remarque deux personnages qui semblent être les moteurs les plus actifs de l'appropriation des prérogatives de la couronne. C'est Alphonse (1249-1271), comte de Toulouse, de Poitiers, et marquis de Provence, frère de Louis VIII; l'autre, Charles (1246-1285), comte d'Anjou, de Provence et roi de Naples, prince du sang. Portail, gros tournois, couronne dans le champ, les titres multipliés, tout fut saisi par la monnaie de ces deux seigneurs.

La couronne a vu renaître son ancienne association du vasselage avec la souveraineté, chez Gaso, évêque de Laon (1297-1315), et chez Pierre de Songueil, évêque du Mans (1309-1326), qui placèrent sur leurs pièces nominales le nom du roi Louis X

le hutin (1314-1316). Cette innovation ne fut supprimée que très-tard. La monnaie des barons ne devait être que dissemblable et n'avoir aucun contact avec celle de la couronne.

La couronne, vers 1150, reprit sur ses espèces la croix à pied, distincte et prolongée. Cette croix ne pouvait que plaire aux seigneurs. Ceux du midi surtout l'embrassèrent. Mais c'est à peu près cent ans plus tard qu'on la voit sur la monnaie de l'évêque de Viviers (1256-1260), de l'archevêque de Narbonne (1290-1310), des archevêques d'Arles et de Lyon, des comtes de Provence (1309-1481), des ducs de Guienne, des ducs de Bretagne (1312-1364), des ducs de Bourgogne (1315-1361). Ainsi, son usage se prolongea vers la fin du XIVe siècle, et dans le XIVe elle ne fut pas oubliée.

Une autre croix fut plus importante, et parut en même temps, c'est-à-dire vers le milieu du XIIe siècle (1150), sur la monnaie de l'état : c'est la croix fleurisée. Elle n'était employée qu'à la monnaie d'or, que les seigneurs n'avaient point le droit de forger. C'est pourquoi l'appropriation de sa figure fut un peu retardée. Son acquisition par les barons paraît commencer par le roi Edward, en Guienne (1272) ; depuis, par le roi Charles II, en Provence (1289) ; ensuite, l'archevêque d'Arles (1317-1359), le dauphin (1319), le duc de Bourgogne (1315), de Bretagne (1341 ou bien 1312), le comte de Flandre (1246 ou bien 1322), de Hainaut (1349), le prince d'Orange (1380 ou bien 1335), ornèrent leurs espèces blanches de la croix, dont les bouts des branches furent garnies de feuilles, de fleurs, de fleurs de lys.

A l'occasion de cette croix, je prends en considération une pièce d'Orange, inscrite ALATЄLINA PRC. AVRA✠RICЄ ; une tête de face est vêtue d'une couronne à trois fleurs, le lys sous le menton ; de l'autre côté, la croix artistement confectionnée, ornée de feuilles et de fleurs. Je ne doute point de la sincérité de son dessin et de sa gravure chez Duby, planche XXV, n° 1. Cette pièce fut attribuée à Adélaïde, femme du comte d'Orange, Bernard, qui vivait en 1062, puisqu'on craignait de remonter jusqu'à Alatais, fille du comte Ragon, qui succéda à son père vers 880. Mais après tout ce que nous avons reconnu et apprécié, je demande si l'on peut avoir réuni sur une même pièce, un lys, une couronne à trois lys, une croix florencée et feuillue, une tête de face d'une princesse, et son titre *prĭnceps*, au milieu du XIe siècle ? Si cette pièce est authentique, elle ne peut être que

du XIVe siècle. Alatais, héritière du comté d'Orange, est devenue mère de la maison d'Orange, dont on connaît la vanité singulière d'illustrer ses antiquités. Peut-être a-t-on célébré le souvenir d'Alatais, au XVe siècle, par la fabrication de cette pièce, si toutefois elle est authentique.

L'amélioration de la monnaie d'état, commencée sous Philippe-Auguste, prit son dernier développement sous Louis IX (1226-1270). On voyait alors entre les autres objets qui couvraient le coin, une couronne placée dans le champ; on voyait le gros tournois muni d'un portail.

Les rois de Naples, en Provence (1309) et au Maine, les ducs de Bretagne (1312) et de Bourgogne, eurent aussi leur monnaie à la couronne.

Le portail, que nous avons observé dans la période précédente, fut rétabli sur la monnaie de S. Martin de Tours, et en est devenu une empreinte constante. La couronne et le comte d'Anjou le reproduisirent vers l'an 1100; celui-ci d'une manière éphémère, celle-là s'en servait constamment depuis, sans y donner de l'importance, et personne ne s'en souciait. Elle marquait par un portail ses deniers inscrits PARISIVS CIVIS, TVRONVS CIVIS. Mais lorsque Philippe-Auguste commença à battre le gros tournois, TVRONVS CIVIS, et quand Louis IX y attacha le portail de Tours, ce portail et son gros devinrent une propriété de la couronne plus à respecter. Cependant, depuis ce moment, il fut recherché par les barons.

Le comte de Toulouse, Raimond VII (1219-1249), R. CO. FILIVS REGinae, fils de Jeanne, sœur de Richard, roi d'Angleterre, et reine veuve de Guillaume II, roi de Sicile, et Alphonse, comte de Poitou et de Riom, depuis 1241, et de Toulouse, depuis 1249, frère de Louis IX, entrèrent les premiers, à ce que je sais, dans cette prérogative d'empreigner le portail sur leur monnaie de Poitiers, de Toulouse et de Riom. Je crois même présumer que ce fut Alphonse qui, le premier, en donna l'exemple à Poitou et à Riom (1241), et que son prédécesseur, son gendre, à Toulouse, Raimond VII, l'imita entre 1241 et 1249. Le roi de Naples, comte de Provence, depuis 1252, se saisit de la même prérogative. Puis le duc de Bourgogne (1272), le comte de Hainaut (1303), et les autres, s'emparèrent du portail touronnais.

Le comte de Flandre, qui s'empressa le premier de forger le gros tournois vers 1168, substitua à un portail touronnais le

portail plus à la façon allemande, qui consiste en trois tours couvertes de trois coupoles. Mais en se saisissant du gros tournois, il se saisit en même temps de son riche grènetis, qui fut composé de fleurs de lys. Cette usurpation fut suivie par les autres, qui partagèrent de leur propre gré la prérogative de la couronne de battre les gros tournois et y inscrire même *Turonus civis* : par le roi, comte de Provence (1245), par le duc de Bourgogne (1272), par le comte de Hainaut (1304). Le roi, duc de Guienne, en forgeant ses tournois, repoussa le lys, ennemi de la ceinture de son gros, et il le remplaça par des croisettes. Le duc de Bretagne, à son exemple, garnit ses gros de ses hermelines au lieu de lys.

Nous voulons terminer toute cette histoire par une petite revue des légendes, qui offrent de riches inventions dans cette période et dans le siècle suivant.

Les périodes précédentes n'offraient ordinairement dans les légendes et dans les inscriptions que le titre et le lieu. Le nom du baron y était assez souvent dans toute son étendue ou marqué par l'initiale. Le titre se réduisait au *presul*, *episcopus*, *comes*, *dux*, *vicecomes*, *dominus*.

L'exemple donné par les premiers comtes, Hugues de Paris et Foulques d'Anjou, d'ajouter *gratia dei*, ne fut pas suivi. La couronne elle-même parut supprimer quelque temps cette formule. Elle la reprit vers 1137, mais c'était une prérogative que les barons n'étaient guère autorisés à s'attribuer, et ce ne fut qu'au XIVe siècle que la monnaie des barons commença à rentrer en pleine jouissance de *gratia dei*.

Le premier que je connais en France est le petit principuscule d'Orange, seigneur à grandes prétentions, qui employa sur sa monnaie cette formule des souverains. Je crois que cela n'eut lieu que vers 1289. Son voisin, l'archevêque d'Arles, aussi prétendant à la principauté (1317-1324), suivit son exemple. Depuis, il s'écoula encore quelques années avant que *gratia dei dux*, *comes*, *episcopus*, prolongeât les légendes de l'or ou du gros d'argent, chez le duc de Bretagne (1341), chez le comte de Flandre (1346), de Hainaut (1349), chez le duc de Bourgogne (1362), chez l'évêque de Cambrai (1368). La plupart sont hors de la France.

L'empereur Frédéric II (1229-1250) multiplia ses titres sur son argent. Il les doubla, tripla. Il s'y nommait empereur, roi de

Sicile, roi de Jérusalem. Son exemple fut suivi par le comte de Toulouse, qui chercha l'appui de l'empire.

Les comtes de Toulouse prétendaient à différens titres. Ponce, Guillaume, Raimond, dans leurs chartes, prenaient le titre de comtes du palais; Raimond V (1148-1194) et son frère Alphonse se qualifiaient comtes de Toulouse, ducs de Narbonne et marquis de Provence. Pour cette raison, on a cru convenable de lui adjuger toutes les pièces de la monnaie tolosane, où l'on voit réunis les titres de comte, de duc et de marquis. Certainement, c'était le moment de la splendeur de Toulouse et de la vanité du comte, marié à la sœur de Louis VII le jeune. Mais une telle réunion de titres, sur la monnaie, aura été un fait trop isolé et trop détaché dans la numismatique. Qu'il me soit donc permis de douter, d'être d'un autre avis, et de chercher une autre explication, qui rapprochera ce fait singulier des autres de cette nature.

Sous Raimond VI et Raimond VII, le comté de Toulouse fut successivement plus délabré, diminué et démembré. Les comtes furent forcés à des concessions auxquelles la diplomatie de l'empire s'opposait. Ils perdaient la réalité, mais, par l'appui des empereurs, ils possédaient les titres. Raimond VII, en 1242, reprit celui du duc de Narbonne et du marquisat de Provence, que le pape Grégoire IX restitua à son père, et l'empereur reconnaissait sa pleine et entière possession. On a besoin de plus de manifestation au moment de faiblesse, et je pense que les monnaies sur lesquelles on lit : R. COMES. PALATII. DVX. narbonnae MARCHIO ProVincae (Duby, 7-10; *voyez* notre planche IX, n° 24) sont de Raimond VII (1242-1249). Il était fils de Jeanne d'Angleterre, reine de Sicile, et il en faisait tant de cas qu'il le manifestait sur les autres pièces de sa monnaie (antérieure à l'époque de 1242), R.Comes FILIVS REGinae. Cette parenté avec une dame venue d'Italie, du pays possédé depuis par Frédéric II, les secours diplomatiques qu'il recevait de lui, enfin l'alliance de la fille de Raimond VII, en 1238, avec Alphonse, frère du roi Louis VIII, qui devait lui succéder, tout cela, dans son malheur, lui procura tant d'avantages secondaires, qu'il put marquer sa monnaie du portail comme le firent alors les princes du sang, et qu'il a multiplié ses titres sur différentes monnaies comme le faisaient plusieurs rois des Deux-Siciles et, récemment, sur une plus grande échelle, l'empereur Frédéric II,

roi de Jérusalem, de Naples, de Sicile, d'Allemagne, de Lombardie, de Bourgogne, etc., etc.

Il y a encore un autre objet, qui rattache la monnaie ducale de Toulouse, à Raimond VII (1247-1249), c'est la croix tolosane, dont nous avons déjà parlé. Elle reparaît chez Roger, comte de Foix, vassal tolosan. On doit convenir que l'empreinte tolosane dut devancer, à Toulouse, celle de Foix. Si la monnaie à la croix tolosane appartenait au duc de Raimond V (1194-1219), il n'y a eu depuis de Roger, comte de Foix, que Roger IV (1241-1265), et son règne en est séparé de plus de vingt ans; par suite de cette explication, il se présente pour la numismatique un autre fait très-singulier et isolé. Mais c'était le duc Raimond VII (1242-1249), qui était l'auteur de la monnaie à croix tolosane, et son vassal, Roger IV, n'est qu'un contemporain qui, évidemment, se servait à son exemple de la même croix.

Les successeurs de Raimond VII, aussi bien que ceux de Frédéric II, les imitèrent dans la multiplication des titres sur leurs leurs espèces, et l'honneur de mettre en activité cet alliage de plusieurs titres appartient encore à Alphonse, comte de Toulouse et marquis de Provence (1249), successeur de Raimond VII, et à Charles II, roi de Naples, comte de Provence (1285), successeur de Fréderic II. Le comte de Hainaut, vers 1314, en augmenta le nombre, et en Allemagne la chose va à l'infini.

Les autres inscriptions de la monnaie des barons, ne dépassaient guère anciennement deux ou trois mots. Elles exprimaient quelquefois les vœux religieux qui se rapportaient aux hommes, en général, ou aux habitans du lieu. *Vita christiana,* à Rheims; *pax civibus tuis*, à Amiens; *dei gratia civitati,* à Sens; *dei dextra, benedictio,* marqués de différentes manières. Ou bien les inscriptions se rapportaient à la monnaie elle-même : *lex prima monetae,* à Roquefeuil; *jus,* à Rennes, quelquefois *moneta;* depuis *turonus civis,* ce qui veut dire gros tournois. Le comte de Flandre (1168-1191) inventa pour sa monnaie l'expression : *gratia domini dei nostri factus sum.* Le signalement de la monnaie par un S, *signum,* fut expliqué par les inscriptions des autres. *Signum dei vivi,* au Mans, fut conservé par les Angevins de Naples et de Provence, et fut reproduit dans la Bretagne en 1312, imité, *signum crucis,* dans le Hainaut (1280), à Orange (1289), à Ligny, en 1375.

La couronne, vers 1137 et 1226, inventa plusieurs nouvelles légendes; quelques-unes furent tirées de l'écriture sainte comme sentences pieuses. D'abord les seigneurs se saisirent de cette invention et lui en substituèrent d'autres.

La couronne, vers 1137, parut avec la légende *Xpc* (Christus) *vincit Xpc regnat, Xpc imperat.* Long-temps elle fut en possession elle seule de cette expression. Dans le XIVe siècle, aussi bien que les autres, elle fut recherchée par les barons de Hainaut (1280), Flandre (1322 ou 1346), Orange (1335), Provence et Naples (1343), Ligni (1350), Cambrai (1368), Guienne et le prince noir Edward.

La légende dont la couronne, vers 1226, entoura la croix de son tournois : *benedictus sit nomen domini nostri dei Jesu Xpi,* ou *sit nomen domini benedictum,* fut répété aussi partout. Provence (1285), Bourgogne (1272), Hainaut (1307), Dauphin, Flandre (1346), Navarre (1353), Bretagne (1364), Cambrai (1368), Aquitaine.

Une autre légende de la couronne de 1226, *agnus dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis,* inscrite sur l'agneau d'or, n'était point oubliée par le comte de Flandre (1322, ou 1346-1384).

L'impulsion donnée, on en a vu nombre d'autres, comme il suit :

Ave Maria gratia plena. Évêque de Cambrai (1243-1292), archevêque de Narbonne (1291-1310), évêque de Die... Provence et Naples (1266).

Honor regis, judicium diligit. Naples et Provence (1289).

In nomine domini Jesu-Christi, ou *in nomine domini nostri factus sum.* Hainaut (1280). *In nomine patris et filii et spiritus sancti.* Hainaut (1337).

Agimus tibi gratias, omnipotens deus. Le pape, à Avignon (1305-1352).

Benedictus qui venit in nomine domini. Flandre, vers 1322 ou 1346, et Bourgogne (1363).

Posui deum adjutorem meum. Les Anglais, à Calais (1347-1471).

Jesus autem transiens per medium illorum ibat. Bourgogne (1419). *Domine ne in furore tuo arguas me.* Bourgogne (1419).

Les Anglais, en Guienne, ont fourni plusieurs légendes que les Edward inséraient sur leur monnaie. Entre autres, le prince

noir Edward fut inventeur de plusieurs. On ne peut déterminer au juste si les deux premières furent connues avant Edward le noir; peut-être lui appartiennent-elles aussi.

Gloria in excelsis deo et in terra pax hominibus, répété depuis dans le Hainaut (1404).

Dominus adjutor et protector meus in ipsos peravit cor meum, répétée en Bretagne (1399).

Les deux suivantes furent de l'invention du prince noir (1362-1372) : l'une, *deus judex justus, fortis, patiens*; l'autre, *auxilium meum a domino*, fut depuis reproduite en Guienne (1377) jusqu'en 1413.

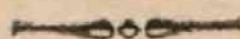
Les recherches de Ducarel, de Snelling, de Duby, de Ainslie, ne surent guère déterminer avec certitude les nombreuses pièces des différens Edward. Je crois aussi que la monnaie de Flandre de ce siècle n'est pas définitivement éclaircie.

J'y joins une table chronologique (nº V, 11) des détails de la monnaie des barons que nous avons analysée et déterminée.



TABLE

DES MATIÈRES.



INDEX ALPHABÉTIQUE.

Les renvois sont aux pages : si le nom indiqué ne s'y trouve pas il est dans les notes suppl'mentaires. — Pour suppléer cet index, servira l'explication des noms latins des lieux pp. 22; 79-82; 111, 112.

NOTA. a, abbé; c, comte; d, duc; e, évêque ou archevêque; i, empereur; m, monétaire; p, pape; r, roi; s, saint; sg, seigneur. — Dans la suite des chiffres les dizaines et les centaines ne sont pas répétées.

FIN.


UNIVERSIDAD CENTRAL
Biblioteca
DECANATO DE FILOSOFÍA Y LETRAS